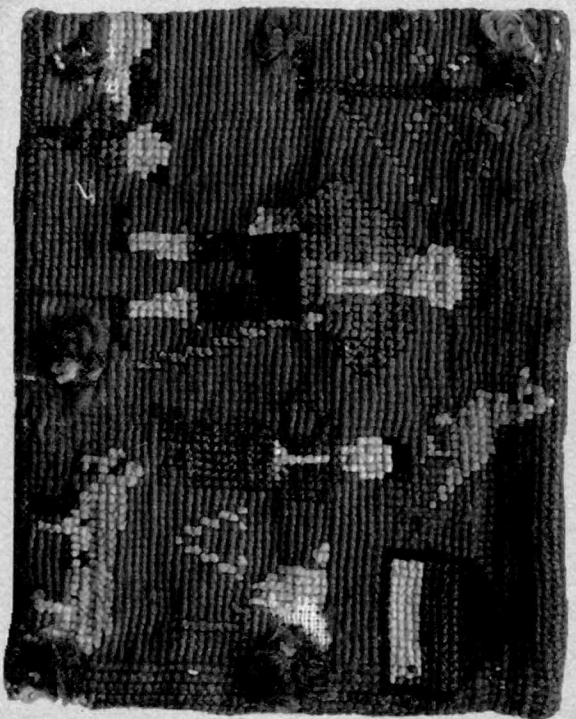


BULLETIN

du

TERRITOIRES
ET VIES
HERRIALDE
ETA
BIZIALDI

Musée
BAYONNE



BASQUE



Année 2006
Hors série

Photo couverture : Étui à sel brodé au point de canevas - Montory (Soule)
Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne - Inv. n° 178



Bulletin du Musée Basque Hors Série édité par la Société des Amis du Musée Basque

Edition et Abonnements : Société des Amis du Musée Basque - Château-Neuf - 64100 Bayonne -
Tél : 05 59 25 45 84 - e-mail : samb.baiona@wanadoo.fr - Hors série - ISSN : 1148-8395 - Directeur de la
publication : Michel DÜVERT - Comité de rédaction : Jean-Marie AYNARD, Frédéric BAUDIER, Jacques BLOT,
Mano CURUTCHARRY, Denis DEDIEU, Frédéric DUHART, Michel DÜVERT, Philippe ETCHEGOYHEN, Isaure
GRATACOS, Jean HARITSCHELHAR, Jean-Louis HIRIBARREN, Albert IRON, Claude LABAT, Jean-Claude
LARRONDE, Claudine LERALU, Kristian LIET, Anne OUKHEMANOU, Olivier RIBETON, Etienne ROUSSEAU-
PLOTTO - Composition et Impression : Imprimerie du Labourd - Dépôt légal : 2^e semestre 2006.

Rédaction : Les recommandations aux auteurs sont envoyées à la demande.

Les articles publiés dans le Bulletin restent l'œuvre exclusive et personnelle de leurs signataires. Le Comité de rédaction n'est pas nécessairement solidaire des théories ou opinions qu'ils expriment. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mai 1957, art. 40-41 ; Code pénal, art. 425).



SOMMAIRE

- 3 ÉDITORIAL - Jean-Claude Larronde et Kristian Liet -
- 5 ÉTUDES SUR L'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE
DES BASQUES - Frédéric Bauduer -
- 19 LA SOCIÉTÉ BASQUE TRADITIONNELLE - Maïté Lafourcade -
- 37 LOI DE PROHIBITION ET STATUT TRADITIONNEL DE LA FEMME
BASQUE - Anne-Marie Lagarde -
- 79 LA DOUANE EN IPARRALDE, CONTREBANDE, FACERIE,
TRANSHUMANCE - Michel Duvert -
- 139 NOMS BASQUES DES PLANTES, CHAMPIGNONS
ET ANIMAUX D'IRATI - Jean-Baptiste Orpustan -
- 163 TOPONIMIA PECUARIA DE GUADALAJARA (ESPAÑA)
TOPONYMIE PASTORALE DE GUADALAJARA (ESPAGNE)
- José Antonio Ranz Yubero -
- José Ramón López de los Mozos Jiménez -
- 201 L'APPORT LEXICAL DE L'OCCITAN GASCON BÉARNAIS AU
BASQUE SOULETIN - Jean-Baptiste Coyos -
- 224 IKUSGAIA "MAISON TYPE" À OSSATURE DE BOIS
- Michel Duvert -
- 225 IDENTITÉ : DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS AU PAYS
BASQUE - Zoe Bray -
- 241 IKUSGAIA INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES BASCO-
AQUITANO-GASCO-BÉARNAISES - Jan Bonnemason -
- 245 IKUSGAIA L'EUROPE D'AVANT LES RÈGLEMENTS
IKUSGAIA MAHAIN HARRIA / LA TABLE DE PIERRE
- Michel Duvert -



Jean-Claude LARRONDE et Kristian LIET (*)

Cinquante ans, le bel âge ! Ce bulletin hors-série sort à point nommé pour célébrer le demi-siècle d'existence de notre Société. Il est en effet révélateur des valeurs qui nous animent. Son thème, l'anthropologie, s'adresse à un public exigeant et passionné, tout en balayant des problématiques fort différentes (liées à la toponymie, au droit, à la sociologie, à la biologie...) afin de satisfaire la curiosité du plus grand nombre.

Les auteurs viennent d'horizons variés. Certains sont des "habitués" qui animent la recherche en Pays basque depuis plusieurs années, d'autres ont fait leurs "premières armes" depuis peu et méritent toute notre attention ; d'autres enfin nous permettent de mettre en perspective la vie d'Euskal Herri grâce à un regard habitué à d'autres territoires (en l'occurrence la Castille et l'Occitanie).

Ce bulletin est également le fruit d'un partenariat avec Eusko Ikaskuntza/Société d'Études Basques, institution reconnue de part et d'autre de la Bidassoa, avec laquelle nous entretenons d'étroites relations dans le cadre d'une convention signée il y a six ans. Ce partenariat illustre notre volonté d'ouvrir le Musée basque et de l'Histoire de Bayonne à tous les acteurs culturels du Pays basque et plus particulièrement à ceux du Sud de la Bidassoa, étant donnée la dynamique dont ils font preuve depuis une trentaine d'années.

Enfin, si la Société des Amis du Musée Basque a tenu à éditer un numéro exceptionnel en cette année anniversaire, c'est qu'au-delà des multiples engagements qui sont les siens auprès du Musée (animations, traductions, dons, soutien au service éducatif Argitu), le bulletin demeure un élément central de son action.

Merci au Musée qui nous a permis d'illustrer joliment la couverture de ce numéro, avec la photographie d'une poche à sel brodée qui nous vient de Soule.

Bonne lecture eta urtebetetze on gure elkarteari (bon anniversaire à notre association). ■

(*) Jean-Claude Larronde, président de Eusko Ikaskuntza

Kristian Liet, président de la Société des Amis du Musée Basque

Berrogeita hamar urte, adin ederra ! Ezohiko boletin hau ateratzen da, hain zuzen, gure elkartearen mende erdia ospatzeko. Gaia, antropologia, irakurleria zorrotz eta suhar bati zuzendua da, aztergai arras ezberdinak ere hunkitzen dituela (toponimia, zuzenbidea, soziologia, biologia...) anitzen jakinmina elikatzeagatik.

Idazleak arlo askotakoak dira ; batzuk "ohikoak" ditugu, zenbait urte hauetan bilakuntza akulatzen baitute Euskal Herrian ; beste batzuk hasi berriak dira, eta balakatzea merezi dute ; beste batzuek, berriz, Euskal Herriari egiten diogun soa zabaltzen dute beste eskualde batzuetara (aldi honetan Castilla eta Occitania).

Boletin hau lankidetza hertsian egina da Eusko Ikaskuntzarekin. Erakunde hori Bidasoaren bi aldetan ezagutua da ; horrekin harreman hertsia baditugu duela sei urte izenpetu zen hitzarmen baten bidez. Lankidetza horrek argitan ematen du gure asmoa : Euskal Museoak zabaldu Euskal Herriko kultur eragile guzietan, bereziki Hegoaldekoetan, ikusirik haien oldarra iragan hamarkada hauetan.

Azkenik, SAMB-k ezohiko zenbaki hau argitaratzen du urtemuga honetan, Museoaren inguruan dituen engeinamendu ugariak bestalde (animazio, itzulpen, emaitza, Argitu hezbide zerbitzuari sustengua) boletina gure elkarte-lanaren ardatza baita.

Eskerrak Museoari, zenbaki honen estalgi ederra egin ahal izan baitugu Xuberotikako gatzontzi brodatu baten argazkiaz.

Irakurketa honek on dagizula eta urtemuga zoriontsua gure elkarteari. ■



ÉTUDES SUR L'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE DES BASQUES

Frédéric BAUDUER(*)

Résumé :

C'est par l'anthropologie physique et surtout l'étude du crâne et des caractères biométriques qu'a débuté l'épopée de l'anthropologie biologique de la population basque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Puis ce sont les particularités au niveau de certains groupes sanguins, en particulier ABO et Rhésus, qui vont être démontrées. Depuis plus d'une décennie, beaucoup de données obtenues par l'étude de l'ADN en biologie moléculaire ont été amassées. Grâce à l'anthropologie biologique et en particulier à partir des travaux récents, nos connaissances sur l'histoire des Basques se sont remarquablement étoffées. La plupart des particularités génétiques retrouvées semblent renforcer l'hypothèse considérant qu'il s'agit d'une population d'individualisation très ancienne au sein de la zone ouest-européenne.

Laburpena :

Euskal popularen antropologia biologikoaren hastapena XIX, mendearen bigarren erdian eman zen antropologia fisikoaz, buru-hezurraren eta ezaugarri biometrikoen ikerketaz batipat. Gero odol tipo batzuen arabera ezaugarriak, ABO partikularizki eta Rhesus, egiaztatuak izan ziren. Hamar bat urtetik hona, biologia molekularrean ADN-aren ikerkez ardietsitako datu anitz metatu dira. Antropologia biologikoari esker, eta azken lan berriak gogoan harturik batez ere, Euskaldunen historiari buruzko gure ezagutzak marduldu dira nabarmen. Atzemaniko ezaugarri genetiko gehienek, badi-rudi, euskaldun populua Pirineo mendebalean aspaldian bereizitu den populazio bat dela konsideratzen duen hipotesia indartzen dutela.

MOTS CLÉS	Hitz-gakoak
Génétique des populations, groupes sanguins, biologie moléculaire, anthropologie biologique, Basques.	Populuen genetika, odol tipoak, biologia molekularra, antropologia biologikoa, Euskaldunak.

La population basque présente deux grandes particularités : son patrimoine génétique et sa langue. Nous rapportons ici de façon synthétique et sans prétention d'exhaustivité, l'évolution des concepts et des techniques qui ont guidé les études d'anthropologie biologique consacrées aux Basques à travers les époques. Le problème majeur dans l'interprétation de ces travaux est d'ordre méthodologique car la définition d'un "Basque" sur le plan anthropologique peut largement varier ou parfois n'est pas précisée. La plupart des publications modernes incluent cependant des individus dont l'origine a été vérifiée sur 2 générations (en d'autres termes sujets avec 4 grands-parents basques). On notera combien les données les plus modernes obtenues avec les outils sophistiqués de la génétique moléculaire ont confirmé certaines visions des pionniers bascologues et l'intérêt potentiel d'une mise en parallèle des approches biologiques et culturelles.

I - ÉTUDES D'ANTHROPOLOGIE PHYSIQUE

Dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle qui voit la naissance de l'anthropologie biologique, les débats sont principalement axés sur la délimitation de races au sein de l'espèce humaine et les chercheurs présentent à tout va des tentatives de classification. C'est Paul Broca (1824-1880), médecin girondin, qui est à l'origine en France de l'anthropologie physique, discipline visant à explorer les caractéristiques morphologiques des individus. Parmi ses très nombreux travaux, on retrouve plusieurs études consacrées à la description des crânes des Basques et rapportées pour la plupart dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* (première publication 1862). De l'autre côté des Pyrénées, c'est Telesforo de Aranzadi qui effectua le même type de recherches. Broca fut le premier scientifique à proposer en 1875 de combiner approches anthropologiques et linguistiques dans le cas des Basques. L'étude du crâne des Basques va faire l'objet de grands débats concernant la dolicho- ou la brachycéphalie (correspondant respectivement à une morphologie crânienne allongée ou au contraire plus ramassée). Aranzadi décrit un caractère crânien qu'il juge spécifique à notre population, l'introversion du basion, qui se traduit par une position plus haute du bord antérieur du trou occipital (basion) par rapport à son bord postérieur (opisthion). Il considérait que ce caractère n'était pas dû à un mélange avec d'autres populations et qu'il était aisément différentiable de celui des populations voisines (méditerranéennes en particulier) (Aranzadi, 1922). Collignon, médecin militaire devenu anthropologue, a eu l'occasion d'étudier les jeunes recrues du Pays Basque français à la fin du XIX^e siècle. Voilà comment il s'exprimait sur son sujet d'étude : "*L'anthropologue qui,*

venant du Béarn ou des Landes, pénètre dans les cantons basques et qui a surtout la grande fortune, comme nous l'avons eue, de pouvoir examiner des deux côtés de la frontière linguistique, des individus qu'il lui paraissait intéressant d'étudier dans le costume ordinaire que l'on exige d'eux pour se présenter devant le conseil de révision, se trouve immédiatement surpris par le changement radical qu'il observe. Très souvent, on a remarqué combien brusque est la transition entre les Basques et leurs voisins en ce qui concerne les coutumes, les yeux et l'habillement. Non seulement d'un village à l'autre, mais d'une maison à la maison voisine, dans les quartiers de la frontière où il y eut émigration réciproque, on observe avec surprise une différence en toutes choses selon que les habitants sont basques ou ne le sont pas". Il poursuivait ainsi : "Devant mes yeux, apparaissait un type d'homme nouveau, profondément distinct, non seulement de tous ceux que dans les mêmes conditions j'avais observés en France, mais aussi de tous ceux que j'avais étudiés dans le Nord de l'Afrique" (Collignon, 1899). Il remarque que la taille moyenne des Basques est supérieure à celle des populations voisines française et espagnole. Cette relative grande taille (1,75 à 1,80 m) était également un des traits de l'homme de Cro-Magnon et l'on considérait sur ce fait que les Basques pourraient en être les descendants les plus fidèles (relayant le type Néandertal qui avait souche en Europe, l'homme de Cro-Magnon serait arrivé du Proche-orient et aurait cohabité un temps avec ce "vieil européen" avant que ce dernier ne disparaisse mystérieusement il y a plusieurs dizaines de milliers d'années. Le Cro-Magnon se répandit ensuite largement en se diversifiant). L'archéologue Bosch-Gimpera disait en 1925 : "Comment expliquer l'origine de ce peuple pyrénéen autrement que par une présence depuis les temps immémoriaux et comme les descendants des populations du Paléolithique ?". Néanmoins, les conclusions des études de cette époque portant sur les principales pièces osseuses préhistoriques mises à jour dans la zone basque n'ont cessé d'être fortement remises en question (de la Rua, 1990). Globalement, il faut bien reconnaître qu'il ne reste pas grand-chose de l'anthropologie physique après plus d'un demi-siècle de recul. Ces marqueurs ostéologiques apparaissant aujourd'hui bien obsolètes ont cependant débouché sur le concept intéressant de "type pyrénéen occidental" (Aranzadi), modèle qui allait être conforté un peu plus tard par l'exploration des groupes sanguins puis par la génétique moléculaire.

II - ÉTUDES PAR TECHNIQUES DE SÉROLOGIE

À partir des années 1930 les chercheurs mettent en évidence sur les cellules du

sang (en particulier les globules rouges) ou les protéines solubles du plasma des motifs particuliers détectables grâce à l'utilisation d'anticorps et variant selon les individus et les populations.

II -1 Etudes d'hémostypologie *

La première cible d'étude de la variabilité génétique a été mise en évidence par Landsteiner en 1901 lorsqu'il définit par méthode immunologique les groupes sanguins ABO, ce qui a par ailleurs jeté les bases de la transfusion sanguine. Un couple de chercheurs suisses, les Hirszfeld, testa le sang des soldats de différentes nationalités du front de Salonique durant la première guerre mondiale et publia en 1919 ce qui semble représenter la première étude d'anthropologie génétique. Ces biologistes proposèrent à partir de leurs résultats une classification "raciale" des populations humaines dénuée de tout validité scientifique qui malheureusement préfigurait les théories du national socialisme allemand. Le profil particulier des groupes sanguins est probablement la caractéristique génétique des Basques la plus connue du grand public. Ceci tient en partie au très grand nombre de travaux qui ont été réalisés sur ce thème depuis plusieurs décennies tant en *Iparralde*/Pays Basque nord qu'en *Hegoalde*/Pays Basque sud (les principaux sont rapportés dans les tableaux 1 et 2). Sur le plan historique, la première étude a été effectuée en 1937 par Boyd et Boyd sur les groupes ABO. Ils relevèrent la fréquence élevée du groupe O et la quasi-absence du B à partir d'un échantillon de 229 individus de Saint-Sébastien. Côté français, Henri Vallois publia en 1944 la répartition des groupes sanguins de part et d'autre des Pyrénées occidentales et dans le Sud-Ouest de la France. Il démontra que les caractéristiques hémostypologiques ABO "basques" dépassaient le Pays Basque proprement dit pour occuper, avec des variantes atténuées, le territoire dénommé "coin sud-ouest" ou "périmètre aquitain" comprenant la partie Est des Pyrénées-Atlantiques (province historique du Béarn), les Hautes-Pyrénées et les Landes. Jacques Ruffié, hématologue et anthropologue, par ses recherches sur les populations basques et pyrénéennes, a illustré le remplacement de la notion de race par le concept de population et peut être considéré comme le fondateur de l'hémostypologie en France. En association avec Jean Bernard en 1976 et à partir des données de Rohlf et de Séguy, il a démontré un parallélisme entre la fréquence du groupe O et la distribution toponymique. Ainsi, les noms de lieux à désinence préromaine et probablement euskarienne en -os, -osse, -ous, -ost, -oz en *Iparralde*, ou en -ues ou -ueste au Sud des Pyrénées, correspondent aux fréquences les plus élevées du groupe O et incluent

d'ailleurs, outre le Pays Basque, le Béarn et la Bigorre. À l'opposé, la limite de l'implantation massive des toponymes latins en -anum ou -acum qui suit grossièrement le cours de la Garonne, marque la séparation avec des zones au sein desquelles les fréquences du groupe O sont significativement plus basses. Un parallélisme analogue a été effectué entre groupe O et droit d'aînesse intégrale, pratique juridico-culturelle particulière de l'Ouest pyrénéen (données de Bordeaux, 1969 reprises par Bernard et Ruffié, 1976). Les caractéristiques hémotypologiques communes retrouvées actuellement dans le périmètre aquitain et se démarquant des régions françaises voisines sont en accord avec le modèle décrivant une présence basque plus large allant jusqu'à la Garonne dans les temps anciens, puis ensuite une différenciation génétique des Basques modernes en raison d'un moindre mélange avec les populations méditerranéennes durant toute la période de l'empire romain (Piazza *et al*, 1988). Le très faible taux de groupe B chez les Basques, la plus faible fréquence européenne (inférieure à 3%), s'explique en particulier par le peu de mélanges avec les peuples venus d'Asie chez lesquels ce groupe est relativement répandu. En Europe de l'Ouest, d'autres foyers à haute fréquence de O et à faible présence du B sont retrouvés. Il n'ont aucun lien de parenté avec les Basques mais ont gardé un statut plus ou moins marqué "d'isolat génétique" en raison de caractères géographiques particuliers (isolement par insularité, montagnes ou déserts). Il s'agit par exemple de la Corse, de la Sardaigne ou de l'Irlande. L'hématologiste bordelais Jacques Moulinier en 1949 à partir d'échantillons sanguins issus de communes des trois provinces basques et du Béarn, ou l'Américain Levine en 1977 lors d'une collaboration avec Ruffié sur la population d'Ahetze et de Macaye, allaient décrire les mêmes caractéristiques de distribution du système ABO chez les Basques.

La haute fréquence du Rhésus (Rh) négatif a été retrouvée pour la première fois en 1945 par l'hématologiste Miguel Angel Etcheverry chez des Basques d'Argentine (33,6% sur 128 personnes testées) (NB : ce taux est le plus élevé jamais publié dans un échantillon basque, s'agit-il d'un fait biologique réel ou d'une inadéquation des tests de l'époque ?), puis chez ceux restés au pays (Chalmers *et al*, 1949). Les Basques sont une des populations au monde ayant la fréquence la plus élevée de Rh négatif (environ un sujet sur quatre). Devant ce fait, certains ont avancé qu'ils pourraient être les descendants d'une population proto-européenne à fréquence extrême de Rh négatif (peut-être même 100%) préexistant aux migrations de populations Rh positif (Etcheverry, 1945 ; Cavalli-Sforza *et al*, 1994). De multiples études ultérieures ont confirmé cette particularité au niveau du groupe Rh chez les Basques (Touinssi *et al*, 2005).

Concernant d'autres groupes sanguins, les Basques présentent des fréquences

significativement différentes de celles des populations européennes pour les systèmes Duffy et Kell (Levine *et al*, 1977 ; Bauduer *et al*, 2004).

À la fin des années 1990, un découpage anthropologique “Nord/Sud” du Pays Basque en zones atlantique et méditerranéenne correspondant à la ligne de partage des eaux, a été déterminé à partir essentiellement de la distribution des groupes sanguins. Dans ce modèle hydro-géographique, l’Alava et la Navarre, faites de larges plaines accessibles aux populations migrantes au fil des âges et au fort passé de romanisation, se caractérisaient par des résultats moins typiques que dans les autres provinces (Manzano *et al*, 1996).

Toutes les caractéristiques hémotypologiques énoncées plus haut constituent des éléments unanimement reconnus et qui ont été de plus validés grâce à des techniques d’analyses plus performantes de biologie moléculaire.

II - 2 Profils enzymatiques et protéiques

C’est surtout au cours des années 1980-1990 que bon nombre de publications ont rapporté des particularités chez les Basques au niveau de certaines protéines situées à l’intérieur des globules rouges (enzymes) ou dans le plasma (Vergnes *et al*, 1980 ; Aguirre *et al*, 1989).

III - L’AVÈNEMENT DE LA GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS ET DE LA BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

L’anthropologie biologique a connu un essor important du fait des progrès des techniques de biologie moléculaire enregistrés ces quinze dernières années. Alors que les précédentes explorations biologiques que nous avons passées en revue plus haut ne permettaient d’étudier que les produits de différents gènes*, cette nouvelle approche va permettre de parvenir au matériel génétique lui-même, l’ADN*, et donc de multiplier à la fois le nombre et la précision de marqueurs à l’origine des différences entre individus ou populations. Cavalli-Sforza, l’homme qui est probablement “le père fondateur” des concepts modernes de la génétique des populations s’exprimait ainsi dans son ouvrage référence de 1994 coécrit avec Menozzi et Piazza : “...Si l’on observe un arbre génétique des peuples européens, on retrouve une remarquable homogénéité à l’exception de quatre peuples se situant “à l’écart” : les Lapons, les Islandais, les Sardes et les Basques. Pour les trois premiers, nous possédons des explications historiques ou linguistiques alors que chez les Basques l’origine mystérieuse de la langue complique nos interprétations ...”.

III - 1 Système HLA

Le système HLA (*Human Leucocyte Antigen*) représente un ensemble de structures complexes présentes à la surface des globules blancs (appelés également leucocytes) dont les caractéristiques sont variables selon les sujets et les peuples. Sa découverte a valu le prix Nobel de Médecine à Jean Dausset en 1980. Ce système, capital dans le domaine de la médecine des greffes, a été largement étudié en génétique des populations d'abord par des techniques sérologiques puis de façon plus détaillée par biologie moléculaire. Les résultats obtenus chez les Basques n'ont cependant pas apporté d'éléments vraiment nouveaux dans la compréhension de l'histoire de cette population.

III - 2 Chromosome Y, ADN mitochondrial et histoire de la population basque

L'intérêt de ces deux marqueurs est considérable car ils permettent de reconstituer l'histoire migratoire d'une population selon le sexe des individus et de pratiquer des datations de tel ou tel événement (parfois avec des marges d'erreurs d'ailleurs relativement larges). Le parallélisme génétique/histoire fourni par ces outils est séduisant mais la génétique des populations est encore une science jeune et les résultats obtenus sont toujours à considérer avec l'œil critique du scientifique.

Le chromosome Y est uniquement porté par les individus de sexe masculin et se transmet donc de père en fils. De plus, la majorité des séquences d'ADN qu'il héberge ne sont modifiées au fil des générations que par des mutations car elles ne subissent pas le phénomène de recombinaison méiotique* comme c'est le cas pour les autres chromosomes. Il s'agit là d'un outil extrêmement intéressant pour la génétique des populations car il permet de retracer l'histoire des lignées masculines. Ainsi, un polymorphisme d'ADN spécifique du chromosome Y (haplotype* XV) présente une fréquence extrême chez les Basques par rapport aux autres populations d'Europe de l'Ouest alors que les haplotypes du Sud ou du proche Est y sont quasiment absents. Ce profil conforte la thèse faisant des Basques une population européenne de grande ancienneté (l'haplotype XV semble antérieur à la période néolithique) (Lucotte et Hazout, 1996). En outre, l'étude d'autres haplotypes a permis de montrer que la position génétique des Basques très excentrée par rapport au bloc européen était également corrélée étroitement avec les données linguistiques (isolement par rapport à la famille indo-européenne) (Poloni *et al.*, 1997). Parmi les populations européennes et asiatiques, les Basques ont la plus

forte fréquence de l'haplotype M173 qui semble remonter à 30 000 ans, c'est-à-dire au Paléolithique Supérieur. Ce marqueur, qui a probablement pris naissance en Asie Centrale, témoignerait du peuplement de l'Europe pendant une période antérieure au dernier maximum glaciaire*; les populations présentant cet haplotype ont ensuite migré vers l'ouest en direction de l'Europe (Semino *et al*, 2000). L'haplotype M173 a acquis une fréquence extrême chez les Basques par le phénomène de dérive génétique* favorisé par le faible effectif de population aux périodes du dernier maximum glaciaire (Wells *et al*, 2001).

L'ADN mitochondrial représente un matériel génétique non nucléaire, présent dans des structures cellulaires appelées mitochondries ; en théorie, il est hérité uniquement par voie maternelle. Il ne subit pas non plus de recombinaison méiotique*. Son taux de mutation* est beaucoup plus élevé que ce qui est observé dans l'ADN du noyau et ceci permet d'avoir une variabilité très importante entre individus. Deux haplogroupes* H et V illustrent la repopulation Ouest-européenne après la dernière glaciation. Les Basques constituent une des populations européennes exprimant la plus haute fréquence de ces deux marqueurs. Une analyse d'échantillons d'ADN mitochondrial provenant de toute l'Europe a révélé que les Basques présentaient la proportion la plus basse de "gènes néolithiques" qui sont sensés avoir été véhiculés par les peuples ayant introduit l'agriculture à partir du Moyen-Orient (Richards *et al*, 2000).

III - 3 Autres marqueurs génétiques

Ils sont bien sûr nombreux et il n'apparaît pas possible de les aborder tous dans cette brève revue. On ne citera ici que l'étude de certaines régions particulières de l'ADN, les microsatellites*. Ainsi, une équipe de Bilbao a étudié pour la première fois chez 797 individus autochtones de 17 districts des 4 provinces basques espagnoles la distribution de 6 polymorphismes* microsatellitaires. Ce travail a conduit à définir une nouvelle carte géographique de l'hétérogénéité génétique des Basques d'*Hegoalde* et à mettre en exergue le rôle de la dérive génétique* au sein de cette population (Iriondo *et al*, 2003). Cette répartition n'est pas sans rappeler les anciennes distributions tribales décrites par Strabon mais aussi celle des dialectes selon la carte établie par le prince Bonaparte.

CONCLUSIONS

Ainsi, si l'on résume les théories génétiques actuelles, les Basques peuvent être considérés, parmi les populations contemporaines, comme les plus fidèles descendants de l'un des premiers groupes humains ayant colonisé l'Europe en provenance de l'Est pendant la période paléolithique. Ces hommes ayant survécu à la dernière glaciation dans la zone refuge des Pyrénées de l'Ouest ont contribué en partie au repeuplement européen post-glaciaire. L'absence d'importants mélanges génétiques au fil des époques (malgré paradoxalement un grand nombre de "visiteurs") a permis la conservation de ces caractéristiques jusqu'à nos jours. Ce modèle est en bonne corrélation avec les données historiques ou archéologiques. Il remet en lumière les hypothèses anciennes de certains chercheurs comme José Miguel de Barandiaran. S'il est vrai, comme nous l'avons vu, que les Basques se différencient des autres Européens par bon nombre de déterminants génétiques, l'analyse au sein même de cette population révèle une certaine hétérogénéité dont la découpe varie en fonction des marqueurs étudiés. Néanmoins, ces données scientifiques du moment ne permettent d'élaborer que des théories qui, bien que recueillant l'assentiment de la majorité de la communauté des spécialistes, demandent à être confirmées par de nouveaux travaux. La génétique de la population basque est un thème plein d'avenir qui, loin d'avoir encore livré tous ses secrets, propose encore bien des défis aux anthropologues. ■

(*) *Docteur en Médecine spécialiste en Hématologie et
Docteur en Anthropologie Biologique,
Département d'Hématologie,
Centre Hospitalier de la Côte Basque, Bayonne*

Bibliographie

- Aguirre A, Vicario A, Mazon LI, Martinez de Pancorbo M, Arizti P, Estomba A, Lostoa CM, 1989, AKI, PGD, GC and HP frequencies in the Basque population : a review. *Gene Geography*. 3. pp 41-51.
- Alberdi F, Allison AC, Blumberg BS, Ikin EW, Mourant AE, 1957, The blood groups of the Spanish Basques ; in Mourant AE, Kopec A, Domaniewska-Sobczak K (ed) : *The distribution of the human blood groups and other polymorphisms*. London, Oxford University Press. pp 217-221.
- Aranzadi T, 1889, *El pueblo euskaldun. Estudio de Antropologia*. San Sebastian.
- Aranzadi T, 1922, Sintesis métrica de los craneos vascos. *Revue Internationale d'Etudes Basques*. 13.
- Bauduer F, Touinssi M, Degioanni A, Leroux S, Dutour O, Ducout L, De Micco P, Chiaroni J, 2004, Duffy blood group genotyping in the French Basque population using polymerase chain reaction with allele-specific primers. *American Journal of Human Biology*. 16. pp 78-81.
- Bernard J, Ruffié J, 1976, Anthropologie de la France. Hématologie et culture – Le peuplement de l'Europe de l'Ouest. *Annales de l'Ecole des Sciences Pratiques et des Hautes Etudes*. 4. pp 661-676.
- Bonaparte LL, 1863, *Carte des sept provinces basques montrant la délimitation actuelle de l'Euskara et sa division en dialectes et variétés*. Londres.
- Bordeaux M, 1969, Coutumes et groupes sanguins. *Annales ESC*. 24. pp 1275-1286.
- Boyd WC, Boyd LG, 1937, New data on blood groups and other inherited factors in Europe and Egypt. *American Journal of Physical Anthropology*. 23. pp 49-70.
- Broca P, 1862, Sur les caractères du crâne des Basques. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*. 3. pp 579-591.
- Broca P, 1875, Sur l'origine de la répartition de la langue basque. *Revue d'Anthropologie*. pp 1-53.
- Cavalli-Sforza LL, Menozzi P, Piazza A, 1994, *The history and geography of human genes*. Princeton University Press, Princeton, 413 p.
- Chalmers M, Ikin E, Mourant AE, 1949, The ABO, MN and Rh blood groups of the Basque people. *American Journal of Physical Anthropology*. 7. pp 529-544.
- Collignon R, 1899, *La race basque : étude anthropologique*. Paris.
- Etcheverry MA, 1945, El factor rhesus en genetica e importancia clinica. *Diagnostica Medica*. 17. pp 1237-1251.
- Hirszfeld H, Hirszfeld L, 1919, Essai d'application des méthodes sérologiques au problème des races. *L'Anthropologie*. 29. pp 505-537.
- Iriondo M, Barbero MC, Manzano C, 2003, DNA polymorphisms detect ancient barriers to gene flow in Basques. *American Journal of Physical Anthropology*. 122. pp 73-84.
- Levine MH, Von Hagen V, Ruffié J, Darrasse H, 1977, A hematological approach to basque isolation in two french Basque villages. *Annals of the New-York Academy of Sciences*. 293. pp 185-193.

Bibliographie (suite)

- Lucotte G, Hazout S, 1996, Y-chromosome DNA haplotypes in Basques. *Journal of Molecular Evolution*. 42. pp 472-475.
- Manzano C, Aguirre AI, Iriondo M, Martin M, Osaba L, De la Rua C, 1996, Genetic polymorphisms of the Basques from Gipuzcoa : genetic heterogeneity of the Basque population. *Annals of Human Biology*. 23. pp 285-296.
- Manzano C, Orue JM, de la Rua C, 1996, The " Basqueness " of the Basques of Alava : a reappraisal from a multidisciplinary perspective. *American Journal of Physical Anthropology*. 99. pp 249-258.
- Moulinier J, 1949, The Rh factor in southwestern France, an examination of the Basque and Bearnais populations. *American Journal of Physical Anthropology*. 7. pp 545-548.
- Nijenhuis LE, 1956, Blood group frequencies in French Basques. Proceedings of the first Congress of Human Genetics, Copenhagen. iii. pp 375-379.
- Piazza A, Cappello N, Olivetti E, Rendine S, 1988, The Basques in Europe: a genetic analysis. *Munibe*. supplément 6. pp 169-177.
- Poloni ES, Semino O, Passarino G, Santachiara-Benerecetti AS, Dupanloup I, Langaney A, Excoffier L, 1997, Human genetic affinities for Y-chromosome P49a,f/TaqI haplotypes show strong correspondence with linguistics. *American Journal of Human Genetics*. 61. pp 1015-1035.
- Richards M, Macaulay V, Hickey E, Vega E, Sykes B, Guida V, Rengo C, Sellitto D, Cruciani F, Kivisild T, 2000, Tracing european founder lineages in the near eastern mtDNA pool. *American Journal of Human Genetics*. 67. pp 1251-1276.
- de la Rua C, 1990, Los estudios de Paleoantropologia en el Pais Vasco. *Munibe*. 42. pp 199-219.
- Semino O, Passarino G, Oefner PJ, 2000, The genetic legacy of Paleolithic *Homo sapiens sapiens* in extant europeans : a Y chromosome perspective. *Science*. 290. pp 1155-1159.
- Strabon, 1966, *Geographia*. Editions François Lasserre, Paris.
- Touinssi M, Chiaroni J, Degioanni A, De Micco P, Dutour O, Bauduer F, 2004, Distribution of Rhesus (Rh) blood group system in the French Basques : a reappraisal using the allele-specific primers (ASP) PCR method. *Human Heredity*. 58. pp 69-72.
- Vallois HV, 1944, La répartition anthropologique des groupes sanguins en France et plus spécialement dans le Sud-Ouest. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*. Tome V. pp 53-80.
- Vergnes H, Constans J, Quilici JC, Lefèvre-Witier, Sevin J, Stevens M, 1980, Study of red blood cell and serum enzymes in five pyrenean communities and in a basque population sample. *Human Heredity*. 30. pp 171-180.
- Wells RS, Yuldasheva N, Ruzibakiev R, 2001, The Eurasian heartland : a continental perspective on Y-chromosome diversity. *Proceedings of the National Academy of Sciences USA*. 98. pp 10244-10269.

Tableau I**Répartition (%) des groupes ABO chez les Basques dans différentes études "classiques"**

(n* indique le nombre d'individus étudiés)

1^{er} auteur, année (sites)	n*	A	B	AB	O
Boyd, 1937 (région de St-Sébastien)	229	39,7	1,3	2,2	56,8
Etcheverry, 1945 (Argentine)	250	40,8	2,8	0,4	56
Moulinier, 1949 (Iparralde)	516	38,4	2,7	1	57,9
Chalmers, 1949 (St-Sébastien)	383	43,6	4,2	1	51,2
Nijenhuis, 1956 (Iparralde)	484	40,5	0,8	0,4	58,3
Levine, 1977 (Ahetze et Macaye)	701	39,7	2,3	0,8	57,2

À titre de comparaison, les données concernant la France sont les suivantes (n* = 6236) :

A : 45,3 %
 B : 6,4 %
 AB : 2,2 %
 O : 46,1 %

(Vallois, 1944)

Tableau 2**Fréquence des sujets Rhésus négatif parmi différents échantillons de populations basques**

(n* indique le nombre d'individus étudiés)

Références	Lieu	n*	Rh négatif
Etcheverry, 1945	Argentine	250	89 (35,6 %)
Moulinier, 1949	France (3 provinces)	516	126 (24,4 %)
Chalmers, 1949	France	383	112 (29,2 %)
Nijenhuis, 1956 ¹	France (Biarritz)	482	99 (20,5 %)
Alberdi, 1957	Guipuzcoa et Navarre	161	36 (22,3 %)
Levine, 1977	Ahetze et Macaye	706	181 (25,6 %)
Manzano, 1996	Alava	480	104 (21,6 %)
Manzano, 1996	Guipuzcoa	586	162 (27,6 %)
Touinssi, 2005 ²	France (3 provinces)	126	36 (28,5 %)

¹ Ce résultat "surprenant" tient au mode de sélection de l'échantillon : habitants de Biarritz sans précision d'origine

² Données obtenues par biologie moléculaire

(NB - France : environ 15-20 % d'individus Rh négatif)

Glossaire

(mots indiqués dans le texte par un astérisque)

***ADN (acide désoxyribonucléique)** : molécule complexe support de l'hérédité et contenue dans des structures organisées du noyau des cellules (les chromosomes) et dans les mitochondries.

***Dérive génétique** : désigne les modifications extrêmes de fréquence de gènes (vers le 100 % ou au contraire l'élimination), par le biais du hasard, au sein d'une population qui doit être de petite taille et relativement ancienne. Pour mieux rendre compte de ce phénomène, on peut prendre l'exemple du jeu de pile ou face. Si l'on lance une pièce en l'air un petit nombre de fois, le hasard peut favoriser la sortie beaucoup plus fréquente d'un côté par rapport à l'autre. De même, au fil des générations, certains caractères peuvent gagner en fréquence et d'autres au contraire s'éliminer.

***Dernier maximum glaciaire** : période de refroidissement climatique intense apparu il y a environ 18 000 ans pendant laquelle les populations humaines n'ont pu survivre qu'au niveau de régions plus tempérées dites "refuges" dont la zone aquitano-cantabrique.

***Gène** : séquence d'ADN à l'origine de la fabrication d'une protéine elle-même responsable d'une fonction ou d'un caractère particuliers.

***Haplotype** : ensemble de polymorphismes présents sur le même chromosome et qui se transmettent ensemble. Les haplotypes les plus voisins sont regroupés en ***haplo-groupes**.

***Hématologie** : classification des individus selon leurs caractères génétiques sanguins (se réfère principalement aux groupes érythrocytaires (globules rouges) et aux protéines du plasma).

***Microsatellites** : séquences répétées siégeant dans certaines parties des chromosomes et à fort degré de variabilité entre individus.

***Mutations** : modifications brusques d'une séquence d'ADN, molécule support de l'hérédité, et qui peuvent conduire à des changements structuraux ou fonctionnels chez l'individu. Ces mutations peuvent être neutres, c'est-à-dire sans conséquences, avantageuses ou au contraire délétères. Elles vont pouvoir se transmettre à la descendance et avoir la capacité de se disséminer dans la population.

***Polymorphismes** : différentes combinaisons possibles de certaines séquences d'ADN selon les individus ou les populations.

***Recombinaison méiotique** : modifications dans l'organisation des séquences d'ADN issues des échanges aléatoires entre chromosomes homologues maternels et paternels après la phase de fécondation. Ainsi, l'enfant n'est pas la simple addition du patrimoine génétique de ses parents mais possède des caractéristiques génétiques nouvelles. Ce mécanisme permet donc une capacité de variation voire d'évolution au fil des générations.



LA SOCIÉTÉ BASQUE TRADITIONNELLE

Maïté LAFOURCADE

Résumé :

La société basque s'est organisée à partir de la terre qui, selon le régime naturel de la propriété indivise, appartenait collectivement à tous les habitants du lieu où ils s'étaient fixés par familles dans des maisons. La maison est la cellule de base de la société basque, tant au point de vue du droit privé que du droit public. Les deux pôles de la société traditionnelle basque sont la maison et la communauté.

Être abstrait, à l'origine lointaine et à durée illimitée, la famille se concrétise par la maison et son patrimoine, propriété de la famille, naturellement indisponible et indivisible. À chaque génération, la maison avec "ses appartenances et dépendances" et tous ses membres, vivants et morts, est placée sous la responsabilité d'un couple formé par l'*etxe-rekoa* et son conjoint, fille ou garçon. Maîtres vieux et maîtres jeunes, vivent sous le même toit, tous ayant des droits égaux, quel que soit leur sexe et leur qualité, héritier ou dotal. Ils doivent travailler à la prospérité du patrimoine familial pour le transmettre dans son intégralité à la génération suivante et donner à chacun des enfants exclus de l'héritage une situation digne de la maison, sinon les entretenir au foyer ancestral jusqu'à la fin de leurs jours.

Chaque maison participe aussi par l'intermédiaire de son maître ancien sinon jeune à l'organisation de la communauté des habitants. Dans chaque paroisse, les maîtres de maison se réunissent le dimanche à l'issue de la messe, pour débattre de toutes les affaires concernant la communauté. Et quand ils en sont requis par le syndic général du pays, ils désignent un ou deux mandataires à l'assemblée générale du Pays : Biltzar en Labourd, Silviet en Soule, Cour ou Jointe générale dans les Pays ou Vallées de Basse-Navarre.

Le décret du 11 août 1789 a aboli les coutumes locales pour réaliser l'unité nationale française.

MOTS CLÉS

Société basque,
maison,
famille souche,
propriété collective,
communauté,
démocratie.

Hitz-gakoak

Euskal gizarte,
etxe,
familia erro,
elkar jabego,
erkidego,
demokrazia.

Laburpena :

Euskal gizartea, lurra zuela oinarri apailatu zen, ezin zatituzko jabegoan. Lurra, leku batetako etxeetan kokatu familiena zen, erkidegoan. Etxea euskal gizartearen oinarria da, zuzenbide pribatuan bai eta publikoan. Ohiko euskal gizartearen bi buruak etxea eta erkidegoa dira.

Aspaldidanik eta luzazko, familia etxeak eta haren ondareak, ezin zatituzko etxaldeak, osatzen du. Belaunaldi bakotxean, etxea, leihor eta lur, familiakide bizi eta hil guziekin, etxerako bikotearen gain da, ezkont-laguna izan dadien emazte ala gizon. Nagusi xahar eta nagusi gazte hegatz beraren pean bizi dira, denek eskubide berak dituztela, etxekoa ala kanpokoak izanik. Familiaren ondarearen onetan lan egin behar dute, hura ondoko belaunaldiari uzteko eta ondaretik kanpo gelditzen diren haurreri ordain duin bat emateko, non ez diren etxean egoiten hil arte.

Etxe bakotxak, nagusi xahar edo gaztearen bidez, hertarren erkidegoan esku hartzen du. Parropia guzietan, etxeko nagusiak elgarretaratzen dira meza ondoan, erkidegoaren aferetaz solastatzeko. Eskualdeko sindik orokorrak eskatzen diotelarik, ordezkari bat edo bi igortzen dituzte Eskualdeko buruzagitzara : Biltzar Lapurdin, Silviet Xuberon, Cour edo Jointe Générale Baxenabarren. 1789 ko Abuztuaren II ko dekretuak ezeztatu ditu lekuko ohidura horiek, frantses batasun nazionalaren egiteko.

Ce qui caractérise la société basque traditionnelle et la distingue de nos sociétés modernes, c'est son ancienneté et sa permanence à travers les siècles sans modifications profondes.

Née dans la nuit des temps, elle s'est organisée d'une façon empirique, en fonction des besoins des populations locales, établies dans les différents pays et vallées de la région pyrénéenne. Leur économie étant, à l'origine, pastorale, ces populations se sont naturellement organisées à partir de la terre qui, selon le régime naturel de la propriété indivise, appartenait collectivement à tous les habitants de la vallée ou du pays dans lequel elles vivaient.

Toute société sécrétant nécessairement des règles pour la régir, elle a élaboré un droit constitué d'usages qui s'imposaient à tous, un droit coutumier qui demeura en vigueur, en France, jusqu'à la Révolution.

Les coutumes basques ont été rédigées entre le XIII^e et le XVII^e siècle selon les provinces. La première rédaction fut celle du Fuero général de Navarre en 1237, trois ans après l'accession au trône de Pampelune de Thibaud de Champagne, prince venu du nord de la Loire, pays de forte féodalité, dont les Navarrais se méfiaient. Le second Fuero rédigé fut, en 1373, celui d'Ayala, vallée actuellement située dans

la province d'Alava. Les Biscayens mirent leurs coutumes par écrit en 1452, ce Fuero fut réformé en 1526. En France, le roi Charles VII ordonna, dans l'article 125 de l'ordonnance de Montils-les-Tours de 1454, la rédaction de toutes les coutumes du royaume, par bailliage ou sénéchaussée. La Coutume de Labourd fut rédigée en 1454, celle de Soule, comme celle de Bayonne, en 1520. La Basse-Navarre ne faisant pas encore partie du domaine de la Couronne de France, il faut attendre que le roi de Navarre, Henri III, devienne Henri IV de France pour que l'impulsion soit donnée ; la rédaction du For de Basse-Navarre fut terminée en 1611 ; de rédaction tardive, il est francisé et reflète imparfaitement les coutumes locales.

L'étude de ces différents textes révèle l'indiscutable parenté existant entre eux, bien que rédigés à des époques différentes et dans des régions différentes, d'Amurrio à Pampelune, sans aucune orientation systématique, dogmatique ou politique. En effet, les pays basques constituaient une fédération de petites républiques autonomes, sans unité politique, n'ayant jamais constitué d'État, n'ayant été réunis sous un même sceptre que pendant le règne de Sanche III, roi de Navarre de 999 à 1035. Ces textes coutumiers, nés des besoins et des tendances profondes des populations locales, présentent, comme la langue, des nuances d'un lieu à l'autre, mais les principes fondamentaux sont partout les mêmes, paraissant immuables.

21

Le droit basque, et c'est là tout ce qui fait son originalité, n'a pas été influencé par le droit romain, individualiste, qui, découvert à Bologne, en Italie, à la fin du XI^e siècle, s'est fait envahissant, modifiant partout la tradition juridique populaire. Les notions d'État, de Souveraineté, la propriété individuelle, l'autorité du chef de famille, l'incapacité juridique de la femme mariée, l'inégalité des sexes..., sont autant de concepts dus au droit romain, qui pénétrèrent d'est en ouest, tant en Espagne qu'en France et dans la plupart des pays d'Europe. Ils se heurtèrent en pays basques à la résistance des populations locales qui conservèrent leurs antiques usages : liberté individuelle, propriété collective, égalité des sexes, coseigneurie entre les couples de gestionnaires du patrimoine familial, égalité des maisons dans un système de démocratie directe à base familiale... Le droit basque a traversé les siècles... On le retrouve encore à l'état pur à la veille de la Révolution en France, ainsi qu'en témoignent les actes de la pratique notariale.

Leur étude vient compléter celle des documents officiels, abstraits et généraux ; elle est même indispensable car, bien souvent, les actes de la pratique nous montrent que les prescriptions émanant d'une autorité et voulant s'imposer au peuple, ne sont pas appliquées. Ils permettent de pénétrer dans les couches profondes de la société et d'appréhender la réalité des faits juridiques et sociaux.

Les cellules de base de l'organisation sociale basque étaient les maisons,

assorties des terres mises en culture et des droits sur les terres communes, le tout constituant une unité économique permettant à une famille élargie, telle qu'on la concevait en pays basques, de vivre. Chaque maison abritait une famille qui faisait corps avec elle, jusqu'à prendre son nom et qui, comme elle, se perpétuait à travers les siècles grâce à un système juridique conçu pour sa conservation. À chaque génération, elle était représentée par un couple de responsables qui en assumait la gestion. Cette responsabilité s'étendait à tous les membres de la famille et à toute la communauté, chaque maison participant, par l'intermédiaire de son représentant, à l'administration des terres communes et de toutes les affaires intéressant l'ensemble des habitants.

Les deux pôles de la société traditionnelle basque étaient donc, d'une part, la famille, et d'autre part, la communauté.

I - LA FAMILLE

Être abstrait, à l'origine lointaine et à durée illimitée, la famille se concrétise dans son patrimoine, lequel permet sa survie. Chaque famille disposait d'un patrimoine qui, selon la conception basque du droit de propriété, appartenait, dans l'indivision, à tous ses membres vivant sous le même toit.

Le patrimoine familial comprenait la maison ancestrale avec ses "appartenances et dépendances", meubles et immeubles, terres labourables, prés, vergers..., instruments aratoires, animaux domestiques..., ainsi que les droits sur les terres qui appartenaient à l'ensemble de la communauté des habitants du pays, sans oublier les droits d'église et de sépulture, c'est-à-dire le siège à l'église qui déterminait le rang de la maison dans toutes les cérémonies, civiles et religieuses, et la sépulture sur laquelle il était situé à l'époque où les morts étaient enterrés dans l'église, ce qui était encore en usage à la veille de la Révolution, ou la place au cimetière pour les maisons neuves, lesquels faisaient partie intégrante de la maison. Le tout était, par nature, intangible et nul, pas même le maître de maison ne pouvait en disposer seul. Venus des ancêtres, les biens de famille devaient être transmis à la génération suivante dans leur intégralité.

Propriété de la famille qui se perpétuait à travers les siècles, ce patrimoine était nécessairement indisponible et indivisible.

I - 1 L'inaliénabilité des patrimoines familiaux

La grande division des biens en droit basque n'était pas comme de nos jours : meubles et immeubles, mais celle qui distinguait, d'une part, les biens qui étaient

dans la famille depuis au moins deux générations, qui étaient appelés biens avitins ou papoaux, appelés raïces ou troncales en *Hegoalde* (Pays basque sud) et, d'autre part, les acquêts, biens acquis par leur actuel possesseur ou ses père et mère ; seuls, les premiers, qui venaient des ancêtres, étaient indisponibles.

Aux biens avitins étaient assimilés les acquêts qui avaient été vinctés en mariage, c'est-à-dire affectés au mariage de l'enfant héritier par une clause particulière de son contrat de mariage, ce qui était fréquent. L'assignation en mariage était une exception à l'indisponibilité des biens de famille prévue par les Coutumes. Mais l'exception était devenue la règle puisque c'est par donation *propter nuptias* que le patrimoine familial était transmis à l'héritier coutumier. Le For de Basse-Navarre (art. XVIII de la rubrique "Du père et du fils") en fait même une règle impérative.

Une autre exception à l'inaliénabilité des biens avitins était l'urgente nécessité. Le For de Basse-Navarre (arts. II et III de la rubrique "Des Contrats") est sur ce point plus précis que les autres Coutumes basques. Si l'aliénation de l'universalité des biens avitins était impossible "si ce n'est pour grandes nécessités et avec la connaissance et permission de Justice", l'aliénation de quelques parcelles particulières de tels biens était autorisée dans quelques cas limités, énumérés par le For, où l'urgence semblait manifeste.

23

Lorsqu'un bien de famille avait été vendu, il pouvait être racheté par l'héritier coutumier du vendeur, au prix où il avait été vendu. Cette institution, appelée retrait lignager, très répandue dans les communautés familiales du Moyen Âge en France, avait été, sous l'influence du droit romain, restreinte et soumise à des conditions très strictes, de telle sorte qu'elle avait progressivement disparu. Elle ne subsistait à l'époque moderne, qu'en pays basques. Mais, alors que le délai pour racheter le bien vendu était illimité en Labourd et limité à 41 ans en Soule, le For de Basse-Navarre avait adopté le délai de droit commun en France qui était d'un an et un jour. Mais, dans la plupart des actes de vente figurait une clause qui prolongeait le délai pour retraire, prévu généralement par les parties jusqu'à 30 ans, délai de prescription des actions civiles en Justice. Par ailleurs, contrairement aux Coutumes basques voisines, le For navarrais exclu du droit de retrait l'héritier qui aurait consenti à la vente, mais étend ce droit aux autres membres du lignage en respectant l'ordre successoral. Précisons enfin qu'en Basse-Navarre, le retrait lignager ne pouvait porter, comme en droit commun, que sur des immeubles alors qu'en Labourd et en Soule, des meubles, tels des troupeaux, pouvaient aussi faire l'objet d'un retrait.

En Labourd, cette institution fondamentale pour la conservation des patrimoines

familiaux, subsista jusqu'en 1790, en dépit de l'action conjuguée du Parlement de Bordeaux et des intendants qui lui reprochaient de paralyser l'activité économique du pays. En Basse-Navarre, si les commissaires royaux qui rédigèrent le For, voulurent supprimer cette institution, les actes de la pratique notariale témoignent de l'inanité de cette mesure qui contrariait les usages locaux.

Le corollaire de l'indisponibilité du patrimoine familial était son indivisibilité.

I - 2 L'indivisibilité du patrimoine familial

Ce patrimoine, appartenant par indivision naturelle et forcée à la famille, ne pouvait pas être partagé. Et pour sa bonne conservation, afin qu'il puisse pourvoir aux besoins de la famille de génération en génération, il devait avoir un gestionnaire à chaque génération.

Il ne devait donc avoir qu'un seul héritier. Ce terme, d'origine romaine, est impropre. Les Basques l'appelaient *etxerakoa*, celui qui est pour la maison, *el destinato a casa*. Les droits de ce gestionnaire n'étaient pas ceux d'un propriétaire tel que nous le concevons de nos jours, dans un système individualiste. Sa responsabilité impliquait plus de devoirs que de droits. La maison n'était pas à lui ; c'est lui qui était à la maison.

En *Iparralde* (Pays basque nord), il s'agissait de l'aîné des enfants. C'était une règle impérative, alors qu'en *Hegoalde* les parents choisissent l'enfant, fille ou garçon, qui leur paraît le plus apte à assumer cette lourde responsabilité. L'égalité des sexes était la règle en pays basques.

Mais le privilège de masculinité, d'origine féodale, avait pénétré dans les provinces basques de France, du moins en successions de biens nobles. En Basse-Navarre, où la féodalité s'était implantée lorsqu'elle faisait partie du royaume de Navarre, et en Soule, au voisinage du Béarn, le principe de masculinité s'était répandu en biens ruraux dans le piémont ; dans les maisons franches comme en biens nobles, c'était l'aîné des garçons qui prenait la responsabilité de la maison. Le principe basque de l'égalité des sexes ne subsistait que dans les vallées et pour les maisons fivatières du piémont.

Cet emprunt au droit nobiliaire était néanmoins incomplet, car, dans les trois provinces, si du premier mariage il n'y avait que des filles, l'aînée de celles-ci était l'héritière, même s'il y avait des garçons nés de mariages subséquents.

Cette dévolution successorale était impérative. Des dérogations n'étaient admises que si l'intérêt de la maison l'exigeait, ainsi, peut-on lire dans les documents, quand l'aîné était infirme, imbécile de naissance ou peu porté vers l'état de mariage. Il faisait alors démission de son droit d'aînesse devant notaire en

faveur du premier né des enfants cadets, à condition d'être logé, nourri et entretenu dans la maison familiale jusqu'à la fin de ses jours.

L'enfant aîné pouvait être exhéredé s'il contractait mariage sans l'autorisation de ses père et mère, avant l'âge requis par la Coutume soit 25 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles, en Basse-Navarre, 28 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles, en Labourd, 25 ans pour les garçons et 18 ans pour les filles, en Soule. Des ordonnances royales, de 1556 à 1730, reculèrent la majorité matrimoniale à 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles, et aggravèrent les sanctions ; l'exhéredation de plein droit et la nullité des mariages clandestins prévues par le For de Basse-Navarre furent dès lors étendues au Labourd et à la Soule. Majeurs les enfants pouvaient librement se marier, mais devaient au préalable faire trois sommations respectueuses à leurs père et mère, et ils pouvaient toujours être déshérités.

La responsabilité du patrimoine familial allait alors au premier né des enfants cadets, et ainsi de suite par ordre de primogéniture. En l'absence de puînés, elle allait au collatéral le plus proche du côté d'où les biens étaient venus, avec représentation à l'infini. Mais, en l'absence d'enfants, les parents pouvaient choisir un héritier, même étranger à la famille, servante ou domestique qui travaillait dans la maison et était jugé capable de la bien entretenir. C'était à l'occasion de son mariage que les maîtres de maison procédaient à une institution contractuelle en faveur de l'héritier choisi, laquelle était toujours assortie d'une substitution fideicommissaire en faveur de l'enfant aîné de chaque génération à l'infini, ce qui était contraire au droit romain et fut prohibé en France par une ordonnance royale de 1747. L'unité du patrimoine familial était toujours préservée.

La somme que recevaient les enfants puînés à leur départ de la maison devait autant que possible être prise sur les acquêts. Elle était généralement fixée dans le contrat de mariage de l'enfant aîné et représentait leurs droits légitimaires et successoraux. Les Coutumes ne prévoyaient aucune quotité. Ils devaient correspondre à la faculté des biens de lignée ; ils étaient inégaux selon les enfants, selon leurs besoins, souvent modiques mais suffisants pour que les jeunes gens puissent s'établir en dehors de la maison familiale et exercer le métier que leurs parents leur avaient donné en payant leur apprentissage ou leurs études, ou bien qu'ils puissent par mariage entrer dans une autre maison en y portant une dot suffisante. L'honneur de la maison exigeait que chacun ait une situation digne d'elle. En cas de décès de l'enfant doté sans postérité, ses droits légitimaires devaient faire retour à sa maison natale. Mais, s'ils le désiraient, les enfants pouvaient ne jamais quitter leur maison natale, où ils étaient chez eux, logés,

nourris, entretenus, à condition de contribuer par leur travail à la prospérité du patrimoine familial. Sinon, ayant quitté la maison familiale et reçu leur part, les enfants cadets étaient dès lors exclus de la succession de leurs père et mère ; mais ils pouvaient toujours revenir dans leur maison natale où l'héritier était tenu de les recevoir.

Ces droits légitimaires et successoraux constituaient généralement la dot qu'un enfant cadet, fille ou garçon, apportait dans la maison d'un héritier ou héritière en se mariant avec lui. En échange de la dot, les parents de l'enfant héritier "assignaient en faveur du mariage et des enfants qui en proviendront" tous leurs biens avitins voire des acquêts, en s'en réservant, conformément à la Coutume, la moitié indivise. Les deux couples, appelés dans les actes de la pratique "maîtres vieux" et "maîtres jeunes", voire les trois si les grands-parents ou l'un d'eux survivaient, géraient conjointement le patrimoine familial avec des droits égaux, quel que fût leur sexe et leur qualité, héritier ou dotal. C'est l'institution typiquement basque, qui ignore la *patria potestas* romaine, de la coseigneurie. En cas de mésentente entre eux, un partage avait lieu, mais chaque couple n'avait que la jouissance et l'administration des biens de son lot ; nul n'avait le droit d'en disposer.

26

Dans chaque couple régnait la même égalité entre les conjoints. En cas de désaccord, c'était la voix de celui des deux qui était l'héritier, mari ou femme, qui l'emportait. La femme pouvait même disposer seule des biens acquêts dans certains cas énumérés dans les Coutumes de Labourd et de Soule (article IX du titre "Des droits de Mariage" de la Coutume de Labourd et article VIII de la rubrique "Des Droits du Mariage" de la Coutume de Soule) pour les nécessités de son commerce, pour la nourriture des enfants nés du mariage et pour l'entretien des biens assignés en mariage. Elle pouvait disposer seule par testament de la moitié des acquêts. Elle pouvait librement contracter sans être autorisée par son mari ; ses actes n'étaient pas nuls, mais ses créanciers devaient attendre la mort du mari pour faire valoir leur créance. La femme basque n'était donc pas cette incapable, placée sous la tutelle de son mari, du droit romain et de l'ensemble des Coutumes en France où avait pénétré depuis le XVI^e siècle, le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée qui a subsisté en France jusqu'en 1938.

Dans le cas de dissolution du mariage par le décès sans postérité du conjoint héritier, la dot devait être rendue au survivant qui n'avait désormais plus aucun droit dans la maison du prédécédé qu'il devait quitter pour retourner dans sa maison natale. Si c'était le conjoint dotal qui décédait le premier, la dot devait être

rendue à la maison d'où elle provenait. Mais, en présence d'enfant, le conjoint dotal était avec sa dot intégré dans la communauté familiale du conjoint héritier.

Le régime matrimonial basque était donc la séparation de biens jusqu'à la naissance d'un enfant et tant qu'il demeurait vivant ; dès lors un régime de communauté se substituait *ipso facto* au précédent.

Cette égalité entre les époux comme entre les maîtres vieux et les maîtres jeunes, existait entre les maisons dans la communauté des habitants.

II - LA COMMUNAUTÉ

La communauté des habitants possédait, dans l'indivision, les terres incultes, dites "vaines et vagues" : pâturages, prés, bois et forêts, rivières... Le milieu naturel conditionnait leur répartition. En Labourd, elles étaient réparties par paroisse ; chaque paroisse administrait ses terres communes. En Soule, elles appartenaient à tous les Souletins et étaient gérées par le Silviet, assemblée démocratique des maîtres de maison du pays, du moins jusqu'à sa suppression par le roi en 1730. En Basse-Navarre, elles étaient réparties entre les divers pays et vallées qui composaient cette province : Pays de Mixe, d'Arberoue, d'Ostabaret, d'Ossès, de Cize, vallée de Baïgorry, trilogie Armendaritz-Iholdy-Irissarry, et les cinq villes : Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Garris, Labastide-Clairence, Larceveau.

Dans chacune de ces unités, les maîtres de maison se réunissaient par paroisse et déléguaient un ou deux mandataires à l'assemblée générale du pays.

II - 1 Les assemblées paroissiales

Dans chaque paroisse, les maîtres de maison se réunissaient le dimanche, à l'issue de la grand-messe, dans une petite salle située au-dessus du porche de l'église, encore visible dans certains villages du Labourd, sous le porche ou dans une pièce attenante à l'église, en une assemblée dite capitulaire.

Chaque maison était représentée par son maître vieux de préférence, sinon son maître jeune. Les femmes héritières, veuves et sans enfant mâle, pouvaient y participer.

Le curé, qui n'était maître d'aucune maison, en était exclu ; il n'y assistait que pour les questions intéressant son sacerdoce et sans prendre part au vote.

Quant aux nobles, leur participation à la vie publique variait selon les lieux et selon les époques, la noblesse ayant tendance à se faire de plus en plus envahissante. En Labourd, ils en étaient exclus, à l'exception du Vicomte d'Urtubie

à Urrugne et du Baron de Saint-Pée à Saint-Pée-sur-Nivelle. En Soule, l'exclusion était aussi la règle, mais avec des exceptions ; l'organisation administrative y était particulièrement complexe ; il en était de même de la répartition des terres communes ; si, dans l'ensemble, elles appartenaient à tous les habitants du pays, certaines paroisses, vics ou dégairies, ainsi que des messageries, qui étaient des circonscriptions administratives, possédaient leurs propres communaux, sans compter les possessions seigneuriales ou royales et les nombreuses appropriations privées de plus en plus fréquentes au XVIII^e siècle. Cette diversité se retrouve en Basse-Navarre ; mais généralement les possesseurs de maison noble pouvaient assister à l'assemblée des maîtres de maison à la condition de contribuer aux charges communes et sans prépondérance.

Les maîtres de maison, ainsi assemblés, délibéraient et décidaient à la majorité des voix, chaque maison ayant une voix quelle que fût son importance, des affaires intéressant la paroisse. Les décisions prises avaient force de loi. Le maire-abbé et un jurat par quartier ou hameau, élus chaque année, étaient chargés de leur exécution, sans aucun pouvoir de décision propre.

Ces délibérations ne firent l'objet de procès-verbaux que tardivement, rares étant les maîtres de maison qui savaient écrire et toutes les paroisses ne disposant pas d'un greffier. En 1784, les Etats de Navarre ordonnèrent aux communautés de "tenir registre de leurs délibérations". Certaines paroisses cependant ont tenu registre des délibérations dès le XVII^e siècle. Ces registres nous renseignent sur les préoccupations des maîtres de maison. La principale concernait le budget. Les ressources provenaient des revenus des biens communaux, ventes de coupes de bois, location de pâturages à des pasteurs étrangers, ferme du moulin de la communauté, de la boucherie, du vin et des alcools, droits divers perçus pour l'utilisation d'un bien commun, impôts locaux... Quant aux charges, il s'agissait essentiellement de la quote-part qui revenait à la paroisse dans la répartition des impôts royaux et locaux. Cette somme était répartie entre les maisons selon l'importance de leur patrimoine ; l'impôt était foncier. Les maîtres de maison désignaient entre eux des cotisateurs chargés de la répartition et des collecteurs, appelés "fermances vézalières" en Soule, un par quartier, pour recouvrer les sommes dues. Les communautés paroissiales avaient à faire face à de lourdes dépenses, notamment l'entretien des chemins, assuré par les maîtres de maison qui s'acquittaient fort mal de cette corvée, et des bâtiments publics, l'assistance aux pauvres, l'entretien des enfants trouvés, les gages du régent d'école, du médecin, du chirurgien et du garde municipal qui veillait au bon respect des règlements élaborés par les maîtres de maison... Ces derniers devaient aussi équiper les

hommes de troupe composant la milice de pays et procéder, quand ils en étaient requis par le syndic qui était le représentant permanent du pays, au tirage au sort, à défaut de volontaires, des soldats, marins et charpentiers de navire réquisitionnés par le roi... En Labourd, où les terres communes étaient réparties entre les paroisses, les débats de l'assemblée portaient fréquemment sur les communaux.

Les maîtres de maison assemblés désignaient aussi, pour répondre à la convocation du syndic, un ou deux mandataires pour participer à l'assemblée générale du pays.

II - 2 L'assemblée générale du pays

Chacune des trois provinces avait sa propre organisation.

L'assemblée générale du pays de Labourd, appelée Biltzar (du Basque : *Bildu zahar* : vieille assemblée), représentait le type même des assemblées générales basques, qui paraissent très anciennes, antérieures à l'organisation de la société en ordres voire à l'établissement du christianisme au Pays basque. Elle n'était composée que des représentants des paroisses, à l'exclusion, à l'instar des assemblées paroissiales, des clercs et des nobles.

Son organisation fut réformée et fixée par un arrêt du Conseil du roi rendu à Saint-Jean-de-Luz, à l'occasion du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, le 3 juin 1660. Le président de l'assemblée était, en principe, le bailli du Labourd ; mais, si cet officier avait eu un rôle important au Moyen Âge, il n'avait plus, sous l'Ancien Régime, que des prérogatives militaires ; il commandait la milice du pays et n'assistait au Biltzar que pour des questions militaires. À sa place siégeaient les officiers du tribunal du bailliage, le lieutenant général et le procureur du roi ; absents, ils étaient représentés par l'avocat le plus ancien. Contrairement aux États provinciaux qui avaient subsisté en France et en dépit de l'arrêt du Conseil de 1660, aucun commissaire du roi n'assistait aux débats ; sa présence aurait d'ailleurs été inutile, car ils avaient toujours lieu en langue basque. L'intendant, cet agent zélé de la Monarchie absolue, chercha désespérément un subdélégué pour le Labourd qui parlât la langue basque, mais il ne dénicha l'oiseau rare qu'en 1776, avec l'aide de l'évêque de Bayonne. Mais sa présence au Biltzar demeura indésirable. Toutefois, le syndic, après la réunion, l'informait des décisions qui avaient été prises. Aux côtés des officiers du bailliage, siégeait le syndic ; c'est lui qui dirigeait les débats. C'est lui aussi qui avait établi l'ordre du jour et convoqué les représentants des paroisses.

Très exceptionnellement en France, en Labourd le roi ou l'un de ses commissaires n'intervenait pas dans la convocation de l'assemblée. C'est le syndic

qui agissait seul. Il la réunissait soit à la demande du bailli, d'un officier du tribunal du bailliage ou de l'intendant, voire de son propre mouvement, ce qui était le plus fréquent. Et il ne manquait pas de le faire chaque fois que cela était nécessaire, alors que la plupart des Etats provinciaux en France tombèrent en désuétude, faute de convocation. Le Biltzar était généralement réuni au moins une fois par an, parfois 2 à 3 fois par an ; en 1726, il y eut même cinq réunions et en 1789, sept.

Quand le syndic estimait une réunion nécessaire, il devait, depuis l'arrêt du Conseil de 1660, en informer les officiers du tribunal du bailliage et leur soumettre les propositions écrites qu'il entendait soumettre à l'assemblée. Toute communauté ou tout habitant du pays avait le droit de demander au syndic d'inclure une proposition dans l'ordre du jour. Mais les officiers, s'ils pouvaient faire opposition à telle ou telle proposition, n'avait pas le droit "en vertu de la constitution du pays" d'ajouter une proposition à celles du syndic. Il était fort rare que les propositions du syndic soient rejetées. Généralement, elles étaient déclarées "pertinentes et admissibles". Une ordonnance était rendue afin qu'elles soient données à entendre au présent pays de Labourt", fixant le jour et l'heure de la réunion.

Le syndic adressait la convocation aux maires-abbés. Ceux-ci ou leur représentant se rendaient au siège du tribunal du bailliage à Ustaritz. La séance commençait par l'appel des communautés, toujours dans le même ordre. Celles qui étaient absentes ou avaient délégué une femme étaient sanctionnées et devaient payer une amende. Le président de séance lisait ensuite le texte des propositions une par une. Le syndic les commentait et donnait les explications nécessaires, répondant à toutes les questions qui lui étaient posées. Aucune décision n'était prise. Le syndic ordonnait aux députés des paroisses, dont le mandat était impératif, de rapporter par écrit les décisions qui seraient prises par les maîtres de maison de leur paroisse, à une seconde session dont il fixait le jour et l'heure, huit jours plus tard.

Les députés revenaient dans leur paroisse respective, avec le texte écrit des propositions qu'ils lisaient le dimanche suivant aux maîtres de maison assemblés. Après en avoir discuté, ces derniers votaient sur chaque proposition, chaque maison ayant une voix. La décision, prise à la majorité, était transcrite par le greffier de séance pour être ramenée à la seconde session du Biltzar.

Lors de cette seconde séance, les réponses des communautés étaient lues à haute voix par le greffier et "colligées". La décision sur chaque proposition était prise à la majorité, chaque paroisse ayant une voix quelle que fut son importance. Les résultats étaient prononcés par le président de séance. Le greffier dressait le procès verbal de la séance et le signait avec les officiers du bailliage, le syndic et les députés qui savaient le faire.

Les décisions prises devenaient la loi du pays ; le syndic veillait à leur exécution.

Les Labourdins étaient très attachés à leurs institutions démocratiques qui garantissaient des libertés séculaires et le Biltzar refusa tout projet de réforme tendant à les normaliser.

Le plus ancien procès-verbal qui nous soit parvenu date du 8 octobre 1567. À part quelques documents épars du XVII^e siècle, deux registres des délibérations du XVIII^e siècle ont été conservés. D'après ces documents, nous pouvons affirmer que le Biltzar du pays de Labourd avait de très larges attributions encore à la veille de la Révolution, qui conféraient à ce petit pays une réelle autonomie administrative.

La prérogative la plus importante était, comme en Soule et en Basse-Navarre, l'autonomie financière. Non soumis aux impôts créés avant son annexion au royaume de France, il ne payait que les impôts directs et indirects créés par Louis XIV, auxquels les Labourdins avaient obtenu le privilège d'être abonnés, de telle sorte qu'ils payaient au fisc royal une somme globale annuelle. Cette somme était répartie par une commission prise au sein du Biltzar, en deux rôles, l'un nominal pour les biens nobles, l'autre par paroisses selon le nombre de feux de chacune d'elles. Le syndic faisait fonction de trésorier, receveur général.

Si l'arrêt du Conseil de 1660 lui avait enlevé ses compétences judiciaires, ne lui laissant que la simple police et la sanction des infractions à ses règlements, le Biltzar avait conservé un large pouvoir réglementaire qui pouvait s'exercer dans tous les domaines, voire un réel pouvoir législatif ; il pouvait librement réformer les articles de la Coutume qui lui paraissait vieillis ou inadaptés. Il débattait des traités de bonne correspondance que le pays signait avec ses voisins de Guipuzcoa ou de Biscaye, réglant, en temps de guerre comme de paix, les relations commerciales et l'utilisation des eaux de pêche.

C'est la milice du pays, composée de mille hommes entièrement à sa charge, qui, avec le garde du pays et les jurats, veillait au maintien de l'ordre. Ayant leur propre milice, les Labourdins étaient exemptés de service militaire dans les armées royales ; mais ce privilège ne fut guère respecté par Louis XIV et ses successeurs qui réquisitionnaient souvent des marins basques pour la flotte royale et des charpentiers de navire pour les ateliers royaux de construction navale.

Exceptionnellement en France, le Labourd conserva l'entretien de ses routes et ponts jusqu'à la Révolution, malgré un arrêt du Conseil du 7 octobre 1778 qui lui enleva cette prérogative pour la confier à l'administration des ponts et chaussées. Mais, à la lecture des procès-verbaux du Biltzar, on constate que cet arrêt est resté lettre morte, le syndic continuant à exhorter les communautés à entretenir et réparer ses chemins, désireux de "conserver ce privilège que toutes les autres

provinces envient", et à procéder à des adjudications pour la construction de routes ou de ponts.

Enfin, on débattait souvent au Biltzar de plaintes ou requêtes à faire au roi ou à son gouvernement pour demander une remise ou réduction d'impôts ou lui soumettre toute autre doléance. On y examinait aussi les propositions du gouvernement et donnait une réponse qui pouvait être négative.

Cette exceptionnelle liberté laissée aux Labourdins subsista jusqu'à la Révolution. Et c'est à juste titre que le Tiers-état labourdin déclarait, en 1789, dans son cahier des doléances : "Ils se trouvent assez bien de ce régime ; ils craindraient d'en changer". C'est la noblesse, exclue de la vie politique du pays qui réclamait l'égalité des droits !

Il n'en fut pas de même en Soule où la noblesse avait pris une place importante et était parvenue à participer à la vie politique. Le Grand corps, comprenant le clergé et la noblesse s'était, à une date inconnue, associé au Silviet, qui était l'analogue du Biltzar, pour former la Cour d'ordre. C'est le Gouverneur, commissaire royal, qui la convoquait et non le syndic général du pays qui n'en avait pas le droit. Grand corps et Silviet siégeaient séparément. Chacun avait une voix. C'est le tiers seul qui élisait le syndic général du pays et qui prenait les décisions concernant les terres communes.

Mais, alors que l'autonomie de la Soule était aussi grande que celle du Labourd, la noblesse finit par obtenir du roi des lettres patentes du 28 juin 1730 qui supprimèrent le Silviet. Désormais, comme les autres États provinciaux du royaume, les États de Soule étaient composés des trois ordres, chacun ayant une voix, et le mandat des députés du tiers, dont le nombre fut réduit à 13, devint représentatif, ce qui excluait toute consultation populaire. C'en était fini de l'antique démocratie basque. Les États de Soule survécurent néanmoins, mais sans grand pouvoir, comme simple rouage de l'administration financière du royaume, jusqu'à la nuit du 4 août 1789.

En Basse-Navarre, les divers pays composant cette province conservèrent leur organisation ancestrale, en dépit de l'installation dans la *merindad de Ultra puertos* des souverains de Navarre, après l'occupation en 1512 de la Haute-Navarre par les troupes de Ferdinand d'Aragon et la création par Henri II d'Albret dans ce petit royaume, en 1523, des États généraux de Navarre, à l'image des Cortes de Pampelune, assemblée représentative des trois ordres du royaume. Après l'annexion de la Navarre au royaume de France, en 1620, la cour féodale du roi de Navarre n'était plus que des états provinciaux, comme il en subsistait encore en France.

Mais, à l'intérieur de la Navarre, chaque pays ou vallée constituait une unité géographique et politique. Chacun avait sa Cour générale, composée comme le Silviet des maîtres de maison du pays ; au XVIII^e siècle beaucoup d'entre eux, se dispensant de se rendre à la convocation, se faisaient, comme en Labourd, représenter par des mandataires avec mandat impératif. Ces délégués n'étaient que des porte-paroles ; la décision était prise par les maîtres de maison au niveau de la paroisse ou du hameau.

Ces assemblées générales étaient éminemment populaires ; les clercs en étaient exclus, comme dans les autres assemblées basques du nord ou du sud, à l'exception des Cortes et des États de Navarre. Quant aux nobles, ils y participaient en tant que maîtres de maison, avec une voix comme les autres, sans aucune prépondérance. Le plus souvent, comme dans le Pays de Cize ou celui d'Ostabaret, ils pouvaient assister à la Cour générale, mais avec voix consultative seulement ; ils ne prenaient pas part à la décision.

Les pays ou vallées furent longtemps régis par des coutumes immémoriales orales. Mais, les conflits à propos des communaux étant fréquents, certains rédigèrent des statuts, qualifiés de "Règlements politiques" consacrés en grande partie à la gestion des biens communs, (ceux du Pays d'Ostabaret datent de 1598, Cf. Haristoy, *Recherches historiques...*, t. II, p. 555, ceux de la Vallée de Baïgorry de 1704).

À l'exception des Vallées de Baïgorry et d'Ossès, les Cours générales étaient convoquées par le représentant du roi, le bailli ou l'alcalde, officier royal mais de souche locale. Leur fonctionnement, à quelques nuances près, était semblable à celui des autres assemblées démocratiques basques.

Dans la Vallée de Baïgorry, des assemblées intermédiaires, appelées "Berrogain", regroupaient les délégués des maîtres de maison des 11 hameaux, appelés "jurats". Chacun à son tour exerçait la charge de premier jurat, sorte de maire de la Vallée. Ce sont eux qui décidaient de la réunion de la Cour générale, la convoquaient et la préparaient. Les représentants de chaque hameau, soit un maître de maison élu par ses pairs et le jurat, étaient tenus d'y assister. Comme le Biltzar ou le Silviet, la réunion comprenait deux sessions ; le pouvoir de décision appartenait donc toujours aux maîtres de maison. Le premier jurat était chargé de son exécution jusqu'en décembre 1787 où un syndic fut créé par l'intendant.

De même, les 27 paroisses du Pays de Mixe désignaient chacune deux députés, appelés "dégans", pour assister à la Cour générale, rapporter aux maîtres de maison les problèmes soulevés et ramener à la Cour leurs décisions. Pour le vote, elles étaient regroupées en trois bandes, chacune ayant une voix ; la décision de la Cour générale était formée par l'avis de deux bandes sur trois.

La Cour générale du Pays d'Ostabaret, qui se réunissait à Ostabat ou Cibits était composée de deux députés par paroisse, soit 22 députés. Les nobles pouvaient y assister, mais sans participer au vote. Elle était convoquée et présidée par le Bailli, officier héréditaire depuis 1604, qui était le Baron d'Uhart. Un syndic, à la fois trésorier du pays, était chargé de l'exécution des décisions prises par les maîtres de maison.

Le principe du référendum populaire à base familiale, trait caractéristique de l'organisation politique basque, y prévalait comme dans le Pays d'Arberoue, la Vallée d'Ossès et la trilogie Irissarry-Iholdy-Armendarits, bref dans tous les Pays composant la Basse-Navarre.

Mais le roi voulut normaliser cette organisation anachronique et par un arrêt du Conseil du 28 janvier 1775, il édicta un Règlement applicable aux "Pays de Mixe, de Cize, d'Arberoue et d'Ostabaret" qui provoqua une véritable levée de boucliers de la part des intéressés. Cet arrêt donnait aux nobles voix délibérative et faisait participer aux Cours générales les députés des cinq villes, qui, jusque là, avaient une administration distincte et autonome. Le syndic devait être élu parmi les nobles et ne pouvait pas exercer les fonctions de trésorier. Ce n'est que cette dernière prescription qui fut, semble t'il, respectée.

Quant aux attributions des Cours générales, elles concernaient, d'après le For général de Navarre, toutes les "affaires communes" au district. Il s'agissait essentiellement de la gestion des biens communs, terres incultes, bois et pâturages, ressources minières dans la Vallée de Baïgorry, patrimoine commun des habitants du Pays, mais elles avaient aussi d'autres importantes fonctions : elles désignaient les députés aux États de Navarre, elles procédaient à la répartition des impôts entre les paroisses, elles avaient la responsabilité des chemins et autres voies de communication ainsi que de l'ordre public dans tout le Pays, lequel était assuré par les milices au nombre de quatre : le Régiment de la Châtellenie de Navarre recruté parmi les communautés des Pays et Vallées de Cize, Baïgorry, Ossès et de la trilogie Irissarry-Iholdy-Armendarits et les milices des Pays de Mixe, Arberoue et Ostabaret. La Compagnie franche d'Ostabaret comprenait 106 hommes, plus un capitaine, un capitaine en second, deux lieutenants et deux sous-lieutenants ; donc 112 hommes en tout. Le bailli d'Ostabaret la commandait en tant que premier capitaine, par "Brevet à vie de Mr. Le duc de Gramont" ; c'est ce dernier qui nommait aux emplois et en donnait les commissions.

En dépit de l'existence des États de Navarre, vestige de la Cour féodale du roi de Navarre, les Pays et Vallées jouissaient d'une grande autonomie que les agents du roi ne cessèrent de vouloir réduire depuis l'annexion de ce petit royaume au domaine de la Couronne de France, en 1620. Dans le domaine de la gestion

financière, en particulier des dépenses extraordinaires, l'intendant, exerçait une véritable tutelle sur les Pays et Vallées comme sur les villes et, à la fin de l'Ancien Régime, ils étaient soumis à un contrôle assez étroit de cet agent de la Monarchie absolue. Les Cours générales continuèrent néanmoins jusqu'à la Révolution à gérer à peu près en toute liberté leurs forêts et pâturages communs, conservant ainsi une large part d'autonomie dans l'administration de leurs ressorts respectifs.

La nuit du 4 août, suivie du décret du 11, mit fin aux privilèges, parmi lesquels aux particularismes locaux. Le découpage de la France en départements aussi anonymes que possible vint ensuite détruire les provinces. Par le décret du 4 mars 1790, les trois provinces basques furent réunies au Béarn pour former le département des Basses-Pyrénées, avec Pau pour chef-lieu. La Nation française, une et indivisible, avait englobé le Pays basque.

La loi, "expression de la volonté générale", vint se substituer au droit coutumier qui fut supprimé par l'article 7 de la loi du 30 ventôse an II et imposer à tous les Français un droit individualiste et bourgeois aux antipodes du droit basque. La grande loi successorale du 17 nivôse an II imposa la stricte égalité entre les héritiers, établissant un ordre successoral fixe pour toute la France. La conception romaine du droit de propriété, individualiste et absolue, s'imposa à tous. Enfin le Code civil de Napoléon vint, en 1804, achever cette œuvre unificatrice.

35

Ainsi, au nom des principes révolutionnaires de liberté, égalité et démocratie, le Pays basque de France perdit ses libertés, la bourgeoisie s'empara des terres et du pouvoir engendrant des inégalités sociales et les Basques, trop pauvres, ne purent prendre part aux élections dans un régime censitaire qui les écartait. Au nom d'une liberté et d'une démocratie abstraite, qui aboutirent à Robespierre et à Napoléon, une minorité d'idéologues ont anéanti les libertés réelles de la séculaire démocratie basque.

Mais le droit basque survit, à l'état d'usages en France, légalisé dans la Communauté autonome basque et en Navarre, grâce à la Constitution espagnole de 1978 qui, plus généreuse que les nôtres, reconnaît l'autonomie des régions. Le droit basque, actualisé en Biscaye par la "ley del derecho civil foral del País vasco" du 1^{er} juillet 1992, complétée pour le Guipúzcoa par la loi du 16 novembre 1999, est actuellement en vigueur.

Une nouvelle Europe est en train de renaître. Les Etats-Nations, à leur apogée au XIX^e siècle, semblent aujourd'hui en crise. Parviendra-t-on en France à effacer les séquelles du Jacobinisme et à revenir, comme en Espagne et dans les autres pays européens, à une organisation administrative qui tienne compte des réalités des provinces et de leur identité culturelle ? ■

ca 504

LES
C O V S T U M E S
G E N E R A L L E S , G A R D E E S
& o b s e r v e e s a u p a i s & B a i l l i a g e d e
l a B o u r t , & r e s s o r t d ' i c e l u i .



A B O U R D E A U X ,

Par *Simon Millanges*, rue S. Iamme, pres la maison
de la ville,

M. D. LXXVI.

Page concernant les Coutumes du Labourd, extraite d'un livret rassemblant les Coutumes du ressort du Parlement de Bordeaux, édité à Bordeaux en 1576 (collection Musée Basque côte RES 52 - photo Musée basque)



LOI DE PROHIBITION ET STATUT TRADITIONNEL DE LA FEMME BASQUE

Anne-Marie LAGARDE

Résumé :

Deux dispositions législatives étaient la signature du monde traditionnel basque car elles n'apparaissent ensemble nulle part ailleurs en Europe. Ce sont l'aïnesse intégrale et la "coseigneurie des maîtres jeunes et vieux". Fondant l'égalité des sexes et des générations, elles vont à l'encontre des théories anthropologiques qui stipulent qu'un traitement égalitaire des hommes et des femmes est incompatible avec l'interdit de l'inceste. Indissociables d'une croyance (en la mère porteuse des deux sexes) révélée par le rituel souletin de l'*aldizka*, ces dispositions étonnantes au regard du monde patriarcal environnant pouvaient être pensées et mises en œuvre grâce à une spécificité de la langue basque. Elles montrent que les femmes n'étaient pas ravalées à des mineures.

37

Laburpena :

Bi lege-xedapen baziren euskal mundu tradizionalaren ezaugarri, beste nihun agertzen ez zirenak Europan : batetik primantza osoa, bestetik etxeko jaun zahar eta gaztearen nagusikidetzak. Sexuen eta belaunaldien berdintasunaren oinarri ziren. Bereztasun hori teoria antropologikoen kontrakoa da. Hauen arabera gizon-emakumeen berdintasuna intzestu debekuekin bateraezina da. Aldizka deitu xuberotar erritualak agerian uzten duen sineste batetik berexezinak, xedapen horiek -inguruko mundu patriarkalaren begietan harrigarriak- iraun zezaketen euskararen bereztasunari esker. Erakusten zuten emakumeak ez zirela umeak.

MOTS CLÉS	Hitz-gakoak
Parenté, coseigneurie, aldizka ou permutation de rôles, prohibition de l'inceste, formes dialogiques, matriarcat.	Ahaidego, nagusikidetzak, aldizka edo eginkizunen trukea, intzestuaren debeku, forma dialogiko, matriarkalismo.

INTRODUCTION

La question qui sera abordée dans cet article est celle des fondements de la société agropastorale basque dont le support est la maison, dominée par l'*etxekandere* ("maîtresse de maison"). Mon but n'est pas de faire une analyse historique de l'*etxe* ("maison") et du statut de la femme basque mais, à travers l'histoire, de viser la matrice qui a organisé la société basque au-delà de ses diversifications spatio-temporelles.

Cette société s'est, au cours de sa longue histoire, fondée sur un droit privé et public très clairement repérable et développé autour d'une langue : l'euskara. Mettre en valeur les principes communs à ce droit et à cette langue, même si applications et pratiques diverses en brouillent la "visibilité" d'ensemble, telle sera mon approche pour essayer de retrouver un état plus ancien d'où émerge le monde traditionnel basque que nous connaissons.

J'utiliserai des sources variées : témoignages historiques, textes des coutumes basques, travaux d'historiens, de juristes, de linguistes, d'ethnologues et pour l'interprétation d'ensemble je m'inspirerai de la psychanalyse. Celle-ci considère que l'univers psychique est premier et qu'il se construit autour d'une croyance engageant l'allure générale d'une société. Cette approche, qui met en avant la dimension psychique de l'être humain –dimension faite, répétons-le, de la croyance dont le social se tisse– permet de sortir des théories matérialistes ou mécanistes réduisant l'être humain à un pur produit de l'économie (et par voie de conséquence à une chose) ; elle permet aussi d'éviter l'évolutionnisme qui dogmatise à partir de positions de principe.

Pour dégager l'univers psychique du monde traditionnel basque et la croyance qui le sous-tend, je me référerai à sa mythologie mais je me livrerai aussi à l'analyse du rituel des bergers en montagne, puisque le fondement de ce monde est agropastoral. Il s'agira, à partir du présent (ou plutôt d'un passé très proche), de dégager des cohérences qui font sens dans une perspective historique.

Disons-le d'emblée : cette société me semble être un matriarcat. J'emploierai ce terme malgré toute l'ambiguïté qui s'y attache et en dépit du fait qu'il est pratiquement abandonné par l'anthropologie contemporaine. Bachofen est, au XIX^e siècle, l'inventeur du concept, nous le verrons plus loin. Freud utilise le mot dans "Totem et tabou" ¹. Dans l'esprit des deux chercheurs, il s'agit d'une société égalitaire animée par la croyance en la mère première. Lévi-Strauss n'en récusé pas la possibilité théorique, même s'il pense que ce type de société n'a jamais

existé ²... puisqu'il ne l'a jamais rencontré ! L'ennui, avec le mot de "matriarcat", c'est qu'il prête à confusion. On peut y voir en effet, à cause de son étymologie, le pendant du patriarcat (sa forme inversée : la tyrannie de la mère et des femmes) et non l'acception freudienne ou celle de Bachofen à laquelle je me référerai ici. Par ailleurs la théorie évolutionniste de ce dernier entache la notion de quelque infériorité au regard du patriarcat.

Faute de mieux, et parce qu'il est le seul qui permette de définir un façonnement social et politique procédant d'une croyance en un primat de la mère, j'utiliserai le mot pour rendre compte du monde basque dans sa profondeur historique, en précisant toutefois qu'en vertu de l'angle général sous lequel mon propos s'inscrit, les croyances (patriarcales ou matriarcales) se valent : ce qui importe, c'est de les analyser, mais ceci ne veut pas dire que les formations politiques et sociales qu'elles inspirent se valent !

Le support de ce monde est l'*etxe* ³, bien communautaire dont on peut dire grâce aux indications données par les textes des coutumes, (dès le XIII^e siècle et tout particulièrement aux XVI^e et XVII^e siècles dans les provinces du nord du Pays basque), qu'elle est une unité économique, politique et sociale, une forme de l'identité. Tout à la fois réalisation matérielle, unité de gestion des ressources disponibles, "personne" transcendante qui donne son nom et s'inscrit dans une histoire, panthéon domestique par les morts qu'elle abrite, "*etxea*", la maison basque, est un concept juridique autant que religieux, ainsi qu'un "univers psychique", en ce sens que s'y élabore une geste spécifique des sexes à travers **le système de dévolution** (ou de transmission des biens).

Je m'intéresserai principalement à deux de ses coutumes : **l'aïnesse intégrale** (ou héritage du bien et du nom par l'aîné fille ou garçon sans distinction de sexe) et **la coseigneurie des maîtres jeunes et vieux** (ou institution de la cogestion du bien par deux générations différentes : le couple des parents de l'héritier(e) et le couple formé par ce(tte) dernier(e) et son conjoint). D'aucuns rétorqueront qu'elles ont été diversement appliquées dans l'espace basque. Certes, mais faut-il négliger pour autant leur survenue simultanée en nombre d'endroits de cet espace ? Faut-il passer ce fait sous silence alors que les chercheurs ⁴ ont montré qu'il n'apparaît, en Occident du moins, nulle part ailleurs qu'au Pays basque (et de part et d'autre de la frontière imposée par les Etats français et espagnol) ? Ma conviction est que l'affirmation conjointe de l'aïnesse intégrale et de la coseigneurie n'est pas fortuite et qu'elle mérite d'être analysée.

Etablissant la parité des sexes et des générations (l'on y reviendra), le système de dévolution et de gestion des biens et du nom en Pays basque provient d'un fonds très ancien que certains juristes (Poumarède ⁵, 1974 ; Lafourcade, 1989) appellent le "vieux droit pyrénéen". Celui-ci apparaît à travers les coutumes du domaine pyrénéen, de part et d'autre de la chaîne, dans la partie basque aussi bien qu'occitane. Il a pu diverger selon les zones en des formules différentes (cf. § 2). La coutume du Labourd et dans une moindre mesure celle de Soule lui sont les plus fidèles, d'après Lafourcade à qui je me référerai très souvent dans cet article.

Compte tenu de la portée égalitaire des deux coutumes d'héritage, mon propos sera aussi de relever l'originalité de la proposition basque au regard de certaines théories ethnologiques ou anthropologiques. Ces théories ⁶ inspirées par les travaux de Lévi-Strauss prétendent qu'un traitement social égalitaire des sexes et des générations n'est pas compatible avec l'application de la loi de prohibition de l'inceste.

Cette loi, ou principe de codification des relations sexuelles entre les êtres humains, s'exprime par les systèmes de parenté et permet aux sociétés de s'organiser. Elle est universelle bien que les aménagements qui en sont faits varient selon les lieux et les époques (comme Godelier le montre dans son dernier ouvrage, 2004 ⁷). C'est pourquoi on la dit fondatrice d'humanité. Grâce à cette loi liée à la reconnaissance du rôle du père dans la procréation, l'être humain peut se signifier la différence des sexes sans laquelle l'inscription du désir dans l'ordre des générations est impossible. Sa transgression procède d'un embrouillement de la donne identitaire. L'inceste est donc un phénomène psychique d'abord et la prohibition opère par un ajustement à ce niveau. Les limites qu'elle pose, les repères qu'elle donne, permettent à l'être humain de se situer dans la famille humaine et d'entrer dans des échanges avec les autres.

Bien que les primates et d'autres animaux pratiquent l'évitement de ce que nous appelons l'inceste, pour des raisons à ce jour non élucidées par les spécialistes de l'éthologie, on ne peut parler à leur propos de prohibition. Celle-ci est le propre de l'humanité, car elle est associée à la désignation des parents et aux systématisations sociales (avec les principes de transmission du nom et du bien) qui en découlent. Si le tabou n'existait, sexes et générations se confondraient et les noms seraient impossibles à concevoir ⁸.

Face à cette donne, la question que se posent les théoriciens est la suivante : si sexes et générations sont mis sur un pied d'égalité social, confondus, comment les lignées porteuses d'un nom pourraient-elles apparaître puisque d'un point de vue logique inceste et égalisation sociale paraissent équivalents ? Pour sortir du

dilemme nombre d'entre eux concluent que les sociétés humaines n'ont jamais connu de traitement social égalitaire et que le matriarcat est un mythe. Ils vont même jusqu'à affirmer qu'inégalité sociale des sexes et loi de prohibition coïncident. Pour Lévi-Strauss, l'échange des femmes par les hommes qui caractérise le patriarcat est la conséquence inéluctable de l'application de l'interdit et sa preuve. C'est pourquoi il pense que l'apparition de la culture est liée au patriarcat. Même s'il admet la possibilité théorique du matriarcat, lequel impliquerait un traitement égalitaire des sexes au plan social, il prétend qu'il n'a jamais existé dans l'histoire humaine. D'une manière presque générale les spécialistes se rallient à ce credo ⁹.

Or, l'examen de la société basque va nous permettre de montrer qu'interdit de l'inceste et traitement égalitaire des sexes peuvent cohabiter. Comme toute société humaine, celle-ci prohibe évidemment l'inceste (même si comme partout ailleurs au monde des individus transgressent l'interdit). Un système de parenté qui lui est propre le prouve (cf. § 2.1). Alors, par quel moyen l'invite sociale égalitaire peut-elle s'arrimer à la loi de prohibition ? Disons tout de suite que c'est grâce à une disposition offerte par la langue basque, mais n'anticipons pas sur la démonstration.

41

En résumé, le but général de cet article est de proposer une matrice de la société traditionnelle basque, sa version socio-politique de la loi universelle de prohibition de l'inceste.

Une première partie de l'article sera consacrée à l'examen des théories émises sur cette société aux XIX^e et XX^e siècles.

Dans une deuxième partie l'on entrera dans ce montage inédit (au regard des théories anthropologiques actuelles du moins) qu'est la prohibition de l'inceste assortie d'un fondement socio-politique égalitaire. Pour ce faire, l'on procédera à un "survol" historique et géographique de l'*etxe*, puis, à partir de l'examen du système de parenté qui lui est propre l'on verra comment l'interdit est appliqué.

Dans la troisième partie sera esquissée une analyse du procédé linguistique qui montre comment l'interdit est pensé. Enfin, la quatrième partie sera consacrée à la croyance qui a permis aux Basques d'imaginer un tel montage.

1. LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE BASQUE AU REGARD DES THÉORIES ET THÉORICIENS

Au XIX^e siècle deux théories apparaissent : celle de la “famille-souche” de Le Play et la théorie “matriarcale”. Abordons d’abord celle-ci :

1.1. La théorie “matriarcale”

Bachofen, chercheur suisse de langue allemande, pétri de culture antique, en est le père. Son ouvrage monumental, le *Das mutterrecht* ¹⁰ (1861), expose une histoire de l’humanité. Trois âges s’y seraient succédés (marquant un progrès de spiritualité de plus en plus grand selon lui, c’est pourquoi sa théorie est dite “évolutionniste” -comme celle d’Engels) : l’hétaïrisme aphroditique ou âge de la promiscuité sexuelle, le démétrisme ou règne de la Mère et de l’égalité sexuelle, enfin le patriarcat, triomphe du masculin, symbole de la conscience occidentale. Bachofen n’emploie pas le mot de “matriarcat” à propos du démétrisme : il parle de “droit maternel” (pour l’héritage du bien et la transmission du nom) et de “gynécocratie” (gouvernement par les femmes en lien avec le culte de la déesse-Mère). Il en voit les traces dans l’Égypte antique, très favorable à la femme sur le plan juridique, en Crète, en Lycie, chez les Cantabres (sous cette dénomination il classe tous les “peuples du nord de l’Espagne” ¹¹), etc.

En ce qui concerne le droit basque, il en a été informé indirectement par Cordier (qui lui a présenté les coutumes de Barèges) ¹². D’autant plus intéressé qu’il connaît aussi les théories de Humboldt sur la langue basque, il y consacre un développement à la fin de son ouvrage monumental, dans la partie “Compléments” (§ 164). Il ne doute pas d’avoir affaire au droit maternel le plus pur.

La théorie de Bachofen est rejetée aujourd’hui (pour les raisons que j’ai relevées dans l’introduction) même si son ouvrage ne cesse de fasciner. L’idée d’un démétrisme ¹³ généralisé à l’aube de l’humanité paraît contestable à beaucoup, en dépit du fait que la préhistorienne Gimbutas ¹⁴ et l’historien des religions James ¹⁵ la reprennent pour l’Europe. Se fondant sur l’existence des statues des Vénus préhistoriques en ivoire et en pierre retrouvées dans notre continent –et notamment à Brassempouy– Gimbutas et James soutiennent qu’un culte de la déesse-Mère était répandu dans toute l’Europe préhistorique et qu’il dura 30 000 ans, jusqu’au néolithique, au moins. Leurs détracteurs disent que les fameuses statues ne sont pas plus probantes d’un culte de la déesse-Mère que les statues de la Vierge Marie

ne le sont aujourd'hui. Ils affirment, en outre, que le soleil a toujours été vu comme un symbole paternel en Europe, ce en quoi ils se trompent, puisque pour les Basques soleil et lune sont maternels comme l'ont montré Barandiaran, Caro-Baroja, Satrustegui, ou Reicher ¹⁶.

Pour en revenir à Bachofen, ethnologues et historiens estiment qu'en s'appuyant sur une interprétation trop tendancieuse de la mythologie gréco-latine il a pris les sociétés matrilineaires antiques (bien identifiées grâce à l'épigraphie) pour des systèmes matriarcaux. Selon ces spécialistes les sociétés matrilineaires sont androcentrées (la différence avec les sociétés patriarcales étant que l'oncle maternel y détient l'autorité à la place du père) et l'existence d'un droit maternel dans l'Egée ou le Proche-Orient ne leur paraît pas prouvée. Or, pour ce qui est des Basques, on verra ultérieurement que leurs vieilles coutumes n'instaurent ni la prééminence du père ni celle de l'oncle maternel. Aussi, malgré la somme de considérations dépassées, le folklore romantique dont s'encombre parfois la prose du chercheur suisse et même si son évolutionnisme pernicieux est à rejeter, ne nous empressons pas d'enterrer sa pensée.

1.2. La théorie de la "famille-souche"

43

Elle est donc le fait de Le Play, inventeur de la Science Sociale.

Le terme "famille-souche" apparaît pour la première fois en 1857, dans l'étude qu'il consacra aux Mélouga, vieille famille de Caunterets ¹⁷. Il deviendra central dans son œuvre. Il rangeait "Mélouga" dans la maison euskarienne, qui représentait pour lui l'illustration la plus accomplie de la "famille-souche", et il ne trouvait "*ni en Europe, ni en Asie, aucune race chez laquelle la paix sociale règne à un plus haut degré que chez les Basques*" ¹⁸.

D'après Le Play la "famille-souche" se démarque à la fois de la "famille patriarcale" et de la "famille instable". Voici, textuellement, les caractéristiques qu'Alain Chenu ¹⁹ et les sociologues du XX^e siècle ont retenues dans son travail :

- "cohabitation" de plusieurs générations –fréquemment trois, voire quatre– mais jamais de deux couples de la même génération...
- régime de la "transmission intégrale" ou indivise du bien (qui va de pair avec la désignation d'un héritier dit précipitaire, chargé d'assurer la continuité de la maison) et autonome (ce qui exclut les alliances entre héritiers précipitaires)...
- "secondairement", système d'attribution des noms de personnes exprimant le primat de la "parenté à maison" : "*Le bénéficiaire du majorat, le fils premier-né, appartient à la terre. Elle en hérite [...]*".

Pour empiéter sur le paragraphe suivant, disons que les sociologues du XX^e siècle ne s'interrogeront pas sur cet aspect particulier de la transmission du nom dans les Pyrénées et en Pays basque. Il leur paraîtra secondaire et pas plus que Le Play, ils ne verront qu'il est la clé d'un système structuré autrement ²⁰. Ces mêmes théoriciens (par une erreur d'interprétation ou par la dominance du masculin dans les accords grammaticaux en langue française ?) ramèneront le fait de l'aïnesse intégrale ou droit d'aïnesse pour les deux sexes (que Le Play avait bien relevé même si son importance lui paraissait secondaire) au seul "bénéficiaire du majorat, le fils premier-né". Dérapage sémantique ou pas, l'amalgame est évident et débouche sur un contresens.

Bref, le démêlement d'une typologie rendant compte des variétés de profils de la famille-souche, depuis le modèle basque avec son égalité des sexes devant l'héritage et sa "coseigneurie des générations" ²¹, jusqu'au modèle privilégiant la masculinité sans pour autant que le père soit un *pater familias* à la romaine chez les Béarnais ²², en passant par le modèle haut-pyrénéen type Mélouga où l'égalité des sexes subsiste bien que le principe de gérontocratie apparaisse (cf. § 2.2.2), ne sera donc établi ni par Le Play ni par la sociologie contemporaine. C'est pourquoi l'on peut dire que le concept de "famille-souche" apparaît plus comme une modélisation réductrice, un fourre-tout nivelant, que comme un outil permettant de rendre efficacement compte de réalités sociales devenues très différentes, voire antithétiques, au cours des siècles. Il n'en demeure pas moins qu'en dépit du caractère conservateur des options politiques de Le Play, sa description de la maison euskarienne est remarquable.

1.3. Les théories du XX^e siècle

La reconduction de la référence à la famille-souche connut une grande fortune au XX^e siècle (sous ce nom ou celui de "société à maison"). Sociologues, démographes, ethnologues et historiens s'y réfèrent ²³.

1.3.1. Le point de vue des sociologues

Pour la majorité d'entre eux l'aïnesse intégrale est un fait insignifiant, soit qu'ils ne l'évoquent même pas, soit qu'ils la confondent avec l'aïnesse masculine ²⁴. Ils associent la famille-souche à une structure patriarcale dans laquelle l'héritage du nom et du bien passe du père au fils, et s'il n'y a pas de fils, du beau-père au gendre. Le "mariage en gendre" en serait la composante essentielle dans ce cas. Selon la théorie de Lévi-Strauss, ce type de mariage consiste à donner un "fils manquant" au beau-père, car l'héritière, si l'on en croit Bourdieu, n'est que "la

solution du désespoir” pour les parents n’ayant pas d’héritier mâle. Dans cette optique le gendre prend le nom de son beau-père. Tel est le tour de passe-passe théorique qui permet aux chercheurs de classer la maison basque et pyrénéenne dans les systèmes patrilinéaires et donc patriarcaux.

Or, l’on est en droit de se demander s’il faut ranger parmi ceux-ci les cas (relevés au début du XX^e siècle encore) où l’héritière qui se marie a des frères cadets à peine plus jeunes qu’elle et en bonne santé, ou bien un frère aîné qui choisit de partir parce qu’il n’a pas de goût pour le mariage, sans parler des exemples où le fils aîné préfère laisser son héritage pour aller se marier avec une aînée, quitter l’agriculture ou émigrer, comme cela s’est produit dans certaines parties des Pyrénées et en Pays basque ²⁵.

La théorie du “fils manquant à remplacer par le gendre” ne rend pas compte de ce qui était vécu en ces endroits. Elle ne permet pas non plus de cerner le cadre de la coseigneurie du couple jeune et du couple des parents retenu par les textes coutumiers basques. À lui seul le mot de “coseigneurie” constituerait d’ailleurs un démenti (en tout cas un vrai défi) à la théorie du “mariage en gendre” telle qu’elle a été définie par Lévi-Strauss : on verra plus loin qu’elle implique un partage de l’autorité, du nom et du bien entre les quatre membres des couples de deux générations différentes.

45

1.3.2. Le point de vue des historiens

Concernant le monde rural basque de l’Ancien Régime, deux tendances s’affrontent : celle qui, parce qu’elle s’inspire de théories sociologiques prônant un concept de l’égalité calqué sur celui de la Révolution française, en fait un modèle inégalitaire et celle qui conclut à un modèle profondément égalitaire, au contraire ²⁶. La question du départ des cadet(te)s (leur “sacrifice” ou “exclusion”, selon les termes employés) est au centre des débats. Nombre de théoriciens ne l’ont considérée que sous l’angle du jugement de valeur (d’une façon finalement très moralisatrice) et ont taxé la maison basque ou pyrénéenne d’injuste. D’autres ont éludé ou minimisé cette question en alléguant que si la maison le pouvait elle donnait une part d’héritage aux cadets. Bien que l’argument soit exact, il n’emporte pas l’adhésion entière (et surtout pas celle des “opposants” qui y sentent un obscur désir de réhabilitation plutôt qu’une attitude rationnelle). Il passe en effet à côté de la signification exacte de ce départ (cf. § 2).

1.3.3. Absolutisation du référent égalitaire de la Révolution française et perception de l'*etxe*

Mal identifiée à "l'extérieur" voire condamnée, la maison basque pâtit "dedans" d'une certaine sous-estimation, même si l'on y est profondément attaché et que l'on reconnaît en elle un lieu de valeurs incomparables. D'aucuns ont réduit sa contribution égalitaire à un mythe sous prétexte que le monde basque n'a pas été exempt de luttes de pouvoir ni de disparités sociales ²⁷. La tendance générale, à l'heure actuelle ²⁸, est de la condamner au nom des idéaux "modernes" de liberté. On insiste sur son aspect contraignant. Dès lors, malgré de beaux discours progressistes, on déprécie ce qui garantissait sa vocation communautaire ²⁹.

En somme, au XX^e siècle, le profil de *etxea* a été occulté par les théories sociologiques et historiques dominantes, celles qui font du référent de l'égalité mis en œuvre par la Révolution française un absolu. Or ce référent, retenu et valorisé par nombre d'auteurs ³⁰, ne met en avant que la répartition du bien matériel entre germains ; celle du nom, bien symbolique –qui reste le privilège entier de l'homme ³¹, consacrant définitivement sa domination politique et sociale sur la femme– n'étant pas examiné. Ainsi, en vertu du préjugé qui veut que seule la Révolution française ait été porteuse d'égalité dans l'histoire humaine, le rôle de la femme basque, symétrique à celui de l'homme, est minimisé ou plutôt passé sous silence. Qu'on lui ait enlevé son droit de vote comme à la Pyrénéenne à cette époque-là, qu'elle ait été privée de la possibilité de s'inscrire –comme l'homme– dans l'espace de nomination qu'est la maison, du fait que l'État relayant l'Eglise imposera des patronymes, n'a guère été relevé. En dehors de quelques rares auteurs, dont Gratacos ³², anthropologues, sociologues et historiens, y compris en Pays basque, n'ont pas été intéressés par le sujet. "L'Histoire des femmes en Occident" de Duby et Perrot ³³ n'y consacre pas la moindre ligne.

L'on peut constater aussi que dans la majorité des travaux (historiques, ethnologiques, sociologiques, juridiques) sur le monde pyrénéen et basque, le positionnement des sexes sous-jacent au statut de la femme et le traitement de l'inceste duquel il procède sont laissés de côté.

Quoi qu'il en soit ³⁴, c'est sous l'angle de sa contribution à l'universel de la loi symbolique que je voudrais examiner la maison basque. Ce sera l'occasion de montrer qu'il y a eu dans l'histoire humaine d'autres référents de l'égalité que celui de la Révolution française. Clastres ³⁵ défendait cette idée pour ce qui est des sociétés primitives. Cependant, mort jeune, il n'a pas pu aller au bout de sa démonstration. Plus récemment une étude sur les Na de Chine ³⁶ remet en question la fameuse théorie de l'échange des femmes par les hommes chère à Lévi-

Strauss. J'irai dans le même sens pour ce qui est de la société traditionnelle basque. L'on verra que la maison abrite un modèle dont la cohérence est tout à fait remarquable, tant au plan social que politique.

2. LE SYSTÈME *ETXE*

2.1. Caractéristiques générales

Telle que Lafourcade la définit à partir des textes des coutumes et des contrats de mariage du XVIII^e siècle, *ETXEA*, la maison basque, est un bien inaliénable comportant maison et dépendances, meubles et immeubles, animaux domestiques, terres labourables, droits sur les communaux, droits d'église et de sépulture. Elle constitue un tout intangible appelé "troncalidad" dans les provinces du sud du Pays basque. Nul ne pouvait en disposer à sa guise. Donnant son nom à ses habitants, elle se transmet à un seul des enfants, fille ou garçon (c'est l'aînesse intégrale ou absolue), même si l'aînesse masculine prévaut parfois dans certaines maisons ou zones (cf. § 2.2.).

La formule d'alliance est celle du mariage entre aîné(e)s et cadet(te)s. La spécificité de *etxea* est que la transmission du bien (et plus implicitement celle du nom) avait lieu au mariage et non à la mort des parents, jusqu'à une époque très récente encore. C'était donc l'installation du jeune couple garant de la suite, plus que celle du seul ou de la seule héritier(e), qui prévalait. Comme Lafourcade le note pour le Labourd du XVIII^e siècle, une égalité complète des droits régnait entre couples des "maîtres jeunes et anciens". On les désignait sous le terme de "coseigneurs".

47

Etxea était le support de l'organisation sociale et politique du pays jusqu'à la Révolution française pour ce qui est des provinces basques du nord ³⁷, jusqu'aux guerres carlistes pour les autres ³⁸. Ses prérogatives ne s'arrêtaient pas là : elle était aussi au centre d'une conception religieuse du monde et ajouterais-je, **au centre d'une conception linguistique du monde.**

2.2. Historique et extension géographique du système *etxe*

2.2.1. Les Vascons

Outre les interprétations de divers types de représentations, données par les préhistoriens, les premières traces d'une espèce d'"ancêtre institutionnel" accordant à la femme une place sans rapport avec celle qu'elle a dans les formations

patriarcales apparaissent dans la littérature antique, et notamment dans les écrits du géographe grec Strabon. Il remarque qu'existe chez Cantabres et Vascons (qui sont impliqués dans la formation des Basques actuels si l'on en croit "Juvénal [qui] use indifféremment du terme *Vasco* et du terme *Cantaber*" ³⁹) un gouvernement de femmes (une "gynécocratie", dit-il ⁴⁰). Non seulement le nom y passe par elles, mais l'héritage aussi. Qui plus est, "les sœurs échangent les frères". Quel crédit peut-on prêter à ces informations ? Il est impossible de le dire. La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que, du fait de sa culture gréco-romaine, Strabon est surpris, voire choqué (et peu importe que ses observations soient directes ou rapportées). D'autres relations antiques confirment cette importance des femmes dans la société vasco-cantabre et plus généralement dans celle des peuples du nord de la péninsule ibérique ⁴¹. Ce monde ne semble en rien similaire au patriarcat des indo-européens (et surtout gréco-latin) qui s'imposera dans le continent européen, anéantissant ses langues, sauf l'*euskara*.

En réalité, le cas des sociétés vasco-cantabres du nord de la péninsule pose problème par rapport aux définitions arrêtées à l'heure actuelle dans le monde de l'ethnologie. Si l'on se réfère à Strabon, le nom y est donné par la mère, les sœurs marient les frères. L'autorité du père n'y prédomine pas. Sont-ce donc des sociétés simplement matrilineaires où l'oncle maternel détiendrait l'autorité (cf. § 1.1.) ? Pas davantage ; alors qu'elle est repérable pour d'autres peuples de l'Antiquité, rien n'indique l'éventuelle prédominance de cet oncle maternel chez les Vascons dans ces sociétés anciennes. Cette réserve étant faite, il semble que l'on ne puisse parler à leur propos de société androcentrée ⁴².

Au demeurant le rôle paternel dans la procréation y est fort bien repéré. Il se marque dans la couvade ⁴³. Ce rituel traduit, dans les sociétés où il est observé, l'idée que l'on se fait de la paternité. Idée très différente de celle qu'en ont les peuples patriarcaux qui s'efforcent de gommer le rôle de la femme dans la procréation pour rendre absolu le pouvoir du père (cf. Bourdieu ⁴⁴). Ici la référence est la mère. Cette espèce d'imitation ritualisée par laquelle s'affirme la fonction paternelle subsistera très longtemps en Pays basque et dans les Pyrénées –disent quelques auteurs au demeurant très contestés. Du point de vue métaphorique, le rituel de fabrication du fromage dans l'*olha* souletine peut, dans une certaine mesure, en être rapproché. On y reviendra (cf. § 4).

2.2.2. Fueros et coutumes

Fueros et coutumes vont, plus tard, révéler la spécificité du système basque. Ils se retrouvent de part et d'autres des Pyrénées, y compris dans le domaine qui a

cessé d'être bascophone (celui de la Gascogne et du Béarn). Rédigés du XIII^e siècle au XVII^e siècle ⁴⁵, ce sont des chartes de liberté destinées à stabiliser le peuplement tout en limitant sévèrement le pouvoir monarchique et en contrecarrant l'emprise des ordres religieux. Lafourcade souligne qu'ils comportent un droit public et un droit privé. L'origine en est le vieux droit pyrénéen. Les coutumes ont pu diverger au fur et à mesure que les siècles passaient et que l'esprit du droit romain introduisant le privilège de masculinité se faisait ressentir (dans les plaines béarnaises essentiellement). Leur profonde originalité réside dans le système successoral.

2.2.2.1. Le système successoral

"Il y a, dit Cordier ⁴⁶, chez tous les peuples, des particularités à recueillir sur l'ordre des successions, le régime du mariage, la faculté de disposer et de tester, la puissance paternelle, la puissance maritale, les droits et les capacités des femmes ; mais il est rare de rencontrer sur ces divers objets une législation complète, originale, isolée, comme l'est celle des Basques dans le monde occidental. Cette législation diffère essentiellement de celles qui les avoisinent et l'ont avoisinée [...] ; elle tranche avec la loi romaine du midi de la France, avec la loi wisigothique de l'Espagne, avec le droit féodal de l'Europe entière".

Comme on l'a déjà dit, les spécificités du droit successoral basque sont l'aînesse intégrale et la coseigneurie des maîtres jeunes et vieux.

La concomitance de ces deux prescriptions, même si elles ne sont pas appliquées partout (du fait de la diversité naturelle et de la "dialectalisation" des mœurs), semble être consubstantielle à la maison basque. Instituant une parité complète des sexes et des générations au plan social (et l'on peut constater à quel point la terminologie précise et distingue "le premier né fils ou fille", "les père et mère" dans chacun des articles des coutumes), la législation basque est étonnante, subversive au regard de ce qui se passe dans les sociétés patriarcales ou dans l'Etat central moderne. Elle dément les théories anthropologiques qui prétendent que la genèse humaine ne peut se faire que dans une asymétrie sociale ⁴⁷.

L'idéal vers lequel elle tend est profondément égalitaire, non sexiste, non gérontocratique, non patriarcal. C'est au point que l'on peut s'aventurer à dire que ce fut là une conquête majeure et précoce de nos sociétés.

L'aînesse intégrale est appliquée aussi dans les hautes vallées béarnaises et des Pyrénées centrales, mais il n'en est pas de même de la coseigneurie : elle n'est affirmée que dans les seules provinces basques, soit sous le terme de "coseigneurs" (coutume de Basse-Navarre : *"Les fils et les filles, héritiers et héritières,*

mariés au moyen de la constitution de la dot, seront faits co-seigneurs avec leurs père et mère propriétaires des biens et possessions de papouage et auitins, et tous autres vinclés par les pactes de mariage et ils pourront user et disposer en leurs nécessités de la moitié de ces biens comme vrais maîtres et seigneurs ⁴⁸) ou celui de "coseigneurie" (voir contrats de mariage de Labourd ⁴⁹), soit par les dispositions juridiques qui en découlent (coutume de Soule, titre XXIV articles XXI à XXXII. Exemple de l'article XXII : "*Si le premier, fils ou fille qui a donné sa dot à ses père et mère [...] veut habiter à part, il peut si bon lui semble demander le partage. On doit alors lui donner la moitié des biens papouagers, à part et divis, et il supporte la moitié des charges qui y incombent, l'autre moitié demeurant à ses père et mère ...*" ⁵⁰). D'après Lafourcade, la coseigneurie n'existe dans aucun autre système juridique européen ⁵¹.

Les coutumes du domaine béarnais et gascon, au contraire d'une coseigneurie des générations, instituent une seigneurie des frères ou sœurs aînés sur les cadets appelés *esclaus* ou *sterle* ⁵², "esclaves" ou "stériles". Le clivage de l'autorité au profit des premiers nés pourrait s'expliquer par un processus psychique sur lequel je reviendrai (cf. 3.2.3). C'est pourquoi on ne peut dire que droit basque, béarnais et des Hautes-Pyrénées soient absolument identiques, même si leur origine est la même.

Si l'aînesse intégrale subsiste dans les vallées de Barèges, Comminges et Couserans, ainsi que dans les hautes vallées béarnaises, une forme de gérontocratie y prévaut, sans pouvoir absolu du grand-père cependant, comme l'a montré Le Play pour la maison Mélouga ⁵³. Le Béarn des plaines consacre, lui, l'aînesse masculine.

Qu'en est-il des provinces basques du sud (faisant partie de l'Etat espagnol) ? Le choix des parents prime sur la coutume : bien que le privilège de masculinité s'introduise dans certaines maisons (comme c'est le cas parfois en Soule aussi, sans que la règle d'aînesse intégrale y perde de son impact jusqu'au XX^e siècle inclus), il semble que le choix de la fille héritière soit reconduit de façon significative. Pour ce qui est de l'égalité des générations, il y a un indice très intéressant en Guipuzcoa dans une ordonnance royale du XV^e siècle, confirmant qu'à Oñati aucune des deux générations vivant sous le même toit ne doit être dépossédée ⁵⁴, ce qui prouve que l'on ne veut pas que l'une prévale sur l'autre.

2.2.2.2. Les conséquences socio-politiques du système successoral

La société agropastorale basque était caractérisée par un déploiement social et politique complet. Le droit privé et le droit public qui la régissaient procédaient, dans leurs principes du moins, d'un calcul très strict de la jouissance du bien et du pouvoir. Tout cumul capitaliste était récusé, ainsi que toute domination des pères

et des hommes.

Le dessein politique général, remarquablement exprimé par le mot de "coseigneurie", était la promotion de la fratrie. Elle se faisait au mariage grâce au don et à la dot des cadet(te)s (don de leur part à la maison d'origine, don de la dot à la maison d'alliance). Cette ronde du don entre maisons-sœurs a façonné le paysage social du monde basque. Elle a déterminé son allure politique (avant que la Révolution française ou les conséquences des guerres carlistes ne l'endommagent gravement) puisque chaque maison pouvait parler en son nom propre dans les assemblées populaires : elle y avait, quelle que fût sa richesse, une voix égale à celle des autres. C'était aussi le cas des maisons pyrénéennes. Ainsi les départs des cadets et cadettes qui se séparent de la maison-mère pour prendre leur essor social et politique dans le cadre d'une autre maison acquièrent-ils tout leur sens : ils permettaient de sceller le socle égalitaire de l'ensemble.

La cellule socio-politique de base était évidemment la maison, nom et bien compris (*etxaltea*), laquelle entraînait dans une structure sociale de base constituée du groupe des quatre premières maisons voisines (*lehen auzoak*) régies par des liens d'entraide et de solidarité et choisies minutieusement pour éviter toute jalousie ⁵⁵. Ces réseaux constituaient le quartier ou *auzoalde*. Quant à la logique politique elle suivait le schéma suivant :

- le critère de base était la coseigneurie des quatre membres des couples jeunes et anciens au mariage, pour un partage de décision et d'autorité (il fallait par exemple l'accord de chacun des membres des couples vieux et jeune pour vendre la maison).
- s'ensuivait un premier système de délégation depuis la maison jusqu'aux assemblées de villages pour parler d'une seule voix après désignation de l'un des quatre coseigneurs.
- enfin un deuxième système de délégation avec mandat impératif de l'assemblée capitulaire à l'assemblée provinciale (appelée selon les provinces *Biltzar*, *Silviet*, *Cortes*, *Juntas*).

2.2.3. Statut de la femme basque et pyrénéenne

Gratacos a souligné le caractère exceptionnel de ce statut en occident ⁵⁶. Outre l'égalité avec l'homme dans la conduite de la maison et la passation du nom, l'égalité pour l'exercice de la puissance parentale et de la tutelle, le fait que les femmes basques pouvaient grâce aux dispositions coutumières assurer leur liberté d'action par rapport à leurs maris ou se soustraire aux effets de la mauvaise gestion de ces derniers, l'on note, en ce qui concerne le droit pénal, des coutumes punissant très rigoureusement les actes de violence contre elles. En Labourd et

Soule, l'auteur d'un viol était décapité même s'il offrait de prendre sa victime pour femme ⁵⁷, et dans le royaume de Navarre, beaucoup plus marqué par la féodalité, il était puni selon son statut dans la société. La conscience du caractère criminel du viol était étendue, en Basse-Navarre, aux crimes commis à l'égard des jeunes des deux sexes et les fors décidaient que "**tout viol ou rapt de fils ou fille**" serait puni de mort.

Au plan économique, si le fait de la participation des femmes basques étaient admis pour le monde de la terre à cause de son corollaire législatif si particulier, il l'était un peu moins en ce qui concerne le négoce et l'entreprise. Or un important travail de l'historien Azpiazu ⁵⁸ qui a dépouillé un grand nombre d'archives vient combler cette lacune. Au XVI^e siècle, époque de grande violence envers le sexe féminin en Europe, les femmes (y compris célibataires) jouaient un rôle important dans l'économie du Guipuzcoa, occupant des postes de commande dans le négoce, la fabrication artisanale, le transport. C'est un monde jusque-là méconnu de femmes armateurs, de maîtresses de forges, de patronnes tisserandes, de négociantes d'envergure, voire de contrebandières, qu'Azpiazu révèle (par le nom de chacune). Le contraste est frappant entre le style de vie des femmes basques et des femmes castillanes. Même si elles étaient amenées à des postes de responsabilité par les circonstances de la vie, il est indéniable que le substrat des vieilles coutumes basques – le fait qu'elles n'étaient pas infantilisées comme ailleurs en Europe à cette période-là – les y préparait. Azpiazu souligne ce fait ⁵⁹. Il fonde sa conviction sur les travaux de Caro Baroja, du professeur Nabajas ou d'Estornes Lasa qui montre que les lois basques établissant l'égalité des sexes dans les fonctions de tutelle, de témoignage et surtout au plan de l'héritage, sont le support pour les XV^e et XVI^e siècles d'une situation exceptionnelle dans l'histoire des femmes.

Le cas particulier des *serora* (benoîtes) mérite que l'on s'y arrête. Cette institution de femmes veuves ou célibataires (qui s'occupaient de l'entretien des églises, ermitages et autres lieux de culte, étaient partie prenante des rites mortuaires, géraient le cimetière et veillaient sur lui) joua un rôle très grand dans le monde basque. Son importance a été notée tant dans le domaine économique que religieux par le même Azpiazu, par Caro Baroja, Barandiaran, Duvert, etc. "*Pièce maîtresse*" de la culture basque dit Duvert. "**Les plus vieux documents connus à ce jour montrent à l'évidence que les "andereserora" réglaient la vie religieuse avant que les paroisses ne soient dirigées par des prêtres.** De tout temps, les évêques et l'Eglise officielle (Pampelune, Bayonne...) cherchèrent à les mettre hors des églises de nos villages. L'Eglise officielle échoua toujours ; le peuple

avait besoin de ses benoîtes" ⁶⁰.

Madrid supprima l'institution à la fin du XVIII^e siècle, mais le dictat ne fut pas suivi d'effet et les *serora* se maintinrent jusqu'à nos jours dans toutes les provinces basques, en dépit des attaques dont elles furent victimes. On peut même se demander s'il n'y eut pas là quelque forme apparentée à l'expérience des béguinages de l'Europe du nord... raison de plus pour que le clergé romain s'en méfie de façon radicale. Tout donne à penser qu'elles dérangent le patriarcat catholique, non seulement par leur stature sociale, leur influence spirituelle mais aussi par une certaine puissance économique : elles percevaient directement les dons faits à l'Eglise (les sommes d'argent étaient importantes) et les gèrent elles-mêmes. En outre elles prenaient une part essentielle dans la production de linge. Cette activité artisanale était entièrement entre les mains des femmes en Pays basque, du fait que les petites filles recevaient un champ de lin en bien propre. Les *serora* se livraient à des transactions commerciales et à des prestations de service qui en dérivait ; elles pouvaient tester, faire des donations, etc ⁶¹.

Au plan religieux, on a noté, avec celle des *serora*, la prééminence des femmes dans de nombreux rites, funéraires et domestiques (bénédictio de la famille, du troupeau, etc.). Au plan littéraire, leur contribution à la littérature orale (élégiaque notamment), à l'occasion d'anciennes joutes versifiées pour les mariages et les funérailles, ne fait aucun doute ⁶². Au plan politique, rappelons que c'est la maison qui détient la voix, et non l'homme, même s'il est souvent délégué aux assemblées. La participation des femmes dans les assemblées populaires a été signalée en divers endroits du Pays basque (et ce n'était pas toujours des veuves) ⁶³ ainsi qu'en Lavedan et Bigorre pour les Pyrénées centrales.

Comment expliquer cette position des femmes, au-delà de la croyance religieuse qui la sous-tend (croyance sur laquelle on se penchera en dernière partie), si ce n'est par une volonté politique lisible dans le statut de coseigneurie étendu aux gens et aux maisons ? Il est temps de se demander de quelle façon le choix s'en imprimait dans les esprits.

2.3. Système de parenté et application de l'interdit de l'inceste chez les Basques. Enjeu politique.

2.3.1. L'interdit : universalité et diversité

Au risque de la redite, rappelons d'abord le sens général de cette loi : signifier la différence des sexes pour ordonner le désir humain, établir une désignation des

parents, un marquage de la parenté d'où l'allure sociale propre aux divers groupes humains procédera. L'interdit est un repère diversement façonné, et si d'ailleurs nos sociétés contemporaines paraissent si déboussolées, c'est qu'avec l'Etat central moderne, en vertu de la théorie de l' "homme nouveau", elles ont nié l'origine sexuée de l'être humain et défait l'élaboration multiséculaire de filiation accomplie par les vieux peuples (élaboration qui se faisait le plus souvent au détriment entier des femmes). L'on peut donc dire que, collectivement du moins, ces sociétés ne se fondent plus sur la loi de prohibition (même si les individus qui pratiquent l'inceste y sont condamnés individuellement). Le brouillage des sexes d'où s'ensuit celui des générations (ou inceste psychique) générant névroses, psychoses et "états limites" y est important comme le notent nombre de spécialistes, psychanalystes, sociologues et autres.

L'interdit est en quelque sorte un instrument de découpe de la parenté, une espèce de scalpel qui opère dans le "tissu psychique", car si la parenté imprime au social son allure ⁶⁴ via les systèmes d'alliance, de transmission du nom et de dévolution des biens, elle est avant tout de l'ordre de la délimitation psychique, comme je l'ai suggéré dans l'introduction.

Intrinsèquement lié au langage humain, l'interdit coïncide avec la reconnaissance du rôle du père dans la procréation. Il aide à ce qu'on puisse le différencier sexuellement de la mère dans cet acte fondateur. Les procédés qui indiquent la différenciation varient, et de façon parfois surprenante, selon les lieux ⁶⁵. Leur examen montre que le plus important est, non pas d'isoler les pères biologiques un à un, mais de symboliser le rôle paternel. D'ailleurs, quand un sujet est privé de cette possibilité de symbolisation, il semble qu'il ne puisse entrer dans le lien social et qu'il devienne psychotique ⁶⁶. Voilà pourquoi la loi de prohibition (intégration psychique du tabou) se situe à l'intersection du social et de l'individuel : elle permet l'arrimage de l'individu aux autres.

La parenté constitue donc la preuve de l'interdit et, réciproquement, la transgression de celui-ci entraîne le brouillage des liens. Si la loi de prohibition est une (universelle), ses visages que sont les systèmes de parenté sont multiples. Dans tous les cas elle signe l'émergence d'une idée du père à partir de laquelle le façonnement du couple parental, autrement dit l'alliance, peut être pensée ⁶⁷.

2.3.2. Quelques caractéristiques de la parenté chez les Basques

Pourquoi y consacrer un développement puisqu'il est acquis que les Basques ont été convertis au christianisme depuis des siècles ? Parce que, comme tous les très vieux peuples, et loin d'avoir calqué la parenté chrétienne ⁶⁸ quoi qu'en pensent les anthropologues, **ils possèdent leur propre formule de l'interdit.**

Elle s'exprime dans un système de parenté dont ils ont reconduit certains traits jusqu'au XX^e siècle finissant, et elle détermine le type d'alliance que l'on a déjà vue (entre cadet(te)s et aîné(e)s).

Avant de relever ces traits ⁶⁹, rappelons les caractéristiques de la parenté chrétienne (cf. Godelier note 38).

2.3.2.1. La parenté chrétienne : consanguins et affins sous le coup de l'interdit

Elle va progressivement se mettre en place du IV^e au XII^e siècle. Les interdictions de mariage frapperont les consanguins, les alliés et les parrains et marraines, ce qui veut dire que ces derniers, aussi bien que les alliés, seront considérés comme des parents consanguins : *“De même que par l'union charnelle d'un homme et d'une femme leurs affins deviennent (équivalents à) des consanguins, de même les parents spirituels, par l'union spirituelle qui les lie à leurs filleuls à partir du baptême, deviennent (équivalents à) des consanguins avec lesquels sexe et mariage sont désormais interdits”* ⁷⁰. À partir du XIII^e siècle, les interdictions se feront moins nombreuses. Au XX^e siècle, en dehors de l'interdiction frappant les proches parents (y compris les cousins du 1^{er} degré), il n'y en a plus. Cependant, *“le postulat culturel selon lequel l'union sexuelle d'un homme et d'une femme fait qu'ils ne forment qu'une seule chair a[yant] pour conséquence dans la conception chrétienne de la sexualité, de transformer tous les affins proches en consanguins et à leur appliquer les mêmes interdits sexuels et de mariage qu'aux consanguins”* ⁷¹ ne se démentira que très tardivement : *“il faudra attendre 1907 en Angleterre pour qu'un homme soit autorisé à se remarier avec la sœur de son épouse décédée [...]”* ⁷².

Or, que se passe-t-il chez les Basques ?

2.3.2.2. La parenté basque : les affins ne sont pas des parents

La parenté est uniquement consanguine. Le concept de consanguinité est rendu par le terme d'*askazgoa*. Il englobe ceux du même sang à l'intérieur et à l'extérieur de la maison natale. C'est dans celle-ci que s'opère le bornage de la parenté.

Les affins ou alliés [*koinatak* (belle-sœur/beau-frère)] et leurs familles réciproques ne font pas partie des parents. Ils ne sont en rien assimilés à des consanguins : un veuf ou une veuve peut et a pu depuis des temps très lointains sûrement (et à l'insu de l'Eglise officielle !) se remarier avec sa belle-sœur ou son beau-frère.

Ce type de remariage se rencontre encore au XX^e siècle. N'ayant pas trouvé de documentation à ce sujet dans la littérature ethnologique je me fonde sur une enquête personnelle menée auprès de quelques informateurs de Laguinge (Jean-

Baptiste Carriquiry, Madeleine et Augustin Bordagaray), en Haute-Soule. Grâce aux exemples qu'ils m'ont donnés, j'ai pu vérifier que les quatre cas de figure de remariages de veufs et veuves avec des beaux-frères ou belles-sœurs existent encore au XX^e siècle (y compris dans sa seconde moitié) : soit qu'une héritière veuve épouse le frère de son mari décédé et qu'il vienne habiter chez elle, soit qu'un héritier veuf épouse une belle-sœur et qu'elle vienne chez lui, soit qu'une veuve non héritière épouse son beau-frère dans la maison de son mari, soit qu'un veuf non héritier épouse la sœur de sa femme dans la maison de celle-ci.

Autre preuve que le/la conjoint (e) n'est pas assimilé(e) à la catégorie des parents : s'il ou elle n'a pas d'enfant, ce veuf ou cette veuve (dit "conjoint adventice") s'en retourne dans sa maison d'origine avec sa dot. Être mari et femme ne constitue pas un lien de parenté en soi. Seule la survenue de l'enfant apparente les pères et mères entre eux.

Notons l'originalité du monde traditionnel basque au regard de la conception chrétienne. Il n'a pas adhéré au façonnement idéologique d'essence cléricale de *l'una caro* ⁷³ qui consistait non seulement à considérer le mari et la femme comme une seule et même chair, mais aussi à lier par une "*commune identité [...] des parents liés à Ego par des liens de consanguinité ou d'affinité qui, au cours des siècles, se situèrent de plus en plus loin d'Ego*" ⁷⁴.

Revenons au remariage des veufs ou veuves : si le lévirat ou loi de Moïse (remariage avec une belle-sœur) était bien connu dans l'histoire du monde patriarcal non chrétien et recommandé, il n'en était pas de même du remariage de la veuve avec son beau-frère (sororat ⁷⁵). Il dénote un autre regard sur la femme, une approche très égalitaire, du fait que si elle est l'héritière de la maison, son mari (le deuxième comme le premier) prendra son nom.

Les enfants des germains (nés dans des maisons différentes, mais consanguins) sont-ils considérés comme des parents ? À l'heure actuelle, certes oui, mais, vu la logique de parenté imprimée par la maison, on peut se poser la question, car les choses ont pu changer au cours du temps. Pour autant les mariages entre "cousins" n'ont pas été recommandés –comme c'est le cas chez les Berbères, ou les Arabes par exemple. Seuls l'ont été les mariages des cadet(te)s avec les aîné(e)s. Mais rien ne semble avoir interdit que les cadets et cadettes fussent des cousins ou cousines venus de maisons différentes.

2.3.3. Les modalités de l'interdit

L'interdit frappe tous les consanguins à l'intérieur de l'*etxe*. En outre les relations sexuelles en la demeure ne sont autorisées qu'entre conjoints héritiers (de chaque génération). Le célibat, forme d'application de la prohibition, est prescrit aux frères

et sœurs non héritiers demeurés dans la maison natale. Leur mariage (ou leur procréation) en ce lieu n'est pas souhaité. Pourquoi ? Parce qu'il s'assimilerait à une forme d'inceste psychique : en effet, au plan structurel, il se produirait un brouillage complet de la fratrie du fait que dans le système en vigueur, **en raison de la transmission particulière du nom et de l'absence d'une direction individualisée de la maison** ⁷⁶, aucun élément d'identification propre ne serait possible pour les enfants. Nul ne se différencierait de l'autre.

Ceci tient à la nature de l'autorité dans l'etxe : elle n'est pas concentrée entre les mains d'un père ou d'un frère aîné qui seul fait la loi, imprime son nom, comme c'est le cas dans les maisons communautaires patriarcales où plusieurs frères mariés peuvent cohabiter ensemble du fait qu'ils obéissent tous au père qui dirige la lignée. Au contraire, dans la maison basque l'autorité est partagée entre coseigneurs ; la filiation n'est ni patrilinéaire ni matrilinéaire puisque l'on y opte pour le domonyme (nom de maison). Par conséquent il n'existe pas de figure d'autorité à laquelle les enfants puissent s'identifier. D'où la nécessité d'une séparation entre eux pour fonder les lignées.

2.3.4. Se séparer : un enjeu psychique et politique

57

Pour pouvoir "s'y retrouver" psychiquement une mise à distance s'impose donc au sein de la fratrie. Elle est matérialisée par le départ des cadets et cadettes. Seule leur séparation d'avec les aîné(e)s garantit la subjectivité des uns et des autres et signe le passage à l'âge adulte, autrement dit la possibilité de devenir un sujet politique. S'insurger contre l'injustice de cette séparation relèverait, dans le contexte ici présent, d'une plaidoirie pour l'inceste ! Le départ des cadet(t)es s'inscrit dans la logique de la loi de prohibition. Il est, dans cette société, la conséquence de la reconnaissance collective du rôle du père dans la procréation. Sans ce départ, il n'y a pas d'extériorité, pas d'alliance possible.

C'est en effet la dialectique symétrique du "rester" (des aîné(e)s) et "du partir" (des cadet(te)s) qui gouverne l'alliance entre maisons-sœurs ⁷⁷ et permet d'instaurer les lignées. La séparation de la fratrie, si décrite par certains, est la clé de voûte du système égalitaire, puisqu'elle concerne les filles aussi bien que les garçons. Elle détermine un traitement symétrique des sexes à tous les niveaux : l'apport de la dot par la fille ou garçon, la transmission de l'héritage à la fille ou au garçon, le remariage en sororat comme en lévirat.

De plus ce départ est la clé de la diffusion du nom. Sans lui on resterait sous le même. L'on conçoit que dans cette optique les héritiers, sauf exception, ne soient pas incités à contracter de mariage entre eux, à moins que l'un des membres du

futur couple ne renonce à son titre d'aîné(e) et donc à son héritage. Cette clause permettait que la jouissance des biens fonciers et des noms soit régulée pour le profit de tous.

On l'a compris, le principe de l'héritier ou l'héritière unique grâce auquel le nom reste associé à la lignée est une prévention de l'inceste.

Toute transgression à ce principe moral entraînerait une perte d'histoire singulière, celle de la lignée associée à sa maison, mais aussi une faillite de l'idéal politique collectif retenu : la coseigneurie. En effet, grâce au système de dévolution (ou transmission) du nom et du bien et à celui de l'alliance, tous et toutes étaient appelés ⁷⁸ à devenir des coseigneurs car l'égalité politique des maisons était acquise dans les assemblées populaires du fait que chacune disposait d'une voix.

2.3.5. But de l'application de l'interdit : établir une germanité symbolique des adultes

Il ne fait aucun doute que le dispositif politique égalitaire s'élaborait à partir de l'application de l'interdit de l'inceste telle qu'elle se révèle à travers le système de parenté. Un trait du vocabulaire basque se rapportant à ce dernier le confirme : il s'agit de l'appellation du grand-père. En fait celui-ci est assimilé à un oncle de l'enfant. Si l'on se réfère en effet à l'ancienne dénomination du grand-père "asaba" ⁷⁹, on constate avec Caro Baroja qu'elle est très proche de celle de "osaba" (l'oncle paternel ou maternel). Les désignations telles que "aitajaun" (grand-père) au lieu de "asaba" et "amandre" (grand-mère) sont tardives, dit-il, et l'on peut noter que le pendant féminin de "osaba" est "iseba" qui désigne la tante et probablement la grand-mère, jadis. Argument décisif pour notre démonstration : l'assimilation des petits-enfants à des neveux. Un seul terme rend compte des deux statuts en nombre d'endroits du Pays basque : celui de "iloba".

L'on peut en conclure que dans cette société la parenté biologique est en quelque sorte "corrigée" par la visée politique très égalitariste : les deux paliers générationnels des parents et grands-parents sont ramenés à un seul, comme s'ils étaient frères et sœurs, mis sur un pied d'égalité par rapport à l'enfant, les grands-parents étant assimilés à ses oncles et tantes. **Le politique et le façonnement de la parenté étaient donc étroitement liés. L'idéal était la germanité symbolique.** Le premier palier de sa réalisation intervenait dans la désignation des grands-parents. Sa mise en œuvre complète se traduisait ensuite dans l'institution coseigneuriale qui réglait tous les échelons de l'organisation sociale et politique avec le système successoral de la maison puis les rondes de forums qu'étaient les assemblées paroissiales et assemblées populaires de provinces ⁸⁰.

Pour faire une synthèse de ce que nous révèle l'application de l'interdit sur la

conception de la parenté, nous dirons que le système basque :

- récuse la conception idéologique de l' "una caro". Deux "chairs" subsistent au mariage.
- établit deux classes sans distinction de sexe pour le mariage : celle des aîné(e)s (receveurs/receveuses) et celle des cadet(te)s (donneurs/donneuses ⁸¹). Frères et sœurs sont équivalents.
- appelle les adultes à une germanité symbolique. C'est la loi du "tous frères et sœurs".

A ce stade de la démonstration, nous avons vu comment l'interdit est appliqué. Nous avons maintenant à nous demander de quelle façon il est pensé. Quelle est la clé de la séparation psychique des sexes, puisque telle est sa définition ? Qu'est-ce qui différencie les frères et sœurs dans ce système prônant si fort la germanité symbolique ? La question est d'importance. Examinons-la.

3. L'ÉGALITÉ OU NOBLESSE POUR TOUS : UNE QUESTION DE LANGUE

59

Revenons à l'idéal nobiliaire des Basques, puisque le terme même de "coseigneurie" nous y invite.

3.1. Des titres pour chacun

L'on sait que le patriarcat est caractérisé par un redoublement de la puissance paternelle par le pouvoir des hommes seuls assimilés à la caste noble ⁸². Au contraire, la société basque se distingue par son choix de coseigneurie, tant à l'intérieur de la maison que dans les assemblées populaires, puisqu'une maison égale une voix. Le mot même de "coseigneurie" (être seigneurs ensemble) marque qu'il s'agit d'une institution de noblesse pour tous de conception opposée à celle de la noblesse gothe, et l'on ne sera pas étonné de relever dans la maison basque l'existence d'un système de titres fort original que ses habitants se décernent.

Ces titres instituent la noblesse de chacun en fonction de son rang de naissance puis de son accession au mariage : ainsi celui de "*primu/prima*" qui identifie l'aîné(e) d'une façon indifférenciée malgré une conversion aux genres féminin et masculin inspirés des langues latines ; il s'oppose à ceux de cadet et cadette "*etxeko seme/etxeko alhaba*" qui introduisent la distinction sexuée ⁸³.

Ces deux catégories de titres permettent de différencier les deux classes (composées des deux sexes) à partir desquelles se fera le jeu de l'alliance et l'accession aux titres suprêmes. Ceux-ci sont : *etxeko jaun/etxeko andere, zaharrak, eta gaztea* ("sieur de maison"/"dame de maison", "jeunes et vieux"). Ils désignent les coseigneurs père, mère et grands-parents de la maison.

Les titres d'aîné(e)s et de cadet(te)s s'échangent au mariage contre les titres suprêmes qui mettent les futurs père, mère, grand-mère et grand-père à égalité comme s'ils étaient des frères et sœurs. Tout le monde est appelé à être "couronné" mais les aléas des naissances et ceux de la vie étant ce qu'ils sont, la circulation des titres (métaphore de la circulation du don et clé du politique) qui préside à ce monde agropastoral, peut se trouver empêchée, parfois. Ainsi au milieu des héritier(e)s receveurs et des cadet(te)s donneurs ou donneuses de dot se trouvent des "donados", célibataires "adonnés" à la maison.

À considérer ce système de titres auxquels il faudrait ajouter l'étonnante appellation de *erregina* (*erreina* en Soule) ou "reine" qui désigne la belle-fille ⁸⁴ et marque à quel point le matriarcal est "roi" (!) ici, l'on mesure que les rédacteurs des coutumes ou des contrats de mariage n'employaient pas le mot de "coseigneurie" au hasard. Leur conscience politique du concept était claire. Il tranchait radicalement avec celui qui présidait à l'élaboration du système nobiliaire féodal. C'est pourquoi les Basques, et surtout ceux de Soule et de Labourd, ont su résister à la féodalité.

3.2. La maison pyrénéenne : un glissement patriarcal dans l'interprétation de l'interdit de l'inceste

Des titres existent aussi dans la maison pyrénéenne ("*cap d'ostau*" et "*dauna*", chef de maison et dame), titre d'héritiers ou héritières et titres de cadets et cadettes. Cependant, bien loin de comporter la clause d'égalité des générations que les Basques appellent coseigneurie, le texte des coutumes de Béarn et du Lavedan inféode les cadets aux aîné(e)s, consacre la seule seigneurie de ces derniers (cf. 2.2.2). L'on ne s'étonnera donc pas de découvrir, grâce aux travaux de Le Play, que dans les Hautes-Pyrénées le grand-père détient l'autorité. Une solution patriarcale y est adoptée. Les sexes sont différenciés par ce biais. De ce fait, même si l'aînesse intégrale subsiste, ils ne sont pas reconnus à part égale. On opte pour le masculin, mais celui-ci ne triomphe pas entièrement : la situation des cadets garçons le montre.

Comment se peut-il, qu'à l'inverse, les Basques puissent avancer une idée du père (ou application de l'interdit) sans trancher pour autant en

faveur du masculin ? C'est qu'on a, grâce à la langue basque, une possibilité de différencier les sexes sans que l'un domine sur l'autre et que l'on soit obligé de recourir de ce fait à la solution patriarcale classique. Cette possibilité n'existant pas en langue romane les coutumes béarnaise et haut-pyrénéenne ne peuvent consacrer l'égalité de tous. Elles sont obligées de "distinguer" le grand-père. Mais on a vu qu'elles gardent de "beaux restes" matriarcaux. Ceux-ci tiennent au fait que la langue basque, langue préindoeuropéenne extrêmement ancienne, s'étendait à l'Aquitaine et aux Pyrénées entières dans l'Antiquité et pour ce qui est de certaines zones, jusqu'au haut Moyen Âge ⁸⁵. L'on comprend donc l'existence de traits communs aux régions basque et gasconne (aïnesse intégrale, par exemple). L'origine de leur système social est la même parce que la langue était la même à cette époque-là.

Cette langue, nous allons le voir, permet de séparer les sexes (ce qui équivaut à marquer l'interdit ⁸⁶) grâce à deux titres symétriques qui sont le point de départ du système coseigneurial et sa condition. Ils font tenir l'ensemble, empêchant le basculement dans le hiérarchique.

3.3. L'euskara : clé de la coseigneurie ⁸⁷

61

3.3.1. Les formes allocutives : des titres

L'euskara, pour l'expression du masculin et du féminin, ne procède pas du tout comme les langues indoeuropéennes qui fixent et figent les genres dans le système du nom avec les déterminants, les pronoms, voire les adjectifs qualificatifs et qui stipulent que le masculin l'emporte sur le féminin. Pour autant il est faux de penser que cette langue millénaire ne puisse indiquer les deux genres. Elle les décerne dans le discours, à la façon de titres, grâce à des formes dialogiques (ou allocutives) liées à l'utilisation du plus ancien pronom personnel de 2^e personne du singulier : *HI* ⁸⁸ (que l'on traduira approximativement par "tu").

En effet, quand une personne s'adresse à une autre qu'elle tutoie, elle ajoute au verbe de la phrase qu'elle prononce une marque correspondant au sexe de cet interlocuteur ou interlocutrice : un **-k** si c'est un homme ou un animal mâle, et un **-n** si c'est une femme ou une femelle. Comme le soulignait Etcheberri de Sare au XVIII^e siècle, ces formes de marquage (dites "**toka-noka**" en basque) sont traduisibles à la façon du vocatif latin et de ce fait assimilables à des titres.

Avant d'en venir à un exemple qui permette de mieux comprendre le procédé, précisons que le basque offre plusieurs possibilités d'expression selon que l'on s'adresse à un groupe ou à un individu. Leur comparaison va nous permettre de

saisir le rôle des phonèmes **-k** et **-n** et l'objectif de leur emploi.

Soit une phrase à la troisième personne : "ceci est la table". Si l'on parle à un groupe de gens dans lequel on ne différencie personne par le tutoiement, on emploiera une forme neutre, "générale" du verbe être :

hori mahaina da (*da* forme neutre du verbe).

Au contraire, quand on "tutoie" une femme (avec *HI*), on lui signifiera son individualité féminine par le phonème **-n** adjoint au verbe (*da* qui devient *du*), ce qui donnera :

hori mahaina dun, traduisible ainsi : "ceci est la table, ô toi femme !".

Le processus est identique pour un homme : le titre de reconnaissance de sa masculinité (**-k**) sera lui aussi accolé au verbe :

hori mahaina duk, autrement dit "ceci est la table, ô toi homme !".

L'on voit que ce procédé allocutif vise à incorporer l'autre dans le discours pour lui signifier sa qualité d'homme ou de femme. On s'adresse à elle ou à lui **à titre** d'individu sexué.

3.3.2. Un procédé systématique

Les formes allocutives dont le basque présente un "jeu complet", selon la formule de René Lafon ⁸⁹, permettent au locuteur de "*représenter la personne de son interlocuteur alors que celui-ci ne participe au procès ni comme sujet ou patient, ni comme agent, ni comme objet de référence*". Ce qui veut dire qu'on les utilise dans des phrases dont le sujet est à la première ou à la troisième personne (du singulier ou du pluriel).

Ces formes viennent renforcer l'utilisation de *HI* à l'ergatif, lorsque ce pronom est sujet actif du verbe "avoir" (et marqué du phonème **-k**), comme dans l'exemple suivant :

*Hik **duk*** : "tu as" au masculin

*Hik **dun*** : "tu as" au féminin

Du fait de l'utilisation du *HI* ergatif et des formes allocutives liées à l'emploi de ce pronom, l'interlocuteur ou l'interlocutrice peut-être invoqué(e) selon son sexe à toutes les personnes de la conjugaison (sauf la 2^{ème} du pluriel, bien entendu). Son appartenance au genre masculin ou féminin lui est constamment signifiée.

La conjugaison des auxiliaires "avoir" et "être" (qui est à la base de celle de tous les autres verbes) au présent comme au futur ou au passé, révèle le caractère systématique et donc pleinement intentionnel du processus d'attribution des titres. La voici au présent en dialecte souletin :

IZAN (être)*Ni nük/Ni nün* (je suis, ô toi homme/ô toi femme)*Hi hiz* (forme commune au masculin et au féminin)*Gü gütük/Gü gütün* (nous sommes, ô toi homme/ô toi femme)*Ziek zide* (vous êtes)*Haiek dütük /Haiek dütün* (ils sont, ô toi homme/ô toi femme)UKEN (avoir)*Nik di(k)at /Nik diñat* ⁹⁰ (j'ai, ô toi homme/ô toi femme)*Hik dük/Hik dүн* (tu as, ô toi homme/ô toi femme)*Hurak di(k) Hurak diñ* (il a, ô toi homme/ô toi femme)*Gük di(k)agü /Gük diñagü* (nous avons, ô toi homme/ô toi femme)*Züek düzüe* (vous avez)*Haiek di(k)e/Haiek diñe* (ils/elles ont, ô toi homme/ô toi femme)

Le processus allocutif permet de démêler les genres d'une façon parfaitement symétrique. Il marque qu'on a conscience de la différence des sexes, ce qui est exactement la preuve de l'appropriation collective de la loi de prohibition de l'inceste. Il faut ajouter que le genre n'existant pas en tant que catégorie grammaticale en basque ⁹¹, il n'y a pas de dominance du masculin dans les accords : l'on est donc en présence d'une démarche linguistique délibérée et cohérente visant à distinguer les individus masculins et féminins pour les fonder dans l'égalité absolue.

L'on peut dire que les phonèmes -k et -n qui constituent une formulation minimale des titres d'homme ou de femme arriment chacun à sa noblesse première d'être humain : celle qui vient de la conscience de la différence des sexes. C'est pourquoi le "toka/noka" constitue la base du système égalitaire, la clé de voûte sans laquelle la coseigneurie ne peut se déployer.

3.3.3. Logique du titre chez les Basques. Différence avec le monde béarnais ou haut-pyrénéen.

Ainsi l'on est, dans le cas basque, devant une logique achevée du titre. Elle prend son essor à partir des formes dialogiques et l'on n'en trouve l'architecture complète qu'ici. Sans l'ancrage de ces deux formes distinctes mais symétriques, l'impulsion égalitaire de l'aïnesse intégrale et de la coseigneurie des générations ne serait qu'écrasement, réduction au même, comme il advient souvent dans les sociétés contemporaines où sous couvert d'égalité se produit un déni de l'origine

sexuée de l'être humain dont la conséquence est un nivellement des sexes plus qu'une égalité.

Les deux formes du "*toka/noka*", en différenciant symétriquement les sexes, répondent à la fonction séparatrice de la loi de prohibition de l'inceste et constituent le fondement humanitaire de cette société.

L'on comprend mieux de ce fait le bouleversement psychique qui s'est produit dans le monde béarnais et pyrénéen lorsque la langue latine y a supplanté l'euskara, balayant toute possibilité de coseigneurie. En effet, la langue romane n'offre pas comme la langue basque la possibilité d'une différenciation des sexes dans l'égalité : c'est une langue à genre où le masculin et le féminin s'expriment dans le nom, les pronoms et adjectifs et non par le verbe. Ainsi le changement linguistique rend impossible la consécration égalitaire de tous par la noblesse attachée à la reconnaissance basique des sexes.

Seul le rang de naissance est retenu, mais avec tout ce qu'il implique de basculement dans une hiérarchie verticale. L'on glisse dans une distribution sacrificielle : les cadets seront ravalés au rang d'"esclaves" et "stériles" (ou, dans le meilleur des cas, de gendres sans gloire). Cependant la signature matriarcale très nette subsiste avec la survivance de l'aïnesse intégrale et le fait que ce soit les cadets garçons et non les filles qui soient stigmatisés par l'appellation quelque peu infamante de "sterle" ou "esclau". Bachofen ne s'y était d'ailleurs pas trompé dans son analyse "du droit de Barèges, du pays de Lavedan et autres lieux dépendant de la province de Bigorre" ⁹².

3.3.4. Destin du "*toka/noka*" : après la grandeur, la misère

Pour en revenir à ces formes masculines et féminines basques qui "calquent" en quelque sorte le corps, notons qu'elles sont uniques dans le concert des langues connues et étudiées (ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse en découvrir l'équivalent dans d'autres langues) ⁹³. Mais, depuis trois siècles, elles font l'objet d'une véritable guerre. Elles furent combattues par certains prêtres-grammairiens au cours des XVIII^e-XIX^e siècles ⁹⁴. Faut-il s'en étonner ? Ayant rejeté la sexualité de leur vie il était logique qu'ils protestent et soient plus sensibles que d'autres à ce qui appelle cette sexualité dans la langue. Aujourd'hui les formes de *toka/noka* subissent le poids d'un préjugé généralisé, tant et si bien qu'elles sont –et surtout, l'on s'en douterait, la forme féminine– très dangereusement menacées dans la pratique linguistique. Le vieux pronom *HI* s'est en effet vu concurrencer dès le Moyen Âge, puis supplanter depuis le XIX^e siècle par *ZU*, pronom de deuxième personne singulier issu d'un pluriel d'origine, par lequel on prétend exprimer la

politesse en effaçant la marque du sexe. Taxé de vulgarité et victime d'une véritable épuration linguistique, le pronom *Hi* est moribond et avec lui l'admirable modèle symbolique qu'il soutenait. Les Basques, inventeurs d'un étonnant marquage égalitaire de l'interdit de l'inceste ne se pensent plus en *Hi* si ce n'est une infime minorité. Un bouleversement de la croyance s'est produit. Il s'accompagne d'une indéniable destitution de la femme.

4. LA CROYANCE EN LA MÈRE

Avant d'en venir à la cause profonde de ce bannissement du féminin si perceptible dans la langue, examinons d'abord la raison pour laquelle les femmes –et ceux à qui elles donnaient naissance– avaient été élevées à la “noblesse” (car tel est le raisonnement matriarcal par rapport à la logique patriarcale qui confère une noblesse redoublée aux hommes considérés comme les seuls géniteurs). Il se trouve que le statut de ces femmes sous l'Ancien Régime en Pays basque et dans les Pyrénées, ainsi que ce caractère très égalitaire du fondement social et politique, s'accompagnent d'une indéniable croyance en la mère première. On peut penser qu'ils en prennent tout leur sens (de la même manière que les sociétés patriarcales tirent le leur d'une croyance en un Dieu Père –cela a été mainte et mainte fois souligné).

65

4.1. Caractéristiques de la mythologie basque

La croyance en une omniprésence maternelle apparaît dans la mythologie basque. J.-M. de Barandiaran est à l'origine des travaux de recherche ⁹⁵ et c'est ainsi que nous avons pris conscience de la prégnance sur les Pyrénées entières de figures telles que celle de l'*Ama-lur* (terre-mère), ou bien de l'entité féminine *Dama* ou *Anderea*, la Dame, dite aussi *Mari* (qui par son caractère protéiforme est liée à la terre, à la grotte, mais aussi à l'air, au ciel, représentant ainsi la nature entière), celle des *lamina* et de leurs sœurs du domaine gascon, les *hadas* révélées par Gratacos, sans oublier ces deux entités maternelles fort étonnantes (aux antipodes de l'imaginaire patriarcal) que sont la lune (*Ilargi*) et le soleil (*Eguzki*), “toutes” deux filles de *Mari*.

La mythologie basque, construite sur l'observation cosmologique populaire, possède comme trait le plus remarquable l'absence d'une volonté divine, d'un dessein supérieur ⁹⁶. *Mari*, malgré sa supériorité sur les êtres humains, ne les asservit pas plus que les autres personnages mythiques des légendes basques. En effet, à l'inverse des indo-européens patriarcaux, l'activité sacrificielle chez les

anciens Basques se fonde sur la réciprocité ⁹⁷. Il n'y a point de dette originelle envers les dieux. Les offrandes sont des contreparties aux faveurs des entités supérieures ⁹⁸. Si les humains sont oublieux, ils ne sont pas châtiés : ils ne reçoivent simplement pas de récompense.

De ce fait, la distance entre hommes et divinités n'est pas grande. Ainsi *Mari*, lorsqu'on se rend en sa demeure, récuse la servilité, la vassalité : il faut la regarder droit dans les yeux, ne pas se prosterner devant elle, ne pas lui mentir. Chtonienne (de par des caractéristiques liées à la grotte) autant qu'ouranienne, comme l'a bien montré Arana ⁹⁹, elle représente la mère toute puissante sur l'enfant, celle qui a tous les attributs. Elle commande la foudre nous dit le mythe basque, alors qu'à l'inverse c'est l'apanage de Zeus-Jupiter dans la mythologie patriarcale gréco-romaine qui a tant influencé la culture occidentale. *Mari* est donc à elle seule la maîtresse du masculin et du féminin. Elle porte les deux en elle. Selon le mythe, elle exige qu'on lui parle en utilisant le pronom de 2^e personne *Hi*. Or le *Hi* (cf. § 3) dirige les formes du masculin et du féminin : comme *Mari* il porte les deux en lui, aussi voit-on qu'entre la langue et le mythe existe une grande cohérence.

4.2. Ritualisation du mythe fondateur

La croyance en la mère est, si l'on accepte du moins d'adopter un angle de vue plus psychanalytique qu'ethnologique, pleinement confirmée par un vieux rituel souletin, l'*aldizka*. L'*aldizka* (mot que l'on peut traduire par "rotation" ou "alternance") est le mode d'organisation propre au monde des bergers basques. Il consiste en une permutation de rôles. C'est un rituel à deux volets comme l'a montré Ott ¹⁰⁰ : un volet masculin (général à la Soule et lié à la fabrication du fromage par les bergers) ; un volet féminin associé à la distribution du pain bénit et dont la forme en cet état (forme achevée au regard de la thématique matriarcale) se retrouve à Sainte-Engrâce au milieu du XX^e siècle.

Le rituel masculin se passe à l'intérieur de l'*olha*, cabane d'estive. Le rituel féminin a lieu de maison en maison, à l'extérieur. Outre que sur le plan métaphorique ils se "répondent", confirmant ainsi les intuitions de Barandiaran à propos du caractère matriarcal de la mythologie basque, l'examen de leur genèse permet aussi de comprendre la raison du fondement égalitaire du monde ¹⁰¹.

4.2.1. L'*aldizka* version hommes

Même s'il n'était suivi par tous les cayolars (cabanes d'estive), on peut considérer que le modèle canonique de l'*aldizka* comportait sept fonctions.

Chacun des bergers, depuis son arrivée à la cabane d'estive (*olha*) jusqu'à son départ, les assumait successivement dans la semaine. On distinguait *neskato* ("servante" qui aide *etxekanderea* à fabriquer le fromage), *ahari mitil* ("domestique mouton" i-e domestique du gardien des moutons), *ahari nausi* ("maître mouton"), *ardi mitil* ("domestique brebis"), *ardi nausi* ("maître brebis"), *etxekanderea* ("dame de maison") qui fabrique le fromage. Le dernier rôle désigné par l'expression très triviale de *hor üzkü* (ou "cul du chien") est en réalité un contre-rôle marquant le repos. Dans ce monde de bergers les tâches sont hiérarchisées, mais nul ne s'identifie à un rôle spécifique, tant et si bien qu'il n'y a de hiérarchie que tournante : le serviteur s'y transforme en maître qui se transforme en serviteur et de métamorphose en métamorphose on accède au titre suprême d'*Etxekandere*, puis, après le suspens du repos l'on reprend la partition. L'*aldizka* donne une version non patriarcale du pouvoir. Il brise toute hiérarchie et exige une attitude responsable de chacun en établissant une organisation du travail basée sur une circularité et non sur une verticalité.

D'après ce qu'avance Ott à partir des propos des bergers de Sainte-Engrâce ¹⁰², la fabrication du fromage est assimilée à celle de l'enfant, l'idée étant que l'action de la présure sur le lait serait de même nature que celle du sperme sur le sang rouge de l'utérus. Rien de bien original dans cette analogie : on la retrouve dans nombre de lieux. À ceux qui jugeraient qu'Ott a "interprété" ce que lui ont dit ses témoins, on peut faire valoir que la théâtralisation très originale dont ils accompagnent cette fabrication du fromage avec les rôles d'*etxekandere* et *neskato* confirme entièrement la logique d'une assimilation avec l'enfantement.

Les mimes de rôles féminins par les bergers suggèrent, comme nous allons tenter de le montrer maintenant, que l'on ne peut réduire l'*aldizka* à l'incidence sociale et économique qu'il présente d'emblée. Au contraire tout donne à penser qu'il s'agit de la ritualisation du mythe fondateur de la société agropastorale basque ou mythe de *Mari*.

Regardons-y de plus près : la croyance en une entité vierge-mère (et non mère vierge comme dans la religion catholique) apparaît dans la segmentation en rôles de vierge et de mère que jouent tour à tour les bergers. Si le rôle de mère se manifeste avec le titre d'*etxekandere* pris par le berger à la fin du cycle, celui de la vierge est moins évident. Cependant l'étymologie du mot *neskato* nous met sur la voie : selon l'historien souletin du XVII^e siècle Oihenart il vient de *neska oso*, jeune fille "entière" ou vierge ¹⁰³.

Dès lors on peut proposer l'interprétation suivante : chaque berger, à tour de rôle, va avec la fabrication du fromage assimilé à celle de l'enfant, se confronter fantasmatiquement à la question du mystère du corps féminin et de l'engendrement. S'identifiant d'abord à la vierge-servante (*neskatoa* du premier soir

dans l'*olha*) puis à la mère (*etxekanderea*, au dernier jour du cycle), il restitue en ses deux épisodes majeurs le corps entier de la déesse-Mère, *Mari*. Entre temps, passant alternativement par les fonctions de serviteur et de maître, pour finir par ce couronnement de l'*etxekandere* au sixième jour, il aura exploré les arcanes du pouvoir dans ce monde éminemment matriarcal et reconstitué tous les actes de la transformation du corps de la vierge en corps de la mère ou celui de la novice en celui de la patronne. Mais, ne nous y méprenons pas, dans ce mime des rôles féminins il ne s'agit pas d'une transe hystérique : le berger ne se prend pas pour une femme. Il s'interroge seulement, et passée la fabrication du fromage, il se repose, se distancie humoristiquement des rôles féminins, par le contre-rôle : *hor uzkia*, expression signifiant "assis sur son cul comme le chien" ¹⁰⁴ et désignant celui qui ne fait rien et regarde les autres !

L'imitation ritualisée des rôles d'*etxekandere* (maîtresse de maison) et *neskato* (servante) lors de la fabrication du fromage "enfant", confirme la croyance en une puissance maternelle détenant tout en elle, le masculin comme le féminin, car les portant également l'un et l'autre, puisqu'elle peut donner le jour à la fille comme au garçon (c'est en ces termes que l'on peut paraphraser le raisonnement inconscient qui a cours ici). Au-delà de la fabrication du fromage, qui est à la fois finalité économique du système, support de l'imaginaire et occurrence du symbolique, s'inscrit une parole. Ce qui est mimé, c'est le savoir inconscient de ce que les psychanalystes appellent la "scène primitive" (transformation de la vierge en la mère). Le mot *gatzitu* ou *gatzatu* qui d'après Michelena et Azkue ¹⁰⁵ signifie "concevoir l'enfant" ou "cailler le fromage" sur l'ensemble du Pays basque, révèle que ce soubassement psychique ne se limite pas à la Soule, mais qu'il est commun à tout l'*Euskal Herri*, c'est pourquoi l'on y retrouve la même structure sociale centrée sur l'*etxe* et son évidente symbolique matriarcale liée au monde agropastoral.

L'on comprend mieux, dès lors, la genèse du fondement social égalitaire. Il repose sur la croyance, s'explique d'elle.

4.2.2. L'*aldizka* des femmes

L'on peut mettre en correspondance l'*aldizka* des femmes avec celui des hommes afin d'en saisir l'essence. Ce rituel, recueilli par Ott, est donné à voir dans la cérémonie du pain bénit telle qu'elle se faisait à Sainte-Engrâce vers les années 1970 ¹⁰⁶. Contrairement à celui des hommes, il ne se passe pas à l'intérieur d'un logis mais il implique un trajet extérieur d'une *etxe* à une autre le dimanche. Au cours d'un cycle de deux ans qui permet de faire le tour entier du village, chaque maîtresse de maison sera mobilisée une première fois à titre d'*etxekandere*, une deuxième fois à titre de *neskato*.

Dès que le déjeuner familial est terminé, une *etxekandere* se rend donc chez sa première voisine, appelée en l'occurrence *neskato*, pour lui donner du pain que le prêtre vient de bénir à la messe. Ainsi, toutes les femmes du village, se muant les unes après les autres en *etxekandere* donneuses puis *neskato* receveuses, se visitent-elles à tour de rôle avec le pain béni, dimanche après dimanche. La donneuse tend le pain à la receveuse avec ces paroles rituelles : “*gure azia !*”, “notre semence !”. L'offrande circule de la “mère” à la “vierge”, processus de sens inverse à celui de la fabrication du fromage par les hommes (qui va de la “mère” à la “vierge”).

Ainsi le rituel met-il en scène la visitation-fécondation imaginaire de *neskatoa* par *etxekanderea*. L'on ne s'étonnera pas qu'il s'effectue sous la haute protection du soleil ¹⁰⁷ ! (Rappelons que ce dernier est grand-mère dans la mythologie basque ¹⁰⁸). Les femmes rejouent donc elles aussi le mythe de la déesse-mère dont elles sont les représentantes. Le pain symbolise sa puissance fécondante (*azia* ou semence donnant la force ou *indarra* aux maisons, pain de vie, donc). L'on a vu que deux ans environ sont nécessaires pour faire le tour complet des *etxe*, pour restituer pourrait-on dire le “corps entier” de *Mari* la déesse-Mère et pour conforter les liens entre maisons, puisque telle est la finalité de la cérémonie, selon les informatrices.

Tout comme celui des bergers, ce rituel –outre qu'il est chargé, comme le premier, d'une étonnante poésie et rend compte de l'empire des femmes sur ce vieux monde basque– nous montre le fondement psychique du système égalitaire ¹⁰⁹. Si l'on veut risquer une petite explication psychanalytique, on peut dire que les deux volets de l'*aldizka* représentent le cycle entier de la croyance collective en la mère phallique (qui détient le pouvoir des deux sexes), croyance devenue entièrement inconsciente. Le rite des femmes mime la procréation de l'enfant, celui des hommes l'enfantement. Ils révèlent une gestion collective et ritualisée du fantasme de “la scène primitive”, celle de la conception de l'enfant. Il s'agit d'un questionnement sur le mystère des origines. Un refoulement structurant en procède, signant l'accession à la loi symbolique de prohibition de l'inceste. L'injonction de celle-ci n'émane pas d'un dieu masculin comme chez les peuples patriarcaux. **Visitation, conception, gestation, sont envisagées sous l'angle féminin.**

De ce féminin, on peut penser qu'il est vu –conformément à une croyance universelle révélée par la clinique psychanalytique– comme effet de la privation de l'organe masculin. La désignation de la célibataire en langue basque peut nous mettre sur la voie si tant est que le mot “*mutxurdin*” soit construit à partir de *mutx* (*motx*, *moztu*) qui signifie “coupé(e)”.

Quoi qu'il en soit, la croyance en un féminin issu d'une privation, génère, chez les êtres humains des deux sexes et sous toutes les latitudes, l'angoisse de castration et les instincts meurtriers. On en trouve la trace dans un troisième rituel souletin, celui des *txikito* ¹¹⁰, mot qui signifie "châtré". Il était pratiqué par les bergers dans la montagne souletine lorsque deux d'entre eux en venaient aux mains. Les autres (jouant le rôle de tiers régulateur), pour prévenir tout passage à l'acte, les invitaient à se castrer imaginairement par le biais d'une joute versifiée, très hautement pornographique et ponctuée de l'exclamation "*txikito !*" ("castré"). La vitupération portait sur la prétendue zoophilie de l'adversaire, son ignorance sexuelle ou au contraire sa lubricité. Dans les couplets connus on ne relève pas d'insultes contre les femmes. C'était donc par cette "châtration" verbale mutuelle –ou nivellement au standard féminin– qu'ils accédaient à la loi symbolique (ou respect de l'autre).

Au lieu de recourir au "deux poids et deux mesures" caractérisant le monde patriarcal dans son traitement de l'homme et de la femme, le monde agropastoral basque de *Mari* choisissait, lui, de les aligner au même standard. De ce fait l'Œdipe (ou reconnaissance du tiers père et assumption de chacun à son sexe) n'était pas redoublé par le primat du père et le triomphe du masculin. Il était reconnu à partir de la femme, établi dans cette logique de création mutuelle que le rite de l'*aldizka* autant que celui du *txikito* révèlent ¹¹¹ et que les formes dialogiques du *toka-noka* étaient.

4.2.3. L'histoire du matriarcat basque

On pourrait, pour définir la société basque, s'en tenir à l'expression de "société égalitaire", d'autant que l'existence d'une égalité des individus dans certaines sociétés est corroborée par les observations de l'anthropologue français Clastres ¹¹². Celui-ci, renvoyant dos à dos l'anthropologie marxiste et l'anthropologie structuraliste, a renouvelé l'approche du politique en montrant que les sociétés primitives, très loin d'être enfantines, sont des sociétés égalitaires qui refusent volontairement l'Etat, et sont prêtes pour sauvegarder la primitive égalité à établir des écrous empêchant l'accaparement des biens par une minorité (comme le souligne Biedermann dans une réponse à la "démolition" de Clastres par Terray, dix ans après son décès) ¹¹³. Ce n'est pas la rébellion des *baserritar* biscayens contre l'oligarchie libérale de Bilbao au début du XIX^e siècle, ni l'entrée en masse des paysans basques dans les guerres carlistes pour tenter de sauvegarder leurs fueros, qui permettraient de démentir la thèse "clastrienne", au contraire ! Pas plus que ne la démentiront certaines observations de Lafourcade dans *Mariages en Labourd*, ou bien celles de Duvert dans *Trois siècles en montagne basque : Ainhoa* ¹¹⁴.

Certes la société traditionnelle basque n'est pas à la lettre une "société primitive", mais, par la limitation de jouissance matérielle qu'elle impose, l'empêchement de cumul des biens, la faculté de s'organiser hors états par le pacte, elle en conserve l'étonnante option politique, source authentique de l'unité des sept provinces basques au-delà du court épisode "étatique" qui leur fut proposé sous le règne du roi Sanche le grand (999-1035).

J'ai dit en introduction qu'en utilisant la seule expression de "société égalitaire" à propos de cette société basque, on passait à côté de l'élément fondamental qui la sous-tend : la croyance en la mère également porteuse des deux sexes. Croyance qui explique le traitement symétrique des sexes. C'est pourquoi, j'ai choisi d'appeler cette société un matriarcat.

Celui-ci a une histoire, passée inaperçue du fait de la présence de deux courants qui se sont superposés voire imbriqués parfois l'un à l'autre depuis la conversion au christianisme, l'accession à la royauté et la mainmise des Etats centraux. Une lente mais inexorable neutralisation du féminin en a découlé. Mieux que tout, l'examen de la langue et plus particulièrement le traitement de l'autre à la deuxième personne du singulier nous l'a révélé, avec cette liquidation presque intégrale du "toka-noka", véritable "chair" de la langue. Comment expliquer l'éradication du féminin, si ce n'est par un basculement ou plutôt un durcissement de la croyance matriarcale ? Sous l'influence du dogme catholique et tout particulièrement de ce sacrifice de la sexualité qu'il imposait aux prêtres, la Mère ("Marie" succédant à "Mari") a été sacralisée, idéalisée ¹¹⁵, et la femme, chair ressentie désormais sans noblesse, s'en est trouvée sacrifiée. Un vrai déni du féminin s'est produit. Signe d'une misogynie qui ne se retient plus (le filet de la contention sociale d'antan étant déchiré), il s'inscrit dans ce déni du sexe (en réalité déni de la mort, puisque le sexe mène à la naissance mais aussi à la mort) qui, malgré des apparences trompeuses, n'a cessé de progresser dans les sociétés occidentales depuis quelques quatre siècles et ne connaît plus aucune limite aujourd'hui avec l'alibi des conquêtes gigantesques de la science.

CONCLUSION

Comme toute société traditionnelle, la société basque s'enracinait dans le mythe, mais il n'avait rien à voir avec celui du patriarcat. La culture basque traditionnelle privilégiait la position féminine, ce qui rendait possible un aménagement remarquablement égalitaire de l'etxe ou de l'olha. La gylanie ¹¹⁶ euskarienne dont le soutien était la langue, proposait une idée très originale de

l'autre, portait la trace de l'altérité introduite par le sexe. Elle a, sous les coups de l'androcentrisme dominant, subi une involution. Elle s'est retranchée dans une position défensive où la mère est sacralisée, la femme sacrifiée. Le neutre dévore le féminin, la langue se dévore elle-même du fait d'un masculin envahissant.

Il faut souligner qu'il n'existe pas de personnalité ethnique de la mère basque, comme certains travaux issus de la psychanalyse kleinienne ¹¹⁷ ont pu assez dangereusement l'affirmer, mais une histoire de la croyance en la mère, ce qui est bien différent. Et il convient de relever la contribution du peuple basque à l'universel.

Cet universel n'est pas celui de la modernité, abstrait et massifiant, qui dénie l'origine et la filiation, mais l'universel de la Loi symbolique, marquant la reconnaissance de la paternité. Le vieux droit maternel, système de noblesse pour tous conçu avec les femmes au plus lointain des temps, en est l'illustration très forte. C'est un droit qui privilégie la suite, la durée, la conquête du temps, et, dans sa théorie, l'égalité de tous. Il procède d'un choix politique précis, délibéré, audacieux, tout à fait subversif au regard des systèmes patriarcaux traditionnels ou des démocraties formelles contemporaines qui nivellent les sexes : c'est celui de la coseigneurie dont l'ancrage parlé est le *toka-noka*, base d'un système de titres généralisé qui scelle l'égalité des sexes dans leur différence. Cet apport des Basques à l'universel, source d'une entière légitimité politique, est relégué à l'obscurité par les croyances modernes en l'homme nouveau qui ont entraîné la colonisation d'un grand nombre de peuples par d'autres. De telles croyances coupent les Basques de leur propre histoire, et le drame qu'ils vivent du fait de la répression des États centraux s'en trouve accentué, me semble-t-il. N'allons pas croire pour autant que le vieux monde basque était un monde idéal. Les luttes pour le pouvoir, les passions, les tyrannies ¹¹⁸, les jalousies y existaient, comme ailleurs. Mais on s'efforçait de les contenir par un maillage législatif dont il convient de réhabiliter l'intention à l'heure où un néo-libéralisme effréné les déchaîne. ■

Notes

- 1 FREUD S., 1981, *Totem et tabou*, traduit de l'allemand par S. Jankélévitch, nouv. éd., Paris, Payot, 1981, p. 171.
Le psychanalyste parle de "primitive égalité du clan".
- 2 cf. un échange avec Lacan, rapporté dans LACAN J., 1994, *Séminaire IV*, Paris, Seuil, p. 191.
- 3 LAUBURU (Association), 1980, *Etxea*, 2^e éd, St-Jean-de-Luz, 169 p.
- 4 LAFOURCADE M., 1989, *Mariages en Labourd sous l'Ancien-Régime*, Bilbao, Service Edit. de l'Université du Pays basque, 688 p.
- 5 POUMAREDE J., 1974, *Les Coutumes successorales dans les Pyrénées au Moyen Âge*, Pau, Imprimeries de Navarre, 34 p.
- 6 HERITIER F., 1996, *Masculin/Féminin*, Paris, Odile Jacob, p. 15.
- 7 GODELIER M., 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 678 p.
- 8 À l'origine du concept de "loi universelle de prohibition" ou "loi symbolique" : Sigmund Freud. Claude Lévi-Strauss le reprendra pour l'appliquer à l'anthropologie. Il n'y a personne qui ne s'y réfère désormais chez les anthropologues et ethnologues. Elle est une exigence pour que les sociétés humaines fonctionnent : si les gens vivaient dans l'inceste, père, mère, enfants se confondraient. Aucun dégagement de parenté ne serait possible au plan symbolique et il n'y aurait pas de lien social. Imaginons le cas d'une famille (constituée d'un père, d'une mère, d'un fils et d'une fille) vivant sans lien avec l'extérieur et où le père transgresserait l'interdit avec les deux enfants. Fille et garçon seraient mis au même niveau de partenariat sexuel que leur mère devenant de ce fait "femmes" du père, etc. La fille de la fille devenue adulte et ayant des relations sexuelles avec tous les autres membres de la famille serait sœur et "mari" de sa mère et de sa grand-mère, en même temps que leur fille et petite fille, et la mère de leur frère, qui deviendrait aussi... etc. On voit comment joue le brouillage sexuel et générationnel dans le cas où l'interdit n'est appliqué. Les noms ne pourraient exister puisque tout le monde serait sous le même.
- 9 TORT M., 2005, *Fin du dogme paternel*, Paris, Flammarion-Aubier, coll. Psychanalyse, 490 p. M. Tort, psychanalyste, n'envisage pas la question du matriarcat, puisqu'il croit que seul le patriarcat a existé dans l'histoire des sociétés humaines. Il s'insurge contre la tendance actuelle de certains psychanalystes à réhabiliter le patriarcat et le pouvoir des pères sous prétexte de la perte actuelle d'autorité de ces derniers et du danger que cela peut représenter pour les enfants.
- 10 BACHOFEN J.J., 1996, *Le Droit maternel, Recherche sur la gynécocratie de l'Antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, trad. de l'allemand et préfacé par Etienne Barilier, Lausanne, L'Âge d'Homme, pp. 1273-1287.
- 11 Comme le faisait Strabon pour les peuples du nord de la péninsule ibérique.
- 12 CORDIER E., 1869, "Le Droit de famille aux Pyrénées", *Bulletin trimestriel de la Société Ramond*, Toulouse, pp. 50.
- 13 Égalité sociale des sexes déterminée par une croyance en la Mère -Déméter grecque-
- 14 GIMBUTAS M., 1996, *El Lenguaje de la diosa*, Madrid, Dove, 1996.
- 15 JAMES E.O., 1989, *Le Culte de la Déesse-Mère dans l'histoire des religions*, Paris, Le Mail, 285 p.
- 16 REICHER G., 1946, *Les Légendes basques dans la tradition humaine*, Paris, Adrien Maisonneuve, p. 13.

Notes (suite)

- 17 LE PLAY F., 1994, *Les Mélouga : une famille pyrénéenne au XIX^e siècle*, textes réunis par Alain Chenu, Paris, Nathan, 240 p.
- 18 LE PLAY F., 1857, *Les Ouvriers européens*, T4, Tours, Alfred Mame & fils, p. 327.
- 19 LE PLAY F., *Les Mélouga*, op.cit., p. 11.
- 20 Cette structuration, on le verra en 2^e partie, n'apparaît complètement que dans le domaine basque.
- 21 Il est bien entendu que des cas d'héritage masculin existent en certains endroits du Pays basque mais c'est loin d'être la généralité, y compris en Soule, quoi qu'en dise DESPLAT C. dans "La Soule à l'époque moderne", in, *Le Pays de Soule*, 1994, textes réunis par BIDART P., Baigorri, Izpegi, p. 222.
Si je mentionne que le modèle basque est celui de l'aïnesse intégrale assortie de coseigneurie des maîtres jeunes et vieux, c'est parce que cette proposition n'apparaît nulle part ailleurs qu'en Pays basque.
- 22 ZINC A., 1993, *L'Héritier de la maison : géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien-Régime*, Paris, Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 542 p.
- 23 MENDRAS H., 1995 *Les Sociétés paysannes*, nouv. éd., Paris, Gallimard, 368 p. ; CHENU A. 1994, préface, in. Le Play, *les Mélouga*, Paris, Nathan, 240 p. ; AUGUSTINS G. 1989, *Comment se perpétuer ?*, Nanterre, société d'ethnologie, 433 p. ; BOURDIEU P., 2002, *Le Bal des célibataires*, Paris, Seuil, coll. Essais, 266 p., etc.
- 24 C'est dire à quel point ils participent inconsciemment à la reproduction de la domination masculine !
- 25 ARRIZABALAGA M.-P., 2002, "Les héritières de la maison au Pays basque", *Lapurdum*, 7, pp. 37-55.
- 26 Pour M. LAFOURCADE le monde rural basque est égalitaire dans son fondement, M. GOYHENETCHE pense le contraire.
- 27 C'était le titre et le sens d'une conférence de l'historien M. GOYHENETCHE lors de la fête des 20 ans du syndicat ELB.
- 28 Elle est lisible à travers certaines interviews menées auprès d'acteurs économiques et sociaux dans divers journaux du Pays basque.
- 29 Ceci prouve surtout que l'acculturation bat son plein.
- 30 Cf. les auteurs mentionnés à la note 14 et, en Béarn ou Pays basque, quelques historiens : DESPLAT C. (1993, *La Guerre oubliée*, Biarritz, J&D, 201 p.), GOYHENETCHE M. (1999, *Histoire Générale du Pays basque : tome II*, Donostia, Elkarlanean, 357 p.), etc. etc.
- 31 En dépit des aménagements récents, il reste celui du grand-père maternel quand la mère prétend donner son nom à son enfant, car... on n'échappe pas facilement à une histoire.
- 32 GRATACOS I., 1987, *Fées et gestes. Femmes pyrénéennes : un statut social exceptionnel en Europe*, Toulouse, Privat, 247 p.
- 33 DUBY G. et PERROT M., 1994, *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 579 p.
- 34 GODELIER, op. cit.
- 35 CLASTRES P., 1974, *Chronique des Indiens Guayaki*, Paris, Plon ; et *La Société contre l'Etat*, Paris, Minuit, 186 p.
- 36 CAI H., 1997, *Une société sans père ni mari : les Na de Chine*, Paris, PUF, coll. Ethnologies.

Notes (suite)

- 37 Malgré le code civil le mode de transmission s'en est perpétué conformément à la vieille coutume jusqu'au XX^e siècle inclus.
- 38 Mais le système ancien de transmission du bien est toujours retenu car plusieurs droits y cohabitent.
- 39 BACHOFEN (*op.cit.*, p. 1282) s'étonne que les écrivains français et espagnols n'aient pas fait valoir ce témoignage historique de Juvénal.
- 40 STRABON, *Géographie*, tome II, livre III et IV, 242 p.
- 41 CARO BAROJA J., 1977, *Los Pueblos del norte*, Saint-Sébastien, Txertoa 302 p.
- 42 Centrée sur l'homme.
- 43 CARO BAROJA J., *op.cit.*, p. 226. La couvade aurait été attestée en Pays basque, bien que cela reste largement discuté (J. Garate "La covada pireneica, patrañas y fantasías", *Eusko ikaskuntza*, Cuadernos de sección antropológica, n°2, p.7-148).
Sur les résistances de certains auteurs basques à admettre le fait de la couvade, voir PECIÑA ANITUA M., *Julio Caro Baroja : sobre la covada, costumbres sexuales y otras cosas (entrevista inédita)*. [Julio Caro Baroja, sur la couvade, coutumes sexuelles et autres choses (entretien inédit).]
- 44 BOURDIEU P., 1998, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, pp. 66-67.
- 45 LAFOURCADE M., 1994, cours de Droit basque (DEA), Section d'Etudes Basques, Faculté de Bayonne.
- 46 CORDIER E., 1869, De l'organisation de la famille chez les Basques, Toulouse, Bulletin de la Société Ramond, pp. 50-74.
- 47 Celle de LEVI-STRAUSS C. (*Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton, 1967.) et de HERITIER F. (*op. cit.*), principalement.
- 48 GOYHENETCHE J., 1985, *For et Coutumes de Basse-Navarre*, Saint-Sébastien/Bayonne, Elkar, p. 9.
- 49 LAFOURCADE M., *Mariages...op. cit.*, pp. 57-60 et 140-143.
- 50 GROSCLAUDE M. 1993, Grosclaude, *La Coutume de la Soule*, Baigorri, éd. Izpegi, 164 p.
- 51 LAFOURCADE M., 1980, *Etxea*, 2^e édition, Saint-Jean-de-Luz, Lauburu, p. 55.
- 52 Conformément à la terminologie utilisée dans le for de Barèges ou du Lavedan.
- 53 Au demeurant, le grand-père a un grand ascendant sur les autres : tant qu'il est là, il fait respecter la vieille coutume.
- 54 AZPIAZU J.-A., 1995, *Mujeres vascas, sumicion y poder*, Saint-Sébastien, R&B, pp. 45-46.
- 55 OTT S., *Le cercle des montagnes*, 1993, Paris, CTHS, 1993, pp. 229-230.
- 56 GRATACOS I., 1987, *Fées et gestes*, *op cit.*
- 57 Rappelons qu'en France il faudra attendre la 2^e moitié du XX^e siècle pour que le viol soit reconnu comme un crime.
- 58 AZPIAZU J.-A. *Mujeres vascas*, *op.cit.* p. 13, p. 250.
- 59 AZPIAZU, *op.cit.*, p.28
- 60 Association ANDERESERORARENIA, *Etude et témoignages des Andere Serora* [Benoïtes] d'Arbona, Bayonne, éd. Vve Irigoyen, p.1.

Notes (suite)

- 61 cf. AZPIAZU, *op.cit.*
- 62 Voir MICHELENA L., (1988, *Historia de la literatura vasca*, Saint-Sébastien, Erein, p. 45) ainsi que ORPUSTAN J-B (1996, *Précis d'histoire littéraire basque*, Saint-Etienne de Baigorry, Izpegi, p. 12.).
- 63 URRUTIBEHETY, C., 2002, *Les Communautés basques de Donats*, Anglet, Atlantica, pp. 102-103.
- 64 "La parenté [...] est donc le lieu où se prépare et commence l'appropriation de la société par l'individu et de l'individu par la société." in : GODELIER M., *op. cit.*, Paris, Fayard, 2004, p. 341.
- 65 Le couple parental dans le cas des Nuer est constitué par la mère et une veuve jouant le rôle de père symbolique. Chez les Na de Chine, comme dans nombre de sociétés matrilineaires, le couple parental est constitué de la mère et de l'oncle maternel (qui devient père symbolique) de l'enfant. Dans ces deux cas de figure, les relations sexuelles entre membres du "couple" parental sont prohibées. C'est ainsi que chez les Na, le père biologique n'étant pas considéré comme parent de ses filles peut avoir des relations sexuelles avec elles. C'est dire la diversité des interprétations de la loi de prohibition, diversité perceptible dans les systèmes de parenté.
- 66 LACAN J., 1981, *Le Séminaire, livre III : Les Psychoses*, Paris, Seuil, 362 p.
- 67 Les mariages consanguins des Egyptiens de l'Antiquité ne constituent pas un démenti. Pour 15 à 20% d'entre eux, et comme leur pharaon, ils pratiquaient le mariage du frère et de la sœur (cf. GODELIER, *op.cit.*, p. 406). Par ce mariage, célébration de l'inceste originel d'Isis et d'Osiris, on glorifiait la parenté du frère et de la sœur. Ce cas extrême ne dément en rien le caractère universel de la loi de prohibition de l'inceste, car la magnification (pendant inverse de la condamnation) s'accompagnait d'interdits sexuels autres. L'officialisation d'un certain nombre de couples permettait d'échapper à l'aspect transgressif revêtu ailleurs par l'inceste. C'est par l'alliance que la figure du père était affirmée. Dans ce cas la parenté procède de l'alliance et non l'inverse.
- 68 GODELIER M., par exemple, pense que la parenté chrétienne s'est étendue à tout l'occident. , *op. cit.* pp. 351-361.
- 69 D'une façon sommaire, car tout reste à défricher encore.
- 70 GODELIER M., *op.cit.*, p.357.
- 71 GODELIER M., *op.cit.* p. 354.
- 72 *op. cit.*, p. 359.
- 73 "Une seule chair". "principe (qui) définit et condamne comme incestueuse toute union sexuelle, et à fortiori tout mariage, qui fait se conjointre deux êtres identiques ou trop semblables entre eux, du fait qu'ils partagent la même chair".
- 74 GODELIER M., *op.cit.*, p. 355.
- 75 Je n'ai pas trouvé dans la littérature anthropologique de terme rendant vraiment compte de ce cas de remariage, car le mot de sororat y est associé à celui de polygynie sororale (cas du mariage de Jacob).
- 76 L'absence d'une individualisation structurelle de l'autorité n'empêche nullement que des personnalités plus fortes que d'autres apparaissent dans la maison.

Notes (suite)

- 77 "maisons sœurs" en ce sens que chacune détient une voix aux assemblées populaires.
- 78 Bien sûr, la nature étant ce qu'elle est, les contingences de la vie ce qu'elles sont, et le désir humain divers, tous ne peuvent être retenus... Mais l'on doit noter que rien dans la coutume ne s'oppose à l'installation de maisons nouvelles par les cadets (et certains ont combattu contre d'égoïstes aînés pour y parvenir). L'aïnesse, dans le système basque est un titre qui se confère ou s'acquiert. Il ne dépend pas uniquement du rang de naissance.
- 79 CARO BAROJA J., 1997, *Los Pueblos del Norte*, St-Sébastien, Txertoa, pp. 201-202.
- 80 Dans cette logique, on peut comprendre que la vente de la maison représentait une destitution politique. C'est pourquoi était institué le retrait lignager (ou droit pour les proches par ordre de parenté de racheter le domaine, en cas de vente, au même prix).
- 81 Doublement donneurs puisqu'ils donnent leur part à leur maison d'origine et apportent une dot à la maison où ils se marient.
- 82 BOURDIEU P., *La Domination masculine*, op. cit.
- 83 Les titres sont révocables : si l'aîné(e) choisit de quitter la ferme ou s'il(elle) n'est pas apte à la conduire, l'enfant suivant prend son titre. En ce qui concerne les titres de cadet (*etxeko seme* et *etxeko alhaba*), je me réfère à l'usage qui en est fait en Haute-Soule.
- 84 DUVERT M., 2004, *Trois siècles de vie en montagne basque : Ainhoa*, Donostia, Elkarlanean, p. 99.
- 85 LUCHAIRE A., 1877, *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine*, Pau, Véronèse, 77 p.
- 86 Que l'on me pardonne de rappeler cela sans cesse !
- 87 LAGARDE A.-M., 2003, *Les Basques, société traditionnelle et symétrie des sexes*, Paris, L'Harmattan, 352 p.
- 88 Sur l'ancienneté de ce pronom, voir AZKUE J.-M., *Diccionario vasco-español-francés*, art HI., Bilbo/Bilbao, Euskaltzaindia, 1219 p.
- 89 LAFON R., 1980, *Le Système du verbe basque au XVI^e siècle*, St-Sébastien-Bayonne, Elkar, p. 407
- 90 Entre -a et -i le -k peut chuter dans la prononciation et le -n se transformer en ñ.
- 91 LAGARDE A.-M., 2000, *L'Univers psychique des Basques : une instauration de la symétrie des sexes*, Thèse de doctorat d'Études Basques, diffusée par Les Presses Universitaires Septentrion, pp. 378-421.
- 92 BACHOFEN J.-J., *Le Droit maternel*, op. cit. p. 1280.
- 93 ALBERDI LARIZGOITIA, X., 1994, *Euskararen tratamenduak : erabilera* [les traitements en basque : la pratique], thèse de doctorat, Euskal Herriko Unibertsitatea, Gazteiz/Vitoria, 814 p.
- 94 AÑIBARRO (début du XIX^e siècle), dans sa "*Gramática vascongada*" tient ces propos édifiants : "Il n'est pas nécessaire d'étudier les conjugaisons du traitement bas, familier et moins poli de HI [...] Le langage politique, religieux et sacré requiert une autre délicatesse, une autre culture de style ; et il ne faut pas utiliser en chaire ces modes bas qui s'utilisent par familiarité et humilité de classe inférieure [...]. On pourra les utiliser seulement occasionnellement comme quand on s'adresse au démon..." , in : ALBERDI LARIZGOITIA X., 1986, *Euskarazko tratamenduen ikuspegia : I. Historia apur bat* (Point de vue sur le traitement en basque, I. Histoire succincte), *ASJU*, xx-1, pp. 161-162.
- 95 BARANDIARAN J.-M., 1993, *Dictionnaire illustré de mythologie basque*, traduction et présentation de Michel Duvert, St-Sébastien-Bayonne, Elkar, 372 p.

Notes (suite)

- 96 HARTSUAGA J.-I., 1987, *Euskal mitologi konparatua* (Mythologie basque comparée), Saint-Sébastien, Kriselu, 175 p.
- 97 Par exemple, on donne de la nourriture aux *lamiñas* qui donnent leur aide en retour.
- 98 PEILLEN Tx., 1987, *Le Colloque comparatiste*, UPPA Section d'Etudes Basques, p. 3.
- 99 ARANA A., 1996, *Orozko haraneko kondaira mitikoak* (Mythes de la vallée d'Orozko), Bordeaux III eta Euskal Herriko Unibertsitateko doktoregoko tesia (Thèse de doctorat de Bordeaux III et de l'Université du Pays basque), 592 p.
- 100 OTT S., 1993, *Le Cercle des montagnes*, traduit de l'anglais par Tina Jolas, CTHS, 267 p.
- 101 N'allons pas en conclure que la Soule est l'omphalos du monde basque ! Elle en est simplement l'endroit le plus montagneux. De ce fait on y trouve l'*olha*, cabane de bergers en montagne, avec sa conception singulière du pouvoir et son rituel qui permettent de mieux comprendre le fondement égalitaire général et de reconstituer le puzzle entier de l'organisation socio-politique basque.
- 102 OTT S., *Le Cercle des montagnes*, op. cit.
- 103 D'après VINSON J., in : "Le Calendrier basque", Bulletin trimestriel n°2 et 4, *Société des Sciences, Lettres, arts et d'Etudes régionales de Bayonne*, année M.CM.XXII, p. 364.
- 104 Traduction donnée par Jean Carriquiry de la maison Goihenetxea à Laguinge.
- 105 OTT S., *Le Cercle*, op.cit., p. 209.
- 106 OTT S., *Le Cercle*, op.cit., pp. 117-129.
- 107 Le rite doit avoir lieu avant que le soleil ne se couche disent les informatrices de Sandra Ott. Elles ignorent pourquoi, ce qui est normal puisqu'elles vivent entièrement la croyance.
- 108 "Oi Eguzki amandrea !" (oh ! Grand-mère soleil), ainsi, selon BARANDIARAN, les vieux Guipuzcoans saluent-ils l'astre du jour.
- 109 Par fondement psychique il faut entendre, en faisant référence à la psychanalyse, la croyance inconsciente de tout être humain (s'exprimant par un "fantasme" incestueux de "la scène primitive" de la conception de l'enfant, et le "symptôme" par lequel il se manifeste) et le positionnement des sexes qui peut en découler.
- 110 "Défis pornographiques souletins", selon l'expression de PEILLEN Tx., 1998, *Conception du monde et culture basque*, Paris, L'Harmattan, p. 379.
- 111 LAGARDE A.-M., *Les Basques*, op. cit. pp. 191-206.
- 112 CLASTRES P., *La Société contre l'Etat*, op. cit.
- 113 BIEDERMANN E., 1986, "L'Etat, l'opportunité et l'ambition. Réponse à Emmanuel Terray", *L'Homme* 100, oct-déc. 1986, XXVI (4), pp. 159-162
- 114 DUVERT M., 2004, *Trois siècles de vie en montagne basque* : Ainhoa, Donostia, Elkarlanean, p. 56, pp. 135-136, etc.
- 115 Jamais on ne pourrait s'adresser à elle à la forme "no" comme la païenne Mari l'exigeait !
- 116 Néologisme – pour signifier un matriarcat égalitaire– emprunté à EISLER R. par GIMBUTAS M., *El langage...* op. cit. p. 20.
- 117 CRAWFORD BAMBER C.J., "La personalidad etnica de la madre vasca : comprensión de la identidad femenina vasca a traves de un modelo psicoanalítico objeto".
- 118 Chacun a en mémoire quelque belle-mère tyrannique, dans telle ou telle maison, ou bien le souvenir d'anecdotes concernant quelque andere serora féroce du temps de nos grands-parents !



LA DOUANE EN IPARRALDE, CONTREBANDE, FACERIE, TRANSHUMANCE

Michel DÜVERT (*)

Résumé :

Dans ce travail j'étudie les déplacements des troupeaux en *Iparralde*/Pays basque nord, en quatre occasions : les mouvements réguliers, une évocation des structures de la contrebande animale, les faceries et les transhumances d'hiver.

Laburpena :

Lan honetan *Iparraldeko* ardi saldoen lau alditako harat-hunatak ikertzen ditut : ohiko mugimenduak, animalen kontrabanda nola kudeatzen zen, fazeriak eta neguko ardi-aldairak.

79

MOTS CLÉS

Zones douanières,
règlements,
contrebande,
mouvement de cheptel,
facerie, transhumance,
chemins.

Hitz-gakoak

Aduana eskualdeak,
arauak,
kontrabanda,
animalen mugimendua,
fazeria, ardi-aldaira,
bideak.

Mon étude est centrée sur les déplacements d'animaux en Pays basque nord, en utilisant des archives douanières comme révélateur. Je me suis appuyé sur des archives des XIX^e et XX^e siècles en les mettant en regard avec des situations concrètes rapportées par divers témoins. Les liens entre ces déplacements, les renouvellements des troupeaux ainsi que les foires et marchés seront à peine évoqués (voir Duvert, 2006 c). En revanche j'insisterai sur le quotidien des paysans-éleveurs, essentiellement des *menditar* (les gens de la montagne), pratiquant la transhumance, profitant éventuellement de la facerie et se livrant à quelque contrebande.

Dans un précédent travail j'ai étudié l'emprise de la douane dans le village labourdin d'Ainhoa et mis en évidence des inconvénients qui en résultaient pour les éleveurs (Duvert, 2004). Possédant un lot d'archives incomplètes, j'ai donné de l'activité douanière une vue partielle et éclatée en insistant plus particulièrement sur les rapports entre villageois et administration. J'ai exposé quelques mécanismes de contrebande. Par la suite, disposant d'une riche collection d'archives j'ai pu mieux rendre compte de l'emprise de la structure administrative et tenter de restituer ce qui ressemble à un théâtre des mœurs (Duvert, 2006 a).

Il est évident que le thème de la contrebande *animale* court tout au long de ces travaux. Je le traiterai à nouveau avec discrétion, tout en faisant en sorte que des frontaliers navarro-labourdins reconnaissent sans peine acteurs et événements. Je recommande la lecture de l'ouvrage de Perales Diaz (2004) qui vient de publier à ce sujet un travail fondamental. Je suis frappé par la pertinence des témoignages recueillis, la qualité des observations, la puissance et la justesse de ses analyses. Je ne peux que conforter ses vues.

Je remercie tout particulièrement deux de mes relecteurs qui s'assurèrent du bien-fondé des principaux témoignages rapportés en matière de contrebande.

LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE : RAPPEL HISTORIQUE

Pour contrôler les flux, la Douane définit très tôt deux sortes de repères : les *zones* et les *polices* qui s'y rapportent. Ils feront l'objet de réglementations variées (Duvert, 2004, 2006 a). Je vais les exposer sommairement.

La Douane espère ainsi identifier les propriétaires des bêtes, contrôler le cheptel frontalier (en place ou en transit), identifier les types d'animaux, s'assurer de leur état de santé, et faire payer des taxes réglementaires.

1. La zone extérieure

Elle comprend, selon l'expression de la Douane, les "terrains vagues situés à l'extrême frontière". Elle correspond essentiellement aux communaux des frontaliers.

1.1 étendue : conformément à l'arrêté du 25 messidor de l'an 6, elle s'étire en profondeur, depuis la *ligne frontière* jusqu'à la *ligne droite reliant les bureaux et brigades de 1^{ère} ligne* (circulaire du 15 juillet 1825 et arrêté préfectoral du 17 février 1888). Dans un premier temps ce tracé semble avoir été beaucoup trop approximatif (ceci est probablement dû au fait que la seconde ligne fut d'emblée mouvante et mal identifiée). Une situation conflictuelle verra le jour dans le Service des Douanes, ce fut au point que le Maître des requêtes en personne, dans un long courrier en date du 15 décembre 1831, rappela sévèrement à l'ordre le Directeur de Bayonne. Cette zone est dite *de servitude*, elle est confondue avec celle des *comptes ouverts (c/o)*. Elle ne cessera d'être modelée afin de s'ajuster aux impératifs du Service ou aux contraintes de la politique du moment, elle sera à l'origine de bien des conflits (Duvert, 2004 ; 2006 a)

1.2 réglementation : la *zone de servitude* mérite bien son nom. Le transit y était régi par la loi du 15 juillet 1825, aux termes de laquelle le Service y comptabilisait les augmentations et les diminutions du bétail (les naissances, les morts, les abattages, les transactions...). Les reproductions devaient être signalées le plus tôt possible (la tolérance étant d'une quinzaine de jours), et figurer dans une colonne spéciale des registres douaniers. Ce recensement constituait la base du *c/o*.

Chaque éleveur devait tenir à jour son *c/o*, les douaniers faisaient des tournées dans les *etxe*/maison, ils visitaient les étables, il fallait leur rendre des comptes... Ils enquêtaient et sanctionnaient. Cette façon de faire inquisitrice fut une source de vexations permanentes.

Ajoutons à cela que tout déplacement d'animal était sévèrement contrôlé dans cette zone. Au début on assujettissait à *l'acquit-à-caution (akita, permisoa)* le gros comme le menu bétail. Cet acquit devait être fourni individuellement et non "en bloc" (par village par exemple). Chaque formulaire devait se rapporter à un troupeau donné, pour un pacage donné et sous réserve d'avoir une *caution*. En 1831 on lui substituera le *passavant* (ou *basaana/pazana*, le formulaire T 19 bis remplaçant le T 19).

Il est évident que la Douane aura tendance à considérer que chaque éleveur pris dans les mailles de la *zone de servitude* était, *de fait*, un suspect sinon un fraudeur en puissance. La contrebande sera un antidote à cette agression.

2. La zone intérieure ou spéciale

2.1 étendue : d'entrée la création de cette zone donna lieu à un incident. En effet le texte de loi du 27 juillet 1822 disait que la police du bétail ne devait s'appliquer que dans une zone ne devant pas s'étendre sur une profondeur supérieure à 2.5 Km de la frontière. Or l'ordonnance du 28 juillet 1822 (le lendemain) demandait de la mettre en œuvre dans la *zone spéciale* laquelle s'étendait *au moins à 2.5 Km à partir de la première ligne des bureaux de douane*. Compte tenu de ce repère, au Pays basque cette *zone spéciale* s'étendait parfois jusqu'à 20 Km à partir de la frontière. La situation était absurde.

La Douane constatait qu'avec un tel tracé, bien des saisies ne manqueraient pas d'être contestées par les tribunaux qui s'appuieraient sur la loi du 27 juillet. C'est ainsi que le 15 décembre 1831 le Maître des requêtes approuva un tracé où des zones spéciales furent créées en arrière des bureaux *qui se trouvaient sur la ligne frontière*, c'est-à-dire là où : "la 1^{ère} ligne des douanes se confond avec l'extrême frontière", autrement dit là où la *zone extérieure* n'existe pas. Par arrêté préfectoral (du 17 février 1888) les zones extérieures seront dessinées à Hendaye, Béhobie, Dantxaria et Arnéguy. Leur profondeur sera inférieure à une demi-lieue de la ligne frontière, soit 2.5 Km. Et le tracé ne sera réalisé que 57 ans après que la loi fut promulguée...

Il faut lire le texte définissant cette zone, c'est une absurdité de plus, un chef-d'œuvre d'*acte administratif*. Il dit que la zone sera définie : "en tirant, à 2 km de distance vers l'intérieur et parallèlement à la ligne de démarcation de la *zone extérieure*, une seconde ligne se terminant, à droite et à gauche du bureau, au point de rencontre, à angle droit, d'une droite partant de la frontière aux deux points extrêmes de la *penhière* (Duvert, 2006 a) de la brigade placée au siège du bureau". On imagine les douaniers *de terrain* devant faire des saisies, sanctionner (c'est-à-dire mettre en œuvre cette loi), avec de tels repères sur le terrain. Par contre ceux qui savaient manœuvrer leurs bêtes...

2.2 réglementation : dans ce type de zone on appliquera l'ordonnance du 28 juillet 1822. Au début elle ne s'appliquera qu'aux bêtes à cornes, puis le régime du *c/o* y sera étendu dans toute sa sévérité.

:

3. Les polices

Cette division étant faite, la Douane se dote de deux *polices*, l'une des *pacages*, l'autre des *bestiaux*, destinées à contrôler, sur des aires données, les mouvements et les variations du cheptel. Voici, à titre indicatif, quelques séries de mesures réglementaires concernant ces polices (postérieures à 1887 et 1890 puis remaniées par la suite).

Le paysan devait déclarer les animaux se trouvant dans les zones extérieure et spéciale. Les déclarations devaient se faire au bureau indiqué. Suite à ces déclarations un recensement des races ovine, porcine et bovine était effectué pour servir de base au *c/o*. Les *c/o* sont contrôlés tous les 6 mois (concrètement, l'administration perquisitionne dans les champs et dans les étables... d'où une certaine révolte bien compréhensible). Il fallait déclarer sous quinzaine toute augmentation durable de cheptel y compris dans la *zone spéciale* : naissances, animaux venus de l'extérieur. Le Service prenait les mesures et/ou les sanctions en cas de diminution ou d'augmentation illicite (confiscations, amendes et même prison). Le temps passant, *et en fonction de la politique du moment*, des communes se virent dispensées de cette servitude. Dans le fond, cette dispense ne fut pas une faveur, elle relevait de la nécessité. En effet, les effectifs de la Douane étaient malgré tout réduits (quand ils n'étaient pas à la baisse), elle ne pouvait diluer ses moyens sur toute la zone frontrière (le cas de *la volante* mis à part bien entendu).

Les animaux qui se rendaient aux foires et marchés nécessitaient un *passavant de circulation*. Les *passavants* étaient visés au retour. La Douane prévoit un *passavant spécial* pour les bêtes quittant la *zone extérieure* pour se rendre aux foires et marchés et pour les animaux se rendant dans les foires et marchés situés dans cette zone. Des *passavants* sont même obligatoires pour les *pacages journaliers* des bestiaux établis à demeure dans le rayon douanier (la zone des *c/o*). Dans le cadre des pacages internationaux (*faceries*) les éleveurs français furent théoriquement soumis au *passavant* et au formulaire appelé *passe espagnol*, les éleveurs espagnols furent soumis à l'*acquit-à-caution*.

4. La surveillance du cheptel

La Douane a sa conception du règne animal, elle est de nature strictement réglementaire. Le Service appelle *bestiaux* ou *bétail*, les animaux au pied fourchu et *bête de somme* ceux qui sont pourvus de sabots (il faut dire que les douaniers se livrent à des enquêtes en suivant des traces d'animaux au sol).

Je n'entre pas dans les subdivisions relevant de la réglementation, en voici deux :

- en 1827 par exemple, on traitait différemment les bestiaux de la *zone extérieure* qui vivaient “attachés au sol et à demeure” de ceux qui étaient expédiés (les premiers n’avaient pas besoin d’acquit-à-caution) ;

- les bêtes de somme n’auront pas droit au régime commun s’appliquant aux pacages internationaux.

La même année, la Douane subdivisera les bestiaux en 3 **classes** que la loi autorisera à pacager sur les pacages français :

- les *bêtes à cornes* qui seront soumises à la *marque à feu* et au *compte-ouvert* par ordonnance du 28 juillet 1822 ; l’*acquit-à-caution* sera nécessaire quand on les enverra à l’étranger pour la journée ou pour travailler (Duvert, 2004),

- les *bêtes à laine* et le *menu bétail* sont essentiellement les brebis, agneaux, moutons et béliers ; on verra plus bas comment s’exerce la police à leur sujet.

- le problème des *équins* est particulier. Les chevaux faisaient l’objet d’un puissant trafic qui laissera la douane longtemps désarmée. On connaît ces histoires de “cordes de chevaux” attachés tête-queue, dont certaines versèrent dans des ravins entraînant leur malheureux conducteur. Le Service tentait d’avoir une image de ce trafic à travers quelques sondages, forcément biaisés. Voici le résultat d’une enquête, effectuée en 1909, et qui avait pour objet d’estimer le nombre de chevaux espagnols déclarés sur les pacages labourdins : Itxassou : **9** ; Espelette : **2** ; Sare : **4** ; Behobie et Herboure (quartier de St-Pée) : **néant** sauf incident. Ces chiffres sont très modestes, de même pour notre voisin Bidarray : **9**. Au cœur de la Basse-Navarre il en va autrement. À Esterenguibel par exemple, on note **167** juments, **32** chevaux, **1** étalon, **9** poulains et **27** pouliches provenant d’Aezcoa, suite à un contrat de facerie du 2 décembre 1856. Ces chiffres ne disent pas grand chose car la Douane doit faire face à des “fuites” sévères, l’une des plus importantes est franchement labourdine, c’est Sare.

Les douaniers étaient très malhabiles dans l’art de manœuvrer les troupeaux d’animaux qu’ils réussissaient à saisir. Les “mauvaises langues” disent que lors d’une prise ils en perdaient tellement en cours de route qu’ils ne réussissaient à ramener parfois que le dixième du troupeau (le reste n’était pas perdu pour tout le monde !). Mais il y avait plus. Lors de prises dans les montagnes du Labourd, les animaux étaient parqués puis revendus aux enchères à Bayonne ou bien à Sare, Cambo ou à la caserne des douanes de Dantxaria. Des bouchers parfois, plus sûrement des maquignons attirés, assuraient le rachat au prix le plus bas. “Dans notre coin c’était toujours G..., le maquignon, qui venait racheter les bêtes”, “souvent c’est celui qui s’était fait prendre qui venait lui-même avec une bétailière et faisait l’enchère”. Ainsi l’acheteur s’en tirait avec une sorte d’amende. C’était mal

récompenser la tâche des douaniers : tant de courses dans ces montagnes, tant d'heures de planques infructueuses, tant d'astuces échafaudées pour contrer la malice et la cupidité ! Et tout cet arsenal administratif...

LA SURVEILLANCE VÉTÉRINAIRE

Elle doublera la Douane, laquelle "cherchera souvent à faire pression sur le vétérinaire pour qu'il dénonce l'origine des bêtes de ses clients".

C'est très tard qu'une *Convention vétérinaire franco-espagnole* fut signée le 14 juillet 1959. Elle dénombrait et classait diverses affections que je n'énumère pas ici. Elle précisait un certain nombre de dispositions qui touchaient les troupeaux allant pacager dans un état voisin pour des durées données. Je m'attarde sur ce dernier point :

- **pour une longue période** : quinze jours avant leur départ en Espagne, les troupeaux français devaient être marqués et déclarés au maire : nom des propriétaires et adresse ; nombre et espèces d'animaux ; lieu de séjour des animaux lors de l'inscription ; commune ou pâturages de destination ; mode de transport ; itinéraire suivi ; bureau de douane du lieu d'introduction ; jour du passage à la frontière. Ces indications étaient envoyées au *Service vétérinaire*. Munie de ces précisions, l'autorité vétérinaire avertissait son homologue espagnole (qui lui donnait les instructions nécessaires). Le troupeau en partance était visité et le vétérinaire délivrait un certificat de provenance et de santé ; il appliquait les mesures de prophylaxie. Une inspection était faite à l'entrée du pays voisin. Les dispositions étaient identiques sur le versant espagnol.

- **pour un pacage de 3 jours et un pacage journalier ("de soleil à soleil")** : la *Commission internationale* (prévue par la précédente *Convention vétérinaire*) dressait la liste des exploitations autorisées à utiliser ce mode de pacage. Elles étaient visitées par le Service vétérinaire du pays d'origine, au moins une fois par an. Elles étaient tenues d'appliquer les mesures prophylactiques prévues par la dite Commission.

Toute cette lourdeur administrative mettra du temps à être appliquée en Pays basque où les dysfonctionnements locaux furent nombreux. Il faut dire que les éleveurs étaient pris dans un insupportable étai administratif : la Douane d'un côté, inquisitrice et aux règles du jeu changeantes (on le verra plus bas), le Service vétérinaire de l'autre, pour un cheptel qui, par définition, est fluctuant. Prenons un exemple ; en ce qui concerne les ovins, en 1967 les éleveurs (les courriers préci-

sent : surtout à Sare et à Arnéguy) n'obéissent toujours pas aux injonctions. Le *Service vétérinaire* de Pau s'inquiète (lettre du Directeur des Services vétérinaires au Directeur des douanes, en date du 24 octobre 1967) du fait que les animaux devant être vaccinés (vaccination anti-aphteuse) ne peuvent l'être, l'absence de marques rendant l'opération incertaine.

FONCTIONNEMENT ET DYSFONCTIONNEMENT ORDINAIRES

La Douane se devait de coller à la réalité du terrain (pour contrer la fraude) et se conformer aux directives jacobines, centralisatrices. En préservant l'intérêt du plus grand nombre (celui de la qualité de l'élevage et de la tenue des marchés français), elle suspectait *d'office* les locaux et s'épuisait à courir derrière les fraudeurs. Il lui fallait donc continuellement louvoyer entre l'intérêt particulier et l'obéissance aux directives, tout en combattant activement non seulement la malice mais l'entreprise de fraude qui se régénérât sans cesse. La tâche était rude. La Douane finit par traiter tous les paysans comme des fraudeurs potentiels. Ces derniers, chahutés par une administration qui, recherchant sa propre efficacité, perdait trop souvent de vue le sens du bien public (qui est sa raison d'être), ne pouvaient qu'être encouragés à la révolte. Provoqués, ils répondaient.

Et c'est là que la situation se compliqua car les douaniers vivaient parmi les paysans ; ils fondaient des familles. Comment pouvaient-ils rester *tous* insensibles à ce rôle d'inquisiteurs et de censeurs s'exerçant aux dépens de leurs amis et de leurs proches ? Beaucoup d'entre eux firent preuve de compréhension, mais beaucoup étaient redoutés (des Basques en particulier). Quant à la direction bayonnaise, il lui fallait du sang froid et elle ne manquait pas d'hommes de talent. À la lecture des courriers internes et face à toutes sortes de situations (il y en eut de très tendues à l'occasion, je songe à de vigoureuses attaques venant d'élus – Duvert, 2004), on ne peut qu'être frappé par le professionnalisme doublé d'une grande distanciation des directeurs et des inspecteurs. Il faut cependant dire, à leur charge, que trop rarement cette hiérarchie (bureaucratique dans le fond comme dans la forme) chercha à responsabiliser les douaniers de terrain.

Je vais essayer de donner une idée sommaire de ce quotidien.

1. Changements, inerties et rejets

La Douane inscrit son action dans des dynamiques complexes ; elle adapte le règlement à la situation et l'éleveur a l'impression que "tout change sans arrêt" (mais le contrebandier ne se laisse pas surprendre, il est à l'affût). Voici un témoignage révélateur : "au lendemain de la guerre il n'y avait plus chez nous de *compte-ouvert*, cependant il nous a fallu faire attention et penser toujours à remplir des formulaires. On ne comprenait pas pourquoi. C'est ainsi que nous sommes allés acheter un bélier chez X... ; il nous a rempli un *acquit-à-caution* que nous avons fait tamponner dans les règles. Mais si on l'avait acheté à notre voisin immédiat, on n'aurait pas eu besoin de ce formulaire. Et pourtant c'est le même village !". Manifestement mon témoin n'a pas compris *l'essence même* de la *zone de servitude*. Qui lui a expliqué ? Les règlements tombent en fonction des options du moment (marge de manœuvre du Service, politique libre échangiste/protectionnisme... Duvert, 2004). L'administré doit s'exécuter... il ne peut ignorer le règlement.

Voici quelques exemples par ordre chronologique. Je ne traiterai pas à nouveau des reprises continuelles de l'étendue des *penhières* (Duvert, 2006 a) et de la *zone de servitude* (Duvert, 2006 a) :

- dans un courrier de 1830, le directeur de Bayonne écrit à ses supérieurs que : "le règlement du 15 juillet 1825 portant sur la police des pacages n'a jamais reçu d'application dans ma direction". Jamais ...

- en 1884, la Douane constate qu'au moins 10 000 ovins viennent d'entrer en fraude par la *penhière* de Biriattou. Elle voit que cette fuite alimente (avec d'autres) les marchés de Saint-Jean-de-Luz, Biarritz, Bayonne, Dax et même Pau. Le Service demande le rétablissement des recensements et des *c/o*.

De même en 1887, suite à des décisions prises en 1853 ayant entraîné la quasi suppression des droits d'entrée et la suppression du régime des *c/o*, on veut rétablir les anciennes mesures en vigueur (lettre du Ministère des finances du 20 août 1887).

- en octobre 1887, la direction de Bayonne est informée de nouvelles contraintes relatives à la police des bestiaux. Elle mesure la tâche qui s'annonce car, 5 ans plus tôt, écrit-elle, des "difficultés sérieuses retardèrent très longtemps, dans quelques parties de la zone, l'application des nouveaux arrêtés". Autrement dit, à un moment donné, ce fut la même loi pour tous mais pas partout...

- en 1957, la formalité du *c/o* fut supprimée. À titre d'essai, et sauf pour les chevaux, on laissa libre la circulation des animaux dans la *zone extérieure*. Le flux de ces bêtes sera sévèrement ralenti à la suite de la *Convention douanière d'assis-*

tance mutuelle d'octobre 1963. Mais deux ans plus tard, la Douane reconnaît que si le flux de chevaux et de mulets avait baissé en intensité, celui des juments n'était pas affecté. La Douane dut imaginer des dispositions particulières sous la pression du Ministère de l'agriculture qui s'inquiétait des risques de contagion menaçant les équidés (peste équine). Un arrêté préfectoral de 1966 rendra obligatoire leur déclaration et leur identification.

- en 1965, le Service dut faire face à trois difficultés :

- le pacage "de soleil à soleil" qui ne concernait que peu de troupeaux ; la direction de Bayonne qui avait dispensé les éleveurs d'*Iparralde* de *passavant* en 1958, pensait les rétablir ;
- des troupeaux allant pacager en Espagne durant deux à trois jours, ces troupeaux étant nombreux, le Service voulait revenir au *passavant* ;
- des troupeaux venant en France pour deux à trois jours ou "de soleil à soleil", la Douane voulait revenir à l'*acquit-à-caution*.

Ces modifications donnaient lieu à des enquêtes préalables. La solution qui se dégageait faisait parfois l'objet de tests dans des zones données où, de façon provisoire, on maintenait telle ou telle formalité. Il fallait donc s'assurer (au moins) de "la compréhension" des élus locaux.

Nous sommes ici au cœur de la politique menée par la Direction de Bayonne dont il faut saluer à nouveau la hauteur de vue, le professionnalisme ainsi que le sens des relations humaines. Car cette politique avait des limites. En essayant de s'assurer la collaboration des maires, le Service ne pouvait ignorer qu'ils étaient eux-mêmes des éleveurs et qu'ils n'aimaient pas nécessairement servir de relais d'une administration qui "fouillait dans les poches", sanctionnait toujours et ne récompensait jamais. Trois exemples :

- le Service se fait vertement remettre à sa place par un maire (Itxassou) qui ne veut pas se substituer à l'Administration dans les arrangements qu'il convient de prendre avec le Baztan ;
- un autre maire (Ainhoa) dit qu'il a autre chose à faire qu'à servir d'intermédiaire à l'Administration. Il signale (à simple titre indicatif ?) que le receveur du village n'est pas surchargé de travail et qu'il peut réaliser cette tâche ;
- il s'agit d'un courrier d'octobre 1887 adressé au directeur de Bayonne. Il y est question de rétablir la surveillance qui s'inscrit dans le cadre de la police des bestiaux et des pacages. Pour ce faire, l'Administration compte en parler aux maires afin qu'ils avertissent leurs administrés. Mais la lettre ajoute, et c'est très significatif : "c'est par un procédé analogue que les populations de la frontière furent averties des obligations que leur imposait la lettre de l'Administration du 20

mai 1882 et les négligences des autorités municipales entraînèrent des difficultés sérieuses et retardèrent très longtemps, dans quelques parties de la zone, l'application des mesures arrêtées. Des résistances d'inertie sont bien plus à craindre aujourd'hui qu'il s'agit d'un ensemble d'obligations gênantes pour la fraude". Pour la fraude... évidemment...

Parfois les élus eurent l'ironie lourde et la direction de Bayonne dut faire preuve de subtilité si ce n'est de sang froid (Duvert, 2004). La Douane sait qu'il règne chez les éleveurs comme chez leurs élus "des sentiments peu favorables au Service" pour reprendre une de ses expressions. C'est le moins que l'on puisse dire.

2. Absurdités

Elles sont inévitables ; j'en relève deux qui me semblent représentatives.

Dans la *zone extérieure* on connaîtra des situations courtelinesques comme celle de cet éleveur garaztar qui possédait des prairies situées en partie en Espagne et en partie en France, hors des terres de facerie. Dans un souci de réglementation stricte, le 1^{er} avril (ça ne s'invente pas !) 1909, le Service lui défendra de faire paître un jument avec son poulain dans sa "prairie française". Dans cette affaire, les courriers internes montrèrent que le Service fut divisé entre ceux qui furent pour un arrangement et les légalistes qui voulurent s'en tenir au seul texte de loi d'autant plus qu'ils disaient avoir peur de créer un précédent. Ceux qui gagnèrent furent ceux qui, à l'abri du monde irresponsable et glacé des règlements, imposèrent des solutions aux problèmes que la réglementation elle-même avait créés. L'Homme compte peu pour ces fonctionnaires zélés.

Autrefois, des troupeaux de plus de 300 têtes chacun, pénétraient dans Urrugne pour hiverner. Or, du fait des tracés changeants des zones douanières, à un moment donné, ces prairies louées se trouvèrent hors de la *zone extérieure*. Dans ce cas la douane finit par leur interdire l'accès. Puis, en 1895 le Service décida que les troupeaux ne passeraient plus la frontière gratis, qu'il les taxerait. Les éleveurs du sud se plaignirent et le Consul d'Espagne intervint en leur faveur (lettre du 21 janvier 1896). Il lui fut répondu que le pacage évoqué ne se faisait pas dans le cadre *des usages très anciens* (c'est-à-dire dans le cadre des faceries), il n'y avait donc pas lieu de satisfaire la demande. La Douane précisait que si l'autorisation de pacager avait été accordée 4 ans plus tôt à deux éleveurs d'Oyarzun (soit 134 brebis, 3 béliers et 18 agneaux), ce fut à l'initiative d'un douanier coupable d'une faute professionnelle, ce que le Service ne saurait couvrir. Par ailleurs, si ce dernier reconduisait cette permission, ce serait un précédent accompagné d'une surcharge de travail (il faudrait comptabiliser les animaux et surveiller les fluctuations des troupeaux). C'était trop. L'ordre fut donné de mettre fin à ces mouvements.

Contraints de payer une trop forte somme à l'Administration, les éleveurs guipuzcoans préférèrent rester chez eux. Ce sont les Urruñars qui en pâtirent. Ils comptaient sur cette rentrée annuelle d'argent frais pour les aider à régler rente et fermage. Ils protestèrent et signèrent une pétition adressée le 23 janvier 1895 au Directeur des douanes. Ils lui disaient qu'ils louaient leurs pacages pour les trois mois d'hiver aux Espagnols et que les acquits à caution devaient être suffisants. Rien n'y fit.

Le règlement c'est le règlement.

3. Le “jargon administratif”

Il encombre le Service à tel point que non seulement les agents faisaient des confusions, mais les hauts responsables du Service se plaignaient de l'emploi d'une terminologie qu'ils jugeaient (et c'est leur terme) **approximative**.

Voyons quelques exemples. En matière de désignation de lieu, le discours est parfois flou. La Douane parle de *rayon douanier*, de *territoires vagues* où les éleveurs sont soumis à la *servitude* (c'est la *zone extérieure* où sévit le *régime des c/o*) et de *terrains clos* qui sont *en deçà* de la ligne des bureaux et brigades de première ligne (c'est la *zone intérieure* ou *spéciale*), etc. En ce qui concerne les formulaires, on peut lire par exemple que “les frontaliers devront se munir d'un *laissez-passer* ou *reçu de caution*” ; dans d'autres cas, le *passavant* est qualifié d'*acquit-à-caution* sans qu'il soit précisé si on est en présence d'un formulaire destiné au *pacage* ou à la *circulation*. Ces pièces sont également appelées *expéditions*. Le sens de tous ces termes a manifestement dérivé avec les circonstances (certains ayant même été supprimés localement) mais le vocabulaire douanier n'a pas suivi.

La Douane donne l'impression d'évoluer dans ses façons de faire mais sans se débarrasser de l'expérience passée ; comme si elle s'inscrivait fondamentalement dans *une tradition*.

Ajoutons à cela que bien des paysans savaient à peine, ou pas du tout, le français. On imagine ce que fut pendant longtemps la tâche du douanier de base chargé d'expliquer la subtilité administrative. Il y aurait toute une joyeuse littérature à développer autour de ce thème !

4. Des “arrangements”

En fait le terme technique est “la transaction”. Tout commence par des “tolérances” que les éleveurs tentent de convertir en habitude non légale. Le 24 octobre 1905 l'inspecteur de Mauléon prévient le directeur au sujet d'agneaux que les éleveurs font librement transiter au mépris de la loi. Il dit que cette année

encore il a laissé faire mais il a demandé au receveur d'Arnéguy "d'avertir les propriétaires de bestiaux qu'il leur importerait de se mettre en règle pour la prochaine saison. J'apprends que ceux-ci comptent protester contre cette mesure qu'ils jugent irrégulière si elle est mise en vigueur". Le Directeur répond (et souligne, parfois de deux traits) le 29 décembre 1905 : "dans la région d'Arnéguy l'habitude s'est introduite de ne faire aucune déclaration ni de prélever aucun titre de mouvement pour les agneaux mis en circulation dans la *zone extérieure*. On les présente toujours comme ayant moins de 15 jours et comme destinés à la boucherie [la loi dit que] les reproductions doivent être déclarées le plus tôt possible. Le délai de 15 jours habituellement accordé constitue donc une simple tolérance et non un droit". Le directeur rappelle les diverses dispositions concernant les agneaux (selon qu'ils restent à demeure ou sont abattus ou transportés ou livrés au boucher). Mais il n'en demeure pas moins que c'est là l'occasion de très nombreuses fuites, soit par négligence, par abus ou par contrebande.

Suite à un sondage, le Service se demande comment agir pour contrer une fraude portant sur les chevaux. Il est manifestement embarrassé, plusieurs courriers l'attestent. Il se livre même à des pratiques dont l'interprétation laisse place au sous-entendu. C'est ainsi que dans un courrier de 1892, on lit qu'un lieutenant justifia une saisie de chevaux à Ainhoa. Il estimait cette saisie légale car, disait-il, ce village ne touchait pas le Baztan et n'avait jamais signé de facerie avec cette Vallée. C'est manifestement faux (on connaît des contrats de facerie dès l'entrée du XVII^e siècle). Puis il a dû mieux s'informer car le Service explique, plus tard, que cette saisie fut en fait opérée dans le secteur d'Urdax-Zugarramurdi, ajoutant même que si on s'interrogeait sur la légalité de cette prise : "tous les doutes à cet égard ont pu être levés par l'acceptation d'une transaction". On n'en saura pas plus à propos de ces "arrangements". Peut être valait-il mieux.

Car des arrangements, il y en eut. En 1895 un agent de Béhobie avait pris sur lui d'autoriser une facilité de pacage sur Urrugne mais les bénéficiaires guipuzcoans voulaient la transformer en "habitude". La Direction bayonnaise fut avertie de l'incident. Sommé de s'expliquer, le fonctionnaire incriminé déclara : "je n'ai pas rendu compte de l'incident pensant qu'il ne se reproduirait plus [...] cette affaire n'a pas été portée à la connaissance d'aucun chef".

Autres "arrangements" que j'évoque sans m'attarder, grâce à une anecdote significative : "Un jour, l'Ainhoa A... longea Bizkailuze avec un troupeau de 200 à 250 têtes d'ovins ; il s'était fait aider par un ami. Tout d'un coup, paf ! Dans le sentier, il se trouva nez à nez avec E... un douanier particulièrement sévère, un

Basque. Le ton monta très vite mais A... ne voulait à aucun prix voir confisquer son bien ; il était prêt à tout pour cela. Il menaça l'agent. Finalement les deux parties firent un *tratu* ; chacun y trouva son compte mais pas la Douane !".

On pourrait développer et raconter ici comment certains "patrons" savaient que l'on pouvait passer *sans crainte aucune* entre telle et telle heure par tel et tel endroit, mais on tomberait dans l'anecdote facile.

À vrai dire le "grand contrebandier" pouvait transiger avec la hiérarchie car elle détenait le véritable pouvoir de transaction ; elle jouissait de prérogatives qui n'étaient pas celles du douanier de base. Avec elle, les transactions n'étaient pas forcément de même nature qu'avec le fonctionnaire de base. C'est un moyen vieux comme le monde. Azcona Guerra (1994) évoque ces "arrangements" (glissant à la corruption) dans le cas des agents de la Ferme (des *tablas* navarraises) ; c'était même une plaie récurrente dans le "Vieux Royaume" (Navarre). Il est vrai que les relations humaines, si elles sont encadrées par la voie réglementaire, ne sauraient être dictées par elle seule. "L'arrangement" est normal, il fait partie de la vie de relation, il socialise le règlement impersonnel et immuable. C'est la lettre qui tue, pas l'esprit!

Inversement, il y eut des douaniers dont le zèle était excessif. Ces nouveaux pharisiens convertissaient le règlement en arme de promotion et de valorisation personnelle. On ne les respectait pas, on les craignait. Ce n'est pas un hasard si beaucoup d'entre eux étaient Basques. On connaît quelques histoires pénibles où certains furent tellement méchants et mesquins, qu'avec leur famille ils furent mis en marge de la vie communautaire quand ils ne furent pas victimes de vengeances.

5. Les inévitables dysfonctionnements, l'inexpérience

Maladresses ou non, certains douaniers se laissaient abuser. Les contrebandiers jouaient sur ce registre afin d'en tirer avantage.

Voici un cas. Le 15 novembre 1900 l'inspecteur de Cambo écrit à son directeur pour dénoncer le baztandar G... d'Elizondo qui, une année, a réussi à passer des chevaux (une vingtaine de juments et 10 à 12 poulains) pour les faire pacager durant les 6 mois d'hiver dans les landes d'Hasparren. Il récidiva en 1901 avec 34 juments dont 9 pleines, des poulains et des pouliches. Or il était défendu de faire pacager des chevaux espagnols en France. Comment avaient-ils pu passer ? L'inspecteur apprend que l'homme a abusé de la jeunesse du receveur du coin. Une première fois, grâce à un intermédiaire il fait pression pour passer par : refus. Il a alors "tenté de circonvenir [...] les receveurs d'Urepel et des Aldudes [...] ces agents lui ayant opposé une fin de non recevoir, il s'est adressé [au jeune receveur]

qui lui a délivré sans objection, les titres nécessaires [...] Le Sr G... a en effet sciemment abusé de l'inexpérience de ce jeune receveur".

La direction doit sans arrêt réactiver des troupes qui semblent perdues dans les dédales des règlements mouvants. C'est ainsi que dans un courrier du 7 juillet 1906, un inspecteur signale que, dans un cadre de facerie, "jusqu'en 1904, M. G... établissait pour les mouvements dont il s'agit, des *passavants* T 19 bis et non des *acquits* T 19. Monsieur le directeur l'a rappelé à la règle par lettre n° 138 du 21 mai 1904". Une note du directeur général en date du 1^{er} septembre 1965 commence ainsi : "Une enquête récente a permis d'établir que la réglementation concernant les pacages a été perdue de vue par certains services". Et le directeur de rappeler en détail la loi. Autant de négligences ?

Nous voici arrivés au terme de cette première partie qui nous a permis d'esquisser les contours de la machine administrative et d'en pointer son efficacité ainsi que ses limites dans le contrôle des flux de cheptel, deux traits qui vont apparaître maintenant manifestes.

APERÇU SUR LA CONTREBANDE

93

Je ne vais étudier que la contrebande des animaux et poser d'emblée ce principe : personne n'a considéré la contrebande comme une faute : "La faute c'était quand on se faisait prendre !".

1. Rappel historique

La grande contrebande est une très vieille habitude (Goyheneche, 1991 ; Pontet, 1991 ; Azcona Guerra, 1996). Les trois derniers siècles ont fait l'objet de belles études concernant le versant navarrais de la zone qui nous occupe (Azcona Guerra, 1996 ; Perales Diaz, 2004). Protégé par un cordon de *Fermes* et de *tablas*, l'espace navarro-labourdin fut le siège d'un vaste négoce de redistribution centré autour des pôles Bayonne-Pampelune-rives de l'Ebre – en particulier Ágreda, au sud de Fitero.

Note sur la Ferme : *La Ferme est une institution qui s'immisce entre le pouvoir royal concrétisé par l'intendant, et la constitution du pays (le For). Ces agents du fisc avaient peu de prestige et jouissaient d'une très mauvaise réputation, d'autant qu'ils taxaient par exemple des denrées de première nécessité (le sel) ou jugées telles (le tabac) ; ils cherchaient à mettre des droits de passage sur le chep-*

tel introduit en Labourd, etc. La Ferme possédait ses maisons, ses registres et des employés organisés en une hiérarchie (simple contrôleur, lieutenant...). Elle poursuivait les contrebandiers ; elle fut à l'origine des penthières et de leurs noms parfois pittoresques, comme le "trou des fraudeurs", ou donnés par commodité ou pour tromper l'indigène (Duvert, 2006 a).

Jusqu'au transfert de la frontière douanière à son emplacement actuel (au XIX^e siècle), la contrebande fut favorisée par la faible pression fiscale régnant tant dans le "Vieux Royaume" (Navarre) qu'en Labourd, par des avantages offerts par le port de Bayonne (elle fut très intense au XVIII^e siècle, avec la franchise du port par exemple), mais également par une corruption endémique doublée de formes de grand banditisme, où toute une bourgeoisie (souvent d'origine bayonnaise) trouvait son compte. On ne put jamais l'éradiquer. Souple, adaptable, elle se régénérait. Au début du XX^e siècle encore, la Douane estimait à des milliers de têtes d'ovins les entrées en France (Duvert, 2004). Mais nos éleveurs ne s'intéressaient pas à ces brebis espagnoles, ils préféraient faire leurs affaires avec les races *manex* ou *laxa*. C'est ainsi qu'il fut un temps où, en Labourd au moins, il n'y eut pas de marché d'ovins (alors qu'il y avait un marché d'agneaux) ; on ne pouvait donc pas se procurer de jeunes femelles pour constituer/régénérer un troupeau. Comment faire ? Un Ainhoar raconte : "averti par le bouche-à-oreille, l'éleveur se rendait dans une ferme du Baztan et faisait l'affaire, parfois en se faisant accompagner d'un rabatteur (car celui qui vivait loin du Baztan ne connaissait guère la vallée, or des gens venaient de loin). Les passages se faisaient au nez et à la barbe des douaniers. C'était la contrebande familière ou *negozioa*, car dans le parler de tous les jours on ne disait pas *gau lana*/travail nocturne. Ici, quand on se voyait on disait, mine de rien : *ea, negozioak ... martxatzen du ?* (le négoce suit son cours ?)".

2. Structure de la contrebande des animaux

Sans trop entrer dans les détails (car les souvenirs sont trop frais), on peut donner une idée de l'organisation de la contrebande des animaux telle qu'elle s'organisait il y a peu, sur la frontière navarro-labourdine. Elle posait de redoutables problèmes à la Douane qui, faute de pouvoir la juguler, sévissait sur les "petits" (en particulier sur celui qui s'était procuré une ou deux vaches qui détonaient parmi les races du pays).

D'une façon schématique on peut dire que du côté français (au moins) il y avait plusieurs niveaux (j'évoquerai brièvement les passages en camionnettes, afin d'insister plus particulièrement sur ce qui se faisait à pied) :

2.1 Le niveau des passeurs : il s'articule autour des *peones*, *ezpionak*. Ces "équipes" étaient recrutés par un "organisateur" qui avait reçu des instructions et qui était mieux payé que les autres.

Typiquement un passage s'opère en s'assurant que la voie est libre et en suivant un éclaireur qui marche loin devant : "avec ma future femme nous avons un truc. Nous imitions très bien le cri d'un animal, les douaniers ne se méfiaient pas". Ces équipes passaient également des "paquets" par leurs lieux habituels : bordes, et autres relais, arrières boutiques et autres planques... Elles œuvraient essentiellement de nuit, d'où le nom de *gau lan* ou *gauazkolan*. Elles passaient aussi des animaux par divers sentiers.

Ces gens pouvaient être aidés d'un *chien*. Ces bêtes jouèrent parfois un rôle essentiel. Certaines étaient même dressées pour grogner à l'approche des douaniers, d'autres connaissaient parfaitement les chemins et savaient y guider les bêtes. Il court de si belles histoires à ce sujet ! Je ne résiste pas au plaisir de conter celle-ci. "Un fameux contrebandier d'Ainhoa avait un chien non moins célèbre. Un jour son maître le monte en voiture et ils passent au poste de douanes de Dantxaria. Un douanier tapa alors à la vitre et, s'adressant au chien, il lui dit : alors, tu vas en chercher encore quelques unes ?".

95

Qui sont ces passeurs ? Dans certains villages, quasiment tous étaient "contrebandiers de métier". Beaucoup étaient sans emploi précis : ouvriers agricoles, travaillant à la carrière du village, saisonniers (employés comme forestiers et charbonniers dans les Landes, dans les travaux d'horticulture ou d'agriculture, parfois très loin en France). L'essentiel était ainsi constitué de gens disponibles, de jeunes paysans qui menaient une vie rude dans ces montagnes. La contrebande était pour eux l'assurance de l'argent facile (et si rare à l'époque !), un appoint solide mais qui ruina leur santé (dos, reins, maladies pulmonaires, fatigue car certains faisaient cela après le travail au champ et rentraient chez eux, harassés, vers 4-5 heures du matin). Mais elle rendait dépendant de complicités, moins on en disait et mieux cela valait. Les mœurs ne pouvaient que s'en ressentir, la contrebande plombait les relations humaines.

"Pour passer des animaux, c'est pas comme pour passer des paquets, c'était une tout autre affaire !". Il faut du métier, de la malice, de l'habileté. Il faut connaître les animaux. On est contraint de les guider sur des types de sentiers où les risques étaient évalués. Il semble qu'il y eut des sortes de "spécialisations" (mais il ne faut pas trop exagérer). À Dantxaria par exemple, on passait surtout les bêtes, à Sare aussi (les chevaux) mais on y passait beaucoup de paquets, de l'alcool, des barres de cuivre, etc.

Cette contrebande ne fut pas un aimable passe-temps. Les hommes prenaient tous les risques, il y eut des morts par accident et par tir de pistolet ou de carabine. A-t-elle eu alors l'importance qu'on lui accorde dans l'économie locale ? Il est difficile de se prononcer. Apparemment la contrebande en soi n'a pas enrayé la chute démographique (ni les départs en Amérique) de la fin du XIX^e siècle (Goyhenetche, 2005 : voir les courbes publiées dans le chapitre concernant la démographie). Mais elle a dû permettre à bien des familles nombreuses, vivant dans des conditions proches de la misère (Duvert, 2004), de subsister vaille que vaille dans ces montagnes. Ce n'est pas un hasard si (à ce que beaucoup disent), lorsque l'Espagne franquiste s'ouvrit au commerce international, il y eut une ultime vague de départs aux Etats-Unis. Bien des bordes habitées comme des habitats médiocres, excentrés, furent alors définitivement délaissées. Cependant la contrebande des animaux dura (au moins) jusqu'aux années 1990.

2.2 Le niveau des relations entre patrons et passeurs (ici, cas des maquignons). Ce milieu savait être "dur". Par exemple : "X... avait l'habitude de dire toujours à ses passeurs, qu'à l'arrivée il lui manquait tantôt 5, tantôt 8 brebis. Était-ce vrai ou non ? On cherchait et on ne trouvait pas...". C'était sûrement pour lui un moyen "de les tenir".

2.3 Le poids des élus qui assuraient une couverture bien plus efficace que celle que pouvait fournir des avocats. Ces hommes géraient ce dédale de montagnes et l'avaient bien "en main" (un aspect qui mériterait d'être regardé de près et qui pourrait expliquer bien des fonctionnements récents de ce pays). Par tradition ils faisaient front contre les failles de l'étau administratif. J'ai suggéré l'existence de ce réseau au travers de quelques exemples que les archives de la Douane mettent en lumière (Duvert, 2004, 2006 a). Voici les grandes lignes de ce réseau : le contrevenant, le maire-l' élu (le plus souvent un Conseiller général), un sénateur ou un député, un ministère (soit des Finances, soit des Affaires étrangères, soit la Direction des douanes), retour sur la direction bayonnaise sommée de rendre compte de son action.

2.4 Comment se décidait l'affaire ? Pour comprendre où se montait une "affaire", il faut connaître les lieux en tant qu'*habitudes* anciennes. Outre les commandes passées par diverses personnes (souvent dans l'urgence), ce sont les bergers en montagne qui "s'arrangeaient" ; ils faisaient le *tratu*. C'est là qu'il faut savoir que ce territoire montagnard n'est pas homogène. C'est ainsi que les bergers d'Itxassou, d'Espelette (du quartier Basaburu en particulier), d'Ainhoa et de

Baztan se rencontraient très souvent à Estebenborda et à Burkaitz, à Mugako lepo (Duvert, 2004). “En bas”, Urdax rencontrait préférentiellement Ainhoa, sur Dantxaria ; le quartier Landibar étant un nœud stratégique. Zugarramurdi faisait ses affaires avec Saint-Pée et Sare avec lesquels il y eut toujours de bonnes relations. Voici pour les lieux “de décision” (mais il ne faut pas simplifier, ils ne sont pas exclusifs). Puis le marché d’Espelette, les fêtes, les parties de pelote, les visites aux familles... étaient autant d’occasions de “prévenir” la main d’œuvre potentielle afin de “finaliser” les opérations.

Bien que non formalisée, l’organisation de la contrebande était d’une admirable efficacité, mais elle était fragile (voir le témoignage d’Azkaingoa, plus bas).

2.5 La disponibilité : il était bon d’avoir une réserve car les “commandes” pouvaient se faire du jour au lendemain et souvent en très grande quantité. L’idéal c’était d’avoir des réserves disponibles dans des pacages, contre le village frontalier, mais hors de la zone du *c/o*. Ces pacages constituaient ainsi une sorte de sas permettant à la fois d’alimenter le passage vers l’autre côté et d’accueillir en quantité l’importation illicite : “on a eu passé des bêtes par la maison mais parfois elles ne faisaient que passer ; très vite des camions venaient, souvent de loin, pour les chercher et les amener ailleurs”.

Ces *etxe* “de passage” pouvaient abriter des bêtes qu’en temps normal certains maquignons plaçaient car ils savaient que les gens y étaient de “bons *nourrisseurs*” ou *finisseurs*. Tout un réseau de connivence se mettait ainsi en place. Il était réactivé par les passeurs qui géraient ainsi au mieux les flux et pouvaient même ramener “en lieu sûr” des animaux “égarés en chemin”.

2.6 Le passage : nos contrebandiers montaient les bêtes à la frontière. Là elles étaient prises en charge. Inversement, “si possible des camions espagnols nous montaient les bêtes jusqu’aux fermes des quartiers de montagne et de là il n’y avait guère de chemin à faire pour les mettre en sûreté. En plus on avait l’impression que les carabiniers étaient moins regardants sur la contrebande que les douaniers français ; ce sont les opérations de police qui occupaient l’Espagne franquiste. Inversement, les douaniers français étaient autrement redoutés”.

2.7 Quels animaux passait-on ? Ces passeurs savaient mettre à profit *les comportements* de certaines espèces (notamment à la période des chaleurs –pour les porcs par exemple-) afin de prendre un minimum de risques.

Les **bovins adultes** étaient passés au compte-goutte car mieux valait plusieurs passeurs avec une bête chacun, qu’un seul passeur chargé de plusieurs têtes, c’était

trop dangereux. Et puis “on n’avait pas intérêt à conduire trop de bovins car certains sont parfois imprévisibles (*galgarriak*) et peuvent en entraîner d’autres. C’est ainsi que l’on passait 10 à 12 **taurillons** (200 à 250 Kg) maximum, à la fois.

On avait toute une panoplie de bovins à Ainhoa, la contrebande y était pour beaucoup. Ces bêtes étaient de type : *betroina* ; *behi ostena* [ressemble à la bretonne mais en plus maigre -*zur eta larru*- et bonne laitière ; en fait c’est la Prim’Holstein] ; *behi gorri* ; *ogi bihi kolore* ou *behi blonda* ; *behi grisa* ou *suiza* ; *behi olandesa* et *behi beltza* qui est entièrement noire, [des témoins semblent en faire une race mais c’est la première génération du croisement entre une vache pie et une robe unie, puis ce caractère dominant se perd dès la seconde génération]”.

Les jeunes bœufs châtrés (*zokorra*) pouvaient être passés par 10 à 20 “on se mettait en équipe de 2 ou 3”. Il y eut même des “spécialistes” qui passèrent en Navarre des vaches de réforme ou des vaches malingres, qui se nourrissaient mal. Ils les passaient par étapes, “certaines défilaient en cours de route et on les remontait avec une bonne dose d’alcool. Puis une bétailière les prenaient et elles finissaient en chorizo ou en saucisson à Pampelune, car il leur fallait de la viande maigre”. Du point de vue sanitaire il n’y avait guère de risque, ces viandes étaient fumées. Cette filière exista jusque dans les années 1955 où il y eut d’une part, des deux côtés de la frontière une réforme des abattoirs et d’autre part, une trop forte concurrence avec des devants de bœufs qui arrivaient d’Argentine.

Les **veaux** pouvaient passer par troupeau de 10 à 20 (conduit par une équipe ou bien par un seul homme et son chien) “mais on en a passé jusqu’à 75 à la fois [des petits veaux de 2 à 4 mois], avec une équipe de 2 à 3 qui les encadraient avec de bons bâtons, ou alors avec un chien”. Il s’en perdait souvent en route ; ils beuglaient dans la campagne ou se réfugiaient dans des *etxalde*/propriété ; “on n’était pas toujours rassuré, alors l’un ou l’autre partait à leur recherche”. Cette contrebande se faisait toujours vers l’Espagne ; elle avait lieu à des périodes données car l’Espagne pouvait légalement importer des veaux mais avec un quota que la contrebande permettait de dépasser. “On craignait jusqu’à la frontière, mais arrivé à Etxalar ou Vera, c’était fini ! On les parquait parfois et ils étaient pris en charge”.

Les **ovins** (souvent appelés *zikiro* par le contrebandier) pouvaient passer en grande quantité. Parfois on conduisait le troupeau avec une chèvre en tête, attachée par une corde. Plusieurs dizaines, jusqu’à 100 à 200 têtes se déversaient par Zugarramurdi vers Souraïde ou du côté de Kattalinekonea et des chemins proches de Mugako lepo, vers le quartier Basaburu d’Espelette (voir plus bas). J’indique ces pistes pour signaler que ce sont des voies de contrebande mais sans profondeur historique ; ces lieux sont trop accidentés pour avoir été fréquentés anciennement

(il y en a bien d'autres qui ne sont pas portés sur la carte Fig. 1). Toutes ces petites voies de contrebande semblent de peu d'intérêt dans le contexte du transit habituel entre les Navarrais et nous mais les douaniers les redoutaient.

Les **porcs** étaient très difficiles à diriger et bruyants. Certains décrivent des astuces permettant de conduire le premier et faire suivre les autres à la file ; je ne m'attarde pas. Ceci pour la contrebande à pied car en camionnette la situation est autre. Mais en été les gros porcs sont fragiles du cœur et ne sont pas bien dans les camions exposés au soleil, l'oxygène peut y être rare ; il fallait se résoudre à les acheminer à pied.

Les **chevaux** étaient souvent attachés tête-queue. On faisait des cordes de 5 à 10 animaux. On montait le premier ou on le guidait avec une corde. Dans le parler du contrebandier le cheval était dit *petoxa*. Ces animaux, fragiles en montagne, ont le pas peu assuré et posent des problèmes dans les descentes. Les douaniers étaient démunis au moment de la saisie car ils n'avaient pas de marque. À ce propos, lorsque fut rendue obligatoire la "traçabilité" et les boucles d'oreille numérotées, les douaniers s'en servirent pour débusquer la contrebande et, par ce moyen, tenter de faire des vétérinaires, des collaborateurs.

Le **mulet** est bien plus robuste et ne pose aucun problème en montagne. Cet animal a fait l'objet d'une contrebande intense au lendemain de la guerre ; l'armée espagnole avait alors de gros besoins.

2.8 Comment passait-on ? On montait les animaux de nuit et les Navarrais venaient parfois les chercher en camion. Cependant on a connu un Saratar qui alla avec des mules, à pied, jusqu'à Logroño. Il mit 7 jours et usa bien des sandales en chemin.

"Quand on allait à pied on remontait des ruisseaux pour que la Douane perde localement les traces, ça brouillait leurs enquêtes !". Une fois en haut, les Navarrais qui venaient à pied, avaient à faire un chemin "autrement plus difficile que celui des gens de chez nous pour monter ; à cause de la douane nous devons faire des détours souvent compliqués pour éviter de se faire prendre. Il nous fallait "sentir le coup" et ruser ; c'était tout un art !".

2.9 Sous quelles conditions ? En principe on payait les gens tant le passage, celui-ci s'effectuant de nuit. Si l'équipe perdait les animaux par accident les gens ne touchaient rien, c'est tout. Lorsque des bêtes mourraient en chemin, par accident, on ne pouvait que se résigner : "*arrano bazka !*" (repas pour l'aigle).

Dernier point d'importance, dans ce monde le silence était d'or. La moindre fuite pouvait être fatale. Les saisies donnaient lieu parfois à de lourdes interroga-

tions. La contrebande entretenait ainsi la suspicion, elle “pourrissait” la vie de ces *menditar* (montagnards).

L'administration posait une chape de servitudes sur ce monde secret ; elle enserrait le plus grand nombre dont la seule faute était d'être frontalier. Péché originel et châtement vécu dans l'injustice du fait des arrangements (“en haut lieu pour les gros bonnets”) ou des réajustements continuels des règlements comme ceux s'appliquant à la *zone de servitude*. La Douane exaspérait, elle exacerbait les rancœurs (elle se plaint du fait qu'à Ainhoa on arrachait ses panneaux). Elle stimulait les défis. La contrebande était une façon de lui répondre, de la défier.

3. La corruption

Je reviens un peu sur ce thème particulièrement “flou”. On corrompait aisément (mais avec beaucoup de risque) le carabinier espagnol. Voici deux anecdotes de portée très différente :

- “un jour, X... à la tête d'une bande d'amis, passait des animaux. Il marchait à plusieurs mètres devant, en éclaireur. Tout à coup se dresse la silhouette d'un carabinier. Pris de panique il veut faire demi-tour mais l'homme lui fit signe d'avancer... le “chef de groupe” lui avait bien dit qu'il avait un carabinier qui était dans le coup... mais lequel ? Dans la nuit... ;

- on cite un “haut responsable” de la douane espagnole qui partit à la retraite avec un somptueux cadeau, “clé en mains”....

Versant français ce n'était pas mal non plus. Il y eut ainsi de fréquentes marques de reconnaissance envers des “responsables” spécialistes dans le grippage des rouages administratifs... De “grands contrebandiers” savaient se montrer reconnaissants (“des seigneurs” !).

Mais, au bout du chemin, c'était toujours les petits *peones* qui suaient sous la charge, avec eux, les petits “chefs de groupes” qui se faisaient le plus prendre.... Jalousies et dénonciations, mépris et corruption sont le versant hideux de la contrebande. Perverse, elle fit éclore une culture de la soumission et du silence obligé. Mutisme renforcé par une lourde chape sociale moralisante et hypocrite. *Çaulana* permettait certes une évasion temporaire des conditions de vie dures, une “réalisation”, mais à quel prix....

4. Les routes et les passages

Partout où l'on pouvait passer des paquets, on le faisait. Mais avec les animaux il en allait tout autrement; il fallait des *passages*. En pointant ces passages on devrait retrouver *d'anciennes voies dans ces montagnes*. C'est l'hypothèse qui fut testée en travaillant sur Ainhoa avec l'aide active d'excellents informateurs : par

où peut-on facilement passer ? L'a-t-on fait ?

J'ai fait converger :

- la structure des lieux ;
- l'activité pastorale ;
- l'archéologie (voir les travaux de Blot et la monographie de Barandiaran et Vallespi), sur l'étude de la contrebande. Que voit-on ?

Redoutées tant par les autorités péninsulaires que françaises, Urdax et Vera furent de "tout temps" des portes d'entrée idéales vers Bayonne et le bas pays. La seconde est bien connue (Azcona Guerra, 1996 ; Perales Diaz, 2004), la première n'est guère décrite aussi vais-je m'y attarder quelque peu (voir Fig. 1).

4.1 Le passage de Dantxaria

La route **(2)** qui sort du Baztan à Urdazubi se dirige vers Ainhoa par Dantxaria. Si l'on met de côté la très ancienne pénétrante Vera-Sare par Lizuniaga (voie redoutée par les armées), ce vaste passage fut fréquenté depuis les temps préhistoriques (la seule grotte ornée de la Navarre se trouve à Urdax).

Le quartier Dantxaria est un site de *ventas* dépourvu de *ferme* (Marckert Elso, 2006). Il est coupé en deux par la frontière ; il est *auzoalde* d'Urdax et *kartier* d'Ainhoa (*auzoalde* et *kartier* signifient quartier). Son origine n'est pas connue avec sûreté en dépit de son association avec le fameux "danseur Kirno". Le pont d'Oaldizun (Elso, 1970) évoque-t-il son nom d'origine ?

Ce passage est au cœur de la zone comprise entre la borne 76 (appelée Mugako lepoa, à Ainhoa) et la maison Laputxagaraia **(L)** qui domine tout ce grandiose paysage. Très vaste et beau "manoir", cette maison est le type même de maison "limite", elle est "de mairie" à Saint-Pée mais "d'église" à Ainhoa. C'est manifestement une "sentinelle" du château de Saint-Pée idéalement placée pour surveiller ce couloir qui canalisa tout un trafic articulé autour de l'abbaye Saint-Sauveur d'Urdax (Zudaire Huarte, s.d : Elso, 1970).

Ce monastère organisera le pays, développera son industrie minière, gèrera les ressources des forêts et contrôlera longtemps ses trois dépendances, les villages actuels d'Urdax et de Zugarramurdi (où vivaient les tenanciers des premières granges et probablement des forgerons, des transporteurs, etc.) ainsi que la paroisse d'Ainhoa (avec ses aubergistes, transporteurs, mineurs et forgerons, etc.). Cette puissante abbaye royale semble avoir été fondée par le roi navarrais Sanche le Sage, au début du XII^e siècle, sur un site précédemment occupé par des religieux (Zudaire Huarte, s.d). En 1218, de prieuré elle devint abbaye royale. Au XVIII^e siècle elle comptait une quarantaine de religieux, qui, comme à Lahonce assuraient la promotion de la liturgie en euskara. Le monastère fut supprimé en 1839, suite à la loi de Mendizabal.

4.2 Les voies : Trois grandes voies permettent d'accéder au bas pays labourdin, deux se dirigent dans la campagne **(1)**, **(2 A & B)** bordent la montagne, la troisième voie est en pleine montagne **(4)**. Ces voies sont sûres, elles ne sont pas victimes des blocus maritimes ; les guerres n'y perturbent le trafic que de façon passagère :

4.2.1 La voie la plus occidentale **(1)** s'ouvre au voisinage de la maison Mentaberria puis, par Olaxarrea ou Hastoiemborda, Okilaua et Ordokikobordaberria (indiquées Fig. 1), elle file vers Ilardoizko kaskoa (le col Chiquy des documents douaniers) qui est dominé par la redoute de Ziburukoborda **(Z Er)** dans Oihan beltza. Elle redescend ensuite sur Souraïde pour se perdre dans le bas pays ou se diriger vers le port de Cambo (Azcona Guerra, 1994), mais plus sûrement celui d'Ustaritz, "à la limite du cours navigable de la Nive" (Goyheneche, 1979). De là on va à Bayonne. Avant de la détailler quelque peu, notons que cette voie de contrebande est jalonnée, jusqu'à Ilardoizko lepoa, d'observatoires (et même "surveillée" par un fameux chien qui savait repérer le douanier à l'affût) ainsi que de chemins de traverse permettant des dégagements rapides ; "les bêtaillères attendaient même au col, les douaniers étaient fous !". Formidable jeu du gendarme et des voleurs...

On remarquera que cette voie quitte également Ainhoa pour aller vers Souraïde où se trouve le prieuré Saint-Jacques de Gostoro. De là elle se divise en deux branches majeures qui peuvent éviter les ports de la Nive :

- un tronçon file tout droit vers les bois d'Ustaritz. Elle passe par le vieux prieuré Prémontré qui fut un ancien relais de Compostelle, la Madeleine d'Otsantz **(O. Ma)** ou hôpital du Paradis ;

- l'autre chemin traversait la Nive vers Ospitalia de Larressore, empruntait un chemin muletier qui passait devant le très ancien ermitage, Saint-Sauveur de Faldaracon à Jatxou (Goyheneche, 1979) et aboutissait à l'abbaye romane de Lahonce, important sanctuaire (XII^e-XIII^e siècles) tenu également par les Prémontrés.

Enfin, on ne peut pas assurer que l'église de Souraïde ainsi que Saint-Sauveur de Faldaracon aient été sous le contrôle des Prémontrés mais un doute subsiste. On consultera les classiques travaux de Goyheneche ainsi que la synthèse publiée par Fr. Lalanne dans la revue *Corde magno* de l'Abbaye de Belloc ; Elso publie une carte très suggestive (p. 24), de même l'association Aldaya (1998) ; le lecteur s'y référera. On a donc l'impression que cette vieille *voie de contrebande*, dans son secteur ainhoar, correspond en partie à une vieille *route jacobite* balisée par les Prémontrés installés à *San Salbadore d'Urdazubi* Saint-Sauveur d'Urdax.

Si l'on écoute les habitudes des anciens Ainhoars, on peut proposer qu'une route charretière longeait la bastide sur son flanc Est, bifurquait à l'actuelle cha-

pelle Saint-Joseph (où se trouvait une ancienne *kurutze gorri*/croix rouge, de nos jours supprimée), montait à Basaburu par Mendiandoa et *Harrazpi* (où se trouvait un calvaire abattu par les révolutionnaires). Dans ce secteur il y a les restes d'une route ; les plus anciens du village se souviennent avoir vu, dans leur jeunesse, des trains de quelques dizaines de mules passer par cette voie. Arrivée vers Basaburu d'Espelette cette route devait longer Ilhardoitz et plonger sur Souraïde.

4.2.2 La seconde voie **(2)** est une variante. Elle passe devant l'abbaye royale Salbatore, qui fut dominée par une fortification sur le mont *Āzkar*. Elle traverse Dantxaria. Un segment (un chemin profondément creusé, aujourd'hui abandonné) monte vers Perlaenia, puis, par le secteur dit Buhamia, rejoint Karrika avec son église fortifiée **(K)**. Elle la longe et monte vers ce que l'on a toujours appelé le col de Pinodieta **(Pi. L)**. Ce fut une route sûre, directe, fréquentée par les transporteurs (de préférence à la route de Pampelune allant vers Vera et le port de Saint-Sébastien).

Les commerçants bayonnais ont du veiller sur cette voie qui donnait sur les ports de Larressore et de Cambo (Jaupart, 1966 ; en particulier pp. 114 & 115 où l'auteur met en lumière l'importance de cette route et des transporteurs qui y sont associés). On y trouve le prolongement des relais de poste navarraïsi ainsi que des auberges et nombre de gens disponibles pour le transport. On prélevait à Ainhoa des droits de coutume (Jaupart, 1966) ; ils étaient propres à la ville de Bayonne et à son arrière pays (*coutumat*). Le bureau où se faisait l'opération dépendait de celui de Saint-Jean-de-Luz, il devait coïncider avec un établissement de la Ferme qui devait se trouver dans la maison Peortegi (selon une tradition orale), à l'entrée de Karrika, à l'embranchement de l'*errebide* (la route royale) qui était dallé jusqu'à ces derniers temps et longeait la bastide sur son flanc Est.

Cette pénétrante fut un chemin charretier, en partie muletier (vers Basaburu d'Espelette, **(2 B)** via les flancs de l'*Ātxulai* -voir plus haut) ; elle fut le siège d'un vaste trafic, bien connu aux XVII^e et XVIII^e siècles en tant que *route de la laine fine de Castille* exportée par Bayonne. Il y transitait plusieurs milliers de ballots par an (pour des estimations voir Jaupart, 1966). Ces *fardos* étaient plus conséquents que les sacs (*saquetas*) de mauvaise laine expédiés en Béarn par chemin muletier de montagne. Inversement, des produits arrivés à Bayonne (produits exotiques, manufacturés...) s'y déversaient en Navarre et vers les marchés castillan et aragonais (Azcona Guerra, 1996). En 1684 Caupenne de Saint-Pée prélevait, au village, le produit d'un péage qui "frappe toutes marchandises transportées par des Espagnols ou des étrangers, à raison de 10 liards par charge de mule, ou 15 deniers par balle" (Dop, 1965) ; Laputxagaraia devait probablement "surveiller" ce trafic.

Hormis ce contexte de négoce, jusqu'au XIV^e siècle au moins, ces deux premières voies durent être utilisées par : “les pèlerins [qui] accourent de partout pour faire des veillées et des neuvaines, venant du Labourd, de Navarre, des provinces basques et autres lieux” (Fr. Lalanne).

4.2.3 La troisième voie, très prisée par la contrebande **(4)**, rejoint le Lizartzu **(Li)** (ou Gorospil des cartes), et se réunit à deux autres voies : l'une monte d'Ot-sondo et aboutit à Mugako lepoa, l'autre est l'aboutissement de la voie de transhumance **(5)** qui monte du quartier Haizegerri (zone d'estive -*etxola* et *saroi* d'Ainhoa- Duvert, 2004). Ces deux voies rejoignent Ahatxe lepoa qui unit Baztan et Labourd (cette nomenclature diffère un peu de celle proposée par Duvert 2004, mais elle paraît plus précise après consultation de plusieurs éleveurs du coin). La contrebande déversait par toutes sortes de sentiers et notamment **(3)**, des flots d'animaux vers cette route de transhumance **(5)**, mais ces traverses ne pouvaient représenter en aucun cas des voies “normalement utilisées” pour passer entre Navarre et Labourd. Dans ce carrefour le mégalithe de Mugako lepo domine la borde de Burkaitz **(B)**, un pivot des faceries (voir plus loin).

Pénétrant en Labourd, la voie qui sort de Ahatxe lepo possède de nombreux chemins de dégagement pour la contrebande. Elle monte d'Amair, vient au Lizartzu (cette voie est dite *chemin des Anglais*) et suit en partie un vieux chemin pavé (*harri gorri bidea*). Elle longe le Bizkailuze et la belle forêt d'Ainhoa, elle aboutit vers la forteresse du Mondarrain qui domine tout le Labourd. Sur le versant d'Ixassou, cette voie est très praticable, on a pu y passer facilement avec des mulets, de l'avis même de personnes pratiquant ces montagnes. Cette route stratégique, avec “la route des sanctuaires” **(1)**, encadre le passage de Dantxaria ainsi que le chemin muletier qui longe la bastide avec son église romane fortifiée.

Ces routes étant repérées, il faut savoir qu'elles n'étaient pas toutes également utilisées par ses frontaliers. Ainhoa, par exemple, commerçait plus facilement avec Urdax qu'avec Zugarramurdi. Ce dernier village traitait plus facilement avec Sare et Saint-Pée.

4.3 Que peut-on penser à propos de l'ancienneté de ces voies ?

Les préhistoriens ont montré que le bassin de Xareta fut fréquenté dès la Préhistoire. Les sites qui l'attestent sont fort nombreux et en grande partie étudiés (Barandiaran & Vallespi, 1980 ; Barandiaran, 2000). Je voudrais attirer l'attention sur trois sanctuaires qui cernent le bassin de Dantxaria :

- à l'Est, on a, sur Bidarray, Harpeko Saindua. On y accède aisément par la voie **(4)**. Ce site majeur a été bien étudié par J-M de Barandiaran. Il y plane l'ombre de Mari, la Dame qui circule entre les mondes du jour et de la nuit, entre lumière et

monde souterrain, Mari qui enlève des jeunes filles...

- vers l'Ouest se trouve l'ermitage de San Esteban, que les gens du lieu appellent plus volontiers, en faisant allusion *au lieu d'implantation et non au saint*, Alkerdiko kapera. Or Alkerdi est un haut lieu de la préhistoire basque. Ce site est en quelque sorte le *pendant christianisé* d'Harpeko saindua et le relais vers les autres sanctuaires montagnards plus occidentaux du massif de Larrun (La Rhune), comme ceux de Sare (Duvert, 2004).

- au Nord, la chapelle d'Ainhoa domine *karrika*. Sa fondation renvoie à un mythe où la Vierge Marie a du mal à cacher une très encombrante Mari (Duvert, 2004).

Bien qu'aucun critère de type historique ne permette a priori, d'attribuer quelque ancienneté aux ermitages (et *kapera*), ce "triangle sacré" a pu être fondé très tôt, sur ce passage (voir Jimeno, 2003 ; à propos d'Harpeko saindua, p. 90). Ce territoire a pu accueillir et formaliser, via un christianisme naissant, d'anciennes croyances. Cet espace sacré a dû voir naître et croître la puissante abbaye de Saint-Sauveur qui irradia grâce à ses vicariats dont celui d'Ainhoa au XIII^e siècle. C'est elle qui fut à l'origine de l'érection de Zugarramurdi et d'Urdax. On peut penser que dans leur souci d'organiser l'espace (entre le col d'Otsondo et le Labourd) et d'exploiter la ressource (le minéral), les Prémontrés voulurent s'assurer également du contrôle du passage (ici comme en d'autres endroits), souci d'autant plus vraisemblable que le seigneur baztandar, Juan Perez de Baztan, propriétaire des lieux et fondateur de la bastide, avait ici un péage qu'il vendit en 1238 au roi navarrais Thibault de Champagne (Elso, 1970). Aucune "frontière" ne fit obstacle à ce passage naturel. Non seulement du point de vue géographique et humain le Baztan s'arrête à Pinodietta, mais la Vallée relèvera du diocèse de Bayonne jusqu'au XVI^e siècle (Pie V en 1566 la donne à Pampelune). De Burkaitz au monolithe protohistorique, en descendant le Lapitxuri, nous ne faisons que parcourir une vieille limite entre territoires qui furent *fondamentalement de nature pastorale*, tardivement doublée d'une limite entre deux vicomtés créées par le roi de Navarre Sancho el Mayor, en 1023 (Elso, 1970) et plus tardivement encore doublée d'une frontière d'états puis enfin douanière.

La contrebande s'inscrit dans de très anciennes pratiques que la Douane viendra contrarier. Ces pratiques réactivent des voies ancestrales.

5. La conduite du cheptel

Je l'ai dit, on ne passe pas des animaux comme on passe des marchandises. Surpris, le contrebandier lâchait son paquet et s'enfuyait, c'était un principe, comme une règle du jeu. Avec un troupeau tout ce complique, y compris pour le douanier qui doit le saisir.

Sans entrer dans des pratiques sophistiquées, décrites par ailleurs (Duvert, 2004), voici un mécanisme de base qui permet de tricher sous les apparences de la légalité ; c'est une navette.

Pas pris.... Pour avoir un maximum de sécurité et de rendement dans ce type de contrebande, il est bon que le contrebandier soit d'un village qui a des terres de facerie avec le village situé en vis à vis.

Devant traverser la *zone extérieure* (ou bien y vivant), le berger se procure auprès de la Douane un *passavant* de pacage et ce, pour un troupeau d'ovins conséquent qu'il monte à l'estive. Cette pièce est obligatoire, son bénéficiaire doit pouvoir la montrer à toute demande, accompagnée de bêtes composant son troupeau. Il doit également la produire à l'expiration de son délai d'obtention afin que les fonctionnaires s'assurent que c'est bien le même troupeau qui redescend de l'estive. Le berger est en règle, voilà pour la théorie.

Il s'installe donc en montagne ; il a tout son temps. Il surveille les mouvements des douaniers (au besoin il est renseigné par des *ezpionak* restés en bas). Quand il estime le moment propice, il fait signe au berger baztandar, qui lui fournit à bon marché des bêtes de contrebande qui seront revendues avec un substantiel bénéfice sur le marché français. Il éparpille les siennes et reconstitue un troupeau équivalent mais avec des animaux du baztandar (les brebis *manex* du Baztan ressemblent à s'y méprendre à celles du Labourd). Il redescend alors parquer ce troupeau au village, mieux encore, dans un village contigu (qui touche la *zone extérieure*), ou il va le vendre un jour de marché, ou le livrer à un maquignon, etc. Puis il remonte éventuellement avec quelques animaux qui auraient "nécessité des soins" (ceci au cas où la Douane l'intercepterait et lui demanderait ce qu'il fait). Il redescend à nouveau avec un gros troupeau. Ainsi de suite jusqu'à ce qu'il "vidange" le troupeau baztandar. Les douaniers l'interceptent-ils ? Il exhibe le *passavant* et montre les bêtes qui l'accompagnent. Rien à dire, il est en règle, même si les marques aux oreilles n'ont pas l'air de correspondre... mais les oreilles sont très fragiles et se déchirent facilement dans les touyas. L'opération terminée, le berger ramasse ses bêtes éparpillées et reconstitue un troupeau réglementaire.

La Douane se résigne ; "elle voit ce qu'on lui montre". Pire. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle elle avait ses mouchards qui lui signalaient des centaines et des centaines de bêtes en attente à Elizondo ou cachées dans des vallées voisines. Que faire ? Dans un courrier interne, après avoir échafaudé tout un plan répressif, le Directeur général termine, un peu blasé : "mais les fraudeurs ne tarderont pas à s'organiser et à exploiter à nouveau les faiblesses de la réglementation actuelle".

En plus il y a des situations où la Douane doit supporter l'arrogance de contrebandiers manifestement "couverts" par les autorités locales. J'ai suggéré de telles

situations en France, en voici une autre en Espagne. L'affaire se déroule en avril 1891. L'alcalde du Baztan se plaint officiellement d'un incident, auprès du sous-préfet qui transmet au directeur des douanes. Voici l'incident, il est question du traitement subi par l'un de ses administrés M. A..... Le receveur de Saint-Jean-Pied-de-Port fit à son sujet un rapport : "... un service de la brigade de Basseboure [Basaburu à Espelette] s'étant rendu à la frontière pour recenser le troupeau d'un nommé A., sujet espagnol, constatait que depuis la délivrance de l'expédition remise au Sr A... le troupeau de cet individu avait subi un notable changement [il y avait excédent de moutons et déficit de brebis], en outre, plusieurs des animaux représentés ne répondaient pas au signalement porté sur l'expédition. Les différences constatées, le service demanda des explications et le Sr A... répondit par des injures telles que le service dut se retirer.

Le sieur A... est non seulement un contrebandier mais encore le fournisseur des contrebandiers ; c'est lui qui vend aux contrebandiers les animaux que ceux-ci conduisent en France avec promesse de réclamer comme siens les dits animaux s'ils viennent à être saisis par le service des douanes". Que faire ?

Pris... La Douane doit prendre sur le fait, mais elle se livre également à des enquêtes. Voyons d'abord ce dernier cas à l'aide de deux exemples :

- une anecdote qui se déroula dans un village contigu à la *zone extérieure*, "un jour la volante a localisé de nombreuses traces de piétinement sur la route ; toutes se dirigeaient vers une maison. Le lendemain, au petit matin, les douaniers sont rentrés en force pour perquisitionner. X... fut pris".

- en 1965, la Douane localise trois fuites sévères dans le trafic des chevaux : Sare (notons que ce village est tourné vers Vera, le Baztan et Zugarramurdi ; alors que Larrun aurait été "traditionnellement" le domaine d'Ascaïn), la poche des Aldudes et l'Iraty. L'année suivante elle se livre à une enquête interne dans le but de rétablir le *c/o* pour les chevaux, pensant trouver ainsi la parade. La solution qu'elle étudie tient compte du fait que sachant où étaient les courants de fraude il convenait de ne pas les déplacer :

- pour ne pas s'attirer encore l'hostilité de frontaliers qui allaient se trouver pris dans l'étau administratif ;
- pour ne pas multiplier les contestations qui mobilisent des agents qui, pendant ce temps, ne sont pas sur le terrain ;
- pour ne pas risquer de faire courir ses agents dans de mauvais sentiers en forêt, sur des pentes hostiles (lettre de l'inspecteur Principal au Directeur général en date du 8 avril 1966) ;
- enfin et surtout, il s'agit pour la direction de Bayonne de remobiliser

ses hommes sur le terrain. Ces derniers sont continuellement bafoués par les contrebandiers.

Finalement une solution satisfaisante fut trouvée car, dans un courrier du 4 janvier 1967, on lit : "de nombreux renseignements permettent d'affirmer que le service a réussi à créer un salubre climat d'inquiétude auprès des fraudeurs de la région et notamment, auprès des commerçants en chevaux. C'est ainsi que la foire d'Hélette qui rassemble habituellement plus d'un millier de chevaux, a été cette année très peu importante ; on y a compté, à peine, 150 bêtes. Ce qui permet de penser que cette foire était habituellement alimentée, en grande partie, par la contrebande. En sens inverse, nos agents à qui des efforts ont été demandés, y consentent avec beaucoup d'allant, alors que naguère ils n'éprouvaient que découragement et sentiment d'impuissance en face des fraudeurs de chevaux".

Le responsable de la Douane a raison de mettre l'accent sur le moral de ses hommes car lorsque le douanier prenait le contrebandier sur le fait, l'événement pouvait renforcer des solidarités naturelles. Voici deux anecdotes révélatrices :

- "un jour la douane fit feu et X... fut touché à l'épaule. Le maire le prit dans sa voiture et l'amena chez Y... un chirurgien qui avait un cabinet improvisé dans un local, chez lui. Il lui enleva la balle. L'opération faite, le maire le ramena dans sa maison et ce fut Mme Z..., du village, infirmière de métier, qui lui fit ensuite les pansements".

- "les douaniers avaient pris X... L'État le ruina sa vie durant en lui confisquant tous ses biens, au point même qu'entre nous on le payait de la main à la main, car tous ses gains étaient saisis. De toute sa vie il n'eut même pas de quoi se payer une mobylette !".

Je termine en signalant un autre volet que je ne souhaite pas exposer. Les douaniers étaient parfois relayés par les gendarmes ; à ce sujet il court de très pénibles histoires.

LA CONTREBANDE... EN ÉQUATION

Avant de quitter ce thème inépuisable je donne un texte composé à mon intention par un complice azkaindar qui, du fait de sa profession, était familier des éleveurs du coin. Qu'il soit vivement remercié pour ce témoignage tout en finesse.

"Mon client Xemartin de la ferme Arretxekoborda de Sare me disait souvent que dans son métier, essentiellement nocturne, et qu'il pratiquait avec honnêteté, j'en suis témoin, le fait d'être seul était à la fois un gros handicap et une sécurité indéniable. Être seul, répétait-il, est très insuffisant, mais être deux c'est souvent de

trop. Ce qui pourrait se traduire très bien par l'équation mathématique suivante : $1=1$, $2=0$... en terme de sécurité.

J'ai en tête, dans ce même domaine, une deuxième formule courte celle-là, datant du début des années 1970 : $1=2$, me semble-t-il. C'était en effet en plein hiver, un soir sans lune, accompagné d'un léger brouillard, sur cette route venant du quartier Portua de Sare et qui aboutit juste au col Saint-Ignace, près de l'ancienne plâtrière. Au-dessus du chemin, deux douaniers se tenaient près d'un acacia et attendaient là, planqués, tout en fumant la cigarette. De l'autre côté de la route, un espion, "ispiona" comme disent les contrebandiers, ne les quittait pas des yeux. Cela fait un bon moment que ce dernier avait prévenu, Dieu sait comment, les convoyeurs de chevaux venant d'Espagne, qu'il leur fallait contourner l'obstacle. Les gabelous [c'est ainsi que l'on appelle les douaniers] étaient bien là, trahis par ces deux points rouges qui s'illuminaient de temps en temps, quand ils aspiraient quelques bouffées. Ils étaient sous surveillance et ils ne le savaient point. Tout à coup, dans la nuit, retentit un grand cri venant d'en haut, suivi d'un brouhaha de cacophonie et très vite tout rentra dans l'ordre. Un douanier venait de surprendre les convoyeurs sur la crête, lesquels se dispersaient tous azimuts. Deux chevaux furent saisis. Que s'était-il donc passé ? C'est que, à un moment donné, l'un des gabelous s'est mis à fumer les deux cigarettes, tandis que son compagnon s'en est allé patrouiller vers le sommet de la colline en surplomb. Voyez-vous, cette fois-ci la douane a marqué des points. Cela arrive ! Et l'équation mathématique $1=2$ était la bonne (un douanier peut parfois en valoir deux).

De telles formulations peuvent être très nombreuses, certaines simples, d'autres beaucoup plus compliquées. Je n'aborderai pas ici, pour les traduire, des situations liées à la forme nouvelle de contrebande apparue chez nous vers le dernier quart du XX^e siècle et qui a coïncidé avec l'arrivée des D.S Citroën, confortables, capables de faire des centaines de kilomètres en quelques heures, sans parler de la multiplication des téléphones portables. Ainsi je ne m'attarderai pas sur l'épopée de Muttilla, l'éta-lonnier, fils d'agriculteur, assis au volant d'une puissante voiture contenant un nombre certain de montres bracelets suisses. Ce soir là il dut, panne mécanique oblige, traverser la France au ralenti. Épuisé, et surtout vaincu par le sommeil, il se retrouva à l'aube, dans sa voiture, au milieu d'une prairie, en contre bas, à la sortie de ces nombreux virages qui caractérisent, on le sait, la campagne gersoïse. Il eut beaucoup de mal à persuader les gens venus le secourir qu'il était parfaitement indemne et qu'il n'y avait surtout pas lieu d'appeler la gendarmerie à l'aide, comme ils le réclamaient à cor et à cri. Je ne décrirai pas non plus l'aventure de ce Senper-tar audacieux qui revint, un soir, de la région de Soria, avec un chargement de truffes. Denrée rare s'il en est, mais combien odorante ! Il fut arrêté à quelques

mètres seulement de son domicile. Il avait bien remarqué dans son rétroviseur, et en entrant dans Pampelune, une voiture de tourisme qui le suivait, m'avait-t-il avoué. Mais elle était immatriculée en Espagne. C'était donc sans danger... Ce qu'il ignorait, c'est que ses occupants eux, étaient des agents de la Douane française.

Je ne parlerai pas de tout cela car il y a dans cette sorte de contrebande, beaucoup trop d'inconnues. Il me faudrait introduire dans mes équations des X et des Y et même des X' et des Y' et mes connaissances mathématiques sont beaucoup trop limitées pour ce faire. Il ne faut tout de même pas en demander trop à un ancien élève de Phil-Lettres du temps de l'Occupation ! Et puis, pour tout vous dire, je préfère et de loin, la contrebande classique, celle que nous décrivait en détail, dans notre enfance, sur les pentes de Larrun, un jeune séminariste appelé Pierre (et non Piarres) Larzabal. Une contrebande "rurale", celle de "l'échine courbée" sous un bidon d'alcool à 90°, d'un poids moyen de 30 Kg. Ceci m'amène à préciser qu'à cette même époque, j'ai vu, au balcon supérieur de la façade d'une belle ferme située sur le bord du chemin vicinal qui conduit à la venta Mehain de Vera, un grand drap blanc étalé au soleil de midi. On m'expliqua, un peu plus tard, que cela voulait dire que les douaniers étaient dans les parages et qu'en quelque sorte la route se trouvait provisoirement barrée. Après tout, chacun n'est-il pas libre d'exposer son linge aux fenêtres ?

Je m'en tiendrai donc, s'agissant de cette activité parallèle, pénible, peu rémunérée, souvent indispensable mais toujours risquée, ne l'oublions pas, pour ces hommes de la terre que j'ai quotidiennement côtoyés du fait de ma profession, à souligner une donnée constante et incontournable. Il s'agit de la préoccupation permanente que représentait pour eux l'éventuelle perte de confiance. La fiabilité est et demeurera toujours l'élément essentiel. Celle-ci pouvait être en effet si souvent remise en cause ! En fait, chaque fois que survenait une saisie douanière. Y avait-il eu fuite ? Y avait-il eu dénonciation ? La question revenait sans cesse et l'on vient inmanquablement à se demander, et cela est normal, si tel ou tel partenaire ne se serait pas laissé aller à la confiance. Les secrets sur l'oreiller ou dans l'alcôve, c'est toujours possible ! C'est aussi toujours très dangereux ! Si bien que l'équation mathématique qui traduit cette activité, peut devenir alors $2=3$ et même parfois, $2=4...$ quand une petite amie se trouve sur le circuit.

Décidément, je vous disais bien, "le travail de la nuit, le gauazko lana, ce n'est pas si simple que ça !".

Azkaingoa

FACERIES

Les faceries/facéries (*fazeriak*) ont fait l'objet de nombreuses études (Cavaillès, in : Société d'études des sept vallées, 1986 ; Lafourcade, 1998). **Le contrat de compascuité ou de facerie**, doit s'entendre dans le sens d'une convention qui régle le pacage réciproque et gratuit, de jour ("de soleil à soleil"), sur ces territoires contigus, frontaliers, d'où le nom de *pacages internationaux*. Ainsi sont court-circuités les conflits qui éclateraient à l'occasion des empiétements des troupeaux étrangers sur le sol de ce qui furent des communautés puis des états différents. Ce type de contrat est, de nos jours, rigoureusement encadré par l'administration (Modèle, 1901). Les bénéficiaires sont des frontaliers, seuls autorisés à conclure de tels contrats. Leurs animaux auront droit au pacage international ; ils seront marqués et répertoriés sur un document officiel remis aux instances signataires, les propriétaires en conservant un double.

Le concept de *facerie* serait différent de celui de *paxerie/pacherie* (appelé parfois *ligue*) qui recouvre également ce type d'accord. *Paxerie* viendrait soit de "paix", soit de *paxere* "paître" ou *pacere*, "passer un accord", alors que *facerie* viendrait de "faire", "faire avec quelqu'un".

Les terres de facerie correspondent théoriquement à des *territoires limitrophes* de villages *frontaliers*. Il faut probablement nuancer cette conception car, bien que non frontaliers, Sare et Ainhoa dirent (par abus de langage ?) avoir signé autrefois une facerie (Duvert, 2004).

S'inscrivant en marge des contraintes dues à la frontière d'état, ces *pacages internationaux* sont régulés par la loi du 2 juillet 1836, puis par une convention franco-espagnole du 26 mai 1866. Ils seront entièrement libres de "soleil à soleil" ; leur fréquentation n'exige aucune formalité douanière.

1. Contrats

1.1 *Lieu de signature des contrats*

Les contrats ne sont pas signés n'importe où. Dans les temps anciens, beaucoup de ces engagements étaient pris de façon très solennelle, en plein air, dans des endroits donnés (Descheemaeker, 1947, 1949-1950 ; Duvert, 2004). Plus tard la signature se fit dans les mairies mais le texte signé conservait parfois la trace d'anciennes façons de faire, comme si des bordes et autres lieux de montagne, étaient toujours le lieu de la signature. Voyons quelques exemples de signatures avec les partenaires (essentiellement) labourdins du Baztan :

- En 1971 Bidarray dit signer à la mairie d'Elizondo puis à la borde Burkaitz en 1976 et 1978.

- Itxassou signe à Burkaitz en 1895, 1900 et 1976.
- En 1976 et plus tard, Espelette signe à Burkaitz.
- Ainhoa : outre les exemples rapportés précédemment (Duvert, 2004), à la borde Burkaitz en 1954 et en 1971.

On ne manquera pas de noter l'importance de cette borde Burkaitz. Un rôle qui ne date pas d'aujourd'hui (Zudaire, 1966 & 1967). Située en pleine montagne au col de Ahatxe lepo, on y marquait également les bêtes. Les bergers du secteur s'y rencontraient il y a peu. Les bordes de cet endroit (comme Esteben borda et Leizetako borda) continuent d'être utilisées lors du *muga gainberritze* (vérification annuelle des bornes) par les représentants des villages frontaliers. Ces aspects ont été étudiés par ailleurs (Duvert, 2004, 2006 a).

Curieusement, en 1976, Sare et Baztan signèrent leur contrat à la mairie d'Ainhoa.

Enfin, entre Urrugne et Vera ainsi qu'entre Biriadou et Vera (1973), la signature eut lieu à la mairie d'Urrugne (1978).

1.2 Nombre et sortes d'animaux

Les contrats modernes ont perdu toute originalité, l'administration les ayant asséchés via un formulaire type (Modèle, 1901).

En lisant ces contrats, on voit qu'il n'y a pas de différence théorique dans le traitement des troupeaux, en revanche l'étendue des terres de pacage concédées ainsi que le nombre de têtes admises varient. Voyons quelques exemples.

1.2.1 Partenaires du Baztan :

Avec Baïgorry le nombre d'animaux n'est pas limité. On lit en effet dans l'article 2 des contrats : "autant de bétail chevalin que de bétail bovin qui pourra pacager sans restriction de nombre, sera marqué au fer rouge annuellement, au lieu et date qui seront fixés à l'avance".

Avec Bidarray, en 1971 : moins de 30 chevaux adultes marqués tous les ans au date et lieu convenus (marque personnelle et le **B** du village) ; moins de 30 béliers ou moutons laissés libres.

Avec Itxassou, en 1976 : moins de 62 chevaux marqués ; moins de 30 béliers, libres.

Avec Espelette, en 1976 : moins de 30 chevaux adultes, marqués (marque personnelle et **E** du village) ; moins de 30 béliers ou moutons, libres.

Avec Ainhoa : les contrats mentionnent moins de 20 chevaux adultes, marqués à feu au lieu et date convenus ; 20 béliers laissés libres. Les mêmes dispositions se retrouvent en 1954, 1971 et lors de la dernière facerie de 1987.

Avec Sare, en 1976 : moins de 100 têtes de chevaux avec la marque du propriétaire et celle de Sare (lettre **S**, Duvert, 2004) ; moins de 30 béliers par troupeau, libres.

1.2.2 Dans le contrat passé entre Vera et Urrugne en 1978, les chèvres sont exclues et les autres animaux ne sont pas précisés. Il en va de même entre Biriatou et Vera en 1973.

1.2.3 Le contrat passé entre Vera et Sare en 1973 précise que les porcs doivent être de la race du pays et avoir le groin ferré durant la glandée. Les Beratars doivent payer 10 pesetas par bête de plus de 2 mois et les tenir à 200 m de la frontière. Ils doivent également payer 15 ptas par cheval et 2.5 par ovin, les pacages de Sare étant bien plus étendus que les leurs. Par contre les Saratars se rendant à Vera ne sont soumis à aucune restriction.

1.2.4 Au début du XX^e siècle, l'inspecteur de Mauléon donne une estimation du nombre de bêtes transitant dans le cadre de facerie, par le bureau d'Esterenguibel. Ce flux est basé sur le nombre d'*acquits-à-caution* délivrés lors de la montée aux estives, d'avril à juin.

Cette mesure ponctuelle donne l'impression de larges fluctuations dans l'importance des troupeaux.

Date d'entrée	Nombre de têtes	Total/année
3 juin 1902	71	336
5	2	
9	243	
16 mai 1904	64	899
11	548	
27	74	
6 juin	45	
15	168	
18 avril 1905	563	1266
29	277	
1 mai	61	
20	95	
30	208	
5 juin	62	
11 avril 1906	605	1315
18	67	
14	261	
28	96	
1 juin	223	
6	63	

1.3 Étendue de la terre de facerie

Je me limite aux rapports entre les labourdins (à partir de Bidarray) et leurs voisins.

1.3.1 Alors que les Labourdins mettent théoriquement *leurs communaux* à disposition du Baztan, pour la majorité d'entre-eux la terre octroyée par Baztan s'étend sur une profondeur théorique de 5 Km, entre des repères donnés (bornes frontière marquées de la lettre R). Cette étendue correspond à la distance de vagabondage diurne d'un troupeau abandonné à lui-même, *iguzkitik iguzkirat* (de soleil à soleil), selon la formule connue de tous les anciens. Une anecdote à ce propos : "je me souviens d'un homme d'Espelette qui, au bar, levait son verre à bout de bras en disant : *iduzkiz iduzki !*".

Villages	Repères
Bidarray	90 à 81
Itxassou	81 à 76
Espelette	76 à 75
Ainhoa	75 à 74
Sare	57 à 56

Voici un témoignage recueilli à Ainhoa : "dans la pratique les bêtes ne dépassaient guère 500 mètres en territoire espagnol. Elles se déplaçaient continuellement et personne ne disait rien là haut. Nous avons connu au maximum 4 à 5 bergers avec une centaine de têtes chacun et quelques autres bêtes. Les nôtres, comme celles d'autres Ainhoars, allaient pacager en hauteur, sur le Lizarzu. Elles ne restaient pas entre les bornes 74 et 75. De toutes façons les bêtes montent toujours or l'espace entre ces bornes plonge vers le bas-fond". À nouveau, le document signé semble de pure forme. Tout se passe comme s'il ne faisait simplement *qu'engager les deux parties*.

1.3.2 Faceries Vera-Urrugne et Vera-Biriatou : le territoire concédé est le domaine public de Vera et les communaux des villages labourdins (Biriatou est né d'une scission d'Urrugne).

1.4 Un formalisme ouvert

Avant le Traité du 2 décembre 1856, le droit de facerie était dépourvu de frais et de formulaire. L'accord international du 9 mars 1899 exigera le *passé* et l'*acquit-à-caution*. Ces deux pièces étaient délivrées gratuitement (article 2), l'une par l'alcalde,

l'autre par le maire (article 3). Elles étaient théoriquement délivrées à titre individuel, sur la foi d'un document indiquant que les frontaliers faisaient pacager leurs bêtes en vertu du *contrat de facerie*, où l'on précisait le nombre et le type de bête, le calendrier d'occupation, les limites du terrain concédé par les deux parties ainsi que la personne servant de caution, dans le cas de l'éleveur espagnol les décharges étant produites sur la foi du certificat des maires attestant le retour du bétail. Ainsi :

- **les éleveurs du Sud** devaient donc se munir d'un *acquit-à-caution*. Disons deux mots de cette pièce car elle était très appréciée de la *Commission des Pyrénées*. Elle ne souhaitait pas la voir se transformer, pensant qu'elle offrait toute garantie. Dans un courrier elle soulignait qu'elle venait en complément d'une justification attestant que l'on bénéficiait effectivement de la facerie, que l'on était bien frontalier ("frontalier privilégié" comme l'atteste le maire ou l'alcalde) et par conséquent que l'on n'était pas fraudeur. Tout autre cas devait être réglé par le droit commun où l'*acquit* s'accompagnait d'un *timbre fiscal* de 75 cts. Elle concluait que l'*acquit-à-caution* ou *passé* ou *carte d'identité* était le moyen de reconnaissance le plus précis, le plus pratique le plus complet que l'on puisse concevoir. Cependant, depuis les années 1960, la Douane n'exige plus cette pièce alors que pour les Garaztars le *passé* est maintenu (d'où les protestations du *Syndicat de Cize* qui demanda un même traitement pour les deux parties).

115

- **les éleveurs du Nord** depuis une décision locale, prise en 1958, devaient se munir d'un simple *passé*. Les conducteurs de troupeaux devaient également déclarer les modifications intervenues, lors de leur séjour à l'estive, au bureau des douanes où ils étaient inscrits.

Théoriquement ces facilités furent accordées pour une durée de 6 mois mais, dès 1906, les éleveurs demanderont une rallonge de 3 mois pour les pacages des brebis, ce qui posa des problèmes théoriques aux bureaucrates peu au fait des choses de l'élevage.

- **Encadrement théorique.** Libre décision d'hommes responsables, la facerie fut entièrement reconsidérée par la France et l'Espagne à l'occasion de l'établissement de leur frontière commune. Les deux états s'attachèrent alors à les encadrer par voie administrative afin de substituer l'Administration à la libre responsabilité des communautés ou des Syndicats de vallées indigènes. Mais la coutume pesa de tout son poids et des arrangements, officiels ou non, eurent lieu :

- suite à la *Commission internationale des Pyrénées* signée à Bayonne le 4 mai 1899, l'accord sur les contrats de facerie ne fut plus libre mais limité à 5 ans. Deux cas firent exception, ils furent qualifiés de *facerie perpétuelle*. Ils concernent d'une part Garazi-Aezcoa, d'autre part Roncal-Baretous (article 13 et convention additionnelle de 1858).

- à l'origine il semble que des faceries furent officiellement liées au *pacage diurne*. Cette durée, alliée à la nature et à la composition des cheptels, suffisait à elle seule à limiter l'amplitude des déplacements et donc l'étendue concédée (cf. les bandes de 5 Km de profondeur vues plus haut). Or, sur de grandes montagnes, loin des *etxe*, on ne peut pas ramasser chaque soir les animaux pour les reconduire au lever du soleil. Dès lors ces faceries se sont accompagnées très tôt d'une *convention complémentaire* autorisant le *pacage nocturne*. Voici un exemple :

Suite à une demande du maire du Baztan, en date de mars 1891 (Fig. 2 A, B) où il se fait l'écho des bergers, cette contrainte "de soleil à soleil" sera levée. Par la suite, Baztan permettra *tacitement* à Ainhoa le pacage nocturne, tout en signant des textes de facerie classiques qui n'autorisaient le pacage que "de soleil à soleil". De la même façon, cinq ans plus tôt, Garazi et Aezcoa complétèrent leur facerie perpétuelle avec une clause qui ne concernait pas le bétail à laine, mais seulement les bovins et équins qui, en outre, étaient soumis à une taxe. Des dispositions analogues furent prises entre Garazi et ses voisins d'Ostabarret et de Soule mais la redevance s'appliqua au gros comme au petit bétail.

- la situation pouvait évoluer en marge des engagements signés. C'est ainsi qu'en 1895 les moutons étaient interdits dans la convention signée entre Itxassou et Baztan. Or, souhaitant régulariser leur situation, sept pasteurs baztandars s'adresseront au Directeur de Bayonne pour lui demander des *acquits-à-caution* pour leurs moutons. Ils disaient s'être arrangés *verbalement* avec les Itsasuars depuis les cinq dernières années, en vertu de quoi chacun d'entre eux montait 30 moutons par troupeau à l'estive. Le directeur demande à ce que les maires s'arrangent officiellement avant de prendre une décision. On pourrait donner d'autres exemples.

Ces contrats de compascuité bien qu'étant des pièces officielles, ne correspondent pas nécessairement à la situation vécue effectivement. Leur contenu reconduisait de simples formules. Autrement dit, le contrat autorise la pratique en l'encadrant. La facerie n'a rien à voir avec la soumission aveugle aux normes administratives. C'est ainsi qu'en 1869, dans le cadre du contrat de compascuité signé entre Biriadou et Vera, on lit que les deux communautés *surmontant les conséquences des contraintes administratives* de leurs pays respectifs, veulent agir : "en sorte que la responsabilité réciproque qui s'établit entre les deux communes doit être égale sans différence aucune" (Duvert, 2006 b). L'esprit de la coutume est toujours vivace.

1.5 De graves dysfonctionnements

Tout semblait bien se passer tout au long des Pyrénées, sauf à Valcarlos où il y eut de très graves incidents. Alors qu'au même moment la Douane française simplifiait les démarches pour les éleveurs du Sud, la douane espagnole dans un excès de formalisme, déviait la loi en réglementant unilatéralement la délivrance et la libération des *passes* tout en s'appuyant, de façon totalement bureaucratique, sur un calendrier théorique inadapté aux contraintes de l'élevage. Elle exigea de véritables droits de douane déguisés via un timbre des passes. Le receveur espagnol refusant de remplir les imprimés, les éleveurs durent le faire faire par un douanier... qui se fit payer pour ce travail. Par la même occasion, le receveur de Valcarlos décida qu'il fallait verser des cautions en liquide (Aezcoa vint à l'aide des Garaztars) à nouveau l'agent des douanes se fit payer pour ce travail, etc... (lettre du *Syndicat de Cize* au préfet, 1901). Outre ces contraintes, les Garaztars étaient condamnés à faire des kilomètres à pied avec leur bétail pour aller à la rencontre des douaniers espagnols venus vérifier le bien-fondé de leurs déclarations ; or les carabiniers étaient ou n'étaient pas au rendez-vous ! Certains éleveurs durent ainsi "faire un trajet de 20 à 45 Km, suivant l'éloignement de la commune et pendant l'année 1905, beaucoup d'éleveurs ont été obligés de faire un trajet supplémentaire de plusieurs kilomètres pour faire contresigner par le Secrétaire du *Syndicat de Cize* les déclarations qu'ils faisaient établir dans les mairies de leurs communes" (extrait du rapport de la *Ligue française*). Durant de nombreuses années les éleveurs de Garazi furent ainsi soumis à l'arbitraire, à une forme de racket.

117

Non seulement ces pratiques causaient une gêne évidente, mais la douane espagnole sévissait en toute impunité. Elle alla jusqu'à confisquer des animaux de Garaztars pour les vendre à Pampelune. Alertées, les autorités navarraises se virent obligées de rembourser les malheureuses victimes de cette pratique qu'elles reconnaissaient comme étant illégale. En attendant des Garaztars avaient été dépossédés de leurs bêtes. Les conséquences ne se firent pas attendre. On assista à une chute dans l'élevage. Voici un tableau dressé par le *Syndic de Cize* et repris par M. Bon, Juge de Paix à Saint-Jean-Pied-de-Port, il concerne les animaux marqués destinés à pacager dans le cadre de la facerie Garazi-Aezcoa.

Années	Vaches marquées	Juments marquées	Totaux	Diminution par rapport à 1900
1900	818	22	840	
1901	745	20	765	75
1902	677	35	712	128
1903	566	39	605	235

On constate donc une perte de 30% en quatre ans.

Cette affaire fit grand bruit. M. Bon fit un long rapport de 24 pages (collection particulière). Il soulignait le fait que de nombreux actes douaniers dépendaient "du bon vouloir ou de la complaisance arbitraire des *carabineros*, d'où une grande insécurité pour les éleveurs". Ces façons de faire furent vigoureusement dénoncées au travers d'un long dossier que le *Syndicat de Cize* adressa au Président de la *Commission internationale des Pyrénées* le 8 décembre 1904. À son tour, la *Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen* apporta son soutien ; elle dressa un procès verbal très documenté, dans sa séance du 24 décembre 1905, signé par son président M. Larroque. Le dossier remonta au *Département des Affaires étrangères* qui alerta le *Ministère des finances*. À plusieurs reprises M. Pradet-Balade, député des Basses-Pyrénées à Mauléon, se fit l'avocat des éleveurs auprès des *Affaires étrangères* ainsi que de la *Commission des Pyrénées*. Cette dernière se contenta d'une réponse technique dans une lettre manuscrite du 19 juillet 1906 (signée par M. Le Marchand, Président de la délégation française) qui ne remet pas en question l'attitude espagnole tout en assurant qu'il examinerait le bien-fondé des plaintes formulées. Quant au directeur de Bayonne sa réponse fut franchement méprisante : "Le désir d'être agréable à une infime partie des populations françaises et espagnoles ne doit pas aller jusqu'à [...] obliger les gouvernements des deux pays à dépenser des sommes ridicules en vue de jalonner la frontière de bureaux et de postes se touchant d'assez près pour que les pasteurs en aient toujours un devant eux quand ils auraient à recourir à l'intervention de la Douane". En outre la Douane ainsi que la Commission n'appréciaient guère le député, ils lui prêtaient mauvaise foi et arrières pensées (courriers internes aux services). L'affaire fut mal engagée... Faute de document je ne peux décrire son dénouement.

Avec cet évènement on voit comment toutes ces normes autorisent des déviances. Mais il y a pire, il régnait sur le versant espagnol de cette frontière, un climat malsain qui attisait les rancœurs (voir également Joly, 1994). Voici quelques exemples :

- Le 29 mars 1891 : "la douane espagnole saisissait 5 vaches appartenant au Sr P. propriétaire frontalier. Ce troupeau n'a été rendu qu'après de longues démarches faites par Mr le maire des Aldudes qui a menacé les agents espagnols de se plaindre au gouvernement français." (courrier interne).

- En 1901, 10 *acquits-à-caution* (avec timbre de 75 centimes) furent délivrés à des Urdazubitars qui venaient journallement sur les pacages d'Ainhoa. En revanche les Ainhoars qui allaient journallement en Navarre devaient payer un *acquit* de 2

pesetas par tête d'animal. Pourquoi un tel tarif ? Parce que la douane espagnole de Dantxaria estimait que c'était une caution correspondant au prix du risque couru par l'introduction des bêtes des voisins... que les Urdazubitars connaissaient pourtant très bien.

L'administration espagnole avait de bien mauvaises pratiques, mais elles ne dataient pas de cette époque. Azcona Guerra rapporte de multiples abus au XVIII^e siècle, où les dysfonctionnements étaient monnaie courante ; le négoce – en particulier bayonnais – en profitait largement (voir Azcona Guerra, chapitre III, première partie).

2. L'interruption des faceries traditionnelles

Depuis 1987 Baztan ne signe plus de facerie, sauf avec Sare. Ses pacages sont fermés par des barbelés. Que s'est-il passé ? Il est difficile de se prononcer (Duvert, 2004). Dans les communes labourdines limitrophes on entendra facilement dire que l'on avait bien plus besoin des pacages de facerie du Baztan que les Baztandars des nôtres.

Les faceries n'étaient pas appréciées de tous les Basques du Sud. Prenons un exemple. Nous sommes en 1844, le Conseiller d'état, dans l'attente de la signature d'une convention internationale en cours d'élaboration, donne satisfaction à la *Commission syndicale du Pays de Cize*. Cette dernière avait souhaité la suppression de l'*acquit-à-caution* ainsi que de tout autre formalité, pour les troupeaux espagnols, afin que ces derniers puissent circuler librement comme ils le firent de tout temps (lettre n° 101 du 12-1-1844). Mais comme la Douane s'était aperçue qu'en Garazi les faceries étaient l'occasion de fraude, elle se demandait s'il ne fallait pas les encadrer afin de durcir la surveillance. Le *Syndicat de Cize* s'y opposa, il réactiva le préfet qui souligna que ces pacages étaient "de soleil à soleil" et que : "ces conventions sont à l'avantage des pasteurs français ; qu'ils ont besoin indispensable de ces pacages dépendant de l'Espagne, tandis que les Espagnols profitent fort peu de nos pâturages, que par ce motif, ces derniers ont souvent réclamé la résiliation des faceries". Le préfet dit que si on complique la situation en rajoutant des formalités "ils ne manqueront pas de saisir cette occasion de reproduire leur réclamation", sans compter que les bureaux de douane sont si loin de la frontière que l'on ne peut imposer aux Navarrais de parcourir de telles distances pour rechercher l'*acquit-à-caution*. Mieux valait ne rien toucher ! Finalement on trouvera un arrangement mais ces courriers montrent la fragilité de beaucoup de ces contrats.

Peut-on savoir ce qu'il en est réellement de cette dissymétrie ? Il existait deux

modalités de pacage court dont bénéficiaient des éleveurs identifiés qui se soumettaient aux contrôles sanitaires en vigueur :

- “de soleil à soleil” : clause affectant le contrat de facerie, aucune pièce administrative n’était exigée ;

- durant 2 à 3 jours : le *passavant* était obligatoire. Dans ce cas de figure et selon estimation de 1967, les troupeaux allant en Navarre étaient nombreux (bovins équins) alors que les troupeaux navarraïens venant en *Iparralde* étaient peu nombreux (surtout des chevaux). La dissymétrie semble donc bien réelle et jouer contre les Navarraïens. Cependant la situation était non seulement bigarrée mais changeante d’une année sur l’autre, comme on le verra à nouveau plus bas.

À partir des différentes enquêtes auxquelles se livra la Douane et auxquelles j’ai pu avoir accès, je ferai deux remarques :

- En dehors du Pays de Baïgorry et de Garazi (que j’évoquerai à peine), on constate que ces mouvements de cheptel couverts par les pièces douanières, sont modestes. Cependant à Espelette, Ixassou et même Bidarray, des bergers navarraïens utilisaient bel et bien les pacages du Nord et lorsque Baztan clôtura les siens, nombreux furent les bergers baztandars à protester à Elizondo *avec* les Labourdins (Duvert, 2004).

- Dans le fond, on peut s’interroger sur le sens que revêtait la facerie ces derniers temps. Voici un extrait très éclairant ; il s’agit du contrat signé par Baztan et Baïgorry le 8 avril 1886, au lieu dit Buchtau berro. “Les soussignés désirant d’entretenir les bonnes relations entre les populations qu’ils représentent, ainsi que le recommande le dit traité [de délimitation du 2 décembre 1856] et considérant qu’à cause de la proximité des bordes et habitations de la ligne divisoire et de la configuration du terrain, il est impossible d’empêcher que les bestiaux ne passent fréquemment la dite ligne et pour empêcher les saisies qui ont été faites en certaines occasions et sans qu’il y ait eu de la part des propriétaires des bestiaux la moindre intention de fraude”, ils signent ce contrat. Autrement dit, la facerie n’est plus la mise en commun de ressources vitales pour les deux parties, mais elle est devenue le moyen de *réguler l’errance* des troupeaux en évitant des sanctions liées à la *frontière entre états*. On signe la facerie pour éviter des ennuis (et pour se donner de bonnes occasions de fraude ?). Dans le fond, le conflit reste latent ; les faceries d’antan semblent parfois être un rêve lointain (Joly, 1994).

L’entrée de l’Espagne dans la Communauté Européenne ainsi que les avancées spectaculaires en matière d’élevage mirent un terme à ces pratiques traditionnelles. De nos jours les faceries sont réactivées sur d’autres bases.

TRANSHUMANCES

Ces mouvements de troupeaux se déroulent dans le cadre de locations entre communautés ou entre particuliers (Duvert, 2004).

Dans le cas où la frontière devait être franchie, deux problèmes se posaient d'emblée :

- quelles sont les formalités douanières ?
- quelles sont les formalités sanitaires ?

1. Formalités douanières

Je me limiterai à de simples précisions incluant la durée du séjour.

- **pacage journalier** : L'éleveur espagnol devait se procurer des *passavants* auprès de la douane française ; en fait c'est l'*acquit-à-caution* qui deviendra obligatoire. L'éleveur français devait se faire délivrer un *passé* espagnol.

- **pacage durant 2 à 3 jours consécutifs** : L'éleveur espagnol devait se munir d'un *acquit-à-caution*. Le *passé* espagnol qui ne faisait que justifier de l'origine française des bêtes, ne suffisait pas. Comme le pacage excédait un jour, l'éleveur français était tenu de se faire délivrer un *passavant*.

- **Cas particulier** : Seuls les animaux allant dans le Pays de Quint *septentrional* (du pic de Lohiluz au col de Lindux, sur une profondeur de 2 à 3 Km) étaient dispensés de toute formalité douanière, quelle que fut la durée de séjour des bêtes (théoriquement par segments "de soleil à soleil"). Ils firent l'objet d'une redevance annuelle par tête de bétail. Cette zone est clôturée dans sa partie sud, aucune bête provenant d'Espagne n'ayant le droit d'y pénétrer, seuls les bovins et équidés, marqués au fer de la marque de la Vallée de Baïgorry et enregistrés, peuvent y pacager.

En revanche les bovins et ovins de Baïgorry, qui vont pacager au sud de la zone précédente, dans le Pays de Quint *méridional*, sont marqués et assujettis aux droits de douane classiques. Cette zone s'étend sur 2 Km du pic de Turrunburu aux environs du pic de Lindux.

2. Formalités vétérinaires

Dans les années 1960, dans le cadre d'un pacage saisonnier international, le berger devait faire une déclaration au maire ou à l'alcalde, 15 jours avant le départ. La déclaration était transmise au Service vétérinaire qui l'envoyait à son homologue du pays étranger qui le renvoyait à la Douane. La visite sanitaire était faite. Le troupeau se rendant en France était soumis à l'*acquit-à-caution* ; celui qui se rendait en Espagne exigeait un *passé* espagnol ainsi qu'un *passavant*.

3. Flux d'animaux sur la zone frontière

En 1901 la Douane se livra à une enquête destinée à apprécier les flux de cheptels *opérant ou non* dans le cas des faceries. Pour cela elle dénombra les *acquits* accompagnés ou non d'un timbre fiscal.

Certains résultats sont surprenants. Ainsi, en Labourd, si Louhossoa dit qu'il n'est pas concerné car il ne touche pas la frontière et qu'il n'a pas de communaux, Ascain, qui est frontalier, dit qu'à sa connaissance il n'a jamais signé de facerie. C'est étrange. Plus encore, l'année précédente Ainhoa aurait déclaré n'avoir jamais signé de contrat avec le Baztan car les Ainhoars allaient à Urdax. Comment a-t-on rempli des documents douaniers qui renient à ce point l'histoire ?

Nous avons donc bien des réserves à formuler à propos de la nature de cette enquête. Mais les résultats sont là, ce sont les plus anciennes "mesures" dont je dispose actuellement. Elles nous donnent une idée du nombre d'éleveurs venant faire pacager en *Iparralde*. Voici un tableau construit à partir des rapports que les receveurs adressèrent au directeur de Bayonne :

	Acquit pour pacage (facerie) en :		Acquit pour pacage + 0.75 cts (droit commun) en :	
	Espagne	France	Espagne	France
Bidarray	16	0		5
Ainhoa	28	0		10 (d'Urdax)
Itxassou	21	7	0	0
Espelette	1	6	0	0
Sare	0	53 (pour 30 propriétaires de Vera, Echalar, Zugarramurdi) + redevances	0	0
Herboure		9 (Vera)	16	
Arnéguy				16
Esterenguibel	0	0	0	2

J'ajoute quelques commentaires et précisions.

Béhibie dit ne pas signer de facerie ; en outre le village n'a pas délivré d'*acquit* avec timbre,

Herboure : c'est parce que leurs maisons sont contre la frontière, que les 9 Beratars viennent faire pacager en Labourd.

Sare : aucun Saratar n'allait de l'autre côté en 1900, par contre 30 Navarrais

venaient sur leurs communaux (ils payaient 0.5 cts par bovin ou équin et 0.15 cts par ovin).

Ainhoa : 10 *acquits* avec timbre à 75 cts. 80 ans plus tard environ, il n'y aura plus que deux troupeaux de brebis qui viendront pacager de décembre au 1^{er} mai. La visite sanitaire franco-espagnole se fera à la douane, côté espagnol, puis la déclaration à la caserne des douanes françaises. M. Elso, étant transitaire et agent de change, se portait garant de tous ces troupeaux d'ovins qui transhumèrent vers le Pays basque nord par Dantxaria.

Espelette : les 6 navarraïes agissent dans le cadre de la facerie,

Itxassou : 3 fois plus d'Itsasuars que de Navarraïes bénéficient de la facerie. On note au passage que ces Itsasuars ne vont pas chercher les formulaires à Dantxaria mais qu'ils s'arrangent avec les carabiniers espagnols (nécessité fait loi, sans compter que le risque est grand de dépendre de bien mauvais gérants...).

Bidarray : 3 fois plus de Bidarraïtes que de Navarraïes profitent de l'échange..

Baïgorry, Aldudes : aucun *acquit* de délivré.

En ce qui concerne le bureau d'**Urepel**, le *Syndicat de vallée* envoie pacager dans les vallées d'Erro et de Baztan, moyennant 8 000 F et un droit par tête : 785 vaches, 4 795 bêtes à laine, 122 chevaux ; le tout accompagné d'une redevance de 7 504.93 F à la charge de l'État français. La douane précise que le 15 mai les bestiaux sont marqués des classiques E et B et vont directement au pacage sans autre formalité.

Arnéguy : 25 *acquits* avec timbre (accompagnés de plaintes contre le comportement de l'Administration espagnole ; voir plus haut).

Esterenguibel : 2 *acquits* avec timbre.

Lecumberry : rien

Mauléon : rien

Larrau : rien. La Douane précise que, durant ces 20 dernières années, aucun troupeau navarraïe n'est venu pacager en Soule.

Licq : rien

Sainte-Engrâce : rien.

À l'est de la Soule, rien, pas d'*acquit* de délivré.

La douane se demande également si à l'intérieur du pays on délivre des *acquits*, ainsi à Irissarry, la réponse est négative.

Que valent ces chiffres ? À vrai dire pas grand-chose. Ils ne représentent que ce que voit la Douane. Au mieux signalent-ils la part des éleveurs "qui ne veulent pas avoir de problèmes". Les artistes contrebandiers utilisaient parfois ces types de troupeaux comme "alibi" ou "écran"; il suffit de souligner que ces troupeaux permettaient d'amorcer les navettes évoquées plus haut ; d'autres pouvaient être "perdus"

en montagne ou destinés à être transformés en troupeaux factices achetés par les maquignons, etc. (Duvert, 2004). Que de bonnes histoires !

TRANSHUMANCE ET PACAGES D'HIVER

Les Basques du sud pouvaient louer des prairies à des particuliers, hors de la *zone extérieure* ou dans des villages frontaliers signant des faceries avec eux. Un sondage réalisé par la Douane en 1892 et concernant Ainhoa dit ceci : "le bétail qui, pendant l'hiver vient paître [au village] est soumis aux lois générales de circulation et les prairies où paissent ces bestiaux appartiennent à des particuliers qui les louent aux bergers pour la saison.

En outre il n'a jamais été connu de gardes assermentés chargés de la répression des délits de pacage sur cette partie de la frontière. Toutes ces conventions ne sont mises en pratique que du côté de Baïgorry".

1. Déplacements des troupeaux sur les routes

Si la location s'opérait loin de la frontière, les troupeaux devaient emprunter diverses routes pour s'y rendre. Cette circulation des troupeaux était sévèrement réglementée par arrêté préfectoral. Interdite à certaines heures ainsi qu'à certains jours, différent selon les années, ces routes variaient sensiblement d'une année à l'autre. Par ailleurs il était convenu que si deux voies étaient possibles, le troupeau devait emprunter la moins importante.

Je donne deux exemples en ma possession, le plus ancien (en italiques) date de 1969 et le plus récent, de 1978. Ils concernent les itinéraires des troupeaux transhumants au Pays basque, dans les arrondissements de Bayonne et d'Oloron.

1) **canton de Baïgorry** : *N 618, N 648A, D 8, D 15, D 58 & D 303* ; les C.D 8, 15 58, 303, 918 et 949

2) **canton de Saint-Jean-Pied de-Port** : *N 133, N 618, D 18, D 22, D 301, D 422* ; C.D 18, 22, 301, 422, 918 & 933.

3) **canton de Tardets** : *N 618, D 26, D 59, D 113 & D 247* ; C.D 26, 59, 113, 247 & 918

4) **canton de Mauléon** : *N 618 & D 147* ; C.D 147 & 918.

Comme on le voit au travers des restrictions imposées et de la nature des voies autorisées, cette transhumance fut de plus en plus bridée avec le temps. Les restrictions les plus fortes furent en 1978 mais à cette époque les déplacements sur les routes devenaient rares.

2. Amplitude de la transhumance navarraise en Pays basque nord

À l'occasion de contrôles vétérinaires, le *Ministère navarrais de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation* fit connaître les passages de cheptel à la *Direction des douanes* à Bayonne ainsi qu'aux *Services vétérinaires* à Pau. Ce document montre l'emprise de la transhumance navarraise : la date d'entrée des troupeaux qui vont hiverner, les noms des propriétaires et leurs lieux d'origine, le nombre de têtes, le lieu du pacage d'hiver, la marque aux oreilles (voir Duvert, 2004). Daté de novembre 1988, ce document parle de lui-même ; je le publie sans autre forme de commentaire en l'accompagnant d'une carte où figurent les villages d'hivernage et où sont mentionnés ceux d'origine des bergers. On note que de tous ces Navarrais, seul le Baztandar d'Errazu hiverne à Souraïde (Fig. 3 A & B, Fig. 4).

3. Un berger garaztar à Hasparren

Les bergers n'ont pas toujours eu une image très gratifiante auprès des agriculteurs. Mon témoin est une agricultrice, c'est l'"etxekandre" de la maison L. de Hasparren. Sur certains aspects elle dit assez vivement ce que d'autres suggèrent à mots couverts, aussi ai-je choisi de la laisser dans l'anonymat (août 1990).

Un berger venait hiverner avec un troupeau d'une centaine de brebis dans la maison de mon témoin. Peu de gens au village pouvaient héberger ainsi tout l'hiver, un berger avec un tel troupeau. Il fallait avoir une grande propriété et, dans ce quartier, il n'y avait que la maison du témoin qui pouvait le faire. Ce berger descendait d'Iraty et arrivait courant novembre ; selon le temps qu'il faisait. Il en repartait le 1^{er} ou le 2 mai. Son arrivée était toujours l'occasion d'un grand événement. On attendait le troupeau, on aimait la musique de toutes ses clochettes.

Ces bergers étaient des hommes sans terre. Aucun n'était propriétaire parmi ceux que le témoin connut. Le patron du troupeau était de Saint-Jean-Pied-de-Port, le berger était son domestique, mais il arrivait parfois que des agriculteurs possédant un troupeau, envoient un de leur fils comme berger et non un domestique. Il n'y avait qu'un berger par troupeau.

Dans le bas pays ces hommes louaient les prairies et payaient en espèces, soit eux, soit leurs patrons. Dans le cas présent, son patron venait louer les terres. Il avait acheté du foin, du regain à L.... et il venait tous les 8 jours ravitailler son berger.

Aucun de ces bergers n'avait de bien personnel. À côté de la maison il y a une borde, un édifice à un seul rez-de-chaussée, de l'autre côté de la cour, près du four à pain. Cette location procurait une source de revenus appréciable et dès novembre on l'aménageait pour faire la place au berger. On s'arrangeait. Le berger

y vivait avec ses brebis, Il y procédait à l'agnelage, il y faisait les fromages. Il avait construit un *gasnategi* pour les stocker, un petit édifice en planches.

Il avait une vie indépendante. Il dormait dans le foin du grenier de la maison. Il était toujours avec ses animaux et avec son chien. Il mangeait le pain fourni par L..., du fromage et buvait du lait. Son patron lui apportait, de temps en temps, des aliments (des sardines en baril, etc.). Il avait un régime frugal et ne buvait guère. Il ne fumait pas. Il entretenait son linge et ne dépendait en rien de L....

Il arrivait parfois que la maison l'invite. Il partageait ainsi le repas avec la famille et les domestiques. Mais alors que ces derniers étaient obligatoirement invités aux fêtes de famille, le berger ne l'était pas. C'était un locataire, sans plus.

Il n'avait pas de vêtement spécial. Lorsqu'il arrivait en novembre, il était coiffé du béret, les cheveux coupés, sans barbe ni moustache. La *xamar* noire, noué autour du cou le classique foulard rouge à dessins jaunes, une large ceinture noire à la taille. Les pantalons étaient recouverts aux jambes par de grosses chaussettes ou *galtxoiak*. Il était chaussé de sabots et tenait en main *artzain makila*. Sa mule était chargée de ses affaires personnelles (linge, vêtements) et du nécessaire pour faire le fromage (plateau, collier...).

La maison L... lui fournissait hache et chaudron. Il avait des instruments en bois comme le *kaiku*. Jamais on ne le voyait fabriquer d'instrument ni faire de tâches particulières (filage, etc...). Il ne tuait pas de mouton ; par contre il faisait du commerce avec des agneaux ; Il en tuait et en portait à L... ainsi que du fromage et parfois du lait. S'il mangeait des poules, il n'en élevait pas. De même il n'entretenait aucun jardin. Le témoin précise que le berger n'est pas très vaillant ; "être berger c'est moins difficile qu'être agriculteur. Bien sûr il y a du travail, comme pour tous. Pour vivre, il faut sortir quelque chose du travail !".

Le berger se mélangeait à la population, ainsi à l'auberge, ils se retrouvaient entre bergers. Il n'y avait aucune ségrégation, aucune méfiance particulière vis-à-vis d'eux. Les bergers sont des gens qui vivent de façon très indépendante : "Ils n'allaient jamais à la messe, mais jamais vous ne les auriez entendu dire du mal de la religion. Du reste à la maison il n'aurait pas été bon qu'ils s'aventurent à le faire ! Chez nous il racontait beaucoup d'histoires de montagne, mais on n'éprouvait pas le besoin de se réunir pour les écouter pour autant". Dans les années 1900, il y avait des loups dans leurs histoires, ils les craignaient beaucoup.

Ces hommes étaient de vieux garçons. Le plus jeune que mon témoin ait connu avait environ 30 ans ; les plus âgés avaient la cinquantaine. "C'est un milieu de vieux célibataires, pas forcément chastes... Même en montagne, ils devaient bien s'arranger !".

Dans le bas pays ils avaient peu de passe-temps. À l'auberge, en dehors des

cartes, ils n'avaient aucun jeu (même pas les quilles). Il y avait une auberge au village et c'est là qu'ils allaient jouer. Ils y passaient parfois la nuit. "Et comme il y avait là toujours 2 ou 3 filles, ils devaient bien se passer des choses.... Il y avait aussi au village des maisons avec des femmes seules, ils devaient bien le savoir, oui !".

En dehors de leur propre activité, ces hommes étaient surtout occupés dans la contrebande, dans des réseaux qui passaient de l'alcool. "Cette activité leur prenait beaucoup de temps, d'autant plus qu'ils tenaient de nombreuses réunions nocturnes. Certains de ces bergers avaient aussi des patrons qui étaient de fameux contrebandiers ! En ces temps, qui, au pays, ne faisait pas de contrebande ?".

CONCLUSION

Au terme de ce travail nous voyons qu'en faisant converger tout un faisceau de données sur ce monde d'éleveurs frontaliers que nous révèle le fonds d'archives douanières, on peut faire surgir non seulement une organisation de la montagne mais des habitudes et des mentalités, c'est-à-dire *tout une vie* que des témoignages oraux actuels permettent parfois de conforter et de préciser. Ces paysages évoquent une époque que nous avons connue mais qui n'est plus.

Cette vie de montagne peut acquérir quelque substance, si ce n'est quelque profondeur historique, dans le cadre de l'étude des pratiques liées à l'habitat montagnard (Duvert, 2004/5).

Puissent ces travaux contribuer à jeter un éclairage sur un pays trop souvent négligé, celui des Labourdins de la montagne.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à J-P Ferrasse pour avoir mis à ma disposition le lot d'archives étudié.

Un grand merci à la maîtresse de la maison L. pour son accueil chaleureux.

Ma reconnaissance à tous ces discrets informateurs (de Sare et d'Ainhoa), vaillants "gauazko langile" et tout spécialement à l'un d'eux, éleveur et bon connaisseur de tous ces problèmes, qui m'a fait l'amitié d'une relecture commentée du manuscrit.

Je remercie de même le témoin azkaindar qui a permis de préciser certains points et qui nous fait partager ses souvenirs.

Merci enfin à J-L Hiribarren pour sa relecture attentive. ■

(*) Lauburu, Etniker Iparralde.

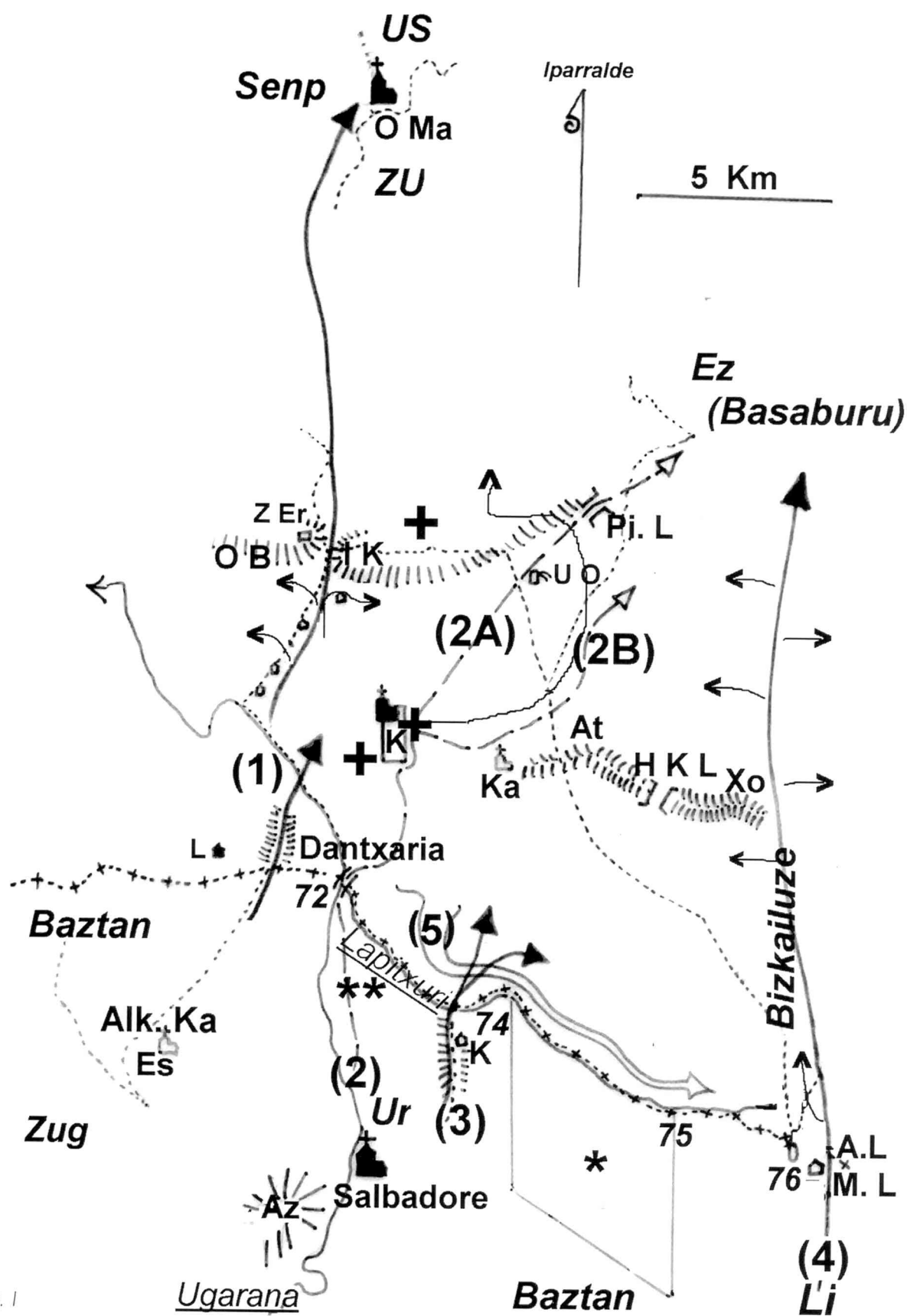


Fig. 1

ÉTUDES ET RECHERCHES

FECHA DE PASO	NOMBRE DEL PROPIETARIO Y RESIDENCIA	Nº DE OVINOS	LUGAR DE DESTINO	PROPIETARIO PASTOS	SEÑAL DE OREJA
3 noviembre 88 Valcarlos	Pedro Echevarria Paris, de Burguete	352	Iholdi	Michel Ondarto	O.I. agujero
3 noviembre 88 Urpel	Ricardo Zabalza, de Orbaiceta	607 H, 8 M	Larcebo	Jean Pierre Larralde	O.I. despuntada O.D. despuntada
4 noviembre 88 Valcarlos	Juan Bautista Echegoyen, de Valcarlos	128	Ostabat y Lesse 64	Jean Pierre Mercapide Jean Jacques Echeverria	O.I. despuntada, muesca por detrás
4 noviembre 88 Valcarlos	Pedro M ^a Echenique, de Burguete	120	Orras	Barthe Gilbert	O.I. osca por delante
7 noviembre 88 Valcarlos	Domingo Hualde, de Valcarlos	105	Banca y Asparren	Anton Ozearen	O.D. muesca
7 noviembre 88 Valcarlos	Inés Pelotegui Vidondo, de Valcarlos	200 H, 2 M	Bayrie y Saint Palais	Arno Echegoin	O.D. despuntada y osca atrás
9 noviembre 88 Urpel	Inocencio Erres Urrutia, de Orbaiceta	250	Irisarry	Alfonso Josué	O.D. escuadra
9 noviembre 88 Urpel	Rosario Burusco Barberena, de Orbaiceta	360	Iholdy y S. Este- ban	Martin Durruty	O.I. despuntada
14 noviembre 88 Valcarlos	Angel Lerrañeta, de Valcarlos	50	Helette	Echepare	O.D. muesca por detrás
14 noviembre 88 Valcarlos	Feliciano Burusco, de Gurralde	180	Ispoure	Paulerena Gratien	O.D. muesca delantera
15 noviembre 88 Valcarlos	Juan Indart Arroqui, de Valcarlos	340 H, 5 M	Asparren y Bayre	Jean Marceni y Martin Barrueto	O.D. muesca atrás
15 noviembre 88 Valcarlos	Juan Etchegein Pelotegui, de Valcarlos	150	Ayherre	Jean Pierre Miranda	O.D. muesca atrás
15 noviembre 88 Valcarlos	Juan Pedro Lapeire, de Valcarlos	80	Armendariz	Dominique Ondart	O.D. muesca delantera
15 noviembre 88 Valcarlos	Domingo Oficialdegui, de Valcarlos	60 H, 1 M	Goins	Fernando	O.D. 2 oscas O.I. osca
4 noviembre 88 Dancherinea	Pedro Bengoechea Elorga, de Errazu	140 H, 10 M	Souralde	Laureano Etchevert	O.I. 117 despuntada O.D. 33 perforadas.

Fig. 3A

130

MINISTERIO DE AGRICULTURA, PESCA Y ALIMENTACION DIRECCION TERRITORIAL NAVARRA					
FECHA DE PASO	NOMBRE DEL PROPIETARIO Y RESIDENCIA	Nº DE OVINOS	LUGAR DE DESTINO	PROPIETARIO PASTOS	SEÑAL DE OREJA
15 noviembre 88 Valcarlos	Pedro Echegaray, de Valcarlos	85	Hendaionde	Mendiboure	O.D. osca delantera
15 noviembre 88 Valcarlos	Miguel Caminondo Auzqui, de Valcarlos	120	Briscons	Jean Elhuyare	O.D. punta cortada O.I. punta cortada
15 noviembre 88 Valcarlos	Pedro Ezoue, de Valcarlos	126 H, 2 M	Orrey	François Olarran	O.D. muesca en punta
21 noviembre 88 Valcarlos	Ramón Buzi, de Valcarlos	80	Ordierp y Lamberre	Dominique Bedecanat	O.D. muesca atrás
21 noviembre 88 Urpel	Esteban Egorce Goicoe, de Orbaiceta	560	Saint Yust Ibarre Beiri	Miguel Gorri y Kes- karat	O.I. despuntada y muesca atrás
21 noviembre 88 Valcarlos	Lucia Elizondo, de Orbaiceta	180	Ancros	Pascal Berdeko	O.D. muesca por de- lante
22 noviembre 88 Valcarlos	Fernán Elizondo, de Orbaiceta	261 45	Lumbiro Origne	Michel Ita	O.I. despuntada
22 noviembre 88 Valcarlos	Fernando Caminondo, de Valcarlos	70	Mearren	Pablo	O.I. agujero
22 noviembre 88 Urpel	Lorenzo Apazarrena, de Orbaiceta	190	Arteti	Eduan Lamar	O.D. dos muescas
25 noviembre 88 Valcarlos	Juan Carrica, de Valcarlos	50	Yascu	Bernardo Urgeli	O.D. agujero O.I. agujero
30 noviembre 88 San Juan Banderria	Ricardo Añeiturru, de Valcarlos	70	Ondarroba	Juan Paris	O.D. muesca

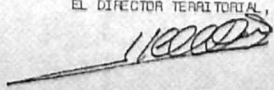
Pamplona, 24 de octubre de 1988
EL DIRECTOR TERRITORIAL,

Fdo.: José Luis Cereceda Cabello

Fig. 3B

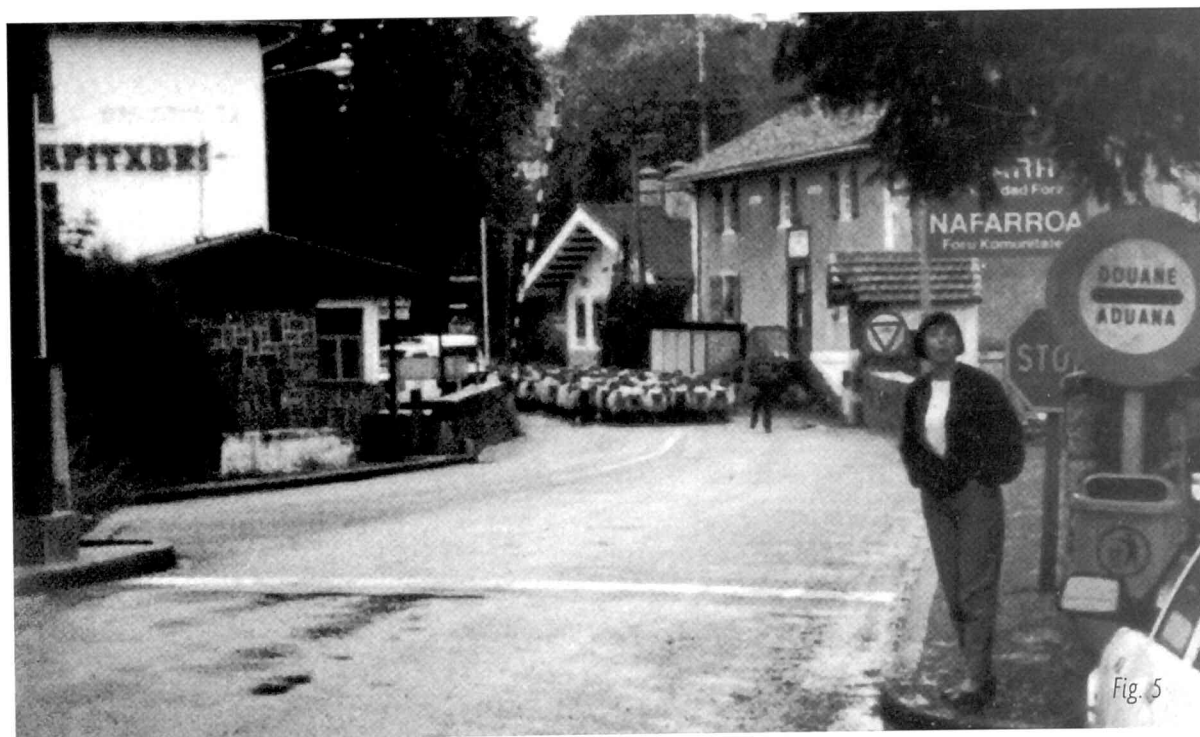
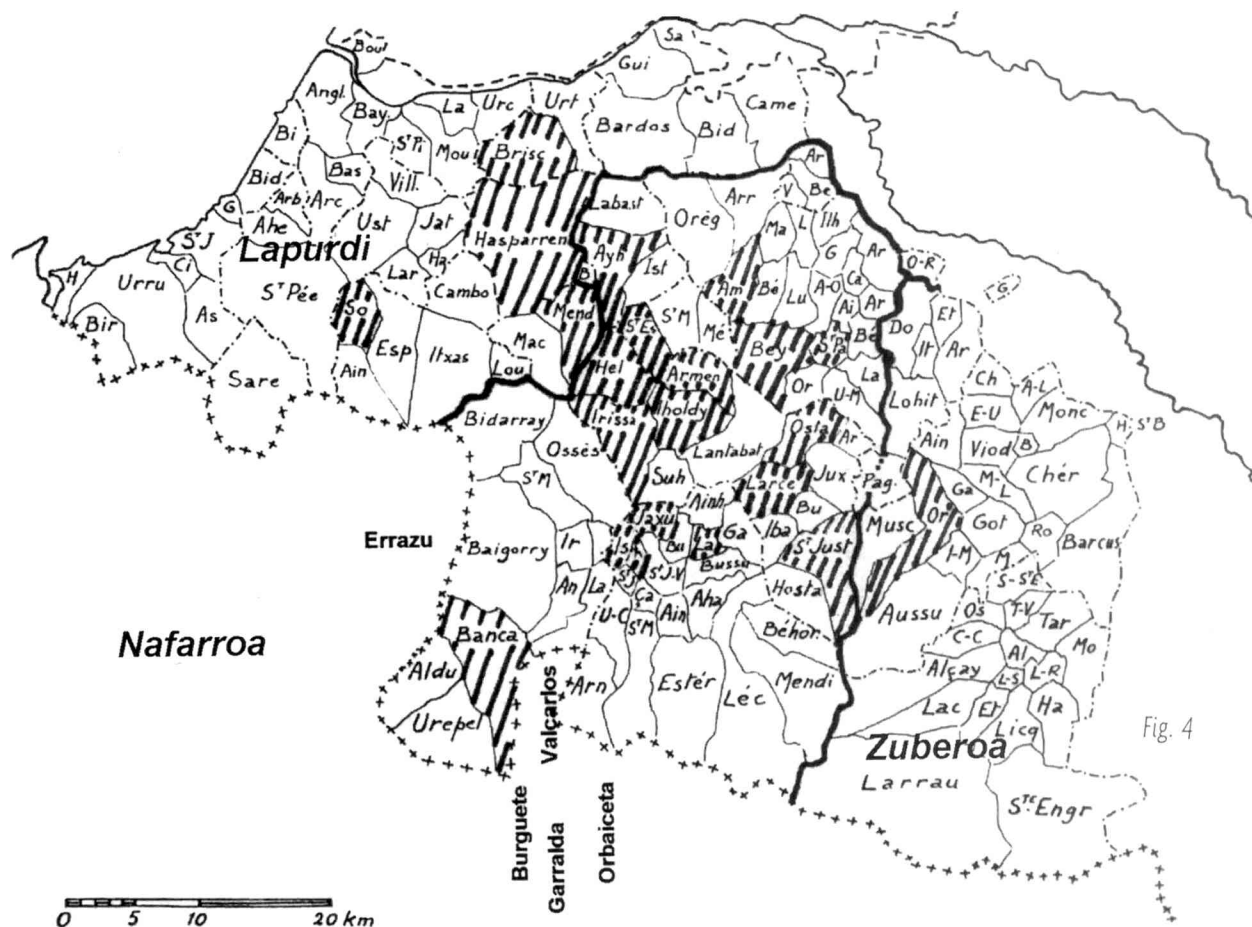




Fig. 6



Fig. 7

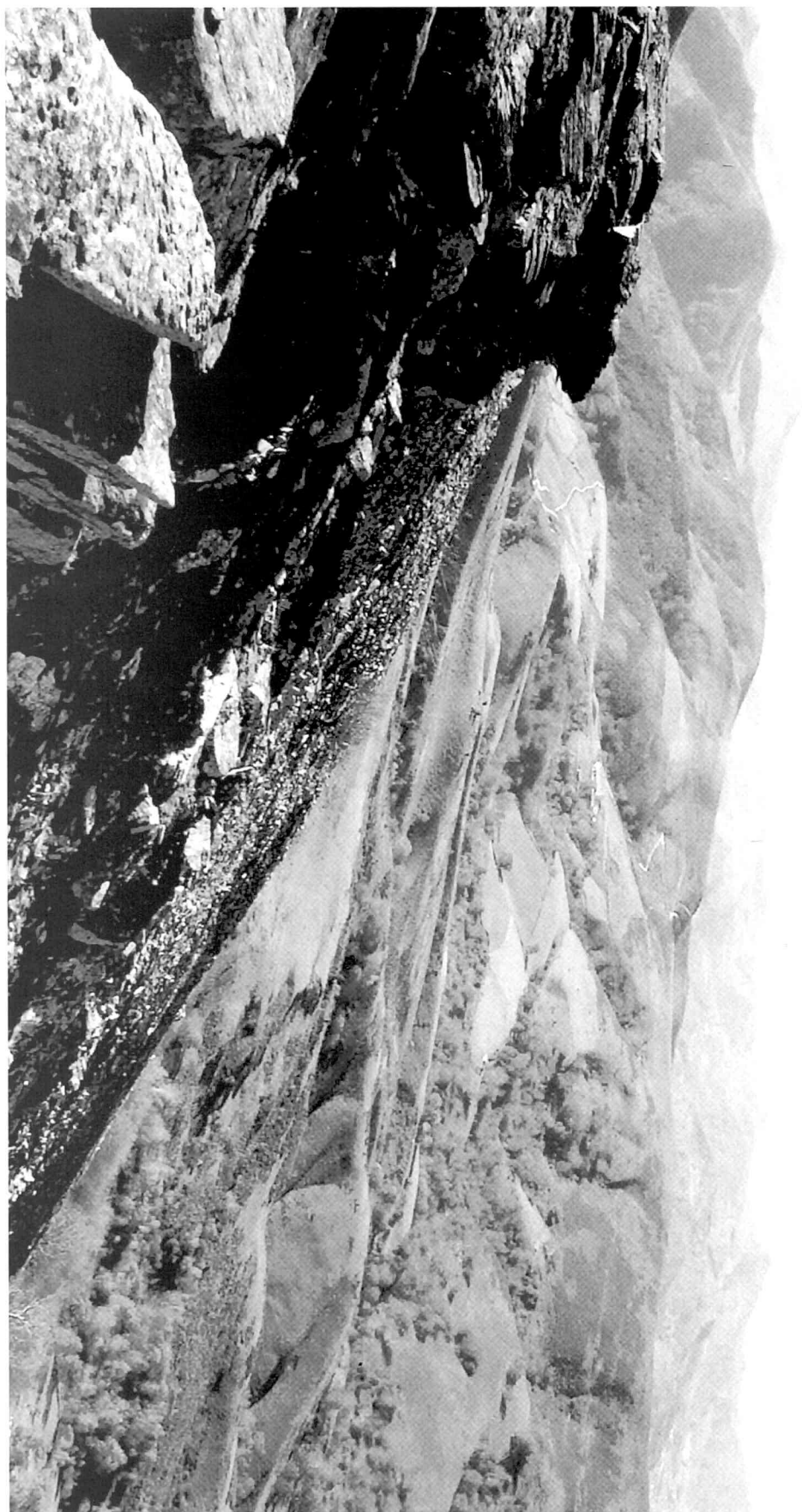
Fig. 8



Fig. 9



Fig. 10



Bibliographie

- **Alaya** (1998), *Larresoro. Regards sur le passé d'un village du Labourd*. Aladaya éd., 133 p.
- **Azcona Guerra, A M** (1996), *Comercio y comerciantes en la Navarra del siglo XVIII*, Gobierno de navarra. 626 p.
- **Barandiaran I & Vallespi E** (1980), *Prehistoria de Navarra*. Dip. Foral de Navarra, Pamplona. 241 p.
- **Barandiaran de J-M** (2000), *Bosquejo etnografico de Sara*. Col. Sara, n° 3. Fond. J-M de Barandiaran. 290.
- **Blot, J** (1993), Sare avant l'histoire, in *Sare*, Ekaina éd.
- **Casabon, J** (2006), Chemins pavés au Pays basque. Fonction et chronologie, *Euskonews & Média* (www.eusko-ikaskuntza.org).
- **Descheemaeker, J** (1947), Les faceries pyrénéennes et du Pays basque. *Eusko-Ikaskuntza, I*, 355-393.
- **Descheemaeker, J** (1949-1950), La frontière dans les Pyrénées basques (organisation-antiquité-fédéralisme). *Eusko-Jakintza, IV*, 127-178.
- **Dop, H** (1965), *Les seigneurs de Saint Pée*, Imp. Cordeliers Bayonne, 196 p.
- **Duvert, M** (2004), *Trois siècles de vie en montagne basque*, Ainhua. Ed. Elkar.
- **Duvert, M** (2004/5), Bordes, peuplement et habitat au Pays basque nord. *Kobie (Serie Antropología cultural)*, Bilbao, **XI**, 225-314.
- **Duvert, M** (2006 a), La Douane, les frontaliers, les éleveurs en Labourd (Pays basque nord). *Revue internationale des études basques*, sous presse.
- **Duvert, M** (2006 b), L'Europe d'avant les règlements. *Bulletin du Musée basque*, sous presse.
- **Duvert, M** (2006 c), Témoignage d'un vétérinaire praticien basque : l'élevage et la santé animale en Labourd dans les années 1950, *Anuario de Eusko-folklore*, (sous presse).
- **Elso, M** (1970), *Histoire d'un village basque*, Ainhua. Imp. Cordeliers, Bayonne, 136 p.
- **Goyheneche, E** (1990), *Bayonne et la région bayonnaise du XII^e au XV^e siècle*. Service editorial, Univ. Pais vasco, 541 p.
- **Goyheneche, E** (1979), *Le Pays basque, Soule-Labourd, Basse-Navarre*. Soc. Nouv. Ed. Rég. et Dif. Pau, 681 p & cartes.
- **Goyenatche, M** (2005), *Histoire générale du Pays basque. Le XIX^e siècle : 1804-1914*. Tome V. Elkar. 359 p.
- **Jaupart, F** (1966), L'activité commerciale et maritime de Bayonne au XVIII^e siècle. *Société des Sciences lettres et arts de Bayonne*, n° 110.
- **Jimeno, (2003)**, *Orígenes del cristianismo en la tierra de los vascones*. Pamiela éd. 212 p.
- **Joly, M** (1994), Heurts et malheurs d'une frontière, in *Sare*. Ekaina éd ; t. II, p. 9-25.
- **Lafourcade, M** (1998), La frontière franco-espagnole. Lieu de conflits interétatiques et de collaboration interrégionale. *Actes de la journée d'étude du 16 novembre 1996* ; Presses universitaires de Bordeaux.
- **Marckert, M-D**, (2006) Dancharia/Dancharinea, in : *Jakintza*, Frontière, contrebande et Ventas de la Bidasoa à Dancharia. p. 43-96.

Bibliographie (suite)

- **Modèle de contrat de facerie que la commission internationale des Pyrénées dans la réunion tenue à Bayonne le 6 septembre 1909 a convenu de recommander aux municipalités de chaque côté de la frontière.** (1901), Melun, Imp. Administrative, 17 p.
- **Société d'études des sept vallées** (1986) Lies et passeries dans les Pyrénées ; *Actes de la 3^e journée de recherches*. Tarbes.
- **Perales Diaz, J A** (2004), *Fronteras y contrabando en el Pirineo occidental*. Ed. Gobierno de Nabarra, 379 p.
- **Pontet, J** sous la direction de (1991), *Histoire de Bayonne*. Privat ed ; 336 p.
- **Zudaire Huarte, E** (s.d), Monasterio de Urdax. *Temas de culture popular*. Diput. Foral de Navarra, n° 12.
- **Zudaire Huarte, E** (1966) (1967) Facerias de la cuenca Baztan-Bidasoa. *Principe de Viana*, n° 106-107, p. 61-96 & n° 108-109, p.161- 240.

Illustrations

Fig. 1

Ainhoa : les pointillés indiquent la limite du village. La frontière est figurée et les contacts avec Baztan et Urdax sont suggérés. Les données s'intègrent dans le travail de Casaubon (2006).

Les accès :

(1) voie qui rejoint la Madeleine d'Otsantz (**O Ma**) qui se trouve à la conjonction de Ustaritz, Souraïde et Saint-Pée.

(2) errebide qui se dirige vers la bastide (**K**), puis (**2A**) vers Pinodieta et (**2B**) Basaburu.

(3) l'un des accès (contrebande) vers le quartier d'estive Haizegerri, puis vers Basaburu d'Espelette, ou autre lieu.

(4) voie qui monte d'Otsondo ou de Maya par l'un des cols et qui se dirige vers Basaburu ou autre lieu. Elle possède de nombreuses voies parallèles et "de dégagement" ainsi que tout un réseau, comme la branche qui communique avec Harrigorrietako lepoa, face à Jaur(eg)ikoborda de Baztan (*borde de château* sur cette voie encadrée par les forteresses d'Amair et de Mondarrain ?). C'est assurément un chemin muletier.

(5) la route classique qui conduisait aux bordes et *etxola* (*saroiak*) du quartier Haizegerri.

Quelques reliefs : **Az** : mont Azkar ; **At** : Atxulai ; **Xo** : Xoporre (que les cartes appellent Errebi, terme pour ainsi dire inconnu au village) ; **M.L** : Mugako lepoa ou **A. L** : Ahatxe lepoa ; **I K** : Ilardoiz lepoa (ou col Chiquy de l'archive douanière) ; **Pi. L** : Pinodieta lepoa ; **H K L** : col des trois croix.

Les sanctuaires : Ermitages ou *kaperak* d'Arantze (**Ka**) et de Donestebe/Santesteban ou Alkerdiko kaperak (**Es/ Alk. Ka**) ; Abbaye de Saint-Sauveur (**Salbadoreko monastegi**), Eglise d'Ainhoa (dans la rue (**k**), La Madeleine d'Otsantz (**O Ma**).

Double astérisque. Quartier Landibar, point névralgique dans les échanges Ainhoa-Urdax.

Les maisons et autres établissements : **Burkaitz** est symbolisé contre la borne 76 ; **L** : Lapitxuri ; **K** Kattalinekoenea ; **Z Er** : redoute de Ziburukoborda ; les trois **gurutze gorri** (croix) : 1) l'une à la sortie sud de karrika ; 2) l'autre au nord, à **haitz bakarra** (elle figure sur la carte de Cassini), à la limite de Souraïde (elle fut déplacée ici au début du XX^e siècle ; elle se trouvait légèrement plus bas, vers la carrière) ; 3) la dernière, contre la chapelle Saint-Joseph ou Boxate est probablement un ancien quartier cagot.

Villages, quartiers et site : **Dantxaria** ; **Ez** : Espelette et quartier **Basaburu** ; **Senp** : Saint-Pée ; **U. O** : Ur ona (source à la limite du village) ; **Ur** : Urdazubi ; **Us** : Ustaritz ; **Zu** : Souraïde ; **Zug** : Zugarramurdi ; **astérisque** : terre de facerie théorique concédée à Ainhoa par le Baztan. Deux rivières sont indiquées, l'**Ugarana** (Nivelle appelée parfois Urdazubiko erreka) et le **Lapitxuri**.

Fig. 2

A & B : lettre de l'alcalde de la Vallée du Baztan demandant de modifier la clause de "soleil à soleil".

Fig. 3

A & B : liste de bergers navarraïens transhumants en *Iparralde* en 1985.

Illustrations (suite)

Fig. 4

Localités où transhumaient les bergers navarrais (provenance indiquée) venant hiverner en 1985 en Pays basque nord (Fond de carte, Viers, (1975) *Le Pays basque*, éd. Privat)

Fig. 5

Le 31 décembre 1992, à 24 heures, ce fut l'abolition des frontières. Ce document appartient à l'histoire ; il montre le dernier troupeau du Baztan, accompagné de son berger, qui va se soumettre à l'examen sanitaire du vétérinaire au poste de Dantxaria. À droite, le receveur des douanes françaises (photo J-B Barreneche, vétérinaire, Donibane).

Fig. 6

Dans les années 1960 un troupeau baztandar traverse *Karrika*/rue d'Ainhoa. Il se rend aux pâturages d'hiver. Ce document appartient à l'histoire (photo M. Audiot, Mazondoa, Ainhoa).

Fig. 7

Le passage de Dantxaria ; au fond, l'Alkuruntz ; en avant, à droite, le mont Azkar qui domine l'abbaye Saint-Sauveur. Au premier plan les brebis de la maison Baigorriena du quartier Rokos d'Ainhoa.

Fig. 8

Le même passage vu depuis le bourg d'Urdax en Navarre. Au premier plan le clocher de l'abbaye Saint-Sauveur émerge des arbres ; au second plan, au milieu, la maison natale d'Axular.

Fig. 9

Vue prise depuis la maison Laputxagaraia. Les *etxe* d'Ainhoa sont dans le fond, surmontées des hauteurs de l'Atxulai et, en arrière, de la pointe du Xoporre, à gauche le col Pino-dieta puis les hauteurs d'Ilardoiz.

Fig. 10

Au milieu Estebeneko borda d'Itxassou, surmontée par Mugako lepoa et implantée dans la zone d'Ahatxe lepo. C'est le secteur de Burkaitz (Fig. 1). À droite se développe Bizkailuze en direction du Mondarrain ; ces hauteurs dominent la forêt d'Ainhoa.



NOMS BASQUES DES PLANTES, CHAMPIGNONS ET ANIMAUX D'IRATI IRATIKO LANDARE, ONDDO ETA IHIZIEN IZENAK EUSKARAZ

(Essai de lexicographie basque)

Jean-Baptiste ORPUSTAN

Résumé :

Résultant d'une traduction non publiée pour l'ouvrage en français sur la forêt d'Irati cité dans l'avant-propos, cet article donne en traduction basque et en suivant les thèmes et l'ordre de cet ouvrage, un descriptif des lieux avec leurs noms (les toponymes sont traduits en français à la fin), et des composantes de la forêt : les eaux, les plantes, les champignons, les animaux, les tourbières. Il se termine par un glossaire des termes spécifiques relatifs à la vie végétale.

Laburpena :

Iratiko oihanaz aitzin-solasean aipatzen den erdarazko liburuaren euskal itzulpen ez argitaratu baten ondorioz, artikulu hunek emaiten du euskaraz eta liburu horren gai eta egitarauari jarraikiz, leku horien erakuspen bat dituzten izenekin (leku-izenak erdaraz itzuliak dira bururapenean), eta oihana osatzen dutenena : ur, landare, onddo, ihizi, zohikaztegi. Landaretzen biziari lotua den hiztegi bereziarekin bururatzen da.

139

MOTS CLÉS

Hitz-gakoak

Forêt, toponyme, eau, plante, sève, arbre, champignon, animal, tourbière.	Oihan, leku-izen, ur, landare izerdi, zuhatz, zuhain, zuhamu, onddo, ihizi, zohikaztegi.
--	---

BREF AVANT-PROPOS

Voici quelques années il me fut demandé “en catastrophe” de faire une traduction pour la version en langue basque de *Mon cahier d'Irati* (Atlantica 2002) de Henri Laquet-Fiau. Cette version basque n'ayant pas été publiée en définitive, malgré un travail effectué “en urgence” et dans le temps imparti de quinze jours, mais la seule version française, le lecteur et l'amateur de lexicographie basque en trouveront ici un extrait. Il a été réduit à la seule liste des arbres, plantes, champignons, animaux et leur rapide descriptif tels que l'auteur les a présentés au fil de son ouvrage, pour accompagner les superbes photographies prises sur le terrain. En annexes, ont été ajoutées la traduction basque du lexique technique de l'arbre et de la forêt, et la traduction française des toponymes d'Irati.

Les noms des plantes et arbres principaux existent depuis très longtemps en basque, créés sans doute pour la plupart bien avant l'arrivée des langues indo-européennes et du gaulois ou du latin en particulier, qui n'ont servi, pour les essences majeures, et dans l'état actuel des connaissances étymologiques sur le lexique basque, que pour le hêtre et le châtaignier (absent d'Irati), les derniers arrivés, des millénaires et des millénaires après la longue glaciation qui s'achève vers -11.000 ans. Ceux des plantes mineures particulières, et surtout des champignons, sont pour la plupart ou inconnus ou inusités, sinon parfois en décalque pur et simple des noms latins ou romans. C'est ce décalque, dont a usé et abusé en général le basque depuis les ouvrages anciens jusqu'à aujourd'hui, que la traduction qui en est donnée ici s'efforce d'éviter, sauf impossibilité pour les noms faits sur des noms de personnes, ou les romanismes dont l'usage ancien est bien établi. Car il s'est parfois imposé sans recours, et depuis longtemps, par exemple pour le nom général du “champignon” *onddo*, héritier du *fungu* latin par l'intermédiaire du castillan *hongo*, ou pour *landare* “plante”. Le basque y a seulement apporté, après la disparition de la labio-dentale initiale du latin étrangère à sa phonologie que le mot castillan ancien avait, pour la même raison, déjà réduite à l'aspiration, ses marques propres : changement d'occlusive et palatalisation au premier, élimination du groupe *pl-* (*muta cum liquida*) au second (*plantare*). Hors des mots d'usage ancien, propres au basque ou adaptés comme ceux-là du latin ou du roman, la plus grande partie du vocabulaire spécifique utilisé, botanique ou autre, demandait à être traduite en conservant au plus près le sens des noms scientifiques, en conformité avec les caractères visibles des objets décrits, mais aussi avec les traits phono-morphologiques propres au lexique basque, avec certaines particularités du domaine dialectal, entre souletin et bas-navarrais cizain.



Photos E. Chauché



Ces traits dialectaux, consonnes traditionnellement aspirées comprises, sont indispensables à qui veut réellement “entendre” et pas seulement lire, par exemple, la magnifique liste des toponymes d'Irati, dont le fameux *Orhy* des proverbes (*Orhiko xoria Orhin laket*), dont les racines, comme celles des arbres du lieu dans la terre, plongent dans un très long passé d'activités pastorales, forestières et d'échanges entre plaine et montagne. Le lexique proprement dit est précédé, en première rubrique, de la description topographique du site traduit littéralement du texte français de l'auteur, avec les toponymes qui le jalonnent, et dont l'intérêt propre, du point de vue linguistique et étymologique aussi bien que descriptif, est bien réel pour la plupart d'entre eux.

Les noms sont donnés non par listes alphabétiques, mais dans l'ordre où ils sont dans l'ouvrage cité, auquel on pourra ainsi se reporter.

1. IRATI KO LEKU-IZENAK (LES TOPONYMES D'IRATI)

1a. Mendiak (Les monts)

Goratasun nagusia **Xardeka-Gaña** da 1555 metretan, eta oihanez bertze **Bizkartz**e 1656-tan ; ahalena **Irti**aren eta **Errekidorr**aren elgarretaratzetan, mugarri 213-an, 932 metretan.

Eremu oihandua eta alhagiak untzigune batean daude, ipharretik **Burdinkurutz**etako lepoak eta **Eskaler**en hegiak mugaturik ; lepotik harat, **Iraizabalet**atik hego aldera, **Bagargi**, **Mehatze**, **Zenzibil**, **Tarta** iraganez, **Orhiko** azpian mendeberat abiatzeko.

Hortik, **Jauregizarre**ko lepoa batzen da, jauste baten ondotik **Errekidorr**aren hatzemaiteko eta **Irati** erreka edo **Urbeltx**erat heltzeko. Leku hortarik, ur-erreak hori iraganez ipharrera, **Ahunzpide**ko (izena zuzen baitu) hegi harritsuaren oinera joaiten da. Beheretik, 940 metra inguruko goratan, malda askori goiti joan beharko da, atheka batekin 1384 metretan, **Orraate**ko lepora heltzeko.

Ipharrerat itzultzea **Okhabe** azpitik iraganez egiten da **Zurzai** aldera sartzeko eta bide-inguru andana baten ondotik Burdinkurutzetako lepora berriz joaiten.

1b. Urak (Les eaux)

Ainitz lekutan bezala, lekuko landaretze nagusiak, orai “iratzea” diogun lehena-goko “irak”, emana dauko izena aspaldidanik (1140 *montis irati*) mendiari, eta hunek oihana ipharretik hegora iragaiten duen lats edo ur-errekari : **Iratia**, erran

nahi baita "iraz estalia".

Iratiaren ithurriak badira ainitz, handienak sortaldean : **Iratzabaleta**, **Xar-deka**, **Zarzagoiti**-koak ; ipharretik **Burdinkurutxeta**-koa eta sartaldetik **Zurzai**-koa. Untzigune hortan, Iratia hogeita-hamabortz uhaitz nagusiek hazten dute.

Lekua inguratzen duten mendiak Atlantikatik aski hurbil dira eta itsasoko eraginez baliatzeko lehenbizikoak. Hortakotz, heze nasaia (1800 eta 2000 mm artean urtekal) zuhatz-landareztearen alde da eta bereziki phagoaren.

Aitzinean "Mediterraneoko alderdia" aipatu da, xori hegalez hiruretan hogeita km badirelarik Atlantikarano.

Ipharrean Burdinkurutxetako lepotik, Bagargi sortaldean ihiziko lepho guziekin eta Zurzaira sartaldean, hor den ur guzia badoa ixurtzera Nabarran **Irabeko aintzira** edo "Pantano de Irabia"-ra.

128 hektara-ko ur-erreten hori badoa bere uren huster a **"rio Irati"** delakoan **Zangoza**-rano eta **Aragona**-ra heltzeko.

Azken hau hegoalderat aitzinatzen da, **Ibero** edo **Ebro**-ra bururatzeko, hunek, Espainiako zati bat iraganik, Mediterranea batzen baitu **Cap Tortosa** delakoan.

Aro aldatzearen gertatzea ezagun daiteke haize hegotik.

Atlantikako alderdiak, ala **Donibane-Garazi/Mendibe**, ala **Maule/Larrañe**, batzuetan eurixka eta lanho-pean dira, Iratin iguzkia errege delarik.

Ordu hartan behar da oihanaren hegietarik batera joan itsaso handiaren eta haize hegoaren arteko guduari beha egoiteko.

Neguan, elhurte onetan, ithurri guzien erresalbuak eta hazkurria lagunduak dira elhurren emeki urtzeaz iphar ixuri-aldetan.

Hego ixuri-aldeak, hek, laster garbitzen ditu alde 'ta izen bereko haizearen hats izarikoak.

Ipharretik datozen eta Nabarran aintzira hazten duten bi ur nagusiak hauk dira :

- **Iratia**, **Urbeltxa** diotena lapitz beltzez duen ohatzea ilhuna baita ;
- **Ibarrondoa** edo **Urxuria**, hura, gisu-harri argietan doa.

Ezta ahazteko, ezpaita guti, aintzira bere goi-aldean batzen duten **Egurgi**, **Kontraxaro** eta **Artxilondo**-ko urek ekartzen daukotena.

Azken hau bezala, ipharraldean dauden aintzirak eztira naturalak. Lur-zabaltzeko tresna handiekin zilhatuak dira :

- 1968-69-etan, Zuberoko biak, **Otsalurren** ;
- 1972-an **Irati-sorhokoa** Garazin. 1995-ean handitzen zen batean, xipiago bat idekia izan da mendialdera. 2002-an berrituak izan behar lukete.

Ura bizi orotako baitezpadakoa da, ihizi, gizaki eta natura guziko. Behar da beraz gauza ezin baliosago hori gerizatu.

2. IRATIKO ZUHATZAK (LES ARBRES D'IRATI)

2a. Phagoa (Le hêtre)

Ixuri-alde garaztar eta zuberotarretan, gehienetan (% 86) aurkitzen den zuhatz, zuhain edo zurzai mota, **phagoa** da (*fagus sylvatica*). Hor den bertze mota bat **izai orrazeduna** (*abies pectinata*) da % 11-rekin ; gainerateko % 3-ak urrunago aurkituko diren bertze zuhain mota batzu dira.

Phagoa orstoduna da : orstoak larrazken oroz erortzen dira eta lehen aroan ber-
riz sortzen, *erorkorrak* dira. Aldiz arrexinadunek (izai, leher, zuzi...) orratzak bada-
duzkate urte osoan, *iraunkor* izendatuak dira. Bizkitartean, erortzen dira ohartu
ahal gabeen, aitzineko urtean sortuak irauten baitu.

Phagoa itzaleko zuhaina da, landare gazteak urte lehenetan handi baitaitezke
zaharragokoen eta bere burasoen orstapean. *Argikoak* deitzen diren zuhainetan
(haritz, leher ...), iguzki arraien hutsak landaretzetan ekartzen du hauen ezeztat-
zea.

Phagoa handitasun gehieneko zuhatza da, 40 metretara hel baitaiteke eta 200
edo 250 urte bizi, 2 metra ingurutara heltzeko.

Azala guti lodia du eta leuna, hautsaran, zenbait aldiz zilharreztatua. Errotzea
marratzalea errana da, erroak lur axalean baititu nahiz gotorrak, eta lurlean hedat-
zen sartzeko orde, haritzek eta izaiek sartzen dituztelarik (errotze *zuzena*).

Phagoa *urkoia* da, ur ainitz behar duelakotz, mota *idorkoiak* (Mediterrane-
aldeko haritzak) deitzen direnek ez bezala, ur eskasa jasaiten dutelakotz. Iratin,
lanho eta euri erauntsien usutasuna alde du phagadoiak.

Jakiteko da urak eragin biziki handia badadukala zuhainaren bizian. Gure gor-
putzean odolak bezala, behar diren gauza guzien garraiatzeko ahala badu.

Lehenik, gertatzen da *irestea*, hau baita lurlean aurkitu uraren sartzea erro eta
erokoeri esker. Gero, hor dugu uraren eta gatz mineralen zuhatzaren barnean igai-
tea *zainkietan* ostodunentzat, eta *zintzurkietan* arrexinadunentzat.

Zuhatza egiazko lantegi ximikako bat da, orstoetan egiten baitira aldamen
guziak *klorofilazko hartzea*-ri esker, ura lanho bilakatzen, egunaz izerdi egiten
iguzkiaren beroari esker. Atheratzen den ur izaria handia da, ehun urteko phago
batendako, 50 kilo egunara.

Phagoa *bakarkina* izeneko mota da, ondo berean aurkitzen direlakotz lore arra
eta lore emea. Lore horien zabaltzean, haizeari esker, uzten duten hazi-irina arraul-
zetxoaren hunkitzerat eremana izanen da.

Primadera bururatzerakoan, loratzea eginen da, fruitua, phaga-ezkurra edo
pagatxa, moldatuko eta uda deno lau *xaramila* dituen *koxko* baten barnean ego-

nen. Zohi-aroan ikus daitezke phagoak, pagatxez estalirik, larrazkeneko margo baten hartzen. Negua baino lehen koxkoa idekiko da edo eroriko, eta fruitu orduan zohitua atheratzerat utziko du.

Leku berean dauden ondoak elgarren sahetsean handitzen dira. Bizitzeko batzuek bertzeren beharrik ez ukanik ere, bilduak diren gunen hortan elgarrekin bizi behar dute : hori *mahikidetasuna* da.

Baina naturako lege nagusi baten menpean da bizia, *bizi burkidetza* dena. Hau ari da mail orotan : lurtean ur eta gatz mineralen hatzemaiteko, zein-gehiagoka ari izan behar. Gain-gainean (*kukulatzea*) burkidetza da ere biziarendako baitezpada-koak diren argi eta iguzkiaren haitzemaiteko. Ahulenak menperatuak izanen dira edo ezeztatuko.

Zuhatzak hastapenetik tinkiak izanez, azpiko adarrak ezeztatzen zezteenean argi eskasez, *adartze naturala* da.

2b. Izaia (Le sapin)

Izai orrazeduna (*abies pectinata*) andanaz bigarren mota da Iratin. 45 m goratasunera hel daitekeen arrexinadun bat da ; azal leun eta urdin-zilharra arrailduko zako adinarekin eta belztuko. Jakina dena, *orratz* muskerrak iraunkorrak ditu eta motaren ezagun-arazteko erizpide. Alabainan, "orrazedun" izena orratzak adarrean orraze baten moldean lotuak direlakotz emana zako. Gainera, gainaldea musker dirdiratu dute, azpialdea, argiago, bi xerrenda xurailez marratua delarik. Orratzaren *puntta* (*apex*) doi-doia motz eta ozkatua da baina xixtarik gabe (*epizeak* bezala). Izaiaren haziak adarrean zut dagon *morkolean* dira (epizean dilindan delarik). Izai morkola, hazien uztean, barreatzen da eta aldaxkan ezta gelditzen xangarra baizik, *gandera* deitzen dena. Izaiaren *gallurua* edo *kaskoa* zabaltzen da zahartzean (orduan *mahitzen* dela diote), epizeak aldiz *gallurua* beti izkin daduka.

Errotzea barna du edo zuzen, phagoak ez bezala. Baina hau bezala *herritarra* da Iratin, erran nahi baita lekuan berean agertua. Lurraldean duen egoerak Atlantika alderat Pirenetako mendi gatinan azken lekukoetarik egiten du. Teknikako nolatasunez Pirene-erdialdeko mota berekoak baino ahulagoa da.

Izaia biziki zur ona da eraikuntzako. Erabilia da habegintzan, zurgintzan eta paperreriako ondarkinetan.

2c. Zuhatz zaharrak (Les arbres anciens)

Izariz handiena **haritza** (*quercus pediculata* : "le chêne pédonculé") da, eta zuhain mota horrek duela aspaldi oihana betetzen zuen. Alabainan, *eraikuntza ixto-*

rio-aitzineko-en ikermenak, *harrespilak* J.K. aitzineko 800-etik 1200-era artekoak baitira, erakusterat eman du haritza erabiltzen zela su egiten gorputzen hauts bilakatzeko zeremonietan. Gauza hori baieztatzen da *zohikaztegi*etako *hazi-errautsen* ikertzetik.

Bertze zuhain ohargarri bat, **agina** da (*taxus baccata* : "l'if"). Agertu den lehen-bizikoetarik da, **leheraren** eta **orrearen** ondotik. Ezpada ere goratasun handietara heltzen, gerri ingurua gotorra ukan dezake : 72 dm inguruko bat aurkitua izan da. Agin emeak fruituak ekartzen ditu, erdaraz "*arilles*" izeneko bihi gorri gerezi iduriko batzu. Phozoinduak dira zaldi 'ta gizonentzat. Xori zenbaitek, aldiz, biligarroek, iresten dituzte baina haziak ez egosten ; botatzen dituzte, horrela zuhaina barreatzen baita. Aginaren bertute sendakor bat aldaxka berri bakotxaren punttan "*baccatine*" izeneko ekai baten izaitea da. Hortaz baliatuz, farmaziako lantegi frantses batek xangre edo minbiziari ihardokitzeko erremedio bat moldatua du.

Phagoaz eta izaiaz harat, bada oraino Iratin % 3 bertze motetarik.

Hauen artean, aurkitzen dugu **oihan lehera** edo **pinoa** (*pinus sylvestris* : "le pin sylvestre") : ezagun daiteke ondoaren goran duen margo gorrailetik. Orratzak birazka bilduak ditu, aski labur, 5 zm inguruan. Hotzari beroari bezainbat ihardokitzen duen arrexinaduna da, baina argi betea behar duena.

Urkia (*betula verrucosa* : "le bouleau") goratasun xipiko zuhaina da, bizi iraupen gutikoa. Mendian jiten da, eta lurraren aberastasun behar handirik ez du (horrengatik erraiten baitzako "leku hutsen betetzalea"). Gauza hori estimatzekoa da, landa baitaiteke oihan ingurumen baten sortzeko bertze zuhain mota batzuek jarri nahi eztutenean. Argia maite du eta biziki ona da egurretako.

Otsa-leizarrak edo **xori udalatzak** (*sorbus aucuparia* : "le sorbier des oiseleurs") larrazkena bere fruitu gorri-biziez airosten du. Zuhatz xipi hori jiten da maldetan, edozein lurretan, harritsuetan ere. Phago eta izaiekin bizi da baina argi betea behar du. Haren fruituak (**udalatzak** : "les sorbes") xoriek maite dituzte. Mindegietan jin-arazia da edergailuko zuhain bezala.

Azkenik aurkitzen da **mendi-zuharra** edo **zubela** (*ulmus muntana* : "l'orme de montagne"), zuhatz handi bat. Eztu oraino aspaldi, ibarretako bere lagunak bezala, *holandresa* izeneko eritasun batek errautsia zuela. Herri hortarik heldu, *onddo-gaitz* (*graphium ulmi*) batek izerdia hedatzetik trabatzen zaukon eta ondoa hil-arazten. Zorionez eritasun horren itzulua orai gelditua da. Bizkitartean mota banakatua da eta ezta ainitzik Iratin.

3. IRATIKO LANDARE ETA ILHAR (PLANTES ET BRUYÈRES D'IRATI)

3a. Landare eta lore (Plantes et fleurs)

Landaretze nasaia bada oihan hortan, eta ikusteko ordu hoberena ostaro-ekhai-netako ilabetea da, gehienik phagadoiaren barnean orstatzeak traba egin eta iguzki arraiak lurrera heltzerat ez utzi baino lehen. Landare bakoitzari badoako lur mota bat. Landareak laguntza baliosak dira lurraren eta hunen osagailuen ezagutzari buruz. Batzuek leku samina laket dute, bertze batzuek gune hezeak edo ere idor-rak, barnak edo axalekoak...

Lehenik aurkitzen da **jats** edo **isatsa** (*cytiscus scoparius* : “le genêt à balai”) lilien mundura gomitatzen gituela. Gisu-harriari ihes egiten du eta azota ekartzen.

Primadera lili (*primula eliator* : “la primevère élevée”) edo **ostozka zutak** hezea maite du eta lur arinak, landare sendagailua da, **sabonkiak** (ura hauntzen duten ekhaiak : “saponines”) badaduzkana.

Ihilore, ihilore-iduria (*narcissus pseudo narcissus* : “la jonquille” ou “narcisse”) edo **lilipa** : primaderaren ethortzea untsa erakusten du oihanaren zoko zenbait horiz estaliz. Sendagailua da eta goitika egin arazlea.

Ostaza edo **apho-belarra** (*verbascum thapsus* : “faux-bouillon blanc”) : errex ohartzen zako duen luzetasunari esker (80 zm-tik 2 metretara). Maite du azota, lur-meta eta bide-mugetan aurkitzen da ; baditu sabunkiak.

Sagu-belharra edo **bilorria** (*hieracum sylvaticum* : “l'épervière des bois”) : ostarotik urrirano lilitzen da, leku idorretan, eta maite ditu lurr-ustelez aberatsak diren lekuak.

Asta-tipula lilia (*scilla lilio hyacinthus* : “le cille lys jacinthe”) : 10/40 zm luzekoa, maite ditu oihaneko leku frexko eta itzaldunak. Tipulak baditu purgatzeko indarrak.

Othea (*ulex europeus* : “l'ajonc d'Europe”) : eskualdeko erdaran “touya” diote, hemen ostaro-ekhainetan loratzen da eta batzuetan metra bat goratasunera heltzen ; orratz xixtakorrez estalia da. Usu errez edo “labakituz” ekhendu nahi lukete, baina debaldetan. Erroetan baditu azota biltzen duten bakteriak.

Buruxka edo **akher-bizarra** (*aruncus vulgaris* : “la barbe de bouc”) : ostarotik uztaileira lilitzen da, maite ditu lur aberatsak. Hazi arin-arinak biziki errex airatzen dira eta sabunkiak badituzte.

Ebaslea (*lathraea squamaria* : “la clandestine”) horrela izendatzen da ezen, klorofilarik gabe, haien gainean bizi den phago eta urritzen erroetan hartzen baitu hazkurria edoskigailueri esker.

Edoskorria edo **zakur-hagina** (*erythronium dens canis* : “l'érythrone dent de chien”) : negu azkenean agertzen da, “erythrone dent de chien” erdal-izena *erytros* (“gorria”) grekatik hartzen duela eta ere tipulak duen itxuratik. Leku saminetan bizi da.

Orstapeko gorria edo **orsto zabala** (*dactylorhiza incarnata* : “l'orchis à feuille ronde”) : orstoak oinean zabalduak, titarik gabe. Maite ditu hezea, gisukia, lur saminak ; aski bekana.

Hautsarria edo **arrausti-belharra** (“le saxifrage”) : mota hortako ainitzetarik bat, gisu-harria eta harroak maite dituen. Izenak, latinez (*saxifraga*) ala euskaraz, “harri hauslea” erran nahi du.

Aztakhardoa (*cirsium lanceolatum* : “le cirse lancéolé”) : osto xixtadunak azta-
ren arakoak ditu ; argi betean aurkitzen da, bide ‘ta erhauskintan. Azota seinalatzen du eta burrumbariek eta marmotxek biziki lakete dute hazi-irintzearen gatik.

Ehorri xuria (*crataegus monogyna* : “l'aubépine monogyne”) : gisu-harria maite duen zuhaxka, ostoak sendagintzako baliatzen zazko ; fruituak C bitaminaz aberats.

Adar-urrea (*solidago virgaurea* : “le solidage verge d'or”) : izena aldaxken itxuratik emana zake. Mendiko oihanetan aurkitzen da, argigune ‘ta lur gisukidunetan.

Azpelararak (*colchicum autumnale* : “le colchique”) maite ditu leku hezeak, liliak gauaz eta aro txarretan hesten zazko. Orstoak aldiz etzazko ondoko primaderan baidarik agertzen.

Gorostia (*ilex aquifolium* : “le houx”) : orstoak dirdiran eta xixtadunak, dituen bihika gorriek badituzte goiti-egiteko eta purgatzeko indarrak.

Idi-mihia (*achium vulgare* : “la vipérine”), bide bazterretan usu dena ; izena suge baten mihiaren iduriko zukunen gatik ukana du, eta **suge-mihia** euskaraz ere hobe luke. Landare horrek lorerik eztema bi urtetarik baizik (*biurtekaria*).

Bortu-khardoa (*eryngium bourgati* : “le chardon des Pyrénées”) : 20/40 zm neurrikoa da, orstoak gogor eta xixtadun ; haren lili eztigaez aberatsetan erleak loriatzen dira.

Kukubelharra (*digitalis purpurea*, euskaraz *ditare gorria* : “la digitale”), Iratin usu da, ezta abere hunkia izaiten, pozoina baita. “Digitaline” delako erremedioaren egiteko baliatzen da, biziki erabilia bihotzeko eritasunetan.

Sorgin-baratxuria (*allium ursinum* : “l'ail des ours” erdaraz *hartz-baratxuria*) : gune lupeko urez aberatsetan jiten da, baratxuri usain azkar batekin. Odolaren ibiltzea sustatzen du.

Basa-kardabera zangar motza (*carlinum acaulis* : “la carline”) soropil idorretan jiten da, lore-koškoak aro hezez arratsetan hesten ditu ; zangar guti edo ez.

Giltxurrin-orsto edo **Gibelkin** *hirur gingiletakoa* (*hepatica nobilis* : “l'hépatique”) phagadoian usu da ; ostoen itxurak giltxurrina iduri omen du, eta hortakotz

“hépatique” (!) izendatua omen erdaraz ; noizpait giltxurrinetako eritasunetan erabiltzen zen.

Basarroa edo **otsolaharra** (*rosa carmina* : “le rosier des chiens” erran nahi baitu euskaraz *zakur arrosa*) : ondoa xixtatsu, 2-3 metra gora baditu eta fruituak C bitaminaz aberatsak.

Aihenzuria (*clematis vitalba* : “la clématite”), egiazko aihen bat da 7 metre-tarano igan daitekeena. Argia behar du eta erlek haren hazi-irina maite dute. Fruituak, larrazkenean ala neguan, ile pilota baten idurikoak ditu.

3b. Ilharak (elharak, aiñharak) (Les bruyères)

Landare zurdun gisukiari ihesle batzu dira lur zilizadunetan aurkitzen direnak. Oihanean direnean, lur samina seinalatzen dute. Phadagoiko ibilaldietan, ilharak lurra hartzen badu, inguruan diren phagoak, mehar dira eta gehienetan ez ederrak lurreko samintasunaren gatik. Huna Iratiko laur ilhar edo aiñhar mota. Eztute bakarrik berexkuntza loretik ; orstoek ere mugabidea ekartzen dute.

Ilhar kantabriarra edo **Daboekena** (*daboecia cantabrica* : “la daboécie cantabrique”) : izena San Daboek, landarea ezagutu zuen Irlandako sainduarenetik du. Bekana da eta gerizatua : ezta Frantzia-Espainiako Pirene aldean baizik aurkitzen edo erdi-mendebalean. Lilitzen den lehenbizikoetarik da ekhainean, badirauela urrietarano.

Ilhar zuria edo “**hautsarana**” (*erica cinerea* : “la bruyère cendrée”). Orsto hertsu batzu ditu hirunaka bilduak ; “hautsarana” erraiten zako aldaxka gaztek duten margo hauts koloretik. Uztail-agorritan lilitzen da bere margo gorri-ubelez alhagia hegal osoak alaitzen dituela. Haren loren eztigaiak erlek badagite ezti argi-arin bat.

Jats-ilharra edo **Ilharka** (*calluna vulgaris* : “la callune vulgaire fausse bruyère”) : erdal izena *kalluno* hitz greka “garbitzea” erran nahi duenari zor dauko, euskal itzulpena bezala. Alabainan, lehenago, jats egiteko baliatzen zen. Hautsaranaren ondotik lilituko da eta larrazkenerano haren lekua hartuko du. Agorritil-buruil azkenetan, erle eliak heldu zazko udako beroen ondotik osagarri berritzera. Ilhar hori biziki ezti emaila da.

Ilhar laur-izkinaduna (*erica tetralix* : “la bruyère à quatre angles”) horrela izendatua da orstoak zirian lotuak dituen moldetik, laur lerrotan. Zohaztegiatan aurkitzen da eta munho bixkarretan (hezearen gatik). Laidakatuz sortzen da, lurra hunkitzen duten adar guziak errotzen baitira landare berriak emanez. Loreak baditu uda guzian.

4. ONDDOAK (LES CHAMPIGNONS)

Onddo handiak ("les champignons supérieurs") : zangoa eta burua badituzte (onddo zangarduna, ezkataduna, lekaxina), burua izanez hazi-egilea.

Onddo xeheak ("les champignons inférieurs") : burugabeak, hazi-egile ezin xipiagoekin, horrela *penicillium* izeneko (gasna egiteko).

Handietan, haziak (landaretan bihiak bezala) emaiten du sortzean izpika ttipi-ttipi bat bertze bat baturik, hari lotzen dena. Guziak *mycelium* izena du latinez. Izpika andana batek elgarretaturik pilota batean emanen du onddoa.

Onddoek bizitzeko klorofilarik ezpaitute, biziko dira izaite (ihizi ala landare) bizi ala hil batzuekin.

Badira ostatzalearen eta egoiliarren artean bizi molde ezberdinak :

Ondarkinez bizitzea ("le saprophytisme") : onddoa hazten da landare (orsto, adar) edo ihizi gai (gorotz) hilez. Zuhatz bizietan berdin, onddo-inguratzalea erroer lotzen zaie eta ostatzalea hilarazten du (erro-usteldura). Hiltzale izaiteaz bertzalde, ondarkinez bizi direnek oihaneko ondarkin guzien (orsto, adar, errondo...) berrerabiltzea egiten dute.

Bizkarkingoa ("le parasitisme") edo bertzeren gain bizitzea : ondarkinez bizi direnen aurka (onddo-inguratzalea salbu), *onddo-bizkarkin* batzu lotzen dira izaite bizi baina zauriz ala eritasunez ahuldu batzueri.

Elgar-bizitzea edo *bizikidetza* ("la symbiose") : ostatzalea (landare ala zuhatz) eta onddoa bizikide dira. Erroen bidez, egiten da gatz mineral, azota eta ur ordaintzea eta elgarrekin bizitze ona. Zuhatzak emaiten ditu bere gaiak eta onddoari lurreko ura, azota eta gatz mineralak itzultzen.

Jateko arauak emanak dira hizki hauen bidez :

J = jateko ona

EJ = jateko ez onetarik pozoindu edo lanjero setarano.

4a. Onddo zangardunak (Les bolets)

Euskal-Herrian, onddo egiazko edo zangarduna (hortakotz erdaraz "cèpe" diote) estimatuenetarik bat da. Aski da ikustea, larrazkenean eta bereziki asteburuan, bilatzalea metan Iratiko orstatze-pean.

Onddo beltza edo **burubeltza** (*boletus æreus* : "le bolet bronzé, tête de nègre") barnez biziki tinkia ; buru edo xapela biribila du eta koloreduna, orsto zimelekin nahas-arazten baitu. Zangar lodia du eta phago-pean jiten da. **J**.

Izaipeko onddoak ("le cèpe sous sapin") leheretako onddoaren idurikoak dira, ttipiak, etzaie berehala ohartzen. Estaltzen dituzten izai orratzak baztertu-eta,

agertzen dira xampaña buxunak iduri. **J**.

Leheretako onddoak (*boletus pinophilus* : “le cèpe des pins”) : oihan-leher azpietan, barne zuria tinkia du, Bordeleko onddoari hurbil daiteke. **J**.

Onddo latza (*suillus granulatus* : “le bolet granuleux”) : duen xapel hori-beltxarana lekatua da ; bada nasai leher oihanen azpian. **J**, baina ekhendu behar zako axala, kharatsa baitu.

Uda-onddoa (*boletus æstivales* : “le cèpe d’été”) edo **papuna** lekuko hiz-kuntzan : uztaila danik jiten edo zenbaitetan lehenago, udako zareak betetzen dituela. Adinarekin har-joa izaiten da. **J**.

Zangar gorria (*boletus calopus* : “le bolet à beau pied”) : xapela zuritik ilhunerano alda daiteke. Zangarra beherean gorria du. Barnea airera urdintzen zako. **EJ** biziki kharatsa baita.

4b. Buruzabalak edo “Amanitak” (Les amanites)

Uli-amanita (*amanita muscaria* : “l’amanite tue-mouches”), horrela izendatua onddo hori xixtatzen duten uliak lozorrotan erortzen baitira (baina atzartzen, hek!) ; biribila hatsarrean, xapela bere pikorta zuriekin zabaltzen zako adinarekin. Multzoka eta inguruka aurkitzen da. **EJ** = pozoindua.

Buruzabal untziduna (*amanita vaginata* : “l’amanite engainée”) edo **kukuma** (erdaraz ere “la grisette” : *urdintxa*), xapela 8 zm-etarano marratua, zangoa mehar eta luze du. **J** eta **EJ** = jatekoa untsa egosirik, pozoindua gordinik.

Buruzabal hori-gorria (*amanita fulva* : “l’amanite fauve”) : untzidunaren berezitasun berak, xapela iranja kolore.

Buruzabal gorrikorra edo **arno-iduria** (*amanita rubescens* : “l’amanite rougissante ou vineuse”) : izena xapelaren margo gorrailetik emana zako, zangoak badu erhaztun marratu eta iraunkor bat. **EJ** eta **J** = gordinik pozoina, xapela untsa egosirik jateko ona du.

Lehoin-nabar amanita (*amanita pantherina* : “l’amanite panthère”) : xapela urdin-beltzaran zuriz titatua. Orstodunen azpian aurkitzen da, arrexinadunetan bekan. **EJ** = lanjerosa ere.

Gorringoa (*amanita cæsarea* : “l’amanite des Césars” ou “l’orange”) : erdal-izena heldu zako Erromako armadek, onddo hori biziki maitez, eskualde hauen jabe egon zirenean ekarri zutenetik. (Euskarakoa ttipian duen arraultze itxuratik). Ohiki ezta haritz eta gaztain azpian baizik jiten. “Amaniten” motatik baita, hemen ezarri nahi ukan dut. Jateko onddo hoberenetarik bat da, gordinik jan daitekeena. **J**.

4c. Bertze jangai batzu (Autres comestibles)

Gorozkoi ileduna (*coprinus comatus* : “le coprin chevelu”) : mugetan izaiten da, gazterik jatekoa ur beltza (xerretako margoa) egin duen baino lehen. **J** xapela bakarrik.

Lekaxina edo **xixa horia** (*cantharellus cibarius* : “la girolle”) : xapela hori antonadarraren moldean beheiti, zangoa ginarri, phago eta izai-pean. **J** biziki usain onekoa, onddo hoberenatarik.

Ezkatadun zuta (*lepiota procera* : “la coulemelle”) : batzuetan 35-40 zm-etarano gora, ezagungarria xapelaren erdian duen hanturatik. Erhaztun batekilako zangoa eztu biziki ona. **J** xapelak urraren gostua du.

Xapel-itzuli iranja-kolorea (*aleuria aurantia* : “la pezize orangée”) : ez hain handia kopa baten arakoa, zangorik gabe, bidexketan aurkitzen da. **J** jan dai-teke gordinik ere.

Xapel-itzuli kattalin-gorria (*sarcoscypha coccinea* : “la pezize coccinée”) : kopa ara berekoa baina 2 zm iguruko zangoarekin, neguan eta primaderan jiten da lurrean diren adarkietan. **J** bien artekoa.

Ezkatadun zimurra (*rozites caperata* : “la pholiote ridée”) : xapelean zimurrekin, orstodunen eta arrexinadunen azpian aurkitzen da larrazkenean eta mendian, zangoa iletsu. **J** ona baina zenbaitetan harduna ; zangoa botatzeko.

4d. Bertze bekan batzu (Autres rares)

Zango urdina (*lepista nuda* : “le pied bleu”) : hastapeneko margo ubela arintzen zako demborarekin ; agertzea larrazken eta negu-hastean, epizea azpian aurkitua izana da Iratin. **J** batzuetan bipher-beltx usainarekin.

Izariduri hezeneurlea (*astræus hygrometricus* : “l’astrée hygrométrique”) : izar moldean 6-10 arteko adarrekin aro idorrez biltzen direnak, lur saminetan. **EJ**.

Xapel-itzuli koronaduna (*sarcosphæra coronaria*) : mota hortakoa lehenik lupean da, eta gero idekitzen ingurua zabal. Mugetan eta bide bazterretan. **EJ** untsa egosirik ezpada.

Kukurusta iduria edo “**Archerena**” (*anthurus archeri* : “l’anthurus d’Archer”) : Auztraliatik etorria da eta 14-18-ko gerlan ekharria omen (soldadoen zaldiekin). Lehenik arroltze bat da, gero 4 edo 7 adar hedatzen dira izar aran. Usain gaixtoa du. **EJ**.

Gortinari erdi-odoltsua edo **kanela** (*cortinarius semisanguineus* edo *cinnamomeus* : “le cortinaire semi sanguin ou la canelle”) : multzoka aurkitzen da goroldio edo errondo usteletan. **EJ** pozoina da.

Tano lorea (*fuligo szeptica* : “la fleur du tan”) : onddoki “mukudunen” motatik da, molde bitxietako landaretze batzu “mutzidura” edo urdinkinen idurikoak. Landare bizkarkin batzu dira. **Ej.**

4e. Zureko onddoak zuhatz eta errondoetan (Les lignicoles sur arbres et souches)

Izpika listun mulkatua (*hypholoma fasciculare* : “l’hypholome en touffes”) : zuhaitz orstodunen edo arrexinadunen errondo eihartuetan egoiten da. **Ej** : pozoina.

Supizteko onddoa edo **ardaia** (*fomes fomantarius* : “l’amadouvier”) : zaldi hatz baten itxura du, eta zuhatza eihartu ondoan irauten. **Ej.** Idorraziz supizkailua egiten zen haren barne haritsuaz.

Urkiko xilotsua (*piptoporus betulinus* : “le polypore du bouleau”) : zuhainari lotua hantura batetik ; adinarekin arrailkatzen da, gehienik urkietan. **Ej.**

Xilotsu sofre kolorea (*griphola sulfurea* : “le polypore soufré”) : usteldura biribilak emaiten ditu eta 30 zm-etarano ukan dezake ; lehenago oihalendako thindu horia atheratzen zaukoten. **Ej.**

Gorozkoi ihaurria (*coprinus disseminatus* : “le coprin disséminé”) : 1,5 zm-ko xapel xipi batekin, onddo hauskor hori metan bildua aurkitzen da usteltzen ari diren errondo eta zuretan. **Ej.**

Inguratzale ezti-kolorea (*armillia meliea* : “l’armillaire couleur de miel”) : izena xapelaren margotik du. Erroer eta ondoari azkarki lotzen zaien bizkarkina da, usteldurak eraginez. Lurrean erroetarik heda daiteke. **Ej.**

4f. Mazokarakoak eta bertze (Clavaires et autres)

Xapelmakur aurdikia (*lepista inversa* : “le clitocybe renversé”) : xapela antonadarraren moldean zilatua du azpian xerra tinki-tinki batzuekin. Arrexinadunen azpian multzo handitan jiten da. **J** salbu zangar haritsua.

Mazokarako adarduna (*clavaria corniculata* : “la clavaire corniculée”) : orein adarren egite badu. Bere margo hori bizitik ohartzen zaku. **Ej.**

Mazokarako kukurustaduna (*clavulina cristata* : “la clavaire crêtée”) : sapañimiño baten itxura du, adar zuriak kukurusta xipitan ozkatuak ditu. Lur eta zurusteletan aurkitzen da. **Ej.**

Mazokarako aza-lorea (*ramaria* ou *clavaria botrytis* : “la clavaire en chou-fleur”) : baratzeakari baten itxura du, adarren puntak arno-kolore jartzen dira. Zolan aski gotorra da. **J.** Barne tinkia gazterik denean jan behar dena urean irekitu-eta.

Guardi-eman, purgatzeko bertutea baitu.

Mazokarakoa (*clavariadelphus pistillaris* : “la clavaire en pilon”) : mazo baten moldean da et orstodunen azpian aurkitzen, bakarrik edo multzoka. **J** baina kharatsa.

4g. Gorrailak (Les russules)

Gorrail xerra tinkia (*russula heterophylla* : “la russule hétérophylle”) : xerrak biziki tinkiak ditu, zangarra labur eta zuria ; aro beroetan aurkitzen da phago eta izai azpian ; mamia gustu eztikoa. **J**.

Phaga-gorraila (*russula fageticola* : “la russule du hêtre”) : larrazken hastean agertzen da phago azpian ; zangarra eta xapela 10 zm-etarano hel daitezke. **EJ**.

Gorrail osto-zimela (*russula xerampelina* : “la russule feuille morte”) : bada mota bat baino gehiago. Larrazkenean jiten da arrexinadun azpietan, xangurru egosi usain batekin. **J** bien artekoa.

Gorrail esnegabea (*russula delica* : “la russule sans lait”), xerra zuri lodiekin, esnerik gabe **Esnedunetan** bezala, uda-larrazkenetakoa edozein zuhaztietan. **J** baina ez hoberenatarik.

Gorrail olibarana (*russula olivacea* : “la russule olivacée”) berdin jiten da mendian, phago eta izai-pean, xapela 20 zm-etarano, gustuz eztia. **J** ona jateko.

Gorrail ederra (*russula lepida* : “la russule jolie”) : xerrak tinki eta zango gogorra gorraxtatua ; orstapean aurkitzen da ; mamia gogorra du pheldo usain batekin. **J** ez hoberenatarik.

Gorrail gorri-beltza (*russula atropurpurea* : “la russule pourpre”) zuhatz guzien azpian, xerrak tinki, mamia gogor. Xapelaren erdia ilhuna du edo beltza. **EJ** biziki kharatsa baita.

Gorrail urdinarana edo **ikatzarana** (*russula cyonoxantha* : “la russule charbonnière”), xapela 15 zm-etarano margo hauts-kolore eta berdaatsekin ; xerrak tinki eta gogor ; phago eta izai azpian aurkitzen dira. **J** ona intzaur gustu batekin.

5. OIHANEKO IHIZI ZENBAIT (QUELQUES ANIMAUX DE LA FORÊT)

5a. Basa-ihiziak (Les animaux dits sauvages)

Sai horaila (*gyps fulvus* : “le vautour fauve”) ezta oihanean bizi. 2,50 metra hegaltze duen zori ihiztari hau hor dago uda-alhatze dembora guzian. Haragi hil



Photos E. Chauché

jateko duen jitearekin, eritasunez ala ixtripuz hil diren ihizi 'ta abere guziez mendia garbitzen du. Umakuntzako, urtarril ondarrean, eztei jantzak eginik negilean, arroltze bakar bat erruten dute eta bi ilabete hurbilez xitatuko.

Badira bi basa-ihizi mota handi Iratiko orstatze-pean :

- handiena, **oreina** (*cervus elaphus* : "le cerf") sartua izana da 1956-57-etan ; biziki izipera da ;

- **orkatza** edo **basahuntza** (*capriolus capriolus* : "le chevreuil").

Zuhatzetako elhur-xoria (*fringilla cœlebs* : "le pinson des arbres") kampo-apairuetako leku inguruetan aurkitzen da ardura ondarkinen jateko ; ezta izipera eta duen kantu goxoak gainditzen du bertze xoriarena.

Ttorrotta "proyer" (*miliana calandra* : "le bruant proyer") Iratin ohantze egiten duena da eta han bizi.

Sagarroia (*erinaceus europæus* : "le hérisson") igaile ona da ; laster ibiltzen da et ontsa igeri. Janaria pikor, fruitu, saturdinez, karakolez ... egiten du.

Basagatua (*felix sylvestris* : "le chat sauvage").

Urtzoez guzia oraikotz errana da, eta urtzo-saltsa on baten jateaz ere.

5b. Ureko edo Ur-hegiko ihizi zenbait

Igel gorraila (*rana temporaria* : "la grenouille rousse") : umakuntzako aroa otsailean du. Hotzari ihardokitzen du eta ezta bekan haren ikustea jokutzen ari. Buztangabea da. Errutea ekhainean egiten da.

Amarrainak (*salmo trutta fario* : "la truite commune") ur hotxa maite du ; lekuan egoiliarra da. Mediterrane-aldeko amarrain bat agertu da, Iratiko uraren bidea gibelerat egiten duela (Mediterranetik goiti badator Iratira). Biziki janari ona da ... gehienik xipienak.

Arrobio aphaindua (*salamandra s. fastuosa* : "la salamandre fastueuse") arrobio titatuetik berexten da bizkarrean dituen marra hori jarraikietarik (bertzeak horia titaka du). Hezea laket du eta ezta bi urtetarik baizik umatzen.

Aphoak (*bufo bufo* : "le crapaud commun") baditu bortz erhi palmadunak ; lurrean uzten dituen hatzetan, ezta errex borzkarrenaren ikustea, laburra baitu. Lau oinen hatzak ageri direnean, aitzinekoak barnerat itzuliak dira, gibekekoak zuzen direlarik. Bide-egile handia errun lekuetarat heltzeko ; gainerateko demboran bakar-tiarra da.

6. ZOHIKAZTEGIAK (LES TOURBIÈRES)

Duela guti, leku heze horier etzizaien biziki behatzen : oihanik ez, alhagia guti, lurra urez ithoa. Bizkitartean, gunearen orhoita dira, ezen azken hamar milal-dietako landaretzearen, aroaldien, baina ere gizonen egintzen ixtorioa ezagutzerat eman dezaketen hatz baliosenak begiratzen baitituzte.

Alabainan, zohikaztegian edukiak eta begiratuak diren hazi-irin geldituen iker-tzeari esker berriz erran daiteke zein izan diren landeretzak jasan dituen aldaketa nagusiak. Ikertze horiek egiten dira eskuzko tresna **xixterlari** batzuen bidez bil-tzen diren zohikatz xixter batzuetan.

Hormagune inguru biziki zahar baten oinean den Okabeko zohikaztegi ttipiari emana izan den mihaldiari esker, berreman dira Iratiko oihanen ixtorioko 12000 urte. Azken hormaldiaren ondotik aroa berotzen hasi zen lehen aldiko, lehenik **lehera** (mendi pinoa), **orrea** ("le genévrier") eta **urkia** dira jartzen. Lekua hartzen du, duela 10500 urte, **urritzak** ("le coudrier"), nagusi bilhakutzen dela, ordukotz, **zuhar beltz**, **ezki** ("tilleul") zenbait eta berantago **leizar** ("frêne") eta **haltzez** ("aulne" ou "verne") nahasia den **hariztoiarekin** ("chêneie") batean. Azkenik ethorriak **phagoa** eta **izaia** dira, Iratin hedatzen direnak duela "doi-doia" 4500 urte.

Ikerraldi horiek ezagutzerat emaiten dituzte ere aroaldi horietan hor ziren landa-reak eta mugatzen artzaintzako egintzak, Euskal-Herrian, jakina dena, biziki aspal-dikoak eta premiatsuak baitira.

Zohikaztegitiko bizia manatzen duen ur hotza atxikia da **aintzi-goroldio** ("sphaignes") delakoeri esker. Goroldio mota horiek ura igan-arazten dute zelula urkoi batzuen saretik, xiriaren inguruan lotuak, zohaztegiaren oinarria baitira. Azpi-tik eihartzen dira baina gainetik berpizten, bere ondarkinak metatuz eta bertze lan-darenak sartzen direla **zohikatzaren** oin-oihalaren moldatzean. Hor ari den egintza azkarrak bakterien bizia debekatzen du, eta ekartzen sail guzien emeki usteltzea eta metatzea.

Zohikaztegitako ihizi eta lore berezietan, huna zenbait :

Orsto-gizen arrunta (*pinguicula vulgaris* : "la grassette vulgaire ou com-mune") : lore-orstoetako urdin-ilhunak uztail erdirano iraunen dauko, hortik ukai-ten duela batzuetan "aintzietako brioletaren" izena.

Bertze landare bat, aitzinekoa bezala "haragi-jalea" diotena, hor da ere, baina ezta agorilean baizik lilitzen : *Rossolis* edo *drosera* diote erdaraz.

Bada, Irau-Artxilondon, bi *drosera* motaren ezagutzeko zoria : **drosera orsto-biribila** (*drosera rotundifolia* : "le rossolis à feuilles rondes"), eta **drosera arte-**

koa edo **angelesa** (“la *drosera intermedia* ou *anglica* à feuilles plus longues) orsto luzeagoekin.

Zergatik “haragi-jale” hitza bi landare horiendako ? Bizi diren gune hezetan, azota eskas dute ; biek bademate leka bat orstoetan et mamutxak biltzen dituzte jateko. Orsto-gizenak hesten ditu orstoak, droserak biltzen dituelarik bere adarxkak gelditua den mamutxaren gainera. Nahiz eztiren hunki behar, erhiak hurbil dezazkozu, ezta gizakientzat irriskurik.

Ekhainean, iguzki denean, Zurzai edo Otsalur aldean, **lihokukularen** (*eriphorum angustifolium* : “la linaigrette”) xuriak kotoin landa bat gogoratzen du. 40-60 zm luzeko ziriaren puntan, lihokukularen bihiak zeta iletuzko mottoz inguratzen dira eta kotoin itxura hori emaiten dute.

Iratin, gehienetan zohikaztegiak murruketa (erdaraz “moraines”) batzuetan dira, laurden-arogan hor ziren hormategien oinean. Azken hauk Okabe, Artanolatze, Eskaler-hegi, Xardeka ziren mendebaletik sortaldera, eta Bizkartze hegoaldean.

Uztail-agorritan, **orratxak** (“les libellules”) izeneko mamutxa margodunen jantzaldi geldigabeak ikusten dira.

Orratx distiralea (*calopteryx splendens* : “le caloptéryx éclatant”) “anddere” (“demoiselle”) handienetarik bat da ; arrak baditu margo urdinaran batzu, emearenak baino biziagoak. Bertze mamutxak jaten dituzte. Umakuntzako, jakin behar da, adineko baten biziak ezpadu hamabortz egun baino biziki gehiago irauten, urean mamutxaren handitzeak badirauela, bere aldetik, bi urte.

Jokatzea airean egiten du, **Orratx zeru-kolore** (*orthetrum caerulescens* : “l’orthetrum bleuissant”) izenekoak. Gelditu-eta, bakarrik, arrak hegala aitainerat emaiten ditu.

Sabel soka-iduri erhaztunduna (*cordulegaster annulatus* : “le cordulegaster annelé”), aski gotorra dena, bakhartarra da eta leku orotan usu. Mendian aurki daiteke, edo nun-nahi leku hezetarik berex.

Ninfa-su-iduria (“la nymphe au corps de feu”), bere lagunari lotua delarik, itzulika ari da zohaztegi gainean.

Orratx burugorri biartekoak (*leucorrhinia dubia* : “la leucorrine douteuse”) haren egite badu, baina burua gorria. Emeak arroltzeak erruten ditu airean : sabelaz ura hunkitzen duelarik, erortzen dira ureko landaretara edo uraren zolara. ■

ANNEXE 1 - Erdal-hiztegi berezia euskaraz

(Glossaire français spécifique traduit et expliqué en basque)

Acaule : “landare zirigabe” edo “zangargabe”.

Acidiphile : “saminkoi”, lur saminetan laket dena.

Aiguille : “orratz”, arrexinadunen (izai, leher) osto.

Alluvion : “lohitze”, lats batek utzi dituen ondarkinak.

Anoure : “buztangabe”, apho eta igelak adinerat heldurik.

Apex : osto baten “puntta”, orratz batena.

Argile : “buztin”, ondarrezko gaia, lurtsu, ura sartzera uzten eztuena.

Blanchis edo **flache** : “zur-huskune”, zuhatz baten azalaren ekhentzea aizkora ttipi (mailu) batez hatzaren emaitako.

Caducue : “erorkor”, larrazkenean erortzen eta primaderan berriz agertzen diren orstoez erraiten dena orstodun eta arrexinadun (zuzi, gingko) batzuetan.

Calcaire : “gisu-harri”, gisu ikazkiz egina den harria.

Calcicole : “gisukoi”, lur gisu-harritsua laket duen landare edo zuhaina.

Carottier : “xixterlari”, tresna zilatzaile, lur-“xixterrak” hartuz lurraren miazteko erabiltzen dena.

Chlorophylle : landaren margo musker edo berdea koloregai horrek emana da (onddo, bakterio eta landare zenbaitetan salbu). Klorofilazko hartzea egiten du, ikazkizko haspelaren hartzera eta otzigenaren botatzera baiterama zuhatz eta landaretan.

Commensalisme : “mahikidetza”, mota ezberdinek elgarrekin hazkurri bera hartzen dutelarik.

Concurrence vitale : “bizi-burkidetza”, landareak ari direnean zein-gehiagoka handitzeko eta bizitzeko.

Cônes : “morkoitzak”, morkoiztunen fruituak.

Cônifères : “morkoiztunak”, hazi biluzien multzoan sartzen diren landare bihidunen (hala nola leher, izai, epizea) izena.

Coupe : “mozte”, zuhatzen aurdikitzen egiten den lana, baina ere hortako derabilaten ara.

Dépressage : “argaltze”, hitz tekniko horrek erraiten baitu ereindegi jadanik adineko edo zuhazti gaztetan egiten den argitzeko lana. Lehenago itsas-leherean egiten zen bakarrik, aldiz orai Iratin phagoarekin egiten da.

Dissémination : “ihautze” edo “barreatze”, hazien eremaita edo haizeak, edo phizuenentzat xoriek.

Disséminé : “barreatua”, landare edo zuhatz mota bekana, baina leku ainitzetan aurkitzen dena.

Ecorce : “azala”.

Empreinte : “hatz”, oihan-mailuaz egin den ozka, baliatzeko edo begiratzeko den zuhainaren zurean edo oinean.

Engrais vert : “ongarri berde” edo “landare-ongarri”, landarekiek, hala nola lekuan utzi diren zuhain baliatu baten adarrek, ustelduz, lurra ontzen dute. Ongarri naturala da eta ez “ximika”.

ANNEXE 1 - Erdal-hiztegi berezia euskaraz (suite)

Essence : “zuhainki”, oihan hiztegiaren mota zurduna, oihanean den edozein zuhatz mota, baina ere ingurumenezko edo emaitzazko hitzen araura heldu direnak :

- argi-zuhainki : haritz, leher ;
- itzal-zuhainki : phago, izai ;
- herr-zuhainki : lekuan berean agertua ;
- zuhainki arrotz : bertze leku edo herri batetik jina ;
- zuhainki noble : zur hoberena badematen zuhatz ederrenak, hala nola haritz eta phago ederrenak.

Extraction : “jalgitzea”, oihaneko edozein gaien (zuhatz, harri, onddo) eremaitea.

Flache edo flachis : ikus **blanchis**.

Futaie : “zuhazti” edo “zuhi”, oihaneko zuhatzak ereindegi bere baitakoetarik edo landare gaztetarik jinak direnean ;

- zuhazti berdina : oihaneko zati batean mota bereko zuhatz guziek adin bera dute ;
- zuhazti ezberbina : zatian, adinak ez tira berdinak eta adin batek huts egiten du. Iratin gehienetan gertatzen dena.
- zuhazti baratzetua : adin guziak hor dira ereindegitik zaharrenetarano. Mail ezberdinak nahasiak izan daitezke, ondoz ondo, flokan (zenbait ara), ala handiago guneka (hektara bat baino gehiago). Hori egiten ahal da mendian zuhainki itzalekoekin (phago eta izai), eta mozteak egin arren, ukan daiteke beti lur estalgia.

Grès : “gres”, lokailu batez nahasirik ziliza eta ondartz irinez egina den ondarkin-harria.

Houppier : “kukula”, zuhatzaren gorena da adar eta aldaxka guziekin, gainetik duela azken zatia, puntta.

Hygrophile : “urkoi”, ura maite duen izaite bizi bat eta hezegunetan bizi dena.

Inventeur (-trice) : “agertzale”, gauza bat agertzen edo asmatzen duen jendea.

Lancéolé : “azta-iduri”, azta edo “lantza” baten ara duen orstoa.

Liber : “arte-azala”, zuraren eta azalaren artean izerdi aphailatua eremaiten duten zainki edo zintzurkiez egina.

Ligneux : “zurdun”, zurkia badadukan ziria. Gai hunek “zeluloza”-rekin batean landare zelulen azalak zur bilakatzen ditu.

Marcottage : “adar-errotze”, zuhatz edo landare adar bat lurrian bere baitarik lotzen delarik, eta aldaka-landatzea egiterat uzten.

Martelage : “mailukatze”, mailu hatzaren bidez, salgai (edo batzuetan begiratzeko) diren zuhatzen seinatzea. Mozte batendako egiten den lanaren izena.

Marteau : “oihan-mailu”, aizkora xipi baten idurikoa den tresna (zuhanean huskune egiteko), gibelean haroztegiaren landu seinale batekin zuhatzean emaitako.

Mellifère : “eztikor”, ezti egiteko erlek derabilaten eztigiaz aberatsa den landarea.

ANNEXE 1 - Erdal-hiztegi berezia euskaraz (suite)

Palynologie : “hazi-irin jakintza”, lurak daduzkan hazi-irinen ikertzea, huni esker hatzeman den hazi-irina utzi duten landareak hor ziren urtaldia jakin baitaiteke.

Parcelle : “zati”, oihan hiztegian, erabiltzeko den eremu bakotxa. Zuzenez, 15-20 ha-koa gehienetan, edo gai naturalez (ur-erreka, hegi ...) edo thinduz mugatua. Moldamenean den oihan oro zatikatua da.

Persistent : “iraunkor”, zuhatzean urtez irauten duen orstatzeaz erraiten da (gorosti, izai, leher), **erorkorrek** eztirautelarik landare urtaro bat baizik (phago, haritz - arta salbu - , orstodun gehienak eta zuziak).

Peuplement : “landaretze”, oihangune mugatu batean jiten diren zuhatz guziak.

Pivotant : “erro zuzenduna”, errotzea lurtean zuzen (eta barna) sartzen da.

Pivot : “erro zuzena”, lurtean sartzen den erro nagusiaren izena.

Pollen : “hazi-irina”, landare loreduen gai arrak diren zukunetarik atheratzen den hazi ezin xeheagoa (margoz horia, mamutxek eta haizeak barreatzen dute).

Résineux : “arrexinadun”, arrexina dadukaten eta emaiten duten zainak dituen zura duten zuhatzak.

Sève brute : “izerdi xoilu”.

Sève élaborée : “izerdi apailatua”.

Sphaigne : “aintzi-goroldio”, zohikaztegiaren oinarria den aintzietako goroldio bat, emeki ustelduz zohikatza egiten duena.

Sylviculture : “oihangintza”, oihanaren lantzeko egiten diren egintzak oro.

Sylvicole : “oihangin”, oihangintzari doakona.

Tourbe : “zohikatz”, harriki edo gai erregailua landare zenbaiten (hetan aintzi-goroldioen) metatzeaz eta usteltzeaz egiten dena bizi diren leku osoki saminetan.

Traçant : “marratzale”, lurtean hedatzen den errotzea (phago, epizea), zuzenaren alderantziz (haritz, izai).

Trachéides (vaisseaux des résineux) : “zintzurki”, arrexinadunetan izerdia eremaiten dutenak.

Traitement : “lanaldi”, oihan baten lantzeko ari diren egintzak oro.

Vaisseaux (des feuillus) : “zainkiak”, orstodunetan izerdia eremaiten dutenak.

Xérophile : “idorkoi”, ingurune bero eta idorrean (Mediterrane aldeko haritzak) bizi eta den ur gutiaz zuhur den landare edo zuhatz baten ezagugarria.

ANNEXE 2 - Le sens des toponymes d'Irati en français, par ordre alphabétique

Ahunzpide : "chemin des chèvres".

Artxilondo : "proximité de la pierre trouée".

Bagargi : "clairière des hêtres".

Bizkartze : "(mont) en forme de dos".

Burdinkurutxeta : "lieu de la croix de fer".

Burkidoi : "boulaie".

Egurgi : "crête (*hegi*) ou extraction (-gi) de bois de chauffage (*egur*)".

"Escaliers (le pic des)" : on pourrait le traduire soit par le calque *Eskalerak*, soit, mieux, par *Mailhegia* ; mais le nom local, tout différent, serait *Hartzburua* "la tête d'ours".

Ibarrondo : "proximité de la plaine" (ou "de la vallée").

Iraizabaleta : "lieu du plat de la fougère".

Irati : "lieu de fougères".

Iratisorho : "herbage d'Irati".

Jauregizar : "vieux manoir" (nom de maison transporté depuis la plaine).

Kontraxaro : "pâturage opposée".

Mehatze : "lieu ou passage étroit".

Okhabe : "bas d'Okha" (peut-être du latin *auca* "oie" : allusion à un couloir de passage des oiseaux migrateurs, nommant plusieurs monts Oka de la région).

Orhi : probablement dérivé de *orre* (la vibrante est généralement forte lorsqu'elle est dialectalement aspirée), "(mont des) genévriers, genévière".

Orraate : réduction probable de *orreaga-athe* "passage (col) du lieu des genévriers".

Otsalur : "terre des loups".

Tarta : "chêne(s)-vert(s)", singulier pris collectivement (forme souletine du commun *arta* "chêne-vert, buisson").

Urbeltx : "eau noire".

Urxuri : "eau claire".

Xardeka : "la fourche".

Zenzibil : très probable déformation de *zezenibil(tze)* "parcours des taureaux".

Zurzai : "arbre", singulier pris collectivement ou pour nommer un sujet remarquable.

Zarzagoiti : a l'air soit d'un collage linguistique avec le castillan *zarza* "ronceraie" et le basque *goiti* "situé en haut", soit d'une déformation par analogie d'un ancien *tarta-* (voir Tartas), ou même de *Zurzai* ci-dessus : "haut de la ronceraie", ou "des buissons" ou "de *Zurzai*".



TOPONIMIA PECUARIA DE GUADALAJARA

(España)

José Antonio RANZ YÜBERO (*)

José Ramón LÓPEZ DE LOS MOZOS JIMÉNEZ (*)

Resumen :

Dado que la actividad ganadera ha sido un factor primordial en el desarrollo de los pueblos, a lo largo de este trabajo se puede comprobar como el hombre ha reflejado su importancia a la hora de imponer nombres en la geografía (corrales, apriscos, abrevaderos, vías pecuarias...) que todavía hoy permanecen vigentes.

Laburpena :

Artzaingoa herrien garapenaren oinarria izan baita, lan honetan egiaztatzen ahalko da gizonak nola eman duen argitan garrantzi hori leku izenak asmatu dituelarik (hes-gune, borda, aska, artzain-bide) oraino bizi direnak.

163

PALABRAS CLAVE	Hitz-gakoak
Toponimia, toponimia pecuaria, términos ganaderos, significado de términos ganaderos.	Leku-izen, hazkuntza leku-izen, hazkuntza hiztegi, hazkuntza hiztegiaren zentzu.

INTRODUCCIÓN Y PLAN DE TRABAJO

La actividad ganadera es primordial para el desarrollo de los pueblos, ya que junto a la agricultura, es la principal forma de sustento de quienes habitaron nuestros pueblos hasta mediados del siglo XX. Junto a ella se mueve un amplio conjunto de designaciones, principalmente los hidrónimos y los fitotopónimos. Y esta ocupación cotidiana del hombre sirve para designar el entorno.

A lo largo del presente trabajo hemos recogido todas aquellas denominaciones que se pueden considerar como “pecuarias” y que forman parte de los trabajos de toponimia menor que hemos dado a conocer ; teniendo en cuenta que bajo una misma entrada, valga como ejemplo *Senda*, se engloban otros derivados suyos como *Sendilla*, *Sendero*...

Tras esta “Introducción” se ha realizado una aparecen explicados, por orden alfabético, todos los los topónimos pecuarios con sus variantes, atendiendo al valor, significado o alusión de cada uno de ellos.

Terminamos el trabajo con unas conclusiones generales, con la bibliografía utilizada para elaborar esta investigación, y las obras de toponimia menor de Guadalajara que hemos elaborado hasta el momento, y que suponen la base del trabajo.

EXPLICACIÓN DE ALGUNOS TOPÓNIMOS PECUARIOS

ABREVADERO

Estanque, pilón o paraje del río, arroyo o manantial a propósito para dar de beber al ganado, por lo tanto es un lugar de paso obligado en el pastoreo diario.

ABRIGO

Proviene del latín APRICUM y posee el valor de “lugar orientado al sol, resguardado del viento” y “refugio de cañas y ramaje para guarecerse del viento” (Frago, 1980, 20). En *Arqueología* con esta voz se señala una covacha natural poco profunda (*Diccionario de la Lengua Española*, 1994, 12).

AGUADERO

Sitio adonde acostumbran ir a beber algunos animales y que por tanto son transitados con frecuencia por los rebaños. Estos aguaderos suelen ser artificiales aunque aprovechan zonas donde el agua es abundante.

ANGOSTO

Este topónimo menor procedente del latín *ANGUSTUS* refiere a un paso estrecho que es necesario atravesar para llegar a otros parajes, valga como ejemplo *Angostillo de Baldeluengo* (Balbacil).

APARTADERO

Con *apartadero* se designa un terreno baldío, contiguo a los caminos, que se reserva para que los ganados pasten y descansen mientras utilizan dicha vía de comunicación.

APRISCO

Con la forma *Aprisco* se indica el lugar donde los pastores recojen su ganado para protegerlo de la intemperie y para que pernocten en los meses más fríos.

ATAJO

En ocasiones con esta palabra se alude a la senda por donde se adelanta más que por el camino ordinario. En realidad debe tratarse de un sendero mínimo, incluso provisional, ya que en el repertorio de Fuentelviejo aparece como *Atajuelo*. Pero aplicado a la microtoponimia se aplica *Atajo* a la totalidad del ganado que pasta de forma conjunta.

165

BACHE

Algunas posibilidades pasan por emparentar *Baches* con la raíz prerromana *Bar-*, que alude a un “casco, cima, montaña” (Dauzat, 1960, 216), o quizás con la forma *BARCEO* que designa a “una especie de esparto” (Corominas, 1954 I, 400), incluso con la serie onomástica hispánica *Uba*, “ciudad”, con ejemplos como *Baecula*, *Baecor...* (Villares, 2000, 66).

De todos modos, aunque Guillén (1981, 102) explica topónimos como *La Bache* (Búbal, Huesca) como derivados de *Valle* donde se ha cambiado la -LL- por -CH-, creemos como Delgado y Ausín (1994, 23) que alude al lugar en el que se reúnen las ovejas antes de ser esquiladas.

BROSQUIL

Señala Rohlf s (1988, 152) que la forma aragonesa *Brosquil* contiene el sufijo -IL < -ILE, partiendo del significado de “redil”, por tanto nos encontramos ante un “pequeño cercado”.

BUSTAR, GUSTAR

Pensamos, como apunta García Arias (2000, 380), que *Bustar* se refiere a la costumbre de obtener nuevos pastos, gracias a quemar extensiones de terreno pobladas de bosque y maleza. Posteriormente BUSTO ¹ pasó a significar “pasto”, y en concreto en la Sierra de Ayllón a un “pastizal para bueyes”.

CABAÑA, CABAÑERA

Cabaña es el étimo aplicado desde la Edad Media a las casillas toscas y rústicas hechas para recogerse los guardas y pastores, llegando a formar núcleos de población. Por tanto sería indicativo del auge de la ganadería durante la época de repoblación. Sin embargo *Cabañera* es indicativa de una “cañada, vía pecuaria”.

CABRERA

Los lugares denominados *Cabrera* poseen una ubicación idónea para el desarrollo del ganado caprino, porque sus pastos son ricos en “monte bajo”, pero el origen del topónimo estaría en la forma *Crebar*, “quiebra” ².

CALZADA

Calzada ³, es un recuerdo de los antiguos caminos que los romanos daban a sus vías de comunicación. Se trata de caminos reales empedrados, que se construían, como señala Barcia (1880 I, 716) para comodidad de los caminantes y del tráfico público ⁴.

CAMINO

Camino, que deriva del latín vulgar CAMMINUM, es una palabra de origen céltico según Gordón (1988, 74), voz que sustituyó a VIA, unas veces designa la vía por donde se llega a un lugar, y en otras alude a que ese sendero cruza un paraje.

CAMPO, CAMPEO

El sentido de *Campo*, es “llano sin montes”. Dice Morala (1984, 26) que *Campo* en época medieval es “espacio de terreno sin cultivos, que produce frutos espontáneos”, y después “extensión de tierra llana y laborable” o “campiña”.

CAÑADA

El origen de este término reside en el latín CANNA. Se trata de una denominación eminentemente ganadera, indicando un camino reservado para el ganado, aunque en ocasiones también designa un “paso entre montañas” (Frago,

1980, 70). Su extensión es de 90 varas de ancho, 75,22 metros. En Jiménez de Gregorio (2003, 295) se afirma que *Cañada* suele referirse a un paso de ganados, aunque puede aludir a un “pequeño prado o lugar húmedo en donde se dan junqueras o flores apropiadas al medio” ⁵.

CAÑAL

Esta voz está íntimamente relacionada con *Cañada*, es por tanto una designación ganadera que cuenta con unas dimensiones menores a la *cañada*. Este extremo se ve reflejado porque en los repertorios suele aparecer en diminutivo: *Cañalizo de la Vega* (Balbacil), *Cañuelo* (Clares), *Cañuelo* (Majaelrayo).

CARRA

El étimo *Carra*, que suele preceder a un topónimo mayor o a un lugar geográficamente significativo: montaña, río..., es una síncopa empleada en Aragón para referirse a una *carrera*, “camino”. Su origen se halla en el latín *CARRARIAM.

CARRERA

Carrera, cuya etimología es la misma que *Carra*, se refiere a “caminos para el ganado”. Antaño se llamaban a las vías importantes Caminos Reales, a las menos *carreras*, *caminos* y *carriles*. y *carreteras*.

CARRIL

Es una forma derivada del latín vulgar *CARRILIS, y ésta del latín CURRILIS, “relativo al carro”, por influjo de CARRUS originariamente sería adjetivo diciéndose “camino carril”, otra acepción es “camino capaz tan sólo para el paso de un carro” (Gordón, 1988, 76).

CENDUELO, ZENDAJO

Bien pudieran ser nombres alusivos a vías de comunicación, partiendo de SENDA, hipótesis corroborada por Moralejo (1977, 304), quien las deriva del germánico SINTHS, “camino”. Siempre se encuentran en forma diminutiva : *Zendaño* (Alcolea de las Peñas).

CERA, CERCA, CERQUILLAS, CERCADILLO, CERRADA, CERRAJÓN

Estas voces señalan cercados, huertos o corrales para el ganado vallados con tapias generalmente de piedra. Para Gordón (1988, 147) *Cerca* es un derivado del latín CIRCUS “círculo, circo”, documentado con los sentidos de “asedio, cercado”,

pero que como sinónimo de CERCADO da CERRADO, “porción extensa de terreno vallado, dentro de la cual pastan y abrevan las reses bravas”.

CESPED, CESPEDERA

Con *cesped* se designa un “prado de donde se sacan céspedes”; al ser abundante la hierba será idóneo para el desarrollo ganadero (Morala, 1984, 112).

CHORTAL

Indican Martínez Fernández et alii (1988, 47) que con *Chortal* se alude a una zona de suelos muy húmedos y pantanosos, abundantes en turba y cubiertos de cespéd, que se hallan en zonas de montaña. De todos modos este topónimo puede relacionarse con *Hortal*, paraje compuesto de pequeños huertos, incluso con *Cortal*, lugar donde se encierra el ganado.

CHOZA, CHOZO

Es una denominación ganadera, inicialmente ahí se instalarían un grupo de pastores en época veraniega, y después crearían un núcleo de población estable.

CIRQUITO

Dado que el topónimo completo es *Cirquito de los Prados* podemos interpretar la forma *Cirquito* como “cercado”, pues dichos prados tendrían un dueño que aprovechaba esos pastos para alimentar a su ganado.

COBRIJADA, ESCOBRIJADA, ENCODRIJADA

Es difícil explicar este topónimo a partir de una etimología, se puede pensar que se trata de una forma popular con la que se denominan los “escondrijos” o “cobijos” que eran utilizados frecuentemente por los pastores.

COCHACABRAS

En León la voz *Cocha* equivale a “tala” (Morán, 1950, 168). Campuzano (1853, 251) señala que la voz *Cocha* en el beneficio de los metales, designa el estanque con el que se separa mediante una compuerta la tina del lavadero principal. Entonces, y por sentido metafórico, estaríamos ante una denominación ganadera, pues *Cochacabras* sería el lugar donde se separan las cabras entre sí, o entre éstas y las ovejas, por medio de una pared.

COLA, COLADA

La explicación de este nombre, que tiene claras alusiones ganaderas, la

encontramos en Campuzano (1853, 255) como “espacio que se deja entre las heredades para el paso de los ganados”, valga como ejemplo *Colada de los Ganados* (Turmiel).

COMÚN

Con *Común* se alude a la estructura administrativa del lugar porque en estos terrenos estaban autorizados a pastar los ganados de varios pueblos.

CONTADERO

Este derivado del latín COMPUTARE refiere a un pasadizo estrecho dispuesto de manera que puedan entrar o salir personas o animales de uno en uno, y así poderlos contar (Sanz Alonso, 1997, 125). O bien designe una antigua institución unida a la Mesta : el Contadero Real como sucede en Toledo (Jiménez de Gregorio, 2000, 218), incluso al lugar donde se contaban las cabezas de ganado lanar.

CORDEL

Étimo que procede del latín CHORDA, alude a una vía usada por los ganados trashumantes cuya medida, según la legislación de la Mesta, es de 45 varas de ancho (37,6 metros), por tanto sería muy apreciada para el tránsito pastoril.

169

CORRAL

La denominación *Corral*, se relaciona con la ganadería ⁶, en concreto al lugar donde se cierra el ganado cuando no pastaba ⁷, en Guadalajara suele tratarse de unas tapias de piedra.

CUERDA

Con *Cuerda*, palabra derivada del latín CHORDA, se alude a una vía pecuaria cuya medida es de ocho varas y media. Como ejemplo de la importancia de esta vía de comunicación señalemos que, en el repertorio de Luzaga, además de aparecer sola la encontramos como *Pico de la Cuerda* y *Loma de la Cuerda*.

CUEVA

Cuevas proviene del latín vulgar COVA, “hueca”, femenino de CO(V)US, variante arcaica de CAVUS “hueco”, según Gordón (1988, 118). Traemos aquí esta denominación porque las *Cuevas* gozaron en épocas pretéritas de gran importancia, ya que han sido utilizadas tanto para viviendas humanas, como para cobijo de animales.

CULONES

Cularón (Aragón) procede del latín CUBILE, refiriendo el lugar donde duerme el ganado, quizá nuestra forma *Culones* refiera pequeñas tainas donde pernoctan las reses.

DEHESA

Se trata de una tierra destinada a los pastos, que por lo tanto no está cultivada. Su origen reside en el latín tardío DEFENSA “defensa”, en la Edad Media se aplicaba como “prohibición”, ya que la *Dehesa* está normalmente agotada.

DERROTADO

En Frago (1980, 92) leemos que *Derrotado* es un “camino, vereda o senda de tierra”, incluso “permiso que se da para que entren los ganados a pastar en las heredades después de cogidos los frutos”. Estamos por tanto ante una designación caminera.

EJIDO

Aunque Fernández-Montes (1983, 79) apunta que *Ejido* > EXITU es el “lugar desechado para el cultivo, estéril y abandonado”, pensamos, como Sánchez González (1985, 264), que alude al “campo común para todos los vecinos de un pueblo, lindante con él ; que no se ara y donde se recogen los ganados o establecen las eras”.

EMBOCADERO

Con este nombre se designa un paso ganadero, aludiendo a que se discurre desde un lugar amplio a otro más estrecho, a modo de embudo.

ENTRADILLA

Con este nombre se alude al lugar por donde se entra en un monte, de ahí que suponga una ubicación adecuada para construir tainas, parideras...

ESTANCIA (PEÑA)

La voz *Estancos*, tal vez relacionada con nuestra *Estancia*, designa un terreno acotado para pastos, dehesa comunal’ (Frago, 1980, 96). Parece tratarse una denominación ganadera, tratándose de una *Peña* que se ubica dentro de un pasto comunal.

GALIANA

Etimológicamente *Galiana* se refiere a una “cueva donde brota el agua”. Este topónimo, como señala Delgado y Ausín (1994, 24), hace alusión a la famosa cueva situada en la provincia de Soria, en las proximidades de la ciudad de Uclero, y es este el nombre que recibe una de las Cañadas Reales.

GAMELLÓN

Gamella indica que se trata de una fuente con pila. En Aragón *Gamellón* significa el “lugar donde se derivan varios ramales de una acequia principal” y “sitio de una acequia en el que existe compuerta y tapadera” (Nebot, 1991, 188).

GORRONAL

A pesar de que la voz *Gorronera* se emplea en Soria para designar el “quicio donde se apoya el eje de las puertas” (Herrero Ingelmo, 1996, 407), creemos, siguiendo a Jiménez de Gregorio (1995, 572) quien relaciona *Corronal* (Robledo de Chavela, Madrid) con “corro, corral”⁸, que estamos ante una denominación ganadera.

HEDERA

Aunque encontramos que *Heder* se refiere a un lugar que arroja un olor desagradable (Campuzano, 1853, 608), y Menéndez Pidal (1986, 149) dice que la forma mozárabe *Yédra* procede de HEDERA donde diptonga la é, pensamos que en este caso las formas *Hedera* y *Hedesa* son similares y ambas se relacionan con *Dehesa*.

HENAZAR

Henazar alude, según Menéndez Pidal (1986, 225) y Gordón (1988, 37), a “heno”, derivando del latín FOENUM y del sufijo abundancial AR en su forma plural, con el sentido de “sitio cubierto o poblado de heno”; para Álvarez (1968, 278) deriva de FOENUM, “hierba segada y seca para alimentar el ganado”. Esta hierba que se cría en lugares húmedos, abundantes de agua.

HERRÉN, ERRÉN, ARRÉN

Arrén es una forma disimilada de *Herrén*, alusivo al forraje de avena, cebada, trigo, que se utilizaba para dar de comer al ganado (Sanz Alonso, 1997, 298).

HIJADERO

Topónimo menor que tiene su correlato como macrotopónimo en Perú, y cuyo

alusión remite al lugar al que se llevan las ovejas recién paridas.

INVERNADERO

Como señala Montenegro (1960, 510) *Inviernas* se refiere a los pastos de invierno. En Extebarria (2000, 33) se dice que el concepto de *inverniza* designa un espacio del bosque y pradera, similar a los “dehesa”, “ejido”, “boheriza” y otros, mientras que el de *invernal* se refiere a un tipo de construcción situada junto a los pueblos donde el ganado se cobijaba en invierno. Ambas formas remiten a la trashumancia de pequeño radio que lleva a los rebaños a los pastos altos en verano, para bajar al valle en invierno ⁹.

JORGADO

Apunta Sendino (1999, 722) que la forma santanderina *Jurja* y sus derivados conservan el significado de “camino”, de ahí que estemos ante una senda aprovechada por los ganados. Sin embargo, con más acierto, Delgado y Ausín (1994, 24) apunta que *Jorgado* es indicativo de “una tierra cercada en donde se guarda el ganado”.

LADERA

Esta denominación, procedente del latín *LATUS*, posee el significado de “declive de un monte o de una altura”, normalmente las laderas están pobladas de hierbas, que sirven de buen pasto para el ganado.

LAMEDEROS

Se trata de un nombre corriente en la toponimia menor, como indicativo de un terreno muy húmedo, por lo que es difícil su laboreo en el invierno. Quizá con la forma *Lamederos* se aluda al lugar donde va el ganado a “lamer” los bloques de sal, por lo que sería equivalente a *Saladeros*.

MAJADA

Majada tiene su origen en *MAGALATIA* (por *MAGALIA*) ; y alude a la ganadería, ya que con esta denominación se indican pequeños grupos de tainas, que, en algunas ocasiones estuvieron habitadas. *Majada* es un lugar de pasto idóneo para ganado menor (ovejas), suelen abundar cerca de las cañadas (Bellosillo, 1988, 174). Refiere al “lugar donde se alberga el ganado por la noche”.

MANGADILLA

Este topónimo alude a una parte del *Prado de Bujalcayado* cuya disposición es

llamativa: por la parte baja es ancho, mientras que por la superior es estrecha.

MERINA

Gordón (1988, 181) afirma que *Merina* deriva del latín MAJORINUS, “perteneciente a la especie mayor (en cualquier materia)”, que se aplica simultáneamente a una determinada raza de ovejas y a la fina lana que éstas producen. Y a partir de ahí pasó a señalar un camino por donde discurre el ganado.

MESTILLA

Para Klein (1979, 24) el étimo *Mesta*, del que *Mestilla* sería su diminutivo, debe provenir de METCHTA, palabra empleada por los nómadas de Argelia para indicar los campamentos invernales del ganado ¹⁰.

OVEJA

Esta forma de générica de nombrar al animal más predomante en la ganadería castellana, al aplicarse como microtopónimo debe referirse a un suceso particular donde ocurrió algo significativo para los habitantes del lugar: pérdida de una res, encuentro de una oveja muerta...

PANDERUELO

Guillén (1981, 150) primero explica el nombre aragonés *Pandero* derivándolo del latín PANDUS, “arqueado”, aludiendo a “un paso estrecho entre montañas”, después interpreta *Panderuel de Aced* (Zaragoza) desde PANDO, “animal patiestevado”.

El topónimo *Pando* podría significar “tierra de pan”, aludiendo a una “tierra productiva en lo agrícola”.

En este caso *Panderuelo*, por un lado aparecer en los repertorios con denominaciones como *Senda*, *Oyo*, y por otro al aparecer en diminutivo, se refiere a “terrenos altos, aunque inclinados, con praderías para pastar los animales”, como bien señalan Gordaliza y Canal (1993, 463).

PARIDERA

Con *Paridera* se alude a los recintos contruidos en el monte donde las ovejas pasan las noches para guarecerse de las inclemencias meteorológicas.

PASADA

A pesar de que *Pasada* designe la “pasadera, cada una de las piedras que se ponen para atravesar el vado de un arroyo” (Sánchez González, 1985, 324),

creemos, al igual que ocurre en Andalucía, que alude al “camino o vía estrecha entre dos barrancos o entre dos simas” (Gordón, 1988, 66).

PASO, PASILLO

Paso es un término procedente del latín *PASSUS* que generalmente señala un “lugar de paso”, pero que en toponimia menor designa a un “camino o vía estrecha entre dos barrancos o entre dos simas”, según apunta Gordón (1988, 66) para el caso de Sevilla.

PILAR, PILÓN, PILILLA

Ambas formas designan el conjunto de fuente y abrevadero. Se trata de depósitos de agua, que sirven de abrevadero, y que antaño ocuparon las plazas principales de pueblos labriegos y ganaderos.

PORQUEZUELA, PERQUIZUELA

Con estas denominaciones se indican chozos o pagos donde se alimentaban cerdos, o incluso jabalíes.

PORTILLO

Con esta voz, común en toda la Península, que supone un derivado de *puerta*, se designa bien el “paso de entrada entre las fincas”, o bien la “entrada a un monte”, siendo en este último caso equivalente a *Entradilla*.

PRADO, PRADEJÓN

Prado es un nombre de lugar que indica la importancia del pastoreo. En todos los repertorios de toponimia menor de Guadalajara que hemos manejado hay algún *Prado*, señal inequívoca de que su existencia y calidad era vital para el desarrollo del lugar. Una variante de *Prado* la constituye *Pradazo* ya que se trata de huertos que producen hierba basta, de escasa calidad y poco aprovechamiento ganadero.

QUEMADO

Se trata de terrenos abruptos que fueron quemados con el fin de poder pastar en ellos, o de recuperarlos para su cultivo, este nombre es similar al de *Bustares*, ver más arriba. Según Gordaliza (1993, 466) *Quemado* proviene tal vez de *KAIMARE por influjo del griego tardío KAIMA “quemadura, calor ardiente”.

RAMAL

Ramal indica un camino pequeño que se aparta de otro principal, y que es de

menor anchura que éste. Al aparecer en los repertorios en varias ocasiones en forma diminutiva nos hacemos idea de que las dimensiones del camino son pequeñas.

RESPENDA

Menéndez Pidal (1986, 292) halla documentado *Respenda* como "RESPENNA" (1060), aludiendo tal vez a alguna característica del cerro, pues en Corominas y Pascual (1980 IV, 532) leemos que *Respendar* es "rechazar", y con esta forma se relaciona *Rispido*, documentada en 1607, que posee el valor de "padraastro, aguijón, rastrojo".

A primera vista parece *Respenda* un topónimo antiguo, y puede que su significado esté próximo al original "piedra preciosa que posee la cualidad de repeler relámpagos", pasando posteriormente a significar "reherir, rebatir, rechazar" (Tilander, 1937, 202). Quizá por la altura a la que se emplaza sea un lugar desde el que se rechazaba al enemigo en caso de batalla. En Celdrán (2002, 664) se dice que *Respenda* (Palencia) viene del nombre de su fundador : Spetna.

Respenda debe ser traducido por "la dehesa" ya que en Miedes de Atienza (Guadalajara) llaman *Cerro de la Respenda* a una "dehesa muy grande".

175

SALEGAR, SALEGUILLAS

Con las denominaciones *Alegas* y *Salegas* se indica la importancia de la ganadería, pues se alude al lugar donde se da sal al ganado (Ramajo, 1985, 232).

SENDA

Del latín SEMITA deriva *Senda*. Su significado es el de "camino estrecho por el que circulan caminantes y ganados". Sabido es que los caminos se dividían según su anchura en : *Cañadas*, *Veredas*, *Sendas* y *Pasillos*.

SESGADERO, ASESGADERO

Con *sesgo* se alude a algo torcido o cortado oblicuamente, ¿en toponimia a un camino, riachuelo, barranco... ? Preferimos pensar que ambas formas se relacionan con *sestadero*, lugar donde descansa el ganado.

SESTERO, SEXTERO

Aunque en principio parece que estamos ante un paraje que ha sido dividido en seis partes, creemos con Guillén que se trata de un topónimo ganadero aludiendo a un "lugar idóneo para que el rebaño sestee". Explica Guillén (1981, 129) que *Sestás* (Pirineo Aragonés) parece un derivado de AESTIVELLAS < AESTIVIUM <

AESTAS, “pastizales de verano”, o tal vez deriven de SEXTA (hora), “hora de máximo calor”, en castellano SIESTA, pudiendo designar así “lugares de descanso y protección para el ganado en esta hora de máximo calor”.

SOLANA

Bellosillo (1988, 248) dice que *Solana* es un étimo, vigente desde el siglo XI, que se refiere al “sitio expuesto al sol o comarca llana y soleada” ¹¹ y es que las laderas o terrenos así denominados se ubican de cara al mediodía.

SOTO

Soto proviene del latín SALTU como “paso estrecho, desfiladero”, y al fin “bosque” (Rivas, 1982, 193), pero Morala (1984, 66) cree que su origen está en el latín SALTUM, “pastizales con arbolado” o “arbolado de un terreno inculto”.

TAINA

El vocablo *taina* se emplea para designar a las parideras o a los recintos donde se cobijan las ovejas en la provincia de Guadalajara.

TENAJA

Posiblemente se trate de una grafía equivocada a partir de TINAJA, denominando a un paraje que conserva bien el agua, o donde se produce vino en abundancia. No es descartable que sea una forma diminutiva que parta de TENA “cobertizo”, aludiendo al lugar donde se resguardaban los ganados.

TINADA, TINAORRO

En *Tinaorro* volvemos a encontrarnos el sufijo diminutivo -orro que se aplica a *Tina*, étimo que posee el mismo valor que *Tenada*, y que es semejante a *Taina*, pues alude al cobertizo o choza para guardar los ganados. En esta ocasión es posible pensar que -orro no sea un sufijo, y sí provenga de la voz ORRAS, que para Albaigés (1998, 120) proviene del preindoeuropeo *OR, señalando un “valle entre montañas” ¹².

TORO

Ver Vaca.

TROCHA

El origen de *Trocha* es incierto, lo más probable es que su origen sea prerromano según Suárez Zarrallo (1999, 148) a pesar de que la *Academia*

provenza del latín TRADUCTA, y se puede definir como “vereda o camino angosto excusado, o que sirve para atajo para ir a una parte”.

VACA, VAQUERIZAS

Señala García Pérez (1993, 215) que la denominación *Vaca* aparece en hábitats poco propicios para este ganado y supone que, como *Vaca* es el femenino de *Toro*, y este masculino deriva del griego T-ORO “monte”. Explica Messeguer (1988, 201) que en el lugar de *Cueva de la Vaca* (Muriel) “*fue explotado (...) por una comunidad fundamentalmente agrícola y ganadera, ya que de hecho, incluso actualmente, el lugar se utiliza como pastizal para ganado vacuno*”.

VADERA

Nombres de este tipo señalan vados antiguos convertidos ahora en caminos que cruzan las vegas. Se distingue del *vado* en que aquélla remite a una vía más amplia por la que pueden transitar sin dificultad carruajes y ganados.

VALLE, VAL

Aunque hay hipótesis que relacionan el topónimo *Valle* con el árabe DJEBEL, DJEBĀL, otorgándole el valor de “monte”, creemos que con *Valle* y sus derivados se designan, a partir de la época de repoblación, las zonas que ya no corrían peligro de ser atacadas por los musulmanes, y que por tanto podían dedicarse al cultivo agrícola y ganadero.

VERDINAL

A pesar de que Galmés (2000, 89) sostiene que los nombres del tipo *Verde* no siempre refieren al color “verde”, lo más probable es que se relacionen con la raíz hidronímica precelta VERD, VARD, con lo que aludirían a la “villa del río”, este cerro debe ser excelente en cuanto al pasto, de ahí que se denomine *Verdinal*.

VEREDA

Vereda, que es un término que procede del bajo latín VEREDA aunque se han postulado numerosas hipótesis, “camino, vía”, según la Mesta medía 25 varas de ancho, 20,9 metros.

CLASIFICACIÓN Y CONCLUSIONES

Vamos a clasificar los topónimos anteriores por grupos semánticos, pero no entraremos en otros aspectos para no ser reiterativos :

1 Zoonimia y razas : Merina, Oveja, Toro, Vaca.

2 Caminería pecuaria : Angosto, Atajo, Calzada, Camino, Cañada, Cañal, Carra, Carrera, Carril, Cenduelo, Cola, Colada, Cordel, Cuerda, Derrotado, Embocadero, Entradilla, Galiana, Pasada, Pasillo, Paso, Portillo, Ramal, Senda, Trocha, Vadera, Vereda.

3 Construcciones de uso pecuario : Abrevadero, Aguadero, Aprisco, Brosquil, Cabañas, Cerca, Cerquillas, Cercadillo, Cerrada, Cerrajón, Chortal, Choza, Cirquito, Cochacabras, Contadero, Corral, Cuevas, Culones, Gamellón, Gorrional, Hijadero, Paridera, Pilar, Pilón, Taina, Tapuelas, Tenaja, Tinaorro.

4 Tierras de aprovechamiento ganadero : Abrigo, Apartadero, Bache, Bustares, Cabrera, Campo, Cespel, Común, Dehesa, Ejido, Estancia, Hedera, Henazar, Herrén, Jorgado, Invernadero, Ladera, Lamederos, Majada, Mangadilla, Panderuelo, Porquezuela, Pradazo, Pradejón, Prado, Quemados, Respenda, Salega, Sosgadero, Sestero, Solana, Soto, Valle, Verdinal.

5 Particularismos : Cobrijada, Escobrijada, Encodrijada.

6 Organización ganadera : Mesta.

Un aspecto importante en este repertorio lo constuyen los sufijos, así los hay ubícuos : **-ero** (Abrevadero, Aguadero, Apartadero, Cabañera, Cabrera, Carrera, Cespедера, Contadero, Embocadero, Hedera, Hijadero, Lamederos, Paridera, Sestero, Sextero, Sosgadero, Asosgadero), **-ar** (Bustar, Henazar) y **-al** (Cañal, Chortal, Corral, Gorrional, Ramal, Verdinal) y diminutivos: **-illo** (Cerquillas, Entradilla, Mangadilla, Pasillo, Pililla, Saleguillas, pero nunca Caminillo), **-uelo** (Cenduejo, Panderuelo, Porquezuela), **-ejo** (Zendajo) e **-ito** (Cirquito). ■

(*) José Antonio Ranz Yubero

Dr. en Filología Hispánica - Universidad Autónoma de Madrid

Junta de Comunidades de Castilla-La Mancha - Educación

José Ramón López de los Mozos Jimenez

Institución Provincial de Cultura "Marqués de Santillana"

Diputación Provincial de Guadalajara (España)

Bibliografía utilizada

- ALBAIGÉS OLIVART, José María (1998) : *Enciclopedia de los topónimos españoles*, Barcelona, Planeta.
- ÁLVAREZ, Grace de Jesús (1968) : *Topónimos en apellidos hispanos*, Madrid, Adelphi University, Garden City.
- ÁLVAREZ MAURÍN, María del Pilar (1994) : *Diplomática asturleonese. Terminología toponímica*, León, Universidad.
- BARCIA, Roque (1880) : *Diccionario General Etimológico de la Lengua Española*, V tomos, Barcelona, Seix Editor.
- BELLOSILLO, Manuel (1988) : *Castilla Merinera. Las Cañadas reales a través de su toponimia*, Madrid, Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos.
- CAMPUZANO, Ramón (1853) : *Diccionario Manual de la lengua castellana*, Madrid, Imprenta de Manuel Romeral Fonseca.
- CELDRÁN GOMARIZ, Pancracio (2002) : *Diccionario de topónimos españoles y sus gentilicios*, Madrid, Espasa-Calpe.
- COROMINAS, Juan y PASCUAL, José A. (1980) : *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico* I-VI, Madrid, Gredos.
- DAUZAT, Albert (1960) : *La toponymie Française*, París, Payot (reed. 1939).
- DELGADO RUÍZ, Miguel Ángel y AUSÍN AMEZ, Ramón (1994) : *Cañadas Reales en Bicicleta de Montaña. Rutas de Madrid, Segovia, Toledo, Guadalajara y Ávila*, Madrid, Acción Divulgativa.
- *DICCIONARIO DE LA LENGUA ESPAÑOLA* (1994) ; Madrid, Real Academia Española (21ª ed.).
- ETXEBARRIA MIRONES, Txomin (2000) : *Toponimia y apellidos de origen prerromano en Las Encartaciones, Cantabria, Aiala y Las Merindades*, Bilbao, El autor.
- FERNÁNDEZ-MONTES GARCÍA-CALVILLO, Jesús (1983) : *Toponimia del antiguo priorato de Consuegra*, Universidad Complutense (Memoria de licenciatura inédita).
- FRAGO GARCÍA, Juan Antonio (1980) : *Toponimia del Campo de Borja. Estudio lexicológico*, Zaragoza, Institución "Fernando el Católico".
- GALMÉS DE FUENTES, Álvaro (1990) : *Toponimia de Alicante*, Alicante, Universidad.
- (2000) : *Los topónimos: sus blasones y trofeos (la toponimia mítica)*, Madrid, Real Academia de la Historia.
- GARCÍA PÉREZ, Guillermo (1993) : *ELPHĀ. Ocho estudios sobre el Cantar de Myo Çid*, Madrid, Polifemo.
- GONZÁLEZ BERNÁLDEZ, Fernando (1992) : *Los paisajes del agua. Terminología popular de los humedales*, Madrid, Reyero Editor.
- GORDALIZA APARICIO, F. Roberto y CANAL SÁNCHEZ-PAGÍN, José María (1993) : *Toponimia palentina (Nuestros pueblos: sus nombres y sus orígenes)*, Palencia, Caja España.

- GORDALIZA, F. Roberto (1993) : "Toponimia de El Monte Viejo de Palencia", *Publicaciones de la Institución Tello Téllez de Meneses* n° 64.
- GORDÓN PERAL, M^a Dolores (1988) : *Toponimia de la sierra norte de Sevilla. Estudio lexicológico*, Sevilla, Universidad.
- GUILLÉN CALVO, Juan José (1981) : *Toponimia del Valle del Tena*, Zaragoza, Institución "Fernando el Católico".
- HERRERO INGELMO, José Luis (1996) : "El fichero léxico del habla de Soria", *Celtiberia* n° 90, Soria, 381-424.
- JIMÉNEZ DE GREGORIO, Fernando (1995) : "Apunte geográfico-económico de los pueblos de la actual provincia de Madrid en el año 1752 III", *Anales del Instituto de Estudios Madrileños* XXXV, Madrid, 563-587.
- (1997) : "Materiales para la toponimia de Toledo" *Anales Toledanos* n° 4, Toledo, 167-191.
- (1998) : "Materiales para una toponimia de la provincia de Toledo", *Anales Toledanos*, XXXVI, Toledo, 193-226.
- (2000) : *El campo de Arañuelo toledano*, Toledo, Anales Toledanos.
- (2003) : "Materiales para una toponimia de la provincia de Toledo", *Anales Toledanos*, XXXIX, Toledo, 291-323.
- KLEIN, Julius (1979) : *La Mesta. Estudio de la historia económica española 1273-1836*, Madrid, Alianza (reed. 1936). Trad : MUÑOZ, C.
- LAPESA MELGAR, Rafael (1985) : *Historia de la Lengua Española*, Madrid, Gredos, (9^a ed.).
- MALKIEL, Yakov (1989) : "La etimología de corro y corral (a la luz del fonosimbolismo y de la primera oleada de helenismos)" *AnL* XXVIII, México, 5-62.
- MARTÍNEZ FERNÁNDEZ, Aída, REY BENAYAS, J.M., RUÍZ, Juan Pedro, ALBERT, Teresa y AZCÁRATE, Margarita (1988) : "Vocabulario y toponimia de los humedales españoles", *Quercus* n° 34, Madrid, 46-47.
- MENÉNDEZ PIDAL, Ramón (1986) : *Orígenes del Español. Estado Lingüístico de la Península Ibérica hasta el S. XI*, Madrid, Espasa-Calpe, (10^a ed.).
- MESSEGER, José (1988) : "Muriel : Aportación al problema del "bocique" en Castilla-La Mancha". Un yacimiento del Bronce en Guadalajara", *I Congreso de historia de Castilla-La Mancha. Pueblos y culturas prehistóricas y protohistóricas (II)*, tomo III, Talavera de la Reina (Toledo), 5-11.
- MONTENEGRO DUQUE, Angel (1960) : "Toponimia latina", *Enciclopedia de Lingüística Hispánica* I, Madrid, 501-530.
- MORALA, José Ramón (1984) : *La toponimia de una zona del Esla. Palanquinos, Campo y Villavidel*, León, Universidad.
- Palencia, 444-481.
- MORALEJO LASO, Abelardo (1977) : *Toponimia Gallega y Leonesa*, Madrid, Pío Sacro.
- MORÁN, P. César (1953) : "Vocabulario del Concejo de Lamba, en las montañas de

- León", *Boletín de la Real Academia Española* XXX, Madrid, 155-168, 313-330, 439-456.
- NEBOT CALPE, Natividad (1991) : *Toponimia del Alto de Mijares y del Alto Palancia*, Castellón, Diputació de Castelló.
 - RAMAJO CAÑO, Antonio (1985) : "La toponimia de Linares de Riofrío (Salamanca)", *Revista Provincial de Estudios* nº 16-17, Salamanca, 215-238.
 - RANZ YUBERO, José Antonio ((1996) : *Toponimia mayor de Guadalajara. Contribución crítica al estudio de la toponimia mayor guadalajareña con un diccionario de topónimos*, Guadalajara, Institución Provincial de Cultura "Marqués de Santillana".
 - RANZ YUBERO, José Antonio y LÓPEZ DE LOS MOZOS, José Ramón (1999) : *Toponimia y arqueología. Yacimientos arqueológicos de Guadalajara y su denominación*, Ed. Caja de Guadalajara, Guadalajara.
 - RIVAS QUINTAS, Eligio (1982) : *Toponimia de Marín*, Santiago de Compostela (La Coruña), Universidad, Colección Verba.
 - ROHLFS, Gerhard (1951) : "Aspectos de toponimia española", *Boletín de Filología* XII, Lisboa, 228-264.
 - (1988) : *Gerard Rohlfs: vida y obra*, Zaragoza, Archivo de Filología Aragonesa vol. XL.
 - ROMÁN DEL CERRO, Juan Luis (1990) : *El desciframiento de la lengua ibérica en "La ofrenda de los pueblos"*, Valencia, Aguacilar.
 - SÁNCHEZ GONZÁLEZ DE HERRERO, Nieves (1985) : *El habla y la toponimia de la Puebla de Arganzón y el Condado de Treviño*, Vitoria, Diputación Foral de Alava.
 - SANZ ALONSO, Beatriz (1997) : *Toponimia de la provincia de Valladolid. Las cuencas del Duero, Pisuegra y Esgeva*, Valladolid, Universidad.
 - SENDINO, Enrique B. (1999) : "Brañosera, Villasirga y Castrojeriz", *Santola* VI, Santander, 719-727.
 - SUÁREZ ZARRALLO, M^a Purificación (1999) : *Toponimia de la Comarca Tierra de Barros I y II*, Badajoz, Diputación de Badajoz.
 - TILANDER, Genen (1937) : "Respendo, respennar", *Revista de Filología Española* XXIV, Madrid, 198-204.
 - VILLAR LIÉBANA, Francisco (2000) : *Indoeuropeos y no indoeuropeos en la hispania prerromana*, Salamanca, Universidad.

REPERTORIOS DE TOPONIMIA MENOR UTILIZADOS ¹³.

Albalate de Zorita - (1995) : *Toponimia menor de Albalate de Zorita*, Albalate de Zorita (Guadalajara), Ayuntamiento de Albalate de Zorita.

Alcolea de las Peñas - (1994) : "Repertorio de toponimia menor de Alcolea de las Peñas", *Cuadernos de Etnología de Guadalajara* n° 26, Guadalajara, 311-322.

Alcuneza - (1997) : "Toponimia menor de Alcuneza", *Anales Seguntinos* n° 13, Sigüenza (Guadalajara), 253-278.

Alovera - (1997) : *Estudio de la toponimia menor de Alovera*, Ayuntamiento de Alovera, Alovera (Guadalajara).

Barbatona - (1997) "Toponimia menor de Barbatona", *Anales Seguntinos* n° 13, Sigüenza (Guadalajara), 279-288.

Balbacil (Ver Maranchón)

Bujalcayado - (2005) : "Toponimia menor de Guadalajara : Bujalcayado", *Anales Seguntinos* n° 21, Sigüenza (Guadalajara), e/p.

La Cabrera - (2002) : "Toponimia menor de Guadalajara : La Cabrera", *Anales Seguntinos* n° 18, Sigüenza (Guadalajara) 121-137.

Carabias - (2004) : "Toponimia menor de Guadalajara : Carabias", *Anales Seguntinos* n° 19 (2004), Sigüenza (Guadalajara), 107-116.

Clares (Ver Maranchón).

Codes (Ver Maranchón).

Condemios - (2003) : "Toponimia menor de Guadalajara : Condemios de Abajo y Condemios de Arriba", *Cuadernos de Etnología de Guadalajara* n° 35, Guadalajara, 369-396.

Fuentelviejo - (2003) : "Toponimia menor de Guadalajara : Fuentelviejo", *Cuadernos de Fuentelviejo* n° 2, Fuentelviejo (Guadalajara), 45-75.

Horna - (1998) : "Estudio de la toponimia menor de Horna", *Anales Seguntinos* n° 14, Sigüenza (Guadalajara), 107-131.

Luzaga - (2004) : "Toponimia menor de Guadalajara : Luzaga", e/p.

Majaelrayo - (2004) : "Toponimia menor de Guadalajara : Majaelrayo", *Cuadernos de Etnología*, e/p.

Maranchón - (1997) : *Estudio de la toponimia menor de Maranchón* (Balbacil, Clares, Codes, Maranchón y Turmiel), Maranchón, Ayuntamiento de Maranchón. Guadalajara.

Matallana - (2001) : "Estudio de la toponimia menor de Matallana, El Vado y La Vereda", *Wad-al-Hayara* n° 29, Guadalajara, 191-209.

Montarrón - (1997) : "Toponimia menor de Montarrón", *Cuadernos de Etnología de Guadalajara* n° 29, Guadalajara, 355-372.

Riosalido - (1999) : "Estudio de la toponimia menor de Riosalido", *Anales Seguntinos* n° 14, Sigüenza (Guadalajara), 133-159.

Turmiel (Ver Maranchón).

Villacorza - (2001) : "Toponimia menor de Guadalajara : Villacorza", *Anales Seguntinos* n° 17, Sigüenza (Guadalajara), 97-118.

La Yunta - (2004) : "Toponimia menor de Guadalajara : La Yunta".

Notes

- 1 Rohlfs (1951, 246) dice que BUSTO equivale a "braña, prado, monte de pasto", más tarde afirma que no es segura la identificación de BUSTUM = COMBUSTUM, que, a través de "tierra quemada yerma" habría llegado a significar "pastos"; Piel (apud. Lapesa, 1985, 47) cree que es una reducción del latín BOSTA, "cercado, establo para bueyes".
- 2 Galmés (1990, 34-35), tras negar que se relacione con el animal, propone la siguiente hipótesis: "Un *Creba*, y su derivado *CREBERA*, podrían haberse confundido con *Cabra* y *Cabrera*, respectivamente, por lo que se podría haber establecido un cruce de topónimos (...) en relación con la voz de origen prerrománico *Carba*, pero lo que parece seguro es que la serie nada tiene que ver con el animal, pues es obvio, que habiendo, en todos los montes, barrancos o peñas, cabras, este animal no es definidor en la oronimia".
- 3 El étimo *Calzada*, en el romance antiguo de Cataluña y el sur de Francia, aparece como "CALZATA" (904) = *Calçata*, derivado de CALÇ por abreviación de VIA CALÇADA, "carretera pavimentada con cal" (Corominas y Pascual, 1980 I, 770).
- 4 En Román (1990, 74) se apunta que *Calzada* se puede segmentar en CAL/TAR/A, y que podría equivaler a "la cumbre grande".
- 5 En otras ocasiones, y como apunta Jiménez de Gregorio (1998, 203) para *arroyo de la Cañada* (Toledo), *Cañal* alude al "lecho seco de un arroyo que corre si llueve".
- 6 Malkiel (1989, 59-62) explica la evolución del étimo CORRAL pues en el siglo XII significó "corro grande", "tribunal". Viene del helenismo CHORUS, empleado en la República a través de alguna lengua o jerga de los primeros latinohablantes peninsulares. Después por extensión de significado CORRO comenzó a designar a las reses del ganado. Finalmente pasó a tener el valor de CORRAL ya que el ganado taciturno por la mañana, al volver por la tarde a los establos o a los cercados reservados para él, llena el aire con sus mugidos.
- 7 En el área de Doñana el topónimo *Corral* suele designar lagunas de carácter ácido y distrófico (González Bernáldez, 1992, 63).
- 8 Otra posibilidad que apunta Jiménez de Gregorio (1997, 183) es la de que *Gorronal* se emparente con *Gorrón* (Toledo), voz que se refiere al "canto o guijarro pelado", y cuyo significado es el de "guijarral".
- 9 Celdrán (2002, 410) propone que *Inviernas* aluda desde el latín HIBERNÆ a los "campamentos de invierno que los romanos daban a los lugares de acuartelamiento en la estación fría".
- 10 La voz *Mesta*, sobre todo en plural, indica la confluencia de dos cursos de agua en un uno sólo.
- 11 Para Gordón (1988, 165) *Solana* es una diferenciación genérica a partir de *solano* (< latín SOLANUS, "viento del este", en latín tardío "lugar donde da el sol") o bien derivado directo del latín SOLANA, femenino de SOLANUS. (...) En la toponimia comarcal, *solana* es "paraje llano" en algunos casos (...).
- 12 Otras posibilidades que expone Villar (2000, 78) para *Orras* son desde el vasco URRRA, "avellana", o relacionado con el vasco UR, "agua".
- 13 Todos ellos corresponden a RANZ YUBERO, José Antonio y LÓPEZ DE LOS MOZOS, José Ramón, y van ordenados por orden alfabético teniendo en cuenta el pueblo al que se estudia.

El mapa marca las vías pecuarias de la provincia de Guadalajara





Los valles del norte de Guadalajara



El paraje del rio Tajo por donde transitaban los ganados, en el sur de la provincia



TOPONYMIE PASTORALE DE GUADALAJARA

(traduction de l'article précédent)

(Espagne)

José Antonio RANZ YÜBERO (*)

José Ramón LÓPEZ DE LOS MOZOS JIMÉNEZ (*)

Résumé :

Puisque l'activité pastorale a été un facteur primordial dans le développement des peuples, on pourra vérifier tout au long de ce travail la manière dont l'homme a traduit son importance quand il a donné des noms géographiques (clos, bergeries, abreuvoirs, chemins pastoraux) qui sont toujours vivants.

Laburpena :

Artzaingoa herrien garapenaren oinarria izan baita, lan honetan egiaztatzen ahalko da gizonak nola eman duen argitan garrantzi hori leku izenak asmatu dituelarik (hes-gune, borda, aska, artzain-bide) oraino bizi direnak.

187

MOTS CLÉS	Hitz-gakoak
Toponymie, toponymie d'élevage, vocabulaire d'élevage, sens du vocabulaire d'élevage.	Leku-izen, hazkuntza leku-izen, hazkuntza hiztegi, hazkuntza hiztegiaren zentzu.

INTRODUCTION ET PLAN

L'élevage est primordial dans le développement des peuples, puisque avec l'agriculture c'est la principale source d'alimentation de ceux qui ont habité nos contrées jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Autour de cette activité existe un vaste ensemble d'appellations, surtout les hydronymes et les phytotoponymes. C'est ce souci quotidien de l'homme qui sert à désigner l'environnement.

Tout au long de ce travail nous avons recueilli les noms que l'on peut considérer comme pastoraux et qui font partie des travaux de toponymie mineure que nous avons fait connaître. Sachons que sous une même entrée, par exemple *Senda* (Sente), sont compris d'autres dérivés comme *Sendilla* (Layon), *Sendero* (Sentier)...

Après cette introduction nous avons établi une liste par ordre alphabétique de tous les toponymes pastoraux avec leurs variantes, l'explication de la valeur, du sens ou de l'allusion de chacun d'entre eux.

La conclusion apportera des explications générales, avec la bibliographie des œuvres consultées pour élaborer cette recherche, et les recueils de toponymie mineure de Guadalajara que nous avons réalisés jusqu'ici, qui constituent la base de cet ouvrage.

EXPLICATIONS DE QUELQUES TOPONYMES PASTORAUX

ABREUVOIR (*ABREVADERO*)

Bassin, fontaine ou espace de rivière, de ruisseau ou de source où le bétail peut boire, et donc lieu de passage obligé dans le quotidien pastoral.

ABRI (*ABRIGO*)

Vient du latin *APRICUM* et veut dire "lieu orienté vers le soleil, à l'abri du vent" et "refuge de roseaux et de branchage pour se protéger du vent" (Frago, 1980, 20).

ABREUVOIR (*AGUADERO*)

Lieu où certains animaux ont l'habitude d'aller boire et qui sont donc fréquentés par les troupeaux. Ces abreuvoirs sont d'habitude artificiels, même si on a utilisé des zones où l'eau est abondante.

PAS (*ANGOSTO*)

Ce toponyme mineur qui vient du latin *ANGUSTUS* évoque un passage étroit qu'il faut traverser pour aller dans d'autres lieux, comme par exemple *Angostillo de Baldeluengo* (Balbacil).

RETRAITE (*APARTADERO*)

Désigne un terrain inculte, contigu aux chemins, réservé pour que le bétail paisse et se repose alors que la voie est utilisée.

BERGERIE (*APRISCO*)

Indique le lieu où les bergers rassemblent leur bétail pour le protéger des intempéries et où ils passeront la nuit des mois les plus froids.

RACCOURCI (*ATAJO*)

Parfois ce mot évoque le sentier par lequel on avance plus vite que par le chemin ordinaire. En réalité il doit s'agir d'un petit sentier, même provisoire, puisque dans le répertoire de Fuentelviejo il

apparaît comme *Atajuelo*, layon. Mais appliqué à la microtoponymie, *Atajo* indique la totalité du bétail qui paît ensemble.

ENCLOS (*BACHE*)

On pourrait apparenter *Baches* au radical pré-romain *Bar-*, qui fait allusion à une hauteur, une cime, une montagne (Dauzat, 1960, 216), ou peut-être à la forme "BARCEO" qui désigne une espèce de jonc "esparto", (Corominas, 1954 I, 400), et même à la série onomastique hispanique *Uba*, "cité," avec des exemples comme *Baecula*, *Baecor...* (Villares, 2000, 66).

De toutes manières, même si Guillén (1981, 102) explique des toponymes comme *La Bache* (Búbal, Huesca) comme des dérivés de *Valle*, Vallée, où le -LL- a été remplacé par -CH-, nous pensons, comme Delgado et Ausín (1994, 23) que *bacha* se réfère au lieu où l'on réunit les brebis avant de les tondre.

BERCAIL (*BROSQUIL*)

Rohlfs (1988, 152) indique que la forme aragonaise *Brosquil* contient le suffixe -IL < -ILE, partant du sens de *redil*, nous avons donc un *pequeño cercado*, un "petit bercail".

BRÛLER (*BUSTAR, GUSTAR*)

Nous pensons, comme le suggère García Arias (2000, 380), que *Bustar* se réfère à la coutume d'obtenir de nouveaux prés en brûlant des étendues de terrain peuplées de bois et de broussailles. Ensuite, *Busto*¹ voulut dire *pasto*, "pâturage", concrètement dans la Sierra de Ayllón un *pastizal para bueyes*, "un pâturage pour les bœufs".

CABANE, CHEMIN PASTORAL (*CABAÑA, CABAÑERA*)

Cabaña est le mot donné depuis le Moyen Âge aux cahutes grossières et rustiques où s'abritent les gardiens et les bergers, qui finissent par constituer des noyaux de peuplement. Il indiquerait donc le grand développement des troupeaux pendant l'époque de repeuplement. Mais *cabañera* indique une *Cañada*, *vía pecuaria*, "une voie de transhumance".

CHEVRIER (*CABRERA*)

Les endroits appelés *cabrera* ont un emplacement favorable au développement des troupeaux caprins, leurs pâturages étant riches en *monte bajo*, "en taillis", mais l'origine du toponyme résiderait dans la forme *Crebar*, *quiebra*, "crevasses"².

CHAUSSÉE (*CALZADA*)

*Calzada*³, "Chaussée" est un souvenir des anciens chemins que les romains donnaient à leurs voies de communication. Il s'agit de chemins royaux empierrés, qui étaient construits, comme le dit Barcia (1880 I, 716), pour la facilité des piétons et de la circulation publique⁴.

CHEMIN (*CAMINO*)

Camino, qui vient du latin vulgaire CAMMINUM, est un nom d'origine celte selon Gordon (1988, 74), mot qui a remplacé VIA, voie, et tantôt désigne la voie qui mène à un lieu, et dans d'autres cas indique que ce sentier traverse une étendue.

CAMPAGNE (*CAMPO, CAMPEO*)

Campo veut dire "plaine sans relief". Morala (1984, 26) dit que *Campo* au Moyen Âge est un "espace de terrain sans cultures, qui produit des fruits spontanés", et ensuite "étendue de terrains plats et cultivables", ou "campagne".

VOIE DE TRANSHUMANCE (CAÑADA)

L'origine de ce terme est le latin CANNA. Il s'agit d'une appellation éminemment pastorale, qui indique un chemin réservé au bétail, et parfois un "passage entre des montagnes" (Frago, 1980, 70). Elle a 90 aunes de large, 75,22 m. Jimenez de Gregorio (2003, 295) affirme que *Cañada* évoque un passage de troupeaux, mais peut aussi indiquer un 'petit pré ou lieu humide où poussent des joncs ou des fleurs propres de ce milieu ⁵.

VOIE D'ÉLEVAGE (CANAL)

Ce mot est intimement lié à *Cañada*, et a donc une destination pastorale de dimensions plus modestes que la *Cañada*. Cette caractéristique est traduite dans les répertoires par le diminutif : *Cañalizo de la Vega* (Balbacil), *Cañuelo* (Clares), *Cañuelo* (Majaelrayo).

CHEMIN (CARRA)

Le mot *Carra*, qui précède d'habitude un toponyme majeur ou un lieu géographique significatif : montagne, rivière... est une forme syncopée d'usage en Aragon pour se référer à une *carrera*, "un chemin". Son origine est le latin CARRARIAM.

VOIE PASTORALE (CARRERA)

Carrera, dont l'étymologie est la même que *Carra* s'applique à "des chemins pour les troupeaux". Autrefois les voies importantes s'appelaient *Caminos Reales*, "chemins royaux", les plus petites étaient dites *carreras*, *caminos*, *carriles* et *carreteras*, "chemins secondaires".

CHEMIN CHARRETIER (CARRIL)

Forme dérivée du latin vulgaire CARRILIS, et celle-ci du latin CURRILIS, se rapportant à la charrette, par influx de CARRUS, à l'origine un adjectif. On disait *camino carril*, "chemin charretier". Un autre sens est chemin ne laissant passer qu'une charrette (Gordon, 1988, 76).

SENTIER, LAIE, LAYON (CENDUELO, ZENDAJO)

Pourraient faire allusion à des voies de communication, venant de SENDA, sentier, hypothèse corroborée par Moralejo (1977, 304) qui les fait dériver du germain SINTHS, *camino*, "chemin". Ils sont toujours sous forme diminutive : *Zendaño* (Alcolea de las Peñas).

CLOS, ENCLOS, CLÔTURE (CERA, CERCA, CERQUILLAS, CERRADAS, CERRAJON)

Ces mots indiquent des clos, des vergers ou des cours pour le bétail, clos de murs en général en pierres. Pour Gordon (1988, 147), *cerca* est dérivé du latin CIRCUS, *círculo*, "cercle", *circo*, "cirque", documenté avec les sens de *asedio*, "siège", *cercado*, "enclos", mais qui comme synonyme de CERCADO donne CERRADO, encerclé, fermé, "portion étendue de terrain clos, où paissent et s'abreuvent les taureaux de combat".

PRÉ GAZONNÉ (CESPED, CESPEDERA)

Cesped désigne un pré qui donne des mottes de gazon, *céspedes* ; comme l'herbe y est abondante, il sera propre au développement du bétail (Morala, 1984, 112).

BOURBIER (CHORTAL)

Martinez Fernandez et alii (1988, 47) indiquent que *chortal*, "bourbier", évoque une zone au sol très humide et marécageux, riche en tourbe et couvert de gazon, que l'on trouve dans des zones de montagne. De toutes manières, ce toponyme peut avoir un rapport avec *Hortal*, "lieu formé de petits vergers", et même avec *Cortal*, "cour, lieu où l'on enferme le bétail".

CABANE, HUTTE (CHOZA, CHOZO)

C'est une expression pastorale, un groupe de bergers s'y installant au début en période estivale, créant ensuite un noyau de population stable.

ENCLOS (CIRQUITO)

Le toponyme complet étant Cirquito de los prados, "enclos de prairie", nous pouvons interpréter la forme *Cirquito* comme *cercado*, "enclos", car ces prairies auraient un maître qui utilisait ces pâtures pour nourrir son bétail.

ABRI (COBRIJADA, ESCOBRIJADA, ENCODRIJADA)

Il est difficile d'expliquer ce toponyme à partir d'une étymologie, on peut penser qu'il s'agit d'une forme populaire qui désigne les *escondrijos*, "cachettes", ou *cobijos*, "abris", utilisés fréquemment par les bergers.

ABRI DE CHÈVRES (COCHACABRAS)

A Leon le mot *Cocha* équivaut à *tala*, "hutte de branchages" (Mora, 1950, 168). Campuzano (1853, 251) dit que le mot *Cocha* dans l'artisanat des métaux, désigne la fosse dans laquelle on sépare, par une bonde, la cuve du lavoir principal. Ainsi, par comparaison, nous serions en présence d'une expression pastorale, et *Cochacabras*, "abri de chèvres", serait le réduit où l'on sépare les chèvres entre elles, ou entre elles et les moutons, par un muret.

PASSAGE (COLA, COLADA)

L'explication de ce terme, qui est une allusion claire à l'élevage, nous la trouvons chez Campuzano (1853, 255), d'espace réservé entre les propriétés pour le passage des troupeaux, par exemple *Colada de los Ganados* (Turmiel).

COMMUNAUX (COMUN)

Comun, "communaux", évoque la structure administrative du lieu, car dans ces terrains il y avait autorisation de pacage pour le bétail de plusieurs villages.

COULOIR DE COMPTAGE (CONTADERO)

Ce dérivé du latin COMPUTARE indique un passage étroit disposé de telle sorte que des personnes ou des animaux entrent ou sortent un par un, pour les compter ainsi (Sanz Alonso, 1997, 125). Il peut désigner également une ancienne institution liée à la Mesta, la société d'élevage : le *Contadero Real*, le "service de comptage", comme cela se fait à Tolède (Jimenez de Gregorio, 2000, 218) ; même nom pour l'endroit où l'on comptait les têtes d'ovins.

VOIE DE TRANSHUMANANCE (CORDEL)

Mot qui vient du latin CHORDA, il indique une voie employée par les troupeaux transhumants ; selon la législation de la Mesta, la société d'élevage, elle mesure 45 aunes (*varas*) de large (37,6 m) et serait donc très appréciée pour le mouvement pastoral.

ENCLOS (CORRAL)

L'expression *Corral* est lié à l'élevage ⁶, plus précisément à l'endroit où l'on enferme le bétail quand il ne paît pas ⁷ ; à Guadalajara il s'agit d'habitude de murs de pierre.

SENTIER (CUERDA)

Par *cuerda*, "sentier", on évoque une voie pastorale d'une largeur de huit *varas* et demie, 8 aunes. En exemple de l'importance de cette voie de communication indiquons que dans le répertoire

de Luzaga, outre qu'elle apparaisse seule, il y a *Pico de la Cuerda* et *Loma de la Cuerda*.

GROTTE (CUEVA)

Cuevas vient du latin vulgaire COVA, *hueca*, 'creuse', féminin de CO(V)US, variante archaïque de CAVUS *hueco*, "creux", d'après Gordon (1988, 118). Nous donnons ici cette expression car les *Cuevas*, les grottes, ont joui à des époques anciennes d'une grande importance, qu'elles aient été utilisées comme habitation pour l'homme, ou comme abri des animaux.

HUTTES (CULONES)

Cularón (Aragon) vient du latin CUBILE, indiquant le lieu où dort le bétail ; notre forme *Culones* évoque peut-être de petites huttes où les bêtes passent la nuit.

PÂTURAGE (DEHESA)

Il s'agit d'une terre destinée à la pâture, et qui n'est donc pas cultivée. Son origine est le latin tardif DEFENSA, "bedat", qui au Moyen Âge s'appliquait comme *prohibición*, 'interdiction', puisque la *Dehesa*, "le bedat", est normalement épuisé, inculte.

CHEMIN DE TERRE (DERROTADO)

Dans Frago (1980, 92) on peut lire que *Derrotado* est un *camino, vereda o senda de tierra*, "un chemin, un sentier ou une sente de terre", incluant "l'autorisation pour que les bêtes entrent paître dans les vergers après la cueillette des fruits". Il s'agit donc d'un nom de chemin.

COMMUNAL (EJIDO)

Même si Fernandez-Montes (1983, 79) indique que *Ejido* > EXITU est "le lieu délaissé pour la culture, stérile et abandonné", nous pensons, comme Sanchez Gonzalez (1985, 264), qu'il évoque 'le terrain commun à tous les habitants d'un village, limitrophe, que l'on ne laboure pas et où se réunissent les troupeaux ou bien s'installent les aires de battage'.

EMBOUCHURE (EMBOCADERO)

Ce nom désigne un passage pastoral, faisant penser que l'on va d'un endroit vaste vers un autre plus étroit, comme un entonnoir.

ORÉE (ENTRADILLA)

Évoque l'endroit qui sert d'entrée vers une campagne, qui impliquerait une situation propre à la construction de huttes, de clos où les brebis peuvent mettre bas.

PÂTURE (ESTANCIA) (PENA)

Le mot *Estancos*, peut-être en rapport avec notre *Estancia*, désigne un terrain borné pour des pâtures, pâturage commun (Frago, 1980, 96). Paraît être un nom pastoral, quand il s'agit d'un rocher à l'intérieur d'une pâture communale.

SOURCE (GALIANA)

Galiana par son étymologie évoque une grotte où coule une source. Ce toponyme, comme le dit Delgado y Ausin (1994, 24), fait allusion à la fameuse grotte de la province de Soria, près de la ville de Uclero, et c'est le nom que prend une des voies de transhumance.

FONTAINE (GAMELLON)

Gamella indique qu'il s'agit d'une fontaine avec bassin. En Aragon *Gamellon* évoque le lieu où se ramifie un canal principal, et l'emplacement d'un canal avec écluse et couvercle (Nebot, 1991, 188).

ENCLOS (GORRONAL)

Même si le mot *Qorronera* est employé à Soria pour désigner le gond où s'appuie l'axe d'une porte (Herrero Ingelmo, 1996, 407), nous pensons, comme Jimenez de Gregorio (1995, 572), qui apparente *Corronal* (Robledo de Chavela, Madrid) à *corro, corral* ⁸, "enclos", qu'il s'agit d'une expression pastorale.

PÂTURAGE (HEDERA)

Même si *Heder* indique un lieu qui dégage une odeur désagréable (Campuzano, 1853, 608), et si Menéndez Pidal (1986, 149) dit que la forme mozarabe *Yédra* vient de HEDERA où le *e* diphtongue, nous pensons que dans ce cas-ci les formes *Hedera* et *Hedesa* sont semblables et toutes ont un rapport avec *Dehesa*, pâturage.

PRÉ (HENAZAR)

Henazar, d'après Menéndez Pidal (1986, 225), et Gordon (1988, 37), évoque *heno*, foin, dérivé du latin FOENUM et du suffixe d'abondance AR dans sa forme plurielle, avec le sens de lieu couvert ou plein de foin ; pour Alvarez (1968, 78), vient de FOENUM, herbe fauchée et sèche pour nourrir le bétail. Herbe qui pousse dans des endroits humides, à l'eau abondante.

FOURRAGE (HERREN, ERREN, ARREN)

Arren est une forme différente de *Herrén*, évoquant le fourrage d'avoine, d'orge, de blé, que l'on utilisait pour nourrir le bétail (Sanz Alonso, 1997, 298).

CLOS POUR METTRE BAS (HIJADERO)

Toponyme mineur qui a son équivalent comme macro toponyme au Pérou, et qui renvoie au lieu où l'on met les brebis qui viennent de mettre bas.

PRÉ D'HIVER (INVERNADERO)

Montenegro (1960, 510) dit que *inviernas* évoque les pâtures d'hiver. Pour Etxebarria (2000, 33), l'idée de *inverniza* désigne un espace de bois ou de pré semblable aux *dehesa*, *ejido*, *boheriza* et autres, "pâturage, commun, pré à bœufs", tandis que *invernial* indique un type de construction située près des villages où on abrite les troupeaux en hiver. Les deux formes renvoient à la transhumance à rayon limité qui conduit les troupeaux aux estives, pour descendre dans la vallée en hiver ⁹.

SENTIER ou CLOS (JORGADO)

Sendino (1999, 722) indique que la forme *Jurja* de la province de Santander, et ses dérivés, conservent le sens de "chemin", *camino*, nous avons donc un sentier utilisé par les troupeaux. Pourtant, plus justement, Delgado y Ausin (1994, 24) signale que *Jorgado* indique "une terre close où l'on enferme le bétail".

VERSANT (LADERA)

Cette expression qui vient du latin LATUS a le sens de pente d'une montagne ou d'une hauteur ; en général, ces pentes sont couvertes d'herbe, et sont de bons pâturages pour le bétail.

BOURBIERS (BOURBIERS)

C'est un nom courant dans la toponymie mineure, indiquant un terrain très humide, et qui est donc difficile à labourer l'hiver. Peut-être la forme "*Lamederos*" évoque-t-elle l'endroit où le bétail va "lécher", *lamer*, les blocs de sel, et ce serait l'équivalent de *Saladeros*.

HUTTES (MAJADA)

Majada a son origine dans MAGALATIA (pour MAGALIA) et indique le pastoralisme, car ce nom évoque de petits groupes de huttes, qui parfois ont été habitées. *Majada* est un lieu de pâture indiquée pour du petit bétail (ovins), il abonde près des *cañadas*, des "voies de transhumance" (Bellosillo, 1988, 174). Il indique le lieu où le bétail s'abrite la nuit.

PRÉ EN TRAPÈZE (MANGADILLA)

Ce toponyme évoque une partie du pré, "*Prado de Bujalcayado*", dont la configuration est curieuse : large dans le bas, et étroite dans la partie supérieure.

CHEMIN DE TRANSHUMANCE (MERINA)

Gordon (1988, 181) affirme que *Merina* vient du latin MAJORINUS, qui appartient à la grande espèce (en toute matière), qui s'applique simultanément à une race précise de moutons et à la laine fine qu'ils donnent. Et à partir de là le mot a désigné un chemin qu'emprunte le bétail.

PETIT CAMP D'HIVER (MESTILLA)

Pour Klein (1979, 24), le mot *Mesta*, dont *Mestilla* serait le diminutif, doit venir de METCHTA, mot employé par les nomades d'Algérie pour indiquer les campements hivernaux de bétail ¹⁰.

BREBIS (OVEJA)

Cette façon générique de nommer l'animal prédominant de l'élevage castillan, quand on l'applique comme micro toponyme, doit faire référence à un événement particulier, important pour les habitants de l'endroit : perte d'une bête, découverte d'une brebis morte...

PASSAGE ARQUÉ (PANDERUELO)

Guillén (1981, 150) explique d'abord le nom aragonais de *Pandero* en le faisant dériver du latin PANDUS, *arqueado*, "arqué", indiquant un passage étroite entre des montagnes, puis il interprète *Panderuel de Aced* (Saragosse) comme venant de PANDO, animal bancal.

Le toponyme *Pando* pourrait vouloir dire "terre à blé", évoquant une terre riche en produits agricoles.

Dans ce cas, *Panderuelo* peut se rencontrer dans les répertoires avec des noms comme *senda*, "sentier", *Oyo*, "bonne terre", ou bien comme diminutif, indiquant des terres hautes, et pentues, avec des près pour les bêtes, comme le disent Gordaliza et Canal (1993, 463).

BERGERIE (PARIDERA)

Paridera indique les enceintes édifiées dans la montagne, où les brebis passent la nuit à l'abri du mauvais temps.

PAS (PASADA)

Même si *Pasada*, "pas", désigne la passerelle, chaque pierre qui permet de traverser un gué sur un ruisseau, (Sanchez Gonzalez, 1985, 324), nous pensons, comme il arrive en Andalousie, que cela évoque le chemin ou voie étroite entre deux ravins ou entre deux fondrières (Gordon, 1988, 66).

PASSAGE (PASO, PASILLO)

Paso est un terme qui vient du latin PASSUS qui indique en général un lieu de passage, mais qui en toponymie mineure désigne un chemin ou voie étroite entre deux ravins ou entre deux fondrières, comme le dit Gordon (1988, 66) pour Séville.

FONTAINE, BASSIN, ABREUVOIR (*PILAR, PILON, PILILLA*)

Toutes ces formes désignent l'ensemble de fontaine et d'abreuvoir, qui jadis occupait les places principales des villages agricoles et pastoraux.

PORCHERIE (*PORQUEZUELA, PERQUIZUELA*)

Ces noms indiquent les huttes ou les bois où on élevait des cochons ou même des sangliers.

PASSAGE (*PORTILLO*)

Avec ce mot, commun à toute la péninsule, et que l'on suppose dérivé de *puerta*, 'porte', on désigne le passage d'entrée entre plusieurs propriétés, ou bien l'entrée à une campagne, et dans ce dernier cas équivaut à *Entradilla*, "pas".

PRÉ, PÂTURE (*PRADO, PRADEJON*)

Prado, "pré", est un nom de lieu qui indique l'importance pastorale. Dans tous les répertoires de toponymie mineure de Guadalajara que nous avons étudiés on trouve *Prado*, "pré", signe certain que son existence et sa qualité étaient vitales pour le développement de l'endroit. Une variante de *Prado*, "pré", est *Pradazo*, "mauvais pré", où il s'agit de vergers qui produisent de l'herbe grossière, de mauvaise qualité et de peu d'utilité pour le bétail.

BRÛLIS (*QUEMADO*)

Il s'agit de terrains abrupts que l'on a brûlé pour qu'ils servent de pâtures, ou pour les récupérer et les cultiver ; ce nom est semblable à *Bustares*, voir plus haut. D'après Gordaliza (1993, 466), *quemado*, "brûlis", vient peut-être de *KAIMARE* par influence du grec tardif *KAIMA*, brûlure, chaleur ardente.

LAYON (*RAMAL*)

Ramal, "layon", indique un petit chemin qui s'écarte d'un autre principal, et qui est plus étroit que celui-ci. Il semble que dans les répertoires, souvent sous forme de diminutif, on comprend que les dimensions de ce chemin sont réduites.

PÂTURAGE (*RESPENDA*)

Menéndez Pidal (1986, 292) trouve un *Respenda* comme *RESPENNA* (1060), indiquant peut-être quelque particularité de la campagne, car chez Corominas y Pascual (1980, IV, 532) nous voyons que *Respendar* est repousser, et qu'il y a un lien entre cette forme et *Rispido*, documenté en 1607, avec le sens de envie, aiguillon, chaume.

A première vue, *Respenda* semble être un toponyme ancien, et son sens peut être proche de l'original "pierre précieuse qui a la propriété d'éloigner la foudre", puis prenant le sens de refuser, repousser (Tilander, 1937, 202). Vue la hauteur des lieux où il est employé, cela pourrait s'appliquer à un endroit où on repoussait l'ennemi en cas de bataille. Chez Celdran (2002, 664), on dit que *Respenda* (Palencia) vient du nom de son fondateur : Spetna.

Respenda doit être traduit par *dehesa*, "pâturage" : à Miedes de Atienza (Guadalajara) une pâture très grande est appelée *Cerro de la Respenda*, 'Colline de la Pâturage'.

PRÉ-SALÉ (*SALEGAR, SALEGUILLAS*)

Les noms de *Alegas* et *Salegas* indiquent l'importance pastorale, ils nomment le lieu où on donne du sel au bétail (Ramajo, 1985, 232).

SENTE (*SENDA*)

Senda vient du latin *SEMITA*. Son sens est le chemin étroit qu'empruntent les chemineaux et les

troupeaux. On sait que les voies se divisaient selon leur largeur en *Cañadas*, 'voies de transhumance', *Veredas*, "sentiers", *Sendas*, "sentes", et *Pasillos*, "passages".

PRÉ DE SIESTE (*SESGADERO, ASESGADERO*)

Sesgo, "biais", évoque quelque chose de tordu ou de coupé en biais, en toponymie un chemin, un ru, un ravin... ? Nous préférons penser que les deux formes ont un lien avec *sestadero*, "pré" où se reposent les troupeaux.

ESTIVE (*SESTERO, SEXTERO*)

Même si en principe nous avons un lieu qui a été divisé en six parties, nous pensons avec Guillén qu'il s'agit d'un toponyme pastoral indiquant un lieu propre à la sieste du bétail. Guillén (1981, 129) explique que *Sestas* (Pyrénées Aragonaises) paraît être un dérivé de *AESTIVELLAS* < *AESTIVIUM* < *ÆESTAS*, 'pâturages d'été', ou peut-être vient-il de *SEXTA* (*hora*), "heure de plus grande chaleur", en espagnol *siesta*, et peut indiquer ainsi des lieux de repos et d'abri pour le bétail à cette heure de plus grande chaleur.

ADRET, SOULANE (*SOLANA*)

Bellosillo (1988, 248) dit que *Solana*, "adret", est un mot apparu dès le XI^e siècle, qui évoque "l'endroit exposé au soleil, ou plaine ensoleillée" ¹¹ ; les lieux ainsi nommés sont face au midi.

BOIS, GARENNE (*SOTO*)

Soto vient du latin *SALTU*, passage étroit, défilé, et puis *bosque*, "bois" (Rivas, 1982, 193), mais Morala (1984, 66) croit que son origine est le latin *SALTUM*, pâturages boisés, ou bois en terrain inculte.

BERGERIE (*TAINA*)

Le vocable *taina* s'emploie pour désigner les bergeries ou les enceintes où s'abritent les brebis dans la province de Guadalajara.

BOURBIER (*TENAJA*)

Il s'agit peut-être d'une graphie erronée à partir de *TINAJA*, indiquant un lieu qui conserve bien l'eau, ou bien où l'on produit du vin en abondance. Ce pourrait être un diminutif parti de *TENA*, abri, évoquant le lieu où s'abritaient les troupeaux.

HUTTE ou VAL (*TINADA, TINAORRO*)

Avec *Tinaorro* nous trouvons de nouveau le suffixe *-orro* qui s'applique à *Tina*, "hutte", mot qui a la même valeur que *Tenada*, et qui est semblable à *Taina*, "abri", car il évoque l'abri ou hutte pour abriter le bétail. Ici on peut penser que *-orro* n'est pas un suffixe, et qu'il vient du mot *ORRAS*, qui pour Albaigés (1998, 120) vient du pré indoeuropéen *OR*, qui indique un "val entre des montagnes" ¹².

TAUREAU (*TORO*)

Voir *Vaca*, "Vache".

TRAVERSE (*TRUCHA*)

L'origine de *Trocha* est incertaine, sans doute préromaine, d'après Suarez Zarrallo (1999, 148), même si l'Académie le fait venir du latin *TRADUCTA*, et qu'on peut le définir comme sentier ou chemin étroit exempt, ou qui sert de raccourci.

PRÉ À BOVINS (*VACA, VAQUERIZAS*)

Garcia Perez (1993, 148) dit que le nom *Vaca* apparaît dans des habitats peu propices pour les bovins, et il suppose que, comme *Vaca*, "vache", est le féminin de *Toro*, "taureau", et que ce masculin vient du grec T-ORO, "mont". Messeguer (1988, 201) explique que dans le lieu de *Cueva de la Vaca* (Muriel), ce nom "a été utilisé par une communauté fondamentalement agro-pastorale, puisqu'en fait, même de nos jours ce lieu est utilisé comme pâturage pour bovins".

CHEMIN DE GUÉ (*VADERA*)

Des noms de ce type indiquent d'anciens gués qui sont devenus des chemins qui traversent les vallées. Ils se distinguent du *vado*, "gué", parce qu'ils s'appliquent à une voie plus large que peuvent emprunter facilement les charrettes et les troupeaux.

VALLÉE, VAL (*VALLE, VAL*)

Certaines hypothèses font un lien entre *Valle* et l'arabe DJEBEL, DJEBAL, lui donnant la valeur de campagne, nous croyons que *Valle* et ses dérivés désignent, à partir de l'époque du repeuplement, les zones qui étaient libres d'attaques des musulmans, et qui donc pouvaient se consacrer à l'agropastoralisme.

PRAIRIE GRASSE (*VERDINAL*)

Galmés (2000, 89) affirme que les mots du type de *Verde* ne font pas toujours allusion à la couleur verte, mais ils ont sûrement un rapport avec la racine hydronimique pré-celte VERD, VARD, et indiqueraient le lieu de la rivière, qui doit avoir d'excellentes pâtures, et donc se nomme *Verdinal*.

SENTIER (*VEREDA*)

Vereda, "sentier", est un terme qui vient du bas latin VEREDA, même si on a proposé plusieurs hypothèses, chemin, voie, selon *la Mesta*, "la Société pastorale", mesurait 25 aunes de large (20,9 m). ■

CLASSIFICATION ET CONCLUSIONS

Nous allons classer les toponymes précédents par groupes sémantiques, sans entrer dans d'autres aspects, pour ne pas nous répéter :

1. Zoonymie et races : *Merina*, mérinos ; *Oveja*, brebis ; *Toro*, taureau ; *Vaca*, vache.

2. Chemins pastoraux : *Angosto*, passage ; *Atajo*, raccourci ; *Calzada*, chaussée ; *Camino*, chemin ; *Cañada*, voie de transhumance ; *Canal*, voie étroite ; *Carra*, chemin ; *Carrera*, chemin ; *Carril*, chemin charretier ; *Cenduelo*, sentier ; *Cola*, passage ; *Colada*, passage ; *Cordel*, voie ; *Cuerda*, voie étroite ; *Derrotado*, retrait ; *Embocadero*, goulot ; *Entradilla*, orée ; *Galiana* source de grotte et le nom d'une voie de Soria ; *Pasada*, voie étroite ; *Pasillo*, passage ; *Paso*, pas ; *Portillo*, entrée ; *Ramal*, dérivation ; *Senda*, sente ; *Trocha*, passage étroit ; *Vadera*, chemin de gué ; *Vereda*, voie.

3. Edifices à usage pastoral : *Abrevadero*, abreuvoir ; *Aguadero*, point d'eau ; *Aprisco*, bergerie ; *Brosquil*, clos ; *Cabañas*, cabanes ; *Cerca*, clôture ; *Cerquillas*, enclos ; *Cercadillo*, clos ; *Cerrada*, clos ; *Cerrajón*, clos ; *Chortal*, bournier ; *Choza*, hutte ; *Cirquito*, clos ; *Cochacabras*, abri pour chèvres ; *Contadero*, passage pour compter les bêtes ; *Corral*, bergerie ; *Cuevas*, grottes ; *Culones*, huttes ; *Gamellón*, fontaine abreuvoir ; *Gorrónal*, bergerie ; *Hijadero*, bergerie ; *Paridera*, bergerie ; *Pilar*, *Pilón*, fontaine, réservoir ; *Taina*, hutte ; *Tapuelas*, huttes ; *Tenaja*, abri ; *Tinaorro*, hutte.

4. Terrains pastoraux : *Abrigo*, abri ; *Apartadero*, retrait ; *Bache*, val ou bergerie ; *Bustares*, brûlis ; *Cabrera*, taillis ; *Campo*, campagne ; *Cesped*, gazon ; *Común*, terrain commun ; *Dehesa*, pâture ; *Ejido*, aire ; *Estancia*, terrains clos ; *Hedera*, pâture ; *Henazar*, pré à foin ; *Herren*, fourrage ; *Jorgado*, enclos ; *Invernadero*, pâture d'hiver ; *Ladera*, pente herbeuse ; *Lamederos*, bourniers ou prés à sel ; *Majada*, huttes ; *Mangadilla*, pré trapézoïdal ; *Panderuelo*, passage en arc ; *Porquezuela*, bois à cochons ; *Pradazo*, pré à herbe grossière ; *Pradejón*, *Prado*, pré ; *Quemados*, brûlis ; *Respenda*, pâture ; *Salega*, pré à sel ; *Sesgadero*, *Sestero*, pré à sieste ; *Solana* adret, soulane ; *Soto*, bois, garenne ; *Valle*, val ; *Verdinal*, prairie grasse.

5. Particularités : *Cobrijada*, *Escobrijada*, *Encodrijada*, abri.

6. Organisation pastorale : "Mesta".

Les suffixes forment un aspect important de ce répertoire :

- de localisation : **-ero** (*Abrevadero*, *Aguadero*, *Apartadero*, *Cabañera*, *Cabrera*, *Carrera*, *Cespedera*, *Contadero*, *Embocadero*, *Hedera*, *Hijadero*, *Lamederos*, *Paridera*, *Sestero*, *Sextero*, *Sesgadero*, *Asesgadero*), **-ar** (*Bustar*, *Henazar*) et **-al** (*Cañal*, *Chortal*, *Corral*, *Gorrónal*, *Ramal*, *Verdinal*).

- des diminutifs : **-illo** (*Cerquillas*, *Entradilla*, *Mangadilla*, *Pasillo*, *Pillilla*, *Saleguillas*, mais jamais *caminillo*), **-uelo** (*Cenduejo*, *Panderuelo*, *Porquezuela*), **-ejo** (*Zendajo*) et **-ito** (*Cirquito*).

(*) José Antonio Ranz Yubero

Dr. en Filología Hispánica - Universidad Autónoma de Madrid

Junta de Comunidades de Castilla-La Mancha - Educación

José Ramón López de los Mozos Jimenez

Institución Provincial de Cultura "Marqués de Santillana"

Diputación Provincial de Guadalajara (España)

Bibliographie et répertoires de Toponymie mineure utilisés ¹³
(cf. texte en espagnol).

Notes

- 1 Rohlfs (1951, 246) dit que BUSTO équivaut à *braña, prado, monte de pasto*, "pâturage" ; plus loin il affirme que l'identification BUSTUM=COMBUSTUM n'est pas sûre ; à travers *tierra quemada yerma*, "terre brûlée inculte", elle aurait fini par donner *pastos*, "pâtures" ; Piel (apud Lapesa, 1985, 47) croit que c'est une réduction du latin BOSTA, *cercado, establo para bueyes*, "enclos, étable pour les bœufs".
- 2 Galmés (1990, 34-45), après avoir dit que cela ne s'identifie pas avec l'animal, propose l'hypothèse suivante : Un *creba*, et son dérivé *CREBERA*, pourraient avoir été assimilés à *Cabra* et *Cabrera*, respectivement, et on aurait pu établir un croisement de toponymes(...) en rapport avec le mot d'origine préromaine *Carba*, mais ce qui paraît sûr c'est que la série n'a rien à voir avec l'animal, car il est évident qu'alors qu'il y a dans toutes les campagnes des ravins ou des rochers, *cabras*, "chèvres", ne définit pas l'onymie.
- 3 Le mot Calzada, en roman ancien de Catalogne et du sud de la France, apparaît comme "CALZATA" (904) = Calçata, dérivé de CALÇ par abréviation de VIA CALÇADA, "route pavée de calcaire" (Corominas y Pascual, 1980 I, 770).
- 4 Chez Roman (1990, 74) on indique que Calzada peut se fragmenter en CAL/TAR/A, et que cela pourrait être équivalent à *la cumbre alta*, "le haut sommet".
- 5 Dans d'autres cas, et comme le signale Jimenez de Gregorio (1998, 203), pour *arroyo de la Cañada* (Toledo), *Cañal* évoque "le lit sec d'un ruisseau qui coule s'il pleut".
- 6 Malkiel (1989, 59-62) explique l'évolution du mot CORRAL qui au XII^e siècle voulait dire *corro grande*, "grand enclos", *tribunal*. Il vient de l'hellénisme CHORUS, employé dans la République dans une langue ou un parler des premiers habitants péninsulaires qui parlaient latin. Ensuite, par extension du sens, CORRO a commencé à désigner les bêtes du troupeau. Il a eu enfin la valeur de CORRAL puisque le bétail, taciturne le matin, en rentrant le soir à l'étable ou aux enclos réservés, emplît l'air de ses mugissements.
- 7 Dans l'aire de Doñana le toponyme *Corral* désigne des lagunes acides et dystrophiques. Gonzalez Bernaldez (1992, 63).
- 8 Une autre possibilité qu'indique Jimenez de Gregorio (1997, 183) est que *Gorronal* s'apparente à *Gorron* (Toledo), mot qui se rapporte au *canto o guijarro pelado*, "galet ou caillou pelé", et dont le sens est *guijaral*, "pierrier".
- 9 Celdran (2002, 410) propose que *Inviernas* fasse allusion au latin HIBERNAE, les campements d'hiver, les romains nommant ainsi les quartiers d'hiver.
- 10 Le mot *Mesta*, surtout au pluriel, indique le confluent de deux cours d'eau en un seul.
- 11 Pour Gordon (1988, 165), *Solana* est une différenciation générique à partir de *solano*, (< latin SOLANUS, vent d'est, en latin tardif lieu ensoleillé) ou bien un dérivé direct du latin SOLANA, féminin de SOLANUS (...). Dans la toponymie régionale, *solana*, "adret, soulane", est *paraje llano*, "plaine", en certains cas (...).
- 12 D'autres possibilités qu'expose Villar (2000, 78) pour *Orras*, "huttes", viendrait du basque URRRA, "noisette", ou en rapport avec le basque UR, eau.
- 13 Tous correspondent avec José Antonio RANZ YUBERO et José Ramon LOPEZ DE LOS MOZOS ; ils sont rangés par ordre alphabétique en tenant compte du village étudié.



L'APPORT LEXICAL DE L'OCCITAN GASCON BÉARNAIS AU BASQUE SOULETIN : RECHERCHE DES CHAMPS CONCEPTUELS

Jean-Baptiste COYOS (*)

Résumé :

À partir du recueil de Txomin Peillen (1998) et de quelques compléments (2001), l'auteur propose une classification, selon les champs conceptuels, des emprunts lexicaux du basque souletin à l'occitan gascon béarnais. Il en ressort que le gascon a fourni beaucoup de termes en ce qui concerne les sentiments, les qualificatifs (péjoratifs ou pas), les noms et verbes d'action ou les outils et objets de la vie quotidienne. Au contraire très peu d'emprunts concernent la famille, la religion, le temps ou l'espace, par exemple.

201

Laburpena :

Txomin Peillenen bilduma (1998) eta emendakin batzuk (2001) baliatuz, autoreak zubererak Biarnoko gaskoi okzitanierari mailegatu dituen hitzen sailkapena aurkezten du eremu kontzeptualeka. Gaskoiak sentimenduen, kalifikatzaileen (erdeinuzkoak ala ez), ekintza-izen eta aditzen, eguneroko tresna eta gauzen eremuei hitz asko eman dizkiela agertzen da. Alderantziz, ekarpena ahula da familiaren, erlijioaren, denboraren edo espazioaren eremuetan adibidez.

MOTS CLÉS

Basque souletin,
occitan gascon béarnais,
emprunts,
champs conceptuels.

Hitz-gakoak

Zuberera,
Biarnoko gaskoi okzitaniera,
maileguak,
eremu kontzeptualak.

I – L’OBJET DE CETTE RECHERCHE – LA NATURE DU CORPUS – LES LANGUES ET L’EMPRUNT

L’occitan gascon parlé en Béarn et le dialecte basque souletin ont été des langues en contact au long des siècles ¹. Les échanges économiques étaient nombreux et la communication se faisait en béarnais, en basque ou en français selon les compétences de chacun. En Soule, il n’était pas rare de trouver des personnes plus ou moins trilingues, voire quadrilingues avec le castillan. “Le dialecte souletin n’emprunte plus au béarnais et, pour partie, ce lexique réfère à un mode de vie disparu, à des techniques abandonnées (agriculture, artisanat)” (Coyos : 392). Actuellement, il n’y a quasiment plus d’échange linguistique puisque le contact entre béarnais et souletin n’est plus que théorique, du moins chez les jeunes ². Peillen note, je traduis, que “même si les emprunts au castillan sont assez anciens, ils se sont bien enracinés ; au contraire, beaucoup de ceux faits au gascon se sont perdus pour plusieurs raisons : en n’entend pas beaucoup l’occitan dans les villages voisins de la Soule, le lexique général souletin a beaucoup diminué, les mots français ont remplacé les mots occitans, le lexique lié à la technologie s’est perdu” (1992 : 251).

Souvent signalé, l’apport lexical du gascon au basque n’avait pas été systématiquement étudié jusqu’à il y a peu. Certains dictionnaires indiquaient ponctuellement que tel ou tel terme avait une origine gasconne ou béarnaise, comme ceux d’Azkue (1905-1906) et de Lhande (1926), ou le lexique de Larrasquet (1939). L’ouvrage *Les emprunts de la langue basque à l’occitan de Gascogne* (1998) de Txomin Peillen a été en ce sens essentiel : c’est “la première étude spécifique complète et systématique concernant l’apport lexical du gascon à la langue basque dans sa forme souletine” (Coyos : 391), et la seule pour l’heure qui étudie l’apport occitan gascon aux dialectes basques ³.

Il nous a donc paru utile, mettant à profit le recueil de T. Peillen (1998) et les compléments que nous avons apportés dans la note de lecture de cet ouvrage parue dans *Lapurdum* VI (2001), de dégager de façon systématique les champs conceptuels concernés par ces emprunts au gascon béarnais. T. Peillen en donne un aperçu sous le nom de “champs lexicaux”, pages 32 et 33, de son ouvrage. Le travail ici proposé se veut complet et systématique, puisque chacun des termes considérés comme empruntés sera classé dans une rubrique, un champ conceptuel ou notionnel. On posera que les termes retenus sont bien des termes du gascon, même si on sait que l’établissement de l’origine d’un terme n’est pas toujours chose aisée (Peillen, 1998 : 33-37, Coyos : 393). Peillen évoque ainsi “l’impossibilité de trancher entre l’occitan et le castillan, ces langues ayant réalisé des

emprunts mutuels, de longue date" (1998 : 19).

Le corpus étudié est constitué de **plus de mille cinq cents termes** ⁴ : à savoir la plupart des entrées données par Peillen, dont 453 très usitées, 316 usitées, etc. (1998 : 31), auxquelles nous avons rajouté 92 entrées d'origine gasconne assez sûre, sans tous les dérivés (2001 : 399) ⁵. Toutefois les termes indiqués comme hapax ou que Peillen indique n'avoir relevé qu'une fois n'ont pas été retenus, ni certains dits obsolètes. Selon Peillen, la plupart de ces termes ont un équivalent basque (1998 : 31).

Pour ceux qui trouveraient ce nombre important, à titre de comparaison, "une étude effectuée en 1991 avait établi l'existence, en français, d'un peu plus de 8 000 mots d'origine étrangère, sur un corpus représenté par un dictionnaire usuel d'environ 60 000 entrées, ce qui correspond à un peu plus de 13 % du vocabulaire total. Les mots archaïques ou trop régionaux, trop spécialisés ou trop savants avaient ensuite été séparés (...). On aboutissait alors à environ 4 200 mots courants d'origine étrangère (soit un peu moins de 13 %)" (Walter : 15).

D'ailleurs le français a beaucoup emprunté à l'occitan en général. "Il reste cependant difficile d'attribuer aujourd'hui spécifiquement à l'une ou à l'autre des variétés d'oc (gascon, languedocien, béarnais, provençal...) les nombreux emprunts que le français leur a faits" (Walter : 107). L'anglais de son côté a beaucoup emprunté au français. "La fièvre francophone n'a-t-elle pas aussi existé du côté anglais dès l'époque de Guillaume le Conquérant au XI^e siècle, maintenue par les Angevins deux siècles plus tard, apportant 5 000 mots français entre le Moyen Âge et la Seconde Guerre mondiale" (Szulmajster-Celnikier : 142) ⁶. Concernant le basque, selon Michel Etchebarne, "si le vocabulaire basque savant –administratif, religieux, etc.- est essentiellement emprunté (...), les domaines fondamentaux de la langue se révèlent très résistants à l'emprunt (le vocabulaire de la parenté comporte 90 % de termes d'origine autochtone)" (2006 : 13)

Bref, l'emprunt est ce qu'il y a de plus répandu parmi les langues, même si le mythe de la langue pure a la vie dure, si ce n'est chez les linguistes du moins dans le grand public.

II – LA NOTION DE CHAMP CONCEPTUEL OU NOTIONNEL

La notion de champ linguistique peut donner lieu, par exemple, à la recherche du champ sémantique d'un mot, d'une unité lexicale, c'est-à-dire établir sa valeur

par rapport aux mots de sens voisins qui en délimitent le sien, parmi l'ensemble des unités lexicales de la langue considérée,

à celle de l'établissement de famille de mots, c'est-à-dire relever l'ensemble des dérivés et des composés issus d'un même mot,

à celle du champ lexical d'une réalité extra-linguistique, c'est-à-dire de regrouper l'ensemble des termes qui se rapportent à un même "univers référentiel", à une même notion ou concept de l'expérience humaine.

C'est dans cette dernière direction que nous travaillerons, on parle alors de champs "conceptuels" ou "notionnels". On opère par association, qu'il s'agisse de noms, verbes, adjectifs, adverbes.

Txomin Peillen présente, pages 32 et 33 de son ouvrage, les "champs lexicaux d'emprunts". Il cite pour les emprunts au gascon le lexique du bâtiment, quelques animaux non domestiques, des préparations culinaires (*pastetx*, *eskautu*, *broia*, *miosat*, *mestüra*, *arrabaska*, *thuña*), des choses répugnantes (emprunts au gascon ou au latin).

Par contre selon lui "dans les domaines lexicaux des textes administratifs, juridiques, psychologiques ou religieux, nous avons des équivalents basques, (...) nous savons par la *Coutume de Soule*, qu'avant 1620 la connaissance du basque était exigée des juges de Licharre, qui devaient expliquer (...) leurs attendus dans la langue vernaculaire (...). C'est donc, dans l'expression des concepts que le basque n'est pas dépassé contrairement aux affirmations de "linguistes" du XIX^e siècle" (1998 : 33).

L'étude que nous proposons devrait nous permettre d'en savoir plus, de mieux cerner les champs conceptuels concernés, ceux bénéficiant de beaucoup d'emprunts au gascon ou au contraire ceux en ayant peu.

III – LE CORPUS : LES MOTS GASCONS CLASSÉS PAR CHAMP CONCEPTUEL

III 1. La liste empirique des champs conceptuels

Quels critères pour définir un champ conceptuel ou notionnel ? Nous nous sommes inspiré des questionnaires des atlas linguistiques qui tentent de couvrir l'ensemble des centres d'intérêt de la vie humaine. On retrouve régulièrement les chapitres suivants : L'espace et le temps, L'homme : le corps, L'homme : les métiers, les institutions, La vie domestique, La culture : les plantes, les animaux,

etc. Bien sûr, comme toute classification visant à découper le réel, les champs conceptuels que nous avons retenus sont discutables.

Un terme peut avoir plusieurs sens. Il peut avoir des emplois métaphoriques, métonymiques, etc. On ne retiendra ici que le sens non figuré, le plus général.

Tel terme peut être placé dans deux champs différents. Ainsi certains des mots classés dans le champ 3. "Les noms et verbes d'action" peuvent se rapporter aux autres champs retenus. Parfois, certains verbes liés à un de ces autres champs y ont été placés. Nous avons choisi, par exemple, de mettre les noms ou verbes d'action liés aux cultures, à l'élevage dans la rubrique II. "Les animaux, les plantes, les cultures" et non dans celui des "noms et verbes d'action". Cette dernière contient dans la mesure du possible des termes plus génériques, moins liés à un concept, une notion particulière. De même, par exemple, quelques termes relevant du champ 2. "Les sentiments, les qualités, le point de vue de l'énonciateur" ont été classés dans le champ intitulé 5. "L'homme : la nourriture".

Au sein même du champ 2. "Les sentiments, les qualités, le point de vue de l'énonciateur", il a été parfois difficile de partager ce qui relève du vécu, sous-rubrique "Les sentiments, les activités psychiques", de ce qui relève de la sous-rubrique "Points de vue", sachant de plus que la troisième sous-rubrique "Les qualificatifs, les qualités" est plus une catégorie syntaxique, celle des adjectifs en majorité, qu'une rubrique ne relevant pas du point de vue de l'énonciateur. Malgré tout, ce partage en trois de ce vaste champ conceptuel nous a paru utile.

III 2. Les mots classés par champs conceptuels

Les termes empruntés retenus seront reportés tels quels selon l'orthographe donnée par Txomin Peillen. C'est plus ou moins l'orthographe recommandée par l'Académie de la langue basque appliquée au souletin que l'auteur emploie, avec en plus généralement un accent reporté sur la syllabe accentuée à l'oral dans le dialecte (sauf celles en *ü* [y], que l'on doit alors considérer accentuée). Ex : *afrús* "affreux, désagréable", avec accent sur la dernière syllabe, mais *ajüt* "seringue" sans accent. Le doublement de consonne pour rendre le son palatalisé, "mouillé", n'est pas admis dans l'orthographe standardisée. Peillen l'emploie : *abantáilla* "avantage" qui serait *abantaila* dans l'orthographe standardisée. Par contre il indique l'aspiration post-consonantique : *akhúlu* "aiguillon", qui serait *akülü* en standard (son [y] et non [u], pas de *h*), dont l'orthographe n'a pas retenu cet [h] quand il est prononcé après consonne. Notons que les variantes de prononciation d'un terme ne sont pas toujours données par Peillen : on a par exemple *erridéü* "rideau", mais pas *arridéü* pourtant courant.

L'orthographe standardisée du souletin sera par contre appliquée aux termes que nous ajoutons en complément (pas d'accent, pas de *h* post-consonantique, etc.).

III 2. 1 L'espace, les espaces, les éléments naturels - Le temps qui passe, le temps qu'il fait

adesára "tout à l'heure (passé)", *arróila* "ravin", *arrúnt* "tout de suite", *bahomet* "tourbillon de vent", *bisanbís* "vis-à-vis", *buhada* "bouffée, souffle (vent, air)", *deskustér* "écart, maison éloignée, région déserte", *entertán* "entre-temps", *freskúra* "fraicheur", *galérna* "tempête d'ouest", *gohéña*, *guheña*, *guhaña* "chaleur lourde, orageuse", *górga* "étang", *istánt*, *ixtánt* "instant", *kanpáña* "campagne", *kantú* "angle", *khántü* "proche", *kharrú* "glace, verglas", *khínta* "chemin creux", *khürübil* "tourbillon", *kuntíno* "continuellement", *labeledá* "vent d'est", *lahína* "petite quantité de neige", *lanpí* "buée", *pasadéra* "lieu de passage", *phásü* "passage", *salára* "mélange de boue et de neige", *sasú* "saison", *setemér* "septembre", *tenpésta* "tempête", *tiribíti* "tourbillon (eau, vent)", *txitxer*, *tzitzer* "grésil fin, épais", *ürrüpea*, *ürrüpheá* "plaine alluviale", *zíngla* "corniche".

III 2. 2 Les sentiments, les qualités, le point de vue de l'énonciateur

Les sentiments, les activités psychiques *améts* "rêve", *amurós* "amoureux", *ántsia* "souci", *apréza* "apprécier", *arrenküra* "souci", *arrazún* "raison", *athün*, *atün* "empirisme, instinct", *báthi* "patience, paix", *bénia* "attention, soin", *besúñak* "besoins", *boles* "envie", *bonür* "bonheur", *debéia* "s'ennuyer", *desagrada* "déplaire", *deséi* "être abasourdi", *desenküsa* "prétexte", *desgústa* "dégouter", *desír* "désir", *despít* "dépit, vexation", *desplazér* "déplaisir", *destórbü* "malheur, épreuve", *destrénpü* "indisposition", *diskórdia* "discorde", *dólü* "mal, peine", *düda* "doute", *dulú* "douleur", *eheléga* "s'énervé", *éhi* "haine", *enjógi* "être violemment attiré", *enphátxü*, *enphátxa* "gêne", *errabía* "rager, enrager", *errebóilta* "révolte", *esgára*, *esgaráje* "conflit, dispute", *eskarnío*, *eskernío* "déplaisir, difficultés", *esmería* "dépérir", *esterlünküra*, *estürlünkü* "peine", *fantesiá* "fantaisie", *fída* "se fier", *gáno* "goût, entrain", *gríña* "souci lancinant, obsession", *hastío* "aversion", *hóilla* "vanité folle", *idéia* "idée", *imúr* "humeur", *inbéia* "envier, avoir envie", *infáda* "lasser", *inkário* "feindre", *jét* "penchant, passion", *jüdika* "critiquer", *karatéra* "caractère", *kheremérda* "grief", *kréinta* "crainte", *kuntzentzia* "conscience", *malezía* "malice, rancoeur", *malür* "malheur", *márda*, *mánda* "ressentiment", *memória* "mémoire", *miserikórdia* "miséricorde", *mútsü* "instinct, finesse des sens", *obediéntzia* "obéissance", *pietate* "piété, pitié", *plazér* "plaisir", *preferéntzia* "préférence", *pretenzióne* "prétention", *satisfét* "satisfait", *sekelá* "désir ardent", *solájü* "soulagement", *sólt* "libre, en liberté", *suhéta* "souhaiter",

suntsüna "soupçonner", *süpórta* "supporter", *suspréni* "surprendre", *süspetzióne* "suspicion", *thürméntü* "torture", *toléa* "tracasser", *trába* "gêne", *trádi* "trahir", *trahólla* "tracas", *trénpü* "humeur, disposition", *txikána* "chicane", *ürgüillü* "orgueil", *xangrí* "chagrin", *zónü* "soin, souci", *arnega* "embêter".

Les qualificatifs, les qualités *abariziós* "avare", *ábil* "habile", *adrét* "adroit", *adrezía* "adresse", *afrús* "affreux, désagréable", *agrádos* "agréable", *áhül* "faible", *aillárt* "alerte", *airús* "élégant", *áisa* "facile", *animús* "énergique", *ánple* "calme", *arkamás* "lourd, grossier", *arkóil* "rauque", *arkülo* "bancal", *arranegát*, *arnegat* "caractériel", *arnegagarri* "ennuyeux", *arrabuhí* "grincheux, contrariant", *arraheín* "soigneux", *arraró* "précieux, chéri", *arrazunáble* "raisonnable", *artifizíus* "artificiel", *áspre* "malotru, acerbe, amer", *atrébi* "audacieux", *arrogánt* "arrogant", *ausárt* "audacieux", *azisétan*, *axisetan* "en hachis", *bahaláut* "bavard", *bahést* "maladroit", *balentía* "fanfaronnade", *balentiús* "fanfaron", *baliús* "précieux", *barhán* "fantasque, espion", *bariáble* "variable", *báude* "dépensier", *beakatüttx* "simple d'esprit", *bertütús* "vertueux", *bigúrt* "vigoureux", *bistús* "voyant, visible", *bisilánt* "vigilant", *blü* "bleu", *blunt* "blond", *bolest* "volontaire", *briulét* "violet", *brut* "querelleur", *bulest* "adroit", *degúst* "trop court", *deskarát* "mal fait, extravagant", *desgantzóil*, *desgantzáil* "négligé", *desgintál*, *esgintzáil* "mal accoutré", *desleáil* "déloyal", *desobédient* "désobéissant", *desunét*, *desonést* "malhonnête", *difikültús* "difficile", *dilijént* "diligent", *dispóst* "obèse", *dóit* "juste", *dróle* "bizarre", *endés* "personne négligée", *enjéniü* "génie", *enjeniús* "ingénieux", *entrabál* "moyen (péjoratif)", *enüxa*, *enüxent* "innocent, faible d'esprit", *erráda* "à ras", *errenbés* "marginal, extravagant", *erréus* "réticent, grincheux", *esgárt* "adroit", *eskanétx* "grossier, maladroit", *espantóttx* "vantard", *espeüxát* "souffredouleur", *fáde* "fade", *faizunáide*, *faizuzü* "maniéré", *fanfarrú* "fanfaron", *farfail* "désordonné, négligé", *fi* "fin", *fidél* "fidèle", *fiér* "fier", *fináut* "finaud, rusé", *finaziós* "fourbe", *flákü*, *fláko* "faible", *flúx* "mou, lymphatique", *frikú*, *fripu* "fripon", *furiús* "furieux", *galánt* "gentil", *gárro* "rude, bourru", *gloriús* "glorieux", *graziús* "gracieux", *güs*, *güsárt* "polisson plutôt que gueux", *hardít* "vif", *hastiál* "odieux", *ihátxe*, *iátxa* "usagé, usé", *inbidiús* "envieux", *inbizíl* "imbécile", *infámü* "infâme", *injemínás* "chose embrouillée, enfant turbulent", *inkiét* "inquiet", *inóbre* "énorme", *inpaziént* "impatient", *inpertinént* "impertinent", *inportánt* "important", *irús* "bienheureux", *jaunfútre* "Jeanfoutre", *jélos* "méfiant, curieux", *jenerús* "généreux", *jéñü*, *jéinhü* "génie (humain)", *kaán* "sympathique, bien conditionné", *kalamánka* "fainéant", *kanpíx* "rétif, en pente raide", *kaskant* "sale", *káuke* "quémendeur", *khürpe* "caché, occulte", *khüsoi* "gueux, fripon", *klar* "clair", *kobárt* "peureux, couard", *kokí*, *kokillot* "coquin", *kokina* " coquine",

konfús "confus", *koráje* "courage", *korajús* "courageux", *krepaút* "crapaud (humains)", *krüdel* "cruel", *küdiziát* "avare", *külüpütz* "idiot", *künküño* "plein à déborder", *kuntént* "content", *küpérü* "habileté", *küskürrü* "ramassé, rablé", *letránt* "instruit, lettré", *liberál* "généreux, abondant", *liferént* "différent", *líkits* "sale, dégoûtant", *línpre* "lâche, faible", *lís* "lisse", *litxiprín* "pataud, gaffeur", *loriús* "vaniteux", *lүxүriús* "luxueux", *maidán, maidám* "méchant, bon à rien", *maiér* "adroit", *maladrét* "maladroit", *málba* "débile, endolori", *malerús* "malheureux", *malestrük* "maladroit", *malét* "rusé", *maleziús* "malicieux", *manús* "maniéré, couvé", *manént* "obéissant", *mardallér* "médisant", *mazí* "paresseux", *mexkí* "délicat", *mikalét* "vaurien", *minárda* "maniéré", *miseráble* "misérable", *miserikordiús* "miséricordieux", *modést* "modeste", *monttót, muntérot* "surnom du diable, appliqué aux humains", *mugér* "raide, résistant", *múnto* "bien équipé (euphémisme)", *murpiú* "morpion (insulte)", *Musdé* "Monsieur (péjoratif)", *mutxarrót* "à ras", *nákhür, mákhür* "dérangé, tordu, voûté", *ñéxü* "niais", *ñohórro* "inquiet", *ñúkü* "benêt", *obediént* "obéissant", *ollát* "raté", *pattók, patótx* "lourdaut, pataud", *peilot* "nigaud, niais", *pék* "idiot", *perdut* "perdu, triste personnage", *perféit* "parfait", *perfüdiús* "perfide, rancunier", *pergüt* "insolvable", *petárt* "faux, tartuffe, hypocrite", *pettolát* "homme de rien", *phíntzü, púntxu* "boudeur", *phorrót* "émietté, émiettable, irritable", *pihú* "gueux, ruiné", *pikárt* "malfrat", *pikáila* "tacheté, bigarré", *pimént* "exigeant, élégant", *pitráil* "cancer", *pláin* "plat", *plazént* "agréable", *pratíko* "pratique", *práube, praue* "pauvre", *prekazánt* "vif, éveillé", *prést* "prêt", *própi* "net, beau", *prüdént* "prudent", *puikot* "saligaud", *sabánt* "savant", *salbáje* "sauvage", *sapiént* "savant", *segür* "sûr", *seriús* "sérieux", *sínple* "simple", *sufiziént* "suffisant", *supériús* "orgueilleux", *talabahüt, telehüt* "frimeur, farceur", *tartalét* "bavard", *thirán* "tendu", *thótxo* "lourdaut", *thürbüts* "trouble", *tink* "serré", *trahéil* "mal formé, trainard", *trahénko* "trainard", *trankíl* "tranquille", *txaputér* "bavard, tracassier", *txiribixkét* "écervelé", *txükü* "sec", *ümi* "humide", *ündülgü* "adresse", *ündüski* "coûteux, hors mesure", *unést* "honnête", *xarmánt, xarmagárrí* "aimable, séduisant", *xauxét* "tête légère", *zili-murdón, zilimindrín* "lent, mou".

Points de vue *abantáilla* "avantage", *abántxu* "presque", *abóni* "approuver", *abúnda* "abonder", *adenat* "familiarisé", *aféita* "embellir, toiletter", *aflíji* "affliger", *afrúntü* "affront", *ajárga* "se figurer", *alegiá* "feinte", *aménts* "au moins", *anpu-réil, abureil, afuréil* "envoyer au diable", *aparéntzia, aperéntzia* "apparence", *aplíka* "s'appliquer", *arrakásta* "succès", *audéla* "en plus", *babáu* "croquemitaine", *bánta* "se vanter", *beritáble* "véritable", *bitáilla* "oripeaux", *blagabidáu* "bavard", *bolontrús* "volontaire", *brága* "s'en donner à cœur joie", *brigánt* "bri-

gand", *bugrésa* "bougresse", *debá dio* "dispute", *debóila* "dévaster", *defáut* "défaut", *desgása* "enlaidir, dénaturer", *destrún pa* "détromper", *desuhúra* "deshonorer", *diá* "que non !", *dóble* "double", *eskandál* "scandale", *esklát* "éclat, scandale", *espá nto* "vantardise", *espiu* "espion", *esprés* "exprès (péjoratif)", *estrik estrak* "très pressé, par surprise", *faizú* "manière", *farisáo* "pharisien", *finazía* "fourberie", *flakezía* "faiblesse", *gísa* "manière, façon", *ilüsi* "illusionner", *inkás* "en cas", *inkhéiñu* "grimace d'idiot", *já* "en tout cas", *kási* "presque", *konéska*, *kunéska*, *kunéxka* "obliquement", *kordéirü*, *khordéirü* "discours diffus", *kúntre* "contre", *küpér* "manière, façon", *landjér* "danger", *lória* "gloire", *lüstre* "lustre, éclat", *mardálla* "médisance", *mastükü* "sujet de conversation, médisance", *ments* "moins", *meskábu* "malheur accidentel", *nátre* "totalement, tout à fait", *pegesa* "futilités, bêtises", *perfüdia* "perfidie", *perill* "péril, risque", *Per Jiú* "par Jupiter !", *pís* "pire", *plánta* "allure, aspect", *preséski* "expressément", *sanfrét* "aplomb, toupet", *sobéra* "trop", *sordéis* "pire", *süstút* "surtout", *taléntü* "talent", *tanpís* "tant pis", *therréil* "à la traîne", *thirit* "bagatelle", *trástü* "objet hors d'usage", *tráza* "état", *tranka ala trabes* "à tort et à travers", *trebés*, *trabés* "travers", *tutafét* "tout à fait", *xaraméla*, *xanbéla* "bavardage lassant", *zéntza* "devenir sensé".

III 2. 3 Les noms et les verbes d'action

abandóna "abandonner", *abérti* "avertir", *abía* "se mettre en route", *abísa* "prendre garde", *adéla* "préparer, épicer", *adío* "adieu", *adréza* "s'adresser", *aizína* "loisir", *akísi* "acquérir", *akisizióne* "acquisition", *akórt* "se mettre d'accord", *aküsa* "accuser", *akzidént* "accident", *alógü* "compromis, arrangement", *amúina* "aumône", *anúntza* "annoncer", *apána* "détourner, voler", *apárt* "séparément", *aprezébi*, *aperzébi* "apercevoir", *arkamíña* "décorer", *arrá* "à nouveau", *arrabántxa* "revanche", *arrabáski* "ravager, briser", *arrabóka* "nier", *arraféra* "renvoyer la balle", *arrafüsa* "refuser", *arráil* "fendre", *arrailéra* "raillerie", *arrakotxéa* "ressasser", *arrakúntra* "rencontrer", *arrakúntrü* "rencontre", *arrándja* "arranger", *arrápa* "attraper", *arrapháusü* "repos", *arraphó* "expression, trait d'esprit", *arraphún pa* "rebondir", *arraphünta* "piquer en couture", *arrapíka*, *errepíka* "carillonner, répéter", *arrapíx* "perdre du liquide", *arrapórt* "rapport", *arrapóstü* "réponse", *arrás pa* "râper", *arrestá* "arrêter", *arrazúna* "raisonner", *arrazunaméntü* "raisonnement", *arréa* "touche, sortie de jeu", *arrigóla* "rassasier, lasser", *arríma* "s'appuyer sur", *arrímü* "appui", *arríxka* "risquer", *arríxkü* "risque", *arróba* "cambrioler", *atáka* "attaquer", *athéla* "atteler", *athíxa* "attiser", *atüstán* "aux aguets", *axüt* "se mettre à l'abri", *barréia* "disperser", *básta* "faufiler (couture)", *bélhi* "se dégriser", *bisíta*, *bijíta* "visiter", *bórtxa* "forcer", *búha* "souffler", *búr ra* "tromper", *búza* "boucher", *dardéia* "briller", *debéta* "interdire", *delibéra* "décider",

desalóki "disloquer", deskánpa "décamper", deskúbri "découvrir", deséin "dessein", desenküsa "s'excuser", desmús "contrordre", desobédi "désobéir", despédi "envoyer", despendía "dépenser", destrúnpa "détromper", déts "projet", dúel "duel", edsamén "examen", edsamína "examiner", edsénplü "exemple", efeit "effet", enbóma "embaumer", enphárü "protection physique", enpléga "employer", errefleátze "réclamer", erréita "disette", errejistra "transcrire sur un registre", errekonpéntsa "récompense", errekontrü "accident, rencontre", erreküti "revenir au départ", erreméstia "remercier, dire merci", erreméti "rendre", errénda "rendre, donner", errezebi "recevoir", esgárra, desgárra "se disputer", eskárpi "étendre", eskárra "récurer", esküsa "s'excuser", esparnía "épargner", esparántxa "espérance, attente", esparpáilla "agitation", esperréka "s'évertuer, s'exténuer", esprabi "essayer", esprañi "épargner", estánka "arrêter, serrer", estéka, estéki "attacher", estóna "étonner", estróxa "ranger", ezkápi "s'échapper", fabóri "favoriser", fabóre "faveur", fabríka "fabriquer", fárza "blague", féit "fait divers, événement", felizíta "féliciter", fítxa "fixer", fórní, fórra "fourrer", fortünatü "être chanceux, s'enrichir", fréta "frotter", fúrni "fournir", furrúska "se disputer", furxíz "se mettre en colère", fúti "détruire, se moquer, être indifférent", gáha "s'attacher, exciter (chiens) aboyer (Lhande)", gaiháie "accueil", gásta "détériorer", géinha "faire des réserves, nourrir les animaux", gíña "mirer, viser", goáita "guetter", gálha "gonfler en battant", gónxi "broyer", górde "cacher", gortéia "faire la cour", ihábal "s'effrayer", imíta "imiter", inkhamína "escamoter", interteni "entretenir", iséia, entséia "essayer", iséiü, entséiü "essai", istória "histoire", jésto "geste", jókü "jeu", jüja "juger", jünpa "se balancer", júnta "joindre", jüntüra "jointure, articulation", jurdúnpa "bercer", júrga, xúrga "sucer", jüstifíka "justifier", karésa "caresser", kárga "charger", kárgü "charge", karkúla "calculer", kása "chasser, expulser", kásü, khásü "attention (avertissement)", khálka "gaver", kháilla "cailler (sang, lait)", kharréa "transporter", kháusi "choisir", khósta "coûter", khümíta "inviter", khúnta "conter, compter", khüpüs "se baisser, se courber", kíta "quitter", koífa "se coiffer", kondüsi "conduire", kónpaña "accompagner", kontsóla "consoler", kontsómi "consumer", kopéta "gagner au jeu", korréji "corriger", kostüma "s'habiller", kózü, khóza "contaminer", küdea "guider", күhát, kohát "gifle", kóinta "doléance", kunbát "combat (soudis)", kunbéti "convertir", kundéna "condamner", konjüra "jeter un maléfice", kunpára "comparer", kúnpli "accomplir", konpliméntü "compliment", kunténta "se contenter", kuntrária "contrarier", kuntséilla "conseiller", kuntséti "admettre", kuntsúmi "consommer", kuntzébi "concevoir", küpera "récupérer", kúrri "circuler", kurrúnpi "corrompre", күxélü "recommandation secrète", laida "outrager", lápa "lécher", lardéria "respect craintif", láxa "lâcher", láchü "relaché", láza "produire un jeu par usure", laziña "diminution de

tricot", *léka* "lêcher", *lengóra* "adoucir", *lérra* "glisser", *libérti* "se divertir", *líbra* "délivrer", *magáila* "mâcher, rabâcher", *malüra* "avoir une perte de bien matériel", *maináka* "dorloter", *mán(h)a* "ordonner, commander", *mánka* "manquer de, quelque chose", *mánü* "commandement, ordre", *manéa*, *manéia* "manipuler", *masákra* "massacre", *masákra* "massacrer", *máska* "se masquer", *másta* "baiser", *máta* "rouer de coup, vaincre", *mazí* "manger, ronger", *memóra* "se rappeler", *menájü* "ménage, nettoyage", *menstü* "devenir simplet, idiot", *mesfida* "se méfier", *mesprétxa* "mépriser", *mesüra* "mesurer", *méta* "entasser", *múbi* "bouger", *múnta* "faire un montage", *murdúka* "bouchonner", *murmuzíka* "murmurer contre", *múrtxa* "sucer", *müstüka* "absorber, imbiber", *muxikón* "gifle", *náusa* "provoquer, se moquer", *ñáka-ñáka* "exciter ironiquement", *ñásta* "grimace de dégoût", *obédi* "obéir", *obediéntzia* "obéissance", *obéta* "aubade", *oféntsa* "offenser", *ofri*, *ófrei* "offrir", *oküpa* "s'occuper", *oliántxa*, *olántxa* "extrême-onction", *ópha* "nouer, remplir", *pába* "paver", *páira* "souffrir", *paséia* "se promener", *paséiü* "promenade", *pausada* "moment de repos", *péla* "éplucher", *peláka* "lutter", *perétxa*, *pheretxa* "estimer", *perméti* "permettre", *pertxóka* "hanter, obséder", *pháusa* "se reposer", *pháusü* "repos", *phékü* "faute, déboire", *phéza* "peser", *phózoa* "empoisonner", *phüntü* "point (danse, jeu, couture)", *phúsa* "pousser", *phüsta*, *pusta* "faire la moue", *pijünt* "saut pieds joints", *pípa* "fumer (tabac)", *pirríta* "patiner", *pláni* "se plaindre", *pléga* "plier", *ploma* "mettre d'aplomb", *pratíka* "pratique, action", *prebáli* "se prévaloir", *preféri* "préférer", *prekozióne* "précaution", *prepára* "préparer", *preparazióne* "préparation", *prepáus* "propos", *présa* "presse, hâte", *présta* "préparer, prêter", *prést* "prêt", *preténdi* "prétendre", *príba* "se priver", *próba* "preuve", *proféita* "profiter", *proféitü* "profit", *projét* "projet", *promés* "promesse", *propósa* "proposer", *sáka* "tasser", *sanpillús* "galipette", *segrét* "secret", *séndi* "sentir", *senbér* "s'attacher", *sóba* "tanner", *sóki* "corrompre", *soéñ* "soin", *solája* "soigner", *sólta* "libérer, lâcher", *sosténgi* "soutenir", *súpli* "suppléer", *sürbéilla* "surveiller", *süsténgü* "soutien", *tapa* "boucher, fermer", *tartáila* "bavarder", *terebüka*, *therebüka* "trébucher", *tharríta*, *therrita* "exciter", *thúma* "heurter de la tête", *tínka* "serrer", *tínta* "colorer", *tránka*, *arratránka* "arrêter, bloquer", *tráuka* "trouer", *trénka* "trancher, découper", *trénpa* "tremper, mouiller", *trósta* "trotter", *trüfa* "se moquer de", *trúnpa* "se tromper", *tunáko* "coup", *túrna* "rendre, rembourser", *txérkha* "chercher", *txéstü* "allure, vitesse", *txüka* "essuyer", *txütxüka* "travailler le bois, bricoler", *ündíka* "outrager", *urkha* "pendre", *xabunáda* "lessive au savon", *xiflét*, *ziflét* "gifle", *záfla* "gifler", *zága* "se démenner", *zaphóra* "rouir, tremper", *zéba* "dompter", *zédi* "céder", *zekürü* "genre de vie", *zéiñü* "signe, sonnerie de cloche", *zentzórda* "enivrer les sens", *zínphur* "se gêner, se décarcasser".

III 2. 4 L'homme : le corps

agõñü "disposition, énergie", *aputeka* "vomir", *arnéila* "rein, rognon", *arradíz* "cicatrice", *arránpa*, *arhánpa* "crampe", *arráza* "race", *aurína* "urine", *baráilla* "mâchoire", *bisái* "visage", *bréña* "crasse (animale aussi, eau croupie)", *dehóta* "brehaigne", *dróga* "médicament", *ehéina* "soigner", *engórga* "se constiper", *engóxa* "perdre connaissance", *erréin* "rein", *eskalántza* "angine, esquinancies", *eskordüra*, *azkordüra* "arthrose", *eskunfárt* "apparence physique", *fórma* "forme (physique)", *gadüria* "dégorgement d'une plaie", *gargílla* "défaillance, flageolement", *garránpa*, *garánpa* "crampe", *giñét* "qui louche", *grabelá* "gravelle, calcul", *gríma* "crinière, chevelure", *gürlo* "qui louche", *híka* "cor au pied", *íka* "accroche-cœur", *imurída* "hémorroïde", *infardüra*, *infrédi* "prendre froid", *isapéla* "érysipèle", *izkiña*, *ereskiña* "grimace", *karzeát* "rachitique", *katx* "cor, durillon", *kóskoil* "couille", *lüzko* "qui louche", *llüztro* "bigle, qui louche", *malójü* "indisposé", *malpütz* "joufflu, mou, vaseux (après boire, maladie)", *mánkha* "se blesser", *mantxót* "manchot", *marhállo* "enroué", *marfundi* "mal fichu", *marrhánta* "enrhumé", *marhüká* "verrue", *maskáro* "barbouillé (visage)", *masküri* "acné", *mathéla*, *maxéla* "joue", *ménbre*, *mémbrü*, *menbro* "membre", *méndre* "amoindri physiquement, débile", *ménüx* "minus (physique)", *mixíka* "bouton cutané", *móka* "se moucher", *mótho* "chignon", *murríña*, *muríña* "chassie", *mütü* "muet", *muzílla* "sanglot, larme", *nókü* "défaut physique", *pedoiltzü* "pouilleux", *pháltza* "caillot de sang, masse grasse", *phántza* "panse", *pharpázo* "ébouriffé", *phíxa* "pisse", *phüntzéla* "pucelle", *phüntzeláje* "hymen, pucelage", *pikóta* "variole", *plaga* "plaie", *planéta* "peste, épidémie", *probanís*, *probeníste*, *preboníste* "tuberculose", *puñet* "poing", *pupu* "sein (enfantin)", *séña* "saigner", *soéña* "soigner", *theña*, *thiña* "teigne", *toiñüt* "bossu", *tólli* "hâler, brunir", *tréna* "tresse", *trípa* "boyaux", *txánka* "béquille", *txáinkü* "boiteux", *txankéria* "boiterie", *txintxauraut*, *txintila* "tache de rousseur", *txípa*, *tzípa* "sanglot", *ünküte* "onguent", *xíxklo* "testicule abdominal", *zínдре* "zone", *zürrünpi* "rougeole", *züzkülü* "éruption cutanée".

III 2. 5 L'homme : la nourriture

ahétz "lie de vin", *aigardént* "eau de vie", *andóila* "andouille", *arrabáxka* "mélange de débris de pain et métüre", *arribán* "soupe au vin", *arragalét*, *arrégalét* "croûton aillé", *arróskila* "gâteau", *arrosta* "soupe au vin", *arrústi* "griller", *asezía* "rassasier", *biandá* "pain noir", *biskótx* "biscuit", *bríu* "pompette, légèrement ivre", *bróiat* "bouillie", *bunbu* "bonbon", *burrát* "coup à boire", *butílla* "faire boire, servir à boire", *buxí*, *póxi* "morceau", *desertá* "dessert", *dobá* "daube", *eskautú* "bouillie de farine à la graisse de porc", *estrutáka* "manger vite",

fangála, *falánga* “fringale”, *farzidúra* “farce en cuisine”, *frésk* “frais (nourriture)”, *fríji* “frire”, *godále* “chabrot, goudale”, *gormánt*, *gormánda* “gourmant / de”, *güloi* “bouffi, glouton”, *gulüt*, *golüt* “goulou”, *hátü* “provision du berger, trousseau”, *hogáza* “fouasse”, *hürrüpa* “prendre une gorgée”, *janbú* “nourriture”, *jüs* “jus”, *kafetiéra* “cafetière”, *kahólla* “provision de bouche”, *kamóta* “jambonneau”, *kau-séra* “beignet”, *klika*, *klúka* “avalier d’un coup”, *kozína* “cuisine (préparation)”, *lahísa* “coup à boire”, *líga* “lie, dépôt”, *likür* “liqueur”, *lisíña* “rôtissoire, lèche-frite”, *líxko* “quartier de lard”, *mastéka* “mâcher”, *mataháme* “crêpe”, *mazináu* “caisse à farine”, *mestüra* “pain de maïs”, *minagre* “vinaigre”, *mináta*, *minát* “piquette”, *miusát*, *miosát* “mêture au lait, soupe au lait”, *moléta*, *muléta* “omelette”, *mórru*, *márru* “tarte, tartelette”, *oliát* “soupe à l’ail”, *paillet* “vin rosé”, *paz-tétx* “galette de maïs”, *pikánt* “piquant”, *pintukari* “amateur de vin, poivrot”, *pipe-rada* “pipérade”, *phásto* “pâte, bouillie”, *pintú* “bouteille de vin”, *sihikotá* “petit lait”, *sopikó* “soupe mitonnée avec des céréales”, *sükre* “sucre”, *thuñá* “pain noir, gruau”, *trántxa* “tranche de jambon”, *trende* “tendre”, *txésta*, *txeste* “goûter”, *txinkor* “lard”, *txintxú* “graisseron”, *xanfárt* “banquet”, *zifráin*, *ziháin* “bouillie”, *zópa* “soupe”.

III 2. 6 L’homme : le vêtement

arróba, *arráuba* “robe”, *arrópa* “vêtement”, *arrosílla*, *arrozilla* “drap mortuaire», *balús* “velours”, *bernús* “burnous”, *bezti* “se vêtir”, *bonét*, *bunét* “béret”, *bragétat* “braguette”, *brodakí* “brodequin”, *bukanás* “mouchoir”, *bükhata*, *bokháta* “lessive”, *buttú* “bouton de vêtement”, *dabantáu*, *damentara* “tablier”, *esgót* “vêtement mal ajusté”, *eskalanpú* “sabot”, *eskarpi* “escarpin”, *eskümantxu* “gant”, *espartíña* “sandale de corde”, *forjelá* “accoutrement”, *forradüra* “fourrure, doublure”, *galú* “galon”, *gantzóla* “empeigne”, *godére* “crinoline”, *hálda* “pan de robe”, *hátü* “trousseau, provision du berger”, *jüsta*, *jüxta* “justaucorps”, *kaióta* “calotte”, *kaltzú* “caleçon”, *kapelótx* “manteau de laine”, *kapíta* “tissu de chanvre”, *kasabét* “veste”, *kóha* “coiffe en couronne”, *kóta* “robe”, *kotí* “coutil”, *kotú* “coton”, *llínpre* “étoffe fragile”, *lísa* “repasser le linge”, *mahánka* “manche (vêtement)”, *mánta* “couverture”, *múda* “mode”, *mukanás*, *bukanás*, *bokanás* “mouchoir”, *munjáu*, *munjáro*, *munjéra* “couverture qui couvrait plusieurs bergers”, *pardil* “guenille”, *pendent* “boucle d’oreille”, *polú* “bonnet”, *sarrabéta* “bonnet pour enfant”, *sarakáta* “coiffe”, *taílla* “taille”, *talú* “talon de chaussure”, *tauliér* “tablier”, *trikót* “tricot”, *xeníta* “redingote”.

III 2. 7 L’homme : les métiers, les institutions, la vie publique

abokátü “avocat”, *apendíz*, *aprendíz* “apprenti”, *apretséit* “devis”, *aputikáide*,

potikari "apothicaire", *arránda* "rentes retraites", *arrapatán* "jeune valet", *arrést* "arrêt de justice", *atánda* "situation", *axetér* "médecin", *bailét* "domestique", *bakáda* "droit de pacage", *bankarrót* "banqueroute", *barbér* "chirurgien", *bedezí* "médecin", *bedezináje* "médecine", *bikári* "vicaire", *bulandjé* "boulangier", *depütátü* "député", *dexema* "dîme", *dóthe* "dot", *drét* "droit (juridique)", *enterpresa* "entreprise (société)", *entrés, intrés* "intérêt (financier)", *errejént, errejentsa* "maître(sse) d'école", *eskumíka* "excommunier", *féida* "foire", *frés* "frais (dépense)", *fúnts* "fonds (terre, argent)", *gobernánda* "gouvernante", *gobérnü* "gouvernement", *higanáut* "huguenot, protestant", *jornále, jurnále* "salaire quotidien", *jornaletór* "journalier (travailleur)", *jüje* "juge", *jüra* "jurer, prêter serment", *justizía* "justice", *kalóndje* "chanoine", *kantonaméntü* "canton", *karatátx* "masquerade masquée", *kartiél* "pays", *kautér* "chaudronnier (de carnaval)", *kherestü* "hongreur", *kitántxa* "quittance", *kobésa* "confesser", *konpañá* "compagnie", *krída* "ban, proclamation", *kunjít* "licenciement, congé", *kuntseilér* "conseiller", *magasí* "magasin", *mainát* "domestique", *makiñu* "maquignon", *maxter* "maître-berger", *menüsér* "menuisier", *mestedehas* "gérant, régisseur de domaine", *miñér* "vigneron", *notári* "notaire", *ofiziále* "artisan", *ostalér* "cafetier", *parrópi* "paroisse", *partalér, pharteliánt* "participant", *pelegrí* "pèlerin", *pintre* "peintre", *potikári, potikáide* "pharmacien", *pratíka* "clientèle", *presidént* "président", *presú,* *presunér* "prisonnier", *príma* "héritière par droit d'aînesse", *prímü* «héritier par droit d'aînesse», *printze* "prince", *printzésa* "princesse", *probéntzia* "province", *prosés* "procès", *prosesióne* "procession", *protestánt* "protestant", *sarjánt* "huissier", *senthorral* "pèlerin", *sína* "signer", *sinét* "sceau", *sisá* "taxe", *sós* "argent", *tátza* "taxe", *testaméntü* "testament", *thanür* "tanneur", *tratalánt, tratalári* "maquignon", *trátü* "contrat, affaire", *xalánt* "galant, client".

III 2. 8 La parenté, les prénoms, l'origine

Battittu "petit Baptiste", *biarnes* "béarnais", *espas, espasa* "époux, épouse", *frantses* "français", *frantziment* "qui estropie le français, qui essaie de parler français", *kadét* "cadet, prénom Jean", *kosí* "cousin", *kunpái* "parrain", *küñát* "beau-frère", *küñáta* "belle-soeur", *küzüña* "cousine", *Martí* "Martin", *Pitxu* "personnage de la mascarade", *San Pantzar* "San Pansard, personnage peu sérieux", *Sén* "Saint dans les prénoms composés", *tánta* "tante", *xarnégo* "enfant basco-béarnais".

III 2. 9 L'habitat, le mobilier

alója "loger", *alokáidü* "loyer", *arrüa* "rue", *augéra* "évier", *basakhana* "cloison", *bordá* "borde", *bórtha* "porte", *erridéü* "rideau", *eskalér* "escalier", *estajera*

“étagère”, *fondamén*, *fundamen* “fondation”, *galería* “balcon”, *kaháa* “patère”, *granér* “grenier de maison”, *kadenát* “cadenas”, *kaidéra* “chaise”, *kamīnet* “armoire”, *kapitxále* “chenêt”, *kaxéta* “tabouret”, *khütxa* “bahut”, *kliskét*, *kriskét* “loquet, targette”, *kóbla* “poutre”, *kodétx* “coyeau de charpente”, *kóster* “portique”, *kostéra* “appentis”, *kübel* “ciel de lit”, *kuntrebént* “contrevent”, *kriskát* “vaisselier”, *landér* “landier”, *mantétx* “manteau de cheminée, toile autour”, *ostátü* “maison, hôtel”, *pabillú* “dais, maison, pavillon”, *pallát* “paillasse”, *parráu* “petit lit”, *pitrále* “poutre”, *plaxot* “petite place”, *portále* “portail”, *prebóka* “crépir”, *sála* “salle”, *solibá* “solive”, *sumér* “poutre sommière”, *surtída* “sortie (acte aussi)”, *tantáupe* “porche”, *tapíz* “tapis”, *tapíza* “tapisser”, *tapizéria* “tapisserie”, *taulada* “plancher, estrade”, *tauléta* “étagère”, *trabatétx* “chevron de couple”, *trenkáda* “cloison”, *tximinía* “cheminée externe”, *xái* “cellier”, *zedér* “cellier”, *zimar* “ardoise de faîtage”, *zoléta* “sablière de charpente”.

III 2. 10 La vie quotidienne – Les objets, les outils, les matériaux

Les matériaux *bître* “vitre”, *biskilla* “copeau”, *enpés* “empois d’amidon”, *erkísta* “bitume”, *eskáil* “copeau”, *éspal*, *ézpál* “copeau”, *eztúpa* “étoupe”, *garálla* “gravier”, *garmú* “charbon”, *kalláu* “gros galet rond”, *kapitxéil* “grosse buche”, *losá* “ardoise”, *márla* “marne”, *murte* “mortier”, *pallóla* “paille de paillasse”, *pintrüra* “peinture”, *plómü* “plomb”, *táula* “planche”, *thürméntina* “térébenthine, résine”, *üztüpa*, *iztupa* “étoupe”, *zimént* “ciment”.

215

Les instruments, les outils de travail *ajüt* “seringue”, *akhúlu* “aiguillon”, *arnés* “outillage, attirail”, *arrafánda* “scie de scieur de long”, *arrasklét* “petit sarcloir”, *arráspa* “râpe à bois”, *arráun* “rame”, *arrebót* “rabot”, *arrestélü* “râteau”, *baiárte* “brancard”, *balésta* “arbalète, piège à taupe”, *bárga* “broie, échang”, *barróil* “loquet”, *bedói* “serpe, croissant”, *birabárki* “vilebrequin”, *brída*, *bridú* “bride”, *brokét* “cannette, robinet”, *buhadér* “soufflet, outil à souffler”, *bulú* “boulon”, *ditháre* “dé à coudre”, *eskabéla* “escabeau”, *estanka* “poteau, pieu”, *estók* “étau”, *eskaládont* “échelle courte”, *estribéra* “étrier”, *eztéra*, *geztéra* “meule à aiguiser”, *garróte* “verge (fouet)”, *gáire* “œil d’outil”, *galüpa* “chaloupe”, *gidér* “petit manche”, *gréste*, *geréste* “anse métallique”, *halá* “rame, chaloupe”, *inpünte*, *inpüntü* “échafaudage”, *karkanú* “civière pour transport de matériaux”, *khabeílla* “cheville”, *líá* “traîneau”, *máillü* “maillet”, *mekanika* “machine”, *murtúxa*, *mutxárda* “marteau à pierre”, *pála*, *phála* “pelle”, *phallót* “truelle”, *pháldü* “gros piquet”, *phaxü* “échallier”, *phikótx* “pic”, *phúnpa* “pompe”, *pónnda* “couperet”, *portadéra* “civière”, *sedéila* “banc de charpentier”, *segá* “scie”, *tatxét* “broquette”, *tenpás* “tendoir de métier à tisser”, *trástü* “outil”, *trabéla* “targette de bois”, *traukera* “petite échelle pour enjamber une haie”,

trükesak "tenailles", *tunadér* "entonnoir", *túpa* "barrique", *tütótx* "petit tuyau", *tüta-déra* "dévidoir", *üñküde* "enclume", *utís* "outil", *xefáut* "échaffaudage", *xibalét* "chevalet", *xixéü*, *xiséü* "ciseau à bois", *zedétx* "herminette", *zerutéi* "scie égoïne", *zibót* "toupie", *zilde* "fermeture de collier, coin à fendre".

Les ustensiles, les récipients, la vaisselle *anpóla* "fiolle", *barrikót* "barrique", *baxera*, *baxeria* "vaisselle", *béire* "verre à vin", *binbalet* "vrille", *bit* "vis", *boéita* "boîte", *bója* "cuveau", *butilla* "bouteille", *buxú* "bouchon", *dahailla* "nappe", *damaijána* "bonbonne", *esbantáil* "éventail", *espintxéta* "pincette à feu", *espundja* "éponge", *ferréta* "cruche cerclée de cuivre", *furréu* "fourreau", *gahe* "cuiller à pot", *godalét* "verre", *greséilla*, *grisílla* "gril", *iskilíma*, *eskilíma* "épingle", *kanibét*, *ganibét* "couteau", *kanü* "quenouille à lin", *karréü* "fer à repasser", *káxa* "fer à repasser, louche pour l'eau, petite casserole", *khatiña* "chaînette", *kheréta* "claie", *khórda* "corde", *khürümüllü* "quenouille", *kotxéira* "dévidoir", *kózna* "couette de plumes", *krípa* "peigne à lin", *kópa* "coffin", *kopétx* "godet à manche creux", *küküle* "quenouille", *küjübéri* "bagatelle, bibelots", *kül-léa* "cuillère", *küpa* "peigne à lin", *kürküillü* "quenouille", *láko* "citerne, cuveau", *lünéta* "lunette", *lundjéra* "nappe ou grande serviette", *matáza* "écheveau", *mazináu* "caisse à farine", *miráil* "miroir", *mítxa* "mèche", *motráirü* "veilleuse", *múnho*, *múnhu* "bonde de barrique", *murdúxa*, *mortíxa* "pincette", *nabéla* "couteau de poche", *píltá* "écouvillon", *pípa* "pipe, futaille", *parásól* "parapluie", *pegár* "cruche", *pitxér* "bouteille de deux litres", *pixapot* "pot de chambre", *portamonéda* "porte-monnaie", *potrét* "portrait", *saká* "sac à laine", *sábre* "sabre", *tabléu* "tableau", *tahálla* "grande serviette", *tapailu* "couvercle", *terríza* "terrine", *texka* "têt, écuelle", *topét* "fiolle", *tórtxa*, *thórtxa*, *thórtxo* "torche", *toxa* "blague à tabac", *txükadér* "essuie-main", *zerbiéta* "serviette", *ziéta* "assiette".

Le jeu, la musique, la chasse, la pêche *armüsá*, *armüzá* "amorce", *arrabílla* "crosse-raquette du golf basque", *arrabít* "violon de poche", *augéta* "cordeau de pêche", *berjés* "toucher la balle à deux reprises au jeu", *dántza* "danse", *dantzádo* "toupie", *dindéü* "gâchette de fusil", *frisat* "frise (danse)", *fusíll* "fusil", *kabillü* "jeu béarnais du cabeillon ou de la cheville", *kaníka* "bille", *koblét* "coup double à la chasse", *maskaráda* "représentation de Carnaval", *munáka* "poupée", *mústra*, *músta* "répétition de spectacle", *partída* "partie (sport)", *pertól* "filet de pêche à cerceaux", *piadéra* "barrage de pêche", *tabál* "caisse claire", *tirabüket* "bilboquet", *trépa* "piège assomoir", *trépe* "piège", *trinkét* "salle de jeu de paume", *txedéra* "lac, lacet (chasse)", *xaraméla* "chaleur de musique", *zibót* "toupie".

Noms génériques, monnaies, objets divers *arramél*, *arranbél* “arcade”, *arrastá* “reste”, *arratáil* “déchets d'étoffe”, *arribánt* “ruban”, *arrozáll* “objet enjolivé, brodé, dentelé”, *bálde* “compartiment”, *biésa* “besace”, *bukal* “écluse d'un moulin”, *drapéü* “drapeau”, *eskantíl* “échantillon”, *eskárda* “écharde”, *estípa* “support de barrière”, *fáble* “fable”, *fardel* “fardeau”, *farránga* “bande, tissu”, *farzela* “espèce”, *féit* “forme”, *háxe* “faix, fardeau”, *ixkímen* “bribe”, *kaiér* “cahier”, *kalóia* “cage”, *kanéta* “canette”, *kanú* “canon”, *kapéte* “tortillon pour porter les fardeaux sur la tête”, *kartílla* “abécédaire”, *khundéra* “chapelet”, *kotéra* “goutte”, *küllümüllü* “bribe”, *kúskü* “coquille”, *lantzadéra* “navette”, *léka* “bave, liquide visqueux”, *libéra* “monnaie, poids”, *limúri*, *linbúri* “suintement visqueux”, *lüs* “louis”, *márka* “marque”, *márra* “trait, lacet de chemin”, *matxáro*, *matxarro*, *matxarda* “objet, branche fourchue”, *medío* “moyen”, *mélga* “espèce”, *mesüra* “mesure”, *miliú* “million”, *mízka* “miette”, *mujúri* “petit tas”, *muñíko* “cagnotte”, *náza* “bief, canal de moulin”, *nüt* “noeud”, *ónka*, *únka* “once”, *ordá* “tocsin”, *ózke* “entaille”, *pakét* “paquet”, *palangát* “palissade”, *papér* “papier”, *partadéra* “charnière”, *pástro* “lien”, *patráka* “menue monnaie”, *perjéra*, *pérjü* “tramail, bois de trame”, *pérpe* “boutisse, ourlet”, *phásta* “pâte”, *phéza* “pièce de monnaie, morceau”, *phézü* “poids”, *phezú* “tranchée”, *phozú* “poison”, *phünta* “pointe, extrémité”, *plápa*, *plápü* “grande tache”, *plégü* “pli”, *plék* “pli”, *présent* “cadeau”, *sagát* “grille de cimetière”, *segáda* “lac, lacet”, *señále* “marque”, *thatxá* “tache”, *thúnba* “cercueil”, *tínta* “teinte, couleur”, *trámü* “échelon”, *tramáda* “file”, *tréin* “train”, *treskáta* “treillis métallique”, *tresláta* “copie”, *xabú* “savon”, *zéntzü* “sens (tous sens)”.

III 2. II Les animaux, les plantes, les cultures

Les animaux *apéü* “appeau”, *arbálda* “bât de mulet”, *arrapetít* “roitelet”, *arrathú* “rat”, *arretél*, *arratél* “stérile”, *arrestelier*, *arrastelier* “râtelier”, *arrükét* “biset”, *azaía* “bécasse”, *azün* “truite pleine”, *baleztra* “piège à taupes”, *barbalót*, *marmalót* “insecte”, *bernard prudent* “punaise des bois”, *bigá* “génisse”, *bréska*, *abaráska* “rayon de miel”, *dañ*, *dain* “épizootie”, *esküdría* “écurie”, *esparbér* “épervier”, *espáre* “taon de grosse taille”, *espéru* “dard, ergot (Lhande)”, *falkú* “faucon”, *ferra* “ferrer”, *foiná* “fouine”, *galópa* “galoper”, *gáthü* “chat”, *gáthü* *pitótx* “putois”, *gillenêskér* “martin-pêcheur”, *góla*, *goláki* “cou de porc”, *gritx* “sauterelle”, *hailíba* “inciter (avec les animaux)”, *itxésta* “abriter les animaux”, *juá* “cri pour arrêter les bêtes”, *kabále* “bétail”, *kabastürü* “licol”, *kaháka* “chouette chevêche”, *karatóxa* “étrille”, *kardinále* “chardonneret”, *kherésta* “châtrer”, *khobáin*, *khogáin* “ruche”, *khóro*, *khórro* “échine de porc”, *khürlo* “grue”, *kórbe*, *khórbe* “auge, mangeoire”, *korpéra* “croupière”, *kortxéla* “bas flanc (jeunes

animaux)", *kotáina*, *kotéina* "couenne du lard", *kótxü* "vase à traire", *küka* "charançon", *küküla* "crête de coq", *labrit*, *llabrii* "petit chien de berger", *lakháts*, *lakást* "ciron, petite tique de broussailles", *leíta*, *leítha*, *lahína* "défense du sanglier", *lóka* "poule qui glousse, gloussement", *lūmaxüka* "flamber une volaille", *llápi* "lapin", *llaudéta* "alouette", *llebrósta*, *lebraústa* "levraut", *llérge* "ablette", *mandjatér* "mangeoire", *márda* "panse", *marlüz* "colin, morue", *márro* "béliér", *martiná* "martre", *methále* "sonnaille", *miáu* "vanneau", *murlás* "mouton métis", *musina* "maladie du museau", *musurka* "fouiller (porc)", *pábu*, *pabunésa* "paon", *palét* "cornes arquées en dehors", *palétina* "écarter les cornes (brebis)", *panéu* "vanneau", *péia* "entrave de pied", *phántza* "panse", *pijú* "pigeon", *pikapórt* "pie-grièche", *pitótx* "putois", *poáilla* "volaille", *polói* "dindon", *pürnas* "punaise de lit", *putina* "pour appeler les poules", *segáil* "chevrette", *tandána* "araignée noire", *tarábel*, *thabellá* "tribart", *tátxa* "douve du foie", *thorróil* "animal mal conformé", *trída* "grive à tête cendrée", *txipa* "petit poisson, vairon", *xántxa* "pot à traire", *xélu* "bât d'âne", *ximítz*, *zimítz* "punaise", *xixanglót* "sangisue", *zoléta* "sabot de cheval".

Les plantes *arrága* "fraise", *arrail* "grosse bûche", *arrazína* "résine", *arrebát* "espace nu de végétation sous les arbres", *arrúsa*, *arrósa* "rose", *arruét*, *arboeit* "courson de vigne", *balhéü* "véreux", *bérge* "bourgeon, jeune branche", *billü* "grume, tronc", *bixlét* "camomille", *bróka* "rejet, pousse", *bróza*, *boróstat* "buisson", *buzéu*, *buxéu* "mousseron", *daillénk* "lande de genêt", *dindúil* "guigne (cerise)", *fáni* "se faner", *fats* "marc de fruit", *ferrú* "trèfle incarnat", *flók* "bouquet", *gardú* "chardon", *garío* "rondin", *godána*, *godéna* "coing, cognassier", *gráspa* "rafle de raisin ou de pomme", *habü* "féverolle", *herésa* "premier son, grua", *herresillü* "gros son", *irándja* "orange", *jaunkillátze* "jonquille", *jilofréia*, *jülüfréia* "œillet", *kabarrá* "lande", *kanabéra* "roseau", *karróta* "carotte", *khüia* "citrouille", *kundéra* "chien-dent", *künküs* "vieille couche d'arbre", *kunpañú* "psalliotte, petit rosé des prés", *küntxüza*, *khüntxüza* "haie vive", *lai* "sarment", *laphatína* "fausse-oseille", *lekaxína* "girolle", *lüsérna* "luzerne", *mahú* "œillet de Mahon", *málta* "brousse, buisson", *marhügá* "mûre", *matxáro*, *matxarro*, *matxarda* "objet, branche fourchue", *mélamála* "trop mûr, confit", *mélodo*, *médo* "menthe", *melú* "melon", *mikéta* "oseille", *mizpiáu* "sceau de la Vierge, tamier", *mórru*, *mórro* "gros tronc d'arbre", *ñábo* "navet", *parrója* "rafle de raisin", *pastanága* "carotte", *péra* "poire", *perallü* "petite poire", *peróka* "feuille d'épi de maïs", *phéska* "pêche", *phórrü* "poireau", *piper* "piment", *plantáin* "plantain", *sabüki* "sureau", *sapá* "sève", *sarga* "petite branche", *sokotá* "cœur de la pomme", *tallika* "jeune pousse", *tallís* "taillis", *tára* "donner des pousses", *tarága* "grume", *táxa* "jeune pousse", *thartá* "buisson", *teka*, *theká*

“gousse (légume), haricot mange-tout”, *tilla* “treille”, *tillül* “tilleul”, *tisána* “tisane”, *tréfla* “trèfle”, *txarpóil*, *txarpotx* “thym”, *zeréma* “crasse verte d’algue”, *zókhi* “fermenter (foin, herbe)”.

Les cultures *aférma* “prendre en bail rural”, *arradail* “regain”, *báite* “premier labour”, *bulér* “chaintre, bande d’herbe en bord de champ”, *bürüskail* “tête de maïs égrené”, *dáilla* “faucher”, *dáillü*, *thaillü* “faux”, *daillüsa* “faucheuse”, *destüra* “briser en mottes”, *dimú* “timon de charrette”, *errekóilta* “récolte”, *eskántzü* “écusson de greffe”, *eskóka* “défricher”, *ezküta* “sarcler”, *gardéña* “chanfreiner, bouveter”, *grifú* “pressoir”, *gróma* “pommer un légume”, *irinbónba* “emblaver”, *katáu* “camion ou remorque agricole”, *khorbóilla* “corbeille à foin”, *lántha* “planter”, *lisíña* “fond de meule (foin), reste de quenouillée”, *mandóil*, *mondóil* “tas d’herbe, petite meule”, *mázka* “botte de foin non liée”, *méta* “tas de foin, fougère, paille”, *minabérje* “vignoble”, *mínda* “purin”, *múntho* “tas d’herbe”, *náia* “andain d’herbe”, *phailérü* “fléau pour battre le blé”, *sárha* “sarcler”, *térlis* “bande d’herbe entre deux fauchées”, *thanbúru* “tombereau”, *tharrók* “motte de terre”, *zethátxü* “tamis à maïs”.

IV – BILAN - VERS UNE RECHERCHE QUALITATIVE ET COMPARATIVE

IV 1. Esquisse d’un bilan du classement par champ conceptuel

Peillen le notait : “De très nombreuses expressions de la “psychologie” de la caractérologie courante, de la psychophysiologie avec des connotations péjoratives sont prises au gascon” (1998 : 45). C’est ce qu’il ressort de clairement de notre classement dans le champ conceptuel intitulé 2. “Les sentiments, les qualités, le point de vue de l’énonciateur” avec des termes connotés négativement mais aussi positivement. Nous parvenons sauf erreur à un total de 389 termes, avec toutes les réserves émises concernant cette classification (voir en III.1.).

Dans l’article de 1992, Peillen notait que le souletin avait emprunté à l’occitan surtout dans les domaines de la **technologie** et de la **psychologie** (1992 : 270). Il apparaît au travers de notre classement que c’est aussi d’une façon plus générale dans le domaine de la **vie quotidienne**, ustensiles, objets divers, que le gascon a fourni de nombreux emprunts.

Mais ce qui frappe peut-être le plus, c’est notre champ conceptuel 3 “Les noms et verbes d’action” avec plus de trois cents unités. Car, comme dit en III.1.,

même si certains auraient pu être répartis dans tel ou tel autre champ conceptuel, le nombre de verbes ou de noms d'**action** à contenu plus ou moins générique est très important.

Dans le domaine de la religion, c'est au castillan que le souletin a emprunté (Peillen, 1992 : 270). Dans ceux de l'**administration** et de la **législation** également mais dans une moindre mesure. En effet, notre classement montre que le gascon a fourni des termes dans ce domaine, ainsi que dans celui des **métiers** (voir le champ 7. "L'homme : les métiers, les institutions, la vie publique").

Si le castillan a fourni beaucoup de **jurons**, d'exclamations familières ou grossières, le gascon n'est pas en reste. Peillen en a peu listé dans son "corpus général" (pages 61 à 119 : *murpiú* "morpion (insulte)", *Per Jiú* "par Jupiter"), et donc il y en a peu dans notre corpus. Mais il en indique page 17 : jurons *Diu vivant !* "Dieu vivant", *Dio vivóstas* (plus léger) ! *Hilh de puta !* "Fils de pute" ⁷, expressions *Viste hèit e plan fotut* "Vite fait et bien foutu", *Minja dròla* "Mange petit (à un enfant)". Dans ce domaine, la quantité de termes évaluatifs connotés négativement ou positivement sans être des jurons est remarquable. Le gascon en aurait fourni plus de deux cents, d'après notre relevé.

Notons également que le souletin a fait très peu appel au gascon pour ce qui concerne le **temps** et l'**espace** et également la **famille**, la **parenté**. On dira que la langue était équipée dans ces domaines et n'a pas remplacé ou doublé les termes plus anciens qu'elle possédait, même si elle a pu en perdre : voir par exemple *tanta* "tante" en souletin et non *izeba* comme ailleurs dans d'autres dialectes basques.

IV 2. Directions de travail pour un approfondissement de la recherche : une étude qualitative de l'emprunt, une étude comparative intralangue et interlangue des champs conceptuels

Dans cet article, nous n'avons travaillé qu'au plan quantitatif, en constituant le corpus des termes supposés empruntés au gascon et en classant empiriquement ces derniers par champ conceptuel. Une étude qualitative reste à mener dans plusieurs directions.

Une étude des termes empruntés au gascon les plus usités est à faire, en excluant ceux qui sont anciens, obsolètes ou rares. On l'a dit certains termes sont peu ou très peu usités, ceci fausse une classification de type qualitatif. Il paraît en effet infondé de mettre sur le même plan des mots rares, obsolètes, voire des hapax et des mots très courants, parfois sans équivalent basque. Certes nous avons exclu en général les mots donnés comme obsolètes par Peillen, mais il reste

malgré tout un tri à effectuer dans notre corpus sur ce critère de la fréquence d'usage.

Un autre aspect d'une recherche qualitative concernerait la mise à jour des champs conceptuels qui ne sont pas affectés par l'emprunt au gascon. Pour des raisons historiques, le vaste domaine des technologies modernes par exemple ne comporte pas d'emprunt au gascon. Il semble toutefois que notre classification recoupe l'ensemble des champs conceptuels possibles. C'est donc plutôt la définition des champs concernés eux-mêmes et leur pourcentage respectif de termes telle que nous les avons ébauchés au paragraphe précédent qui seraient à affiner.

Une autre direction de recherche possible est celle du type qu'a menée M. Etchebarne (2006). Il s'agirait non plus de prendre le lexique en bloc, celui des dictionnaires, et d'en extraire les mots d'origine gasconne, mais d'étudier différents types de textes oraux, écrits, actuels, anciens, savants, techniques ou ordinaires et d'y évaluer la part des emprunts à l'occitan gascon dans l'usage de la langue basque. On parlera de l'usage en contexte de l'emprunt au gascon.

Le pourcentage de termes pour chaque champ conceptuel par rapport au lexique "proprement" basque de ce champ serait aussi à évaluer⁸. En effet, si tel nombre brut de termes empruntés dans un champ conceptuel donné peu paraître faible ou important (IV 1.), il faudrait connaître le nombre total de termes appartenant à ce champ pour en établir l'importance relative.

Enfin, en plus de l'étude du taux d'emprunts de la langue en comparaison avec ceux des autres langues (voir par exemple Etchebarne, 2006 : 8-11), il serait intéressant de pouvoir avoir une idée du nombre de termes et des pourcentages de termes empruntés et non empruntés par champ conceptuel par rapport aux autres langues. Ici on aborderait le domaine de l'ethnolinguistique avec des champs conceptuels riches en termes ou pas selon les cultures, l'évolution sociale, le développement économique et technologique, et un taux d'emprunt élevé ou pas selon ces champs conceptuels.

On voit qu'il reste encore bien des travaux possibles pour les lexicologues travaillant sur la langue basque et l'emprunt ! ■

(*) UMR 5478 - CNRS, Bayonne
jean-baptiste.coyos@wanadoo.fr

Bibliographie

- AZKUE R. M. de, 1905-1906 (1984), *Diccionario vasco-español-francés*, Bilbo, Euskaltzaindia, 1219 p.
- COYOS J.-B., 2001, A propos de *Les emprunts de la langue basque à l'occitan de Gascogne* de Txomin Peillen, *Lapurdum*, VI, Bayonne, Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques IKER – UMR 5478, pp. 391-419.
- ETCHEBARNE M., 2006, *L'emprunt lexical d'origine latino-romane en basque : une approche lexico-statistique*, <http://artxiker.ccsd.cnrs.fr/aut/Michel+Etchebarne/>, 25 p.
- LARRASQUET J., 1939, *Le Basque de la Basse-Soule Orientale*, Paris, Klincksieck, 223 p.
- LHANDÉ P., 1926, *Dictionnaire basque-français et français-basque (dialectes labourdin, bas-navarrais et souletin)*, tome I, Dictionnaire basque-français, Paris, Gabriel Beauchesne, LII+III 17 p.
- PEILLEN T., 1992, Zubereraren bilakaeraz ohar batzuk [Quelques remarques au sujet de l'évolution du dialecte souletin], *Nazioarteko dialektologia biltzarra, Iker*, 7, Bilbo / Bilbo, Euskaltzaindia / Académie de la langue basque, pp. 247-272.
- 1998, *Les emprunts de la langue basque à l'occitan de Gascogne*, Estudios de la UNED, Madrid, 125 p.
- ROHLFS G., 1977 (1935), 3^e édition augmentée, *Le Gascon Etudes de philologie pyrénéenne*, Tübingen - Pau, Max Niemeyer Verlag - Marrimpouey Jeune, 252 p. + 2 cartes.
- SZULMAJSTER-CELNICKER A., 2006, Compte rendu de *Les mots voyageurs. Petite histoire du français venu d'ailleurs* de Marie Treps, 2003, Paris, Seuil, in *La linguistique*, 42-1, Paris, P.U.F., pp. 141-142.
- WALTER H., 1997, *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, 345 p.

Notes

- 1 On entend par occitan l'ensemble des parlers de langue d'oc (gascon, languedocien, provençal, limousin, etc.) par opposition aux langues d'oïl (français, picard, gallo, etc.), distinction établie dès le Moyen-Âge. Hors de toute polémique, on pose ici que le dialecte béarnais est une forme de gascon qui lui même appartient à l'ensemble linguistique occitan ou langue d'oc.
- 2 Txomin Peillen donne une typologie des différents types de bilingues béarnais-souletin (1998 : 17-18), mais on voit bien que cela concerne des personnes d'un certain âge. L'utilisation du béarnais, par exemple, lors des représentations des mascarades souletines est plus que rudimentaire : elle se réduit à quelques mots (*tribalh*, *chivau*, jurons...) dans des textes plus ou moins figés, imitation plus que construction en langue.
- 3 Je remercie Txomin Peillen qui a accepté que je mène ce travail à partir de son recueil de termes. *Eskerrik hanitx !*
- 4 1 618 termes selon ma comptabilité manuelle et sauf erreur, variantes non comprises.
- 5 Nous n'avons pas retenu les 48 entrées d'origine peu sûre que nous donnions dans cette note de lecture et avons rajouté 14 nouveaux termes. Concernant le sens des termes que nous ajoutons, nous indiquons le sens donné par nos informateurs plutôt que celui des dictionnaires, qui varie lui aussi.
- 6 Voir à titre d'exemple dans l'article de M. Etchebarne, p. 9, des pourcentages de taux d'emprunts du français (14 %), du roumain (37 %) et de l'anglais (43 %). Le lexique "fondamental" du basque serait constitué lui à 34 % d'emprunts (*ibid.*).
- 7 A partir de *hilh de* "fils de", il y a toute une déclinaison de jurons composés plus ou moins crûs.
- 8 Par lexique propre au basque, on entend les mots que la langue possédait avant l'arrivée des Romains. On pourrait parler de son patrimoine originel, si cette expression avait un sens. Imaginer une société figée, un lexique figé avant les échanges avec le latin et les langues romanes n'a pas de sens.

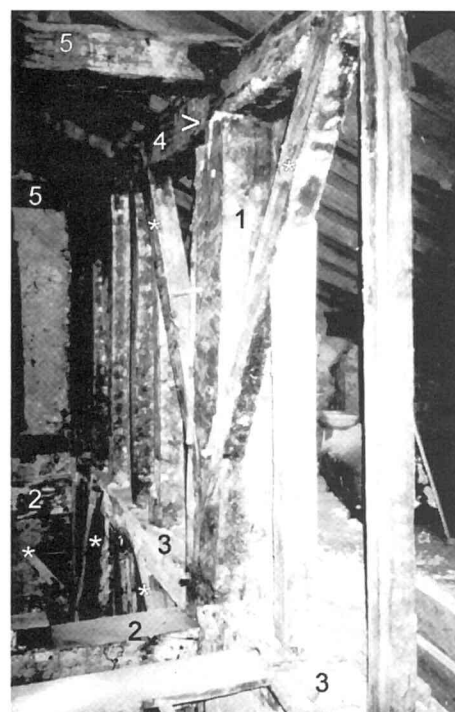
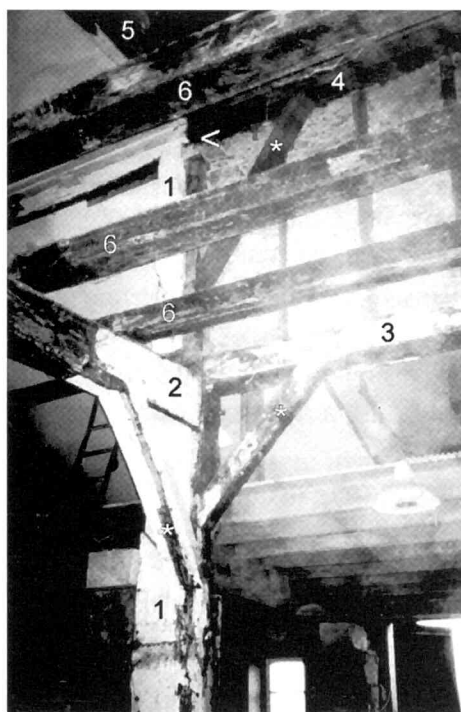
“MAISON TYPE” À OSSATURE DE BOIS

Michel DUVERT

Depuis la publication du *Bulletin hors série 2001*, j'ai rarement eu la chance de pouvoir examiner en détail une *etxe* bas-navarraise d'une telle *qualité* alors qu'elle faisait l'objet d'une restauration *attentive*. Selon Orpustan, cette puissante *etxe* de l'Arbérœue, franche en 1366, fut anoblée en 1435.

Deux photos montrent en partie ses éléments porteurs du rez-de-chaussée et de l'étage (flancs nord et sud de l'*eskaratze*). Les numéros des pièces se correspondent, les astérisques montrent les “liens” ; pour la terminologie voir le hors-série 2001, mais surtout *Anuario de Eusko folklore* (2003-2004), n° 44, p. 197-227.

L'enveloppe extérieure montre de nombreuses reprises/réparations. La plus vieille construction qui a peut-être été tripartite, se compose de trois travées. Le corps central a une largeur de 6.2 m. L'ancien



lorio (qui fut tardivement incorporé à l'*eskaratze*) a une profondeur de 3.7 m alors que les deux travées qui suivent sont plus profondes (environ 4.2 m) ; ce cas est assez général. À une époque donnée (?), *barrukia* (l'étable), en maçonnerie, fut plaquée à l'ouest, contre l'ancienne façade qui conserve ses poteaux corniers.

Parmi divers détails, on notera les solives (6) d'une seule venue, de 9.2 m de long. La charpente de toit fut refaite ; les pointes de flèches montrent les encoches où s'engageaient les anciens tirants sur les têtes des poteaux. Ces derniers (1) font quelques 5.6 m de long et leur section est rectangulaire (environ 30 x 45 cm). La hauteur de l'étage est d'environ 2 m.

La partie ancienne de cette *etxe* doit refléter une “maison type” d'époque médiévale.■



IDENTITÉ : DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS AU PAYS BASQUE

Zoe BRAY

Résumé :

L'identité est une construction permanente de soi-même. Mais, si l'identité définit le soi, son existence dépend de la reconnaissance des autres. Non seulement est-ce la personne qui produit son identité, mais les personnes autour d'elle. Dans cette tension perpétuelle entre l'individu et le groupe, l'identité est souvent l'objet de contestation sociale et politique. Nous examinerons ici quelques-unes de ces implications dans l'identité basque.

225

Laburpena :

Nortasuna norberaren eraikuntza iraunkorra da. Baina nortasunak norbera definitzen badu, besteen ezagupenaren menean dago. Ez du norberak bakarrik eraikitzen bere nortasuna, baizik eta ingurukoek ere. Norbera eta taldea geldigabe tiran daudela, nortasuna maiz eztabadan da mail sozial eta politikoan. Hau egiaztatuko dugu euskal nortasuna aztertuz.

MOTS CLÉS

Identité,
frontières,
symboles,
Basque,
langue.

Hitz-gakoak

*Nortasuna,
mugak,
simboloak,
Euskaldun,
hizkuntza.*

1. INTRODUCTION

Lorsque la cohésion d'une communauté de taille restreinte est perçue comme menacée, les questions d'identité, qui est membre de la communauté ou qui ne l'est pas, acquièrent souvent une nouvelle importance. Sentant leurs valeurs principales en danger, que ce soit par la guerre, par les évolutions économiques ou culturelles ou par un quelconque agissement externe incontrôlé, de nombreux membres de la communauté ressentent le besoin de redéfinir l'appartenance collective. C'est aussi le cas au Pays basque, marqué par des sentiments de victimisation qui ont leurs racines dans des soucis aussi variés que le désir d'assurer la préservation de la langue basque ou l'inquiétude provoquée par les vents de concurrence dans le contexte de la mondialisation et par les relations changeantes entre les pouvoirs financiers, culturels et institutionnels.

Qui est basque ? Et qui ne l'est pas ? Comment définit-on l'identité basque ? Et qui décide sur le comment ? Ce sont des préoccupations d'actualité, et le contexte politique et social dans lequel de telles questions sont posées détermine en partie la réponse. Mais il y a aussi un élément de volontarisme dans tout débat sur l'identité. S'affirmer en tant que basque est un acte délibéré qui peut avoir des connotations politiques, sociales ou culturelles. Il ne peut être pleinement efficace que si la contrepartie accepte cette affirmation et la comprend dans les mêmes termes que celles dans lesquelles elle est exprimée.

2. L'IDENTITÉ COMME CONFIGURATION DE "FRONTIÈRES SYMBOLIQUES"

Toute exploration de ce que peut signifier une identité basque doit commencer par l'appréciation des mécanismes qui donnent lieu à l'acte d'identification, voire d'auto-identification. En tant que "foyer virtuel" (Lévi-Strauss, 1977), l'identité est souvent difficile à définir. Dans une tentative de résoudre ce casse-tête conceptuel¹, certains chercheurs ont préféré analyser l'identité comme un processus, ce qui à leurs yeux permettait de mieux saisir la qualité fluide et dynamique de l'expression sociale humaine. D'autres ont préféré parler d' "identification" plutôt que d'identité, en se servant de ce concept pour désagréger les composants divers dont se servent les personnes pour s'identifier ou identifier d'autres personnes à différents moments. Suivant cette approche, l'identité personnelle est conçue comme étant le produit d'une série de choix personnels concernant le fait de s'associer avec telle autre personne, idée ou mouvement. Ceci, à son tour, permet aux théoriciens en sciences sociales et politiques de reconnaître le rôle de l'in-

dividu dans la construction de l'identité collective.

Un pas important a été franchi en 1969 par l'anthropologue Fredrik Barth dans son livre *Ethnic Boundaries*, où il introduit le concept de "frontières" comme outil analytique pour comprendre la dynamique de rapports de groupes. Moyennant cet outil, il invite les chercheurs se penchant sur la dynamique de groupes ethniques à se concentrer sur les frontières symboliques qui marquent les limites de l'appartenance au groupe. Une telle approche permet d'apprécier le rôle des membres d'un groupe ethnique comme constructeurs de leur groupe. Plutôt que d'accepter passivement leur appartenance au groupe selon des règles primordiales, comme par exemple la descendance et les liens de sang et de traits physiques, les membres participent de façon active à la définition du groupe et des caractéristiques donnant lieu à l'appartenance à celui-ci.

Ce concept de "frontières symboliques" a été à la base de mes propres recherches sur les questions d'identité dans une zone trans-frontalière du Pays basque, Bidasoa-Txingudi, dans les années 1999-2004. Plutôt que de les voir comme étiatiques, cependant, j'ai voulu démontrer comment ces frontières étaient changeantes et modulables, selon le contexte du moment. Ainsi, l'identité se perçoit comme quelque chose de dynamique, reflétant et conditionnée par la vie sociale de chacun et englobant une variété de possibilités. Le concept de "frontières symboliques" nous permet de comprendre comment les individus construisent leur identité personnelle (Bray 2004), en gérant des marques symboliques comme éléments d'identification dans un processus constant de formation et d'affirmation de leur identité personnelle.

Différemment interprétées, ces frontières peuvent inclure ou exclure, selon le point de vue et le positionnement de chaque personne dans un contexte donné. Une personne tient compte de son entourage lorsqu'elle donne expression à son identité, c'est-à-dire "qui elle est" par rapport aux autres. Pour ce faire, elle utilise les symboles disponibles et compréhensibles dans le contexte en question. En choisissant, par exemple, d'utiliser une langue plutôt qu'une autre, d'arborer tel drapeau et non pas tel autre, de consommer certaines boissons, de chanter certaines chansons et de danser certaines danses, cette personne s'associera à certaines autres personnes et non pas à d'autres. Ainsi elle érige des frontières symboliques, qui ne seront toutefois efficaces que si les personnes autour d'elle les reconnaissent. Et c'est justement là que l'ambiguïté entre en jeu : dans tout système culturel ouvert, toutes les frontières symboliques ne sont pas acceptées ni interprétées de la même manière par tout le monde. Dans le contexte d'une fête,

par exemple, une personne qui adopte certaines marques de rigueur dans cette ambiance particulière contribue à la construction de barrières symboliques distinguant le groupe. Mais en même temps, cette personne n'utilisera pas toutes les marques à sa disposition de la même manière que les autres personnes. Le résultat peut être l'érection d'une frontière entre cette personne et les autres, sans pour autant que soit diminué son sentiment d'appartenance au groupe.

3. IDENTITÉ BASQUE

Et voilà qu'on arrive au contexte basque, celui d'une société qui subit de profonds conflits, représentés de façon extrême par la notion de victimisation, d'un côté, et par l'autoritarisme de l'autre. Dans un tel contexte, il faut travailler pour décortiquer les multiples facettes de ce que cela veut dire d'être basque. Ce faisant, il est intéressant de noter les résultats du sondage rendu public récemment par l'Institut Culturel Basque au sujet des pratiques culturelles et identitaires en Pays basque. L'un des résultats est de démontrer que "l'identité basque se définit d'abord au Pays basque nord par le lieu de naissance et la langue", alors qu'elle se définit "au Pays basque sud par la volonté d'être basque et de vivre et travailler au Pays basque" (2005 : 71).

Ces différentes définitions de l'identité basque sont le reflet de différents contextes politiques et sociales. Dans l'environnement culturel et institutionnel du Pays basque nord, où il n'y a que relativement peu de possibilités de donner une expression politique au sentiment d'être basque, une majorité de gens est incapable de voir l'identité basque comme active et potentiellement innovatrice. Alors que l'écrivain Antton Luku remarquait récemment que "ce ne sont pas les Basques qui se définissent en ethnie, c'est l'image que l'on nous renvoie" ², nous voyons qu'un grand nombre de personnes au Pays basque contribuent aussi à cette image. C'est un jeu complexe auquel prennent part les deux soi-disant parties.

Par contre, dans l'environnement dynamique du Pays basque sud, où les gens ont davantage l'occasion de création et de s'affirmer de différentes manières, il est plus possible de créer sa propre identité.

Ces deux interprétations suivent deux logiques différentes, mais qui restent entrelacées. La première interprétation est basée sur une série de critères qui définissent la personne basque, eux-mêmes le résultat d'une interprétation des fueros et du nationalisme basque de Sabino Arana Goiri. Selon cette approche, le Basque, en accord avec le principe de *jus sanguinis* et une idée romantique du peuple tribal, primitif et isolé, est défini par ses origines – son nom de famille et des traits génétiques et physiques bien prononcés. Un aspect inhérent de cette approche est

l'idée de la continuité et une certaine conception du passé, liées à un sentiment ambigu de marginalisation par rapport aux courants de la modernité et en même temps une fierté d'être "différent".

À un moment où le terme *euskaldun*, pour définir le Basque comme étant "celui qui a l'euskara", perd de son sens vu le grand nombre de personnes vivant en Iparralde (Pays Basque nord) qui ne savent pas l'euskara, il n'est pas surprenant de voir comment l'essentiel de l'identité basque est perçu plutôt comme étant le fait d'être de descendance basque. Face à une situation caractérisée par un sentiment d'insécurité vis-à-vis de la langue, on entend dire que *euskaldun* veut dire plutôt "celui qui a Euskal (Herria) (dans son cœur)", et que c'est *euskaradun* qui veut dire "celui qui a l'euskara".

Dans le cas de la deuxième interprétation, plus volontariste, de ce que cela veut dire d'être basque, elle est en grande partie le reflet d'un sentiment de confiance en soi qui elle-même est le résultat d'une politique linguistique volontariste en faveur du basque. En apprenant le basque, on peut devenir basque ; en n'utilisant que quelques mots de basque on peut signaler son identification avec une identité basque ; en s'engageant dans une mouvance culturelle ou autre de caractère basque on s'associe à la basquitude. D'autres marques symboliques sont aussi à la portée de celui ou de celle qui veut ainsi affirmer son identification en tant que Basque, du choix vestimentaire au fait de porter une croix basque, le *lauburu*, autour du cou, dans un champ d'expression et d'interprétation ouverte à la créativité et à l'imagination personnelle. Ces différents symboles signaleront tous, bien qu'à des degrés variés et à des moments différents, une identité basque, même si celle-ci aura une signification différente selon la personne qui les perçoit.

Comme n'importe quelle identité de groupe, l'identité basque, donc, est une agglomération composite de frontières flexibles et changeantes, elles-mêmes le résultat des actions de personnes qui la plupart du temps ne voient pas leurs subjectivité et pluralité. Les frontières servent à délimiter les communautés et à régler les rapports sociaux, ainsi qu'à soutenir la construction et l'expression d'identités personnelles en leur sein. Une telle démarche est politique dans le sens qu'elle sert à démarquer le groupe du non groupe, à séparer des individus entre eux et ainsi à mettre en place un ordre social qui assure une certaine structure de pouvoir (Bourdieu 1990, Foucault 1980). Face à de telles frontières qui ont tendance à s'ancrer profondément dans des situations perçues comme menaçantes, l'individu n'a que peu de marge de manœuvre autonome : soit il se conforme, soit il adopte un statut de dissident ou de marginal, soit il s'en va.

4. ÉTUDE DE CAS : L'ALARDE

Comme exemple spécifique de l'érection de telles frontières et des sentiments d'appartenance ou d'exclusion qui en résultent, on peut prendre le conflit autour de l'*Alarde*, un défilé annuel ayant lieu à Irun et à Hondarribia (Fontarabie). Depuis quelques années, les fêtes dont ces défilés font partie donnent lieu à des tensions entre les habitants de chaque ville, exacerbées par l'émotion autour de l'*Alarde* comme moment clef pour l'expression d'appartenance à la communauté locale.

Selon la tradition, l'*Alarde* fêté le 30 juin à Irun et celui du 8 Septembre à Hondarribia célèbrent la victoire de chacune des deux communautés contre des armées étrangères. La procession à travers les rues de chaque ville qui est l'élément essentiel des festivités est composée, selon la tradition, d'une série de "compagnies" de soldats hommes, les femmes ne participant qu'en tant que "cantine-ras", jouant un rôle de "mascotte" de chaque compagnie.

Des habitants des deux villes m'ont exprimé leurs sentiments au sujet de l'*Alarde*. En voici deux qui parlent :

- "J'éprouve une forte émotion chaque fois que j'entend la musique de l'*Alarde*" me confesse en basque Karl, un jeune homme de nationalité finlandaise qui a passé toute son enfance à Irun.

- "C'est un moment de l'année vraiment spécial. J'essaie toujours de m'organiser afin d'être libre pendant cette période là, et ainsi bien profiter de la fête", m'explique en espagnol Ione, une jeune femme, qui a grandi à Hondarribia, de parents nés dans la région d'Extremadura en Espagne.

Pour tous les deux, l'*Alarde* est une référence qui sert à affirmer leur identification avec leur ville et la vie sociale qui la caractérise, telle qu'elle est perçue par une majorité de ses habitants.

Mais, alors que Ione pense que cette fête, pour qu'elle soit vraiment ouverte à tous les Hondarribitars, devrait évoluer et inclure la participation des femmes en tant qu'égaux des hommes, Karl pense que la tradition de l'*Alarde* est sacrée et ne devrait sous aucun prétexte changer. Tout en soutenant l'égalité des sexes dans la vie de tous les jours, Karl insiste que l'*Alarde*, en tant que tradition, est une exception. De nombreuses femmes défendent la même position.

Nous avons ici deux interprétations différentes de ce que signifie l'*Alarde*. Nos deux personnages sont d'accord sur son importance comme fête réunissant les habitants de la ville pour célébrer ensemble leur appartenance à une communauté, mais ils diffèrent sur son contenu. Ce même désaccord est à la racine d'un conflit

autour de la fête où se confrontent deux camps – ceux qui défendent l'*Alarde* tel qu'il est, "de toujours" (appelés les *betikos*) ³ et ceux qui souhaitent que l'*Alarde* puisse inclure les femmes aussi en tant que soldats (appelés les *mixtos*) ⁴. Les *betikos* accusent les *mixtos* de ne pas être de vrais irunais/hondarribitars et de vouloir saboter la fête, tandis que les *mixtos* accusent les *betikos* de chauvinisme et de fascisme.

Le conflit a pris de l'ampleur à cause d'un amalgame avec les conflits politiques qui caractérisent le Pays basque, au point où les *mixtos* ont été accusés d'adhérer à la *borroka*. D'autres courants politiques et sociaux se sont mêlés de l'affaire ⁵. Sans entrer dans les détails, il suffit, dans le cadre de cet article, de noter comment nos deux individus partagent un souhait d'adhérer à la communauté de leur ville et de démontrer leur appartenance à travers l'*Alarde*, mais en même temps de noter les différences entre leurs idées de ce que signifie cette communauté, qui reflètent une approche différenciée des questions de pouvoir et d'exercice du pouvoir.

Si l'identité collective donne un sens à la vie des membres d'une communauté, c'est parce qu'ils voient ainsi le monde à travers un filtre commun qui aide à la cohabitation (Goffman 1959 ; Douglas 1966). Ici, nous sommes les témoins d'un conflit entre deux façons de s'approprier le pouvoir d'interprétation de l'*Alarde* et ainsi l'identité collective, dans laquelle une interprétation est menacée par l'autre. Ceux qui adhèrent à la première interprétation, se sentant agressés par la nouvelle interprétation, réagissent de façon défensive en s'ancrant dans leur rejet de toute critique envers leur *Alarde*. La frontière symbolique qui démarque l'appartenance à la communauté est renforcée, permettant aux personnes qui soutiennent l'*Alarde* traditionnel de se sentir confortés en tant que membres de cette communauté, tandis que les personnes qui ont une autre interprétation sont exclues de la collectivité telle qu'elle est définie par les *betikos*.

En revanche, les *mixtos*, en organisant leur propre *Alarde*, construisent leur propre interprétation de ce que c'est d'appartenir à cette communauté. Ces deux interprétations sont désormais fondées sur une opposition claire entre les deux groupes, ce qui permet aux participants à l'un ou à l'autre de se sentir en confiance comme membres d'une communauté encore plus solidaire qu'elle ne l'aurait été sans cette opposition. Un sentiment de victimisation, qui s'appuie sur l'impression d'avoir été empêché par d'autres personnes "externes" d'observer les traditions comme ils le voudraient, accentue un sentiment de particularité vis-à-vis des autres.

Il est ainsi possible pour quelqu'un venant de l'extérieur et souhaitant s'intégrer dans la communauté locale de le faire, selon son choix, en participant à la défense d'un camp ou de l'autre. Il se trouvera peut-être mal à l'aise avec le discours traditionnel des *betikos*, imbibé d'une notion intransigeante de la tradition et des rôles des hommes et des femmes, mais, voulant s'intégrer, l'excusera comme étant une particularité des habitants de chaque ville et, en adoptant leur langage ainsi que tous les autres codes de comportements, vestimentaires, linguistiques etc, pourra lui aussi devenir un membre du groupe. Si, au contraire, il se sent plus à l'aise avec le discours des *mixtos*, il choisira d'adopter les codes qui leur sont particuliers. En ce faisant, il courra le risque, bien sur, d'être marqué d'étranger par les défenseurs de l'*Alarde* traditionnel, mais ceci, en renforçant le sentiment de victimisation, servira aussi à renforcer la solidarité dans son groupe d'adoption.

Nous voyons ainsi comment l'identité personnelle dépend en grande partie de la reconnaissance des autres. Quand ces marques sont contestées par d'autres interprétations, cette identité peut devenir un objet de conflit social et politique. Dans des cas pareils, on a souvent recours à des idées d'authenticité et d'hiérarchisation afin de renforcer la frontière menacée et ainsi consolider encore le sentiment de groupe. C'est ainsi que l'on observe souvent le recours à l'histoire, ou l'indulgence envers une notion de victimisation dans un effort de maintenir un certain ordre et pouvoir.

5. FRONTIÈRES AU PAYS BASQUE

Dans le cas de l'identité basque au-delà des circonstances spécifiquement iru-niennes ou hondarribitars, nous pouvons observer des tensions similaires. Comme nous l'avons vu, dans une situation d'insécurité, il y a tendance à se retrancher en faisant appel à des valeurs sûres. Le nationalisme joue un rôle évident, ainsi que l'histoire, comme construction collective du passé, que l'on retrouve dans maintes discussions sur l'identité basque. L'anthropologue Joseba Zulaika remarque lui aussi que "même aujourd'hui, quand questionnés sur les origines mystérieuses, cette langue bizarre et le séparatisme, les Basques se sentent souvent appelés à jouer l'ethnologue tel qu'il leur est projeté" (1998 : 95) ⁶. De nombreuses personnes, pour justifier leur identification d'eux-mêmes en tant que basque, éprouvent le besoin de se référer à l'histoire d'un peuple basque ou à l'ancienneté mystérieuse de l'euskara. Or, une langue est un moyen de communication vivant, et nous n'avons aucune base objective pour revendiquer que le basque qu'on parle aujourd'hui soit "plus vieux" que le français ou l'espagnol. L'intention véritable d'une

telle remarque est d'élever le basque à un statut spécial. C'est une démarche politique comme une autre.

Dans l'effort militant de faire revivre la culture et la langue basque, parler la langue peut être vu comme un acte politique. Comme nous le savons, une personne qui soutient une vision nationaliste basque n'est pas nécessairement d'origine basque, ni bascophone. Également, un bascophone n'a pas nécessairement d'origine basque, ni n'adhère nécessairement au mouvement nationaliste basque. L'utilisation de la langue basque devient une marque qui peut servir pour imposer une variété de différentes frontières, selon le contexte social. Les attitudes des individus envers la langue sont conditionnées par l'existence du nationalisme dans la société. La nature du nationalisme, nous le savons, varie dans différentes parties du Pays basque ; et surtout de chaque côté de la frontière franco-espagnole. Comme mouvement social et politique, le nationalisme, qu'il soit rejeté ou pas, conditionne les notions d'identité basque. Dans le réseau complexe des impératifs sociaux qui caractérisent le Pays basque, il est désormais difficile pour un individu, sauf dans un contexte rural de plus en plus rare, de parler en basque sans que cela acquiert des connotations de nature politique.

Parler l'euskara, espagnol ou français, dans quelle circonstance et à qui, forme une importante partie de l'expression de l'identité de la personne et de ses présumptions envers l'identité de l'autre. Ceci est illustré, par exemple, dans la façon de répondre au téléphone : une *abertzale* ⁷ apprenant le basque peut répondre en basque pour changer ensuite au français ou à l'espagnol, alors qu'un agriculteur peut répondre au téléphone en français pour ensuite continuer la conversation en basque si l'interlocuteur est quelqu'un qu'il connaît.

En observant l'activation de frontières symboliques par les personnes se présentant comme basque, nous pouvons redonner à l'identité basque le dynamisme qui lui est propre.

Observons diverses situations : une personne ayant une connaissance minimale de l'euskara et peu d'intérêt pour la politique au Pays basque, mais qui choisit d'utiliser quelques mots de basque dans sa conversation avec d'autres personnes. En faisant cela, elle affirme quelque chose d'elle-même vis-à-vis des autres. La question n'est pas si cette personne est basque ou non mais plutôt qu'elle s'approprie d'un symbole "basque" pour sa propre construction identitaire personnelle. Celle-ci aura un effet ou non sur les autres personnes et leur attitude envers elle. Son utilisation de l'euskara peut la distinguer des autres, si par exemple elles ne sont pas bascophones, ou la rapprocher d'autres personnes, si elles le sont, selon leurs propres expériences personnelles.

La même personne pourrait choisir de ne pas utiliser l'euskara en présence d'autres personnes bascophones, parce qu'elle ne se sent pas à l'aise avec elles, ou parce qu'elles rejettent leur identité en tant que basque malgré leur bascophonie, ou parce qu'elle veut pouvoir s'associer avec elles suivant d'autres marques. Le fait de parler ou pas une langue peut être une barrière négative ou positive. Encore faudra-t'il voir comment les autres interpréteront son comportement.

Quelques frontières symboliques peuvent être plus facilement "bougées" que d'autres. Dans le cas toujours de la langue, une personne sachant le basque peut choisir de l'utiliser dans un contexte et non dans un autre. Une personne ne sachant pas le basque peut décider de l'apprendre, ainsi l'ayant comme marque additionnelle pour ériger une gamme plus large de frontières symboliques pouvant exprimer son identité. Alternativement, la même personne peut choisir de démontrer son sentiment d'être basque à travers d'autres marques, tel que l'habit vestimentaire, un certain goût en musique etc, et le faire de façons différentes des autres.

Aujourd'hui nous voyons que de nombreux symboles qui étaient jusqu'à récemment perçus comme tabou ou utilisés seulement par un groupe restrictif de personnes, sont à présent plus répandus : *L'ikurriña*, le drapeau basque, par exemple. Depuis déjà quelques années on le voyait populaire comme pendentif déodorant dans de nombreuses voitures. Plus récemment, avec les victoires de l'équipe de rugby du Biarritz Olympique, *l'ikurriña* est porté par de nombreuses personnes que l'on aurait peut être jamais pensé désireuses auparavant de s'associer au drapeau basque. Pour beaucoup de ces personnes *l'ikurriña* a peut être bien une toute autre signification, mais aucune interprétation ne peut avoir un monopole sur un objet et ces personnes déclarent tout de même une identification qui est, dans certaines occasions, l'expression d'une identification basque.

Ainsi l'identité d'une personne est le reflet de sa capacité consciente ou inconsciente à appliquer une multiplicité de frontières qui sont ensuite interprétées dans un contexte social. L'adoption par la personne d'une barrière ou d'une autre à différents moments impliquerait son association au groupe inclus dans cette frontière, et distance ou rejet des autres en dehors. Une personne peut utiliser différentes frontières à différents moments, dépendant de la situation ou des objectifs de l'interaction sociale.

CONCLUSION

Le Pays basque couvre un territoire de grandeur significative (elle est plus étendue que le Monténégro) mais elle est fragmentée par différents systèmes institutionnels et nationaux. Caractérisé par une langue et des vestiges archéologiques

particuliers et qui subit aujourd'hui les différents effets de la globalisation, notamment d'autres influences culturelles à travers les langues françaises et espagnols, chacune dominant une des deux parties du territoire, il n'est pas surprenant que dans un tel contexte, les questions d'identité, qui est membre de la communauté basque et qui ne l'est pas, acquièrent une importance accrue.

Nous avons traité la question de ce qui définit l'identité basque. Au lieu d'entrer dans ce débat qui est la préoccupation de nombreuses personnes, nous offrons dans cet article une approche anthropologique qui tient à rappeler la construction sociale de l'identité et sa nature politique. Nous attirons l'attention sur le fait que l'identité dépend non seulement de l'initiative de la personne en question mais de son entourage et de la réaction des autres personnes présentes. Sans la reconnaissance des autres personnes, l'identité n'a pas de sens.

L'identité basque pour de nombreux *euskaldun* ⁸ *zaharrak* n'était pas quelque chose de nécessairement définie ou consciente. L'identité dite basque devient définie lorsque l'on prend conscience d'elle en tant que telle. Aujourd'hui, comme nous l'avons constaté, s'affirmer en tant que basque est un acte conscient. En tant que telle, nous avons porté attention aux mécanismes qui donnent lieu à l'acte d'identification basque, voire d'auto-identification.

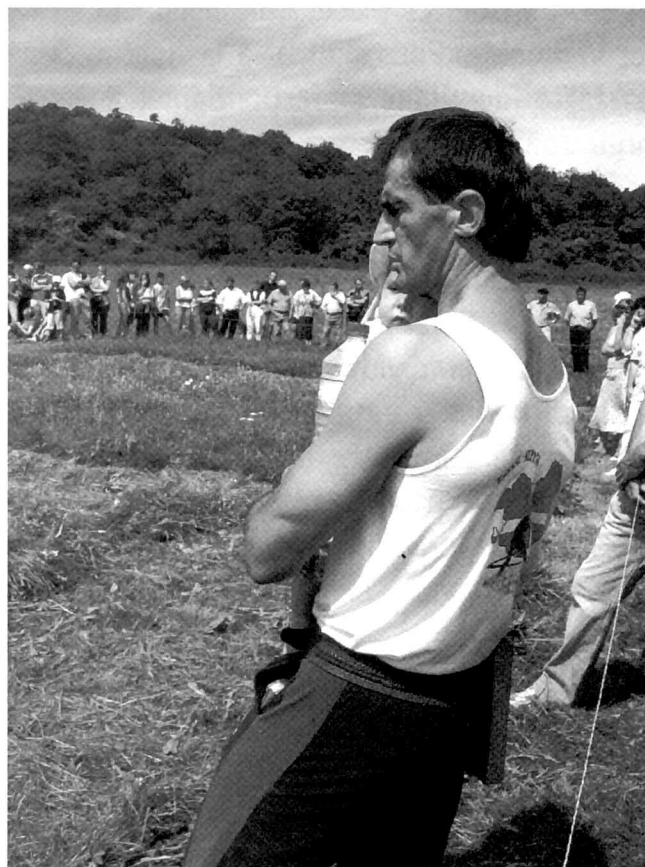
Aujourd'hui, avec la croissance de la mobilité, nous ne pouvons plus parler des origines des gens afin de les placer culturellement et définir leur identité de façon catégorique et immuable. Pour s'ouvrir à la fluidité des expériences sociales et culturelles et sa réalité identitaire correspondante, il est encore plus nécessaire d'apprécier l'identité comme étant marquée par l'action plutôt que par des caractéristiques fixes. L'identité est le résultat de relations sociales. En explorant la signification des frontières symboliques dans la formation et l'expression de l'identité personnelle des individus, nous avons voulu démontrer comment l'identité basque peut être ressentie et exprimée de façons diverses.

Ma focalisation sur l'individu est justifiée par le besoin d'apprécier comment chaque individu contribue à sa manière à la conception de la collectivité. En prenant l'identité comme composée d'une variété infinie de frontières symboliques érigées par les individus à différents moments et dans différentes circonstances dans la société, nous pouvons commencer à répondre sur ce qu'est l'identité. L'examen des frontières pour l'expression de soi est importante pour le sentiment d'appartenance des habitants de longue date du Pays basque, mais aussi pour les nouveaux venus désirant participer à la vie locale (Keating 2001 ; Bray 2004 ; Bray and Keating 2006).■



*Euskaldun zaharrak
Garaziko ostatuan
(Les anciens de Garazi au restaurant)*

236



*Hegoaldekoa semeaekin Izurako besteetan
(Un fils du Pays basque sud aux fêtes
d'Ostabat)*

Références

- AZCONA, JESUS. 1984 Etnía y nacionalismo vasco. Una aproximación desde la antropología. Barcelona : Anthropos.
- APPADURAI, ARJUN. 1988 The Social Life of Things. Oxford : Oxford University Press.
- BARTH, FREDRIK. 1969 Introduction; In F. BARTH (ed.) Ethnic Groups and Boundaries. Boston : Little, Brown.
- BILLIG, MICHAEL. 1995 Banal Nationalism. London : Sage.
- BOURDIEU, PIERRE. 1990 The Logic of Practice. Stanford : Stanford University Press.
- BOURDIEU, PIERRE. 1991 Language and Symbolic Power. In (JOHN B. THOMPSON ed.) Cambridge : Cambridge University Press.
- BRAY, ZOE. 2004 Living Boundaries : identity in the Basque Country. Bruxelles : PIE Peter Lang.
- BRAY, ZOE and MICHAEL KEATING. 2006 "Basque nationalism, European Integration and the Ibarretxe Plan". Journal of Ethnopolitics.
- BYRON, REGINALD and ULRICH KOCKEL. (eds.) 2006 Negotiating Culture : Moving, Mixing and Memory in Contemporary Europe. Berlin : Lit Verlag.
- CAGLAR, AYSE. 1997 Hyphenated Identities and the Limits of "Culture". In T. MODOOD and P. WERBNER (eds.), The Politics of Multiculturalism in the New Europe : Racism, Identity and Community. London : Zed Books.
- CALHOUN, CRIS. 1994 Social Theory and the Politics of Identity. In C. Calhoun (ed.), Social Theory and Identity Politics. Oxford : Blackwell.
- CLIFFORD, JAMES. 1994 Diasporas, in Cultural Anthropology, 9, (3) : 302-38.
- COHEN, ABNER. 1974 Two-Dimensional: an essay on the anthropology of power and symbolism in complex society. London : Routledge.
- COHEN, A.P. 1998 Boundaries and Boundary-Consciousness : Politicising Cultural Identity. In M. Anderson and E. Bort (eds.), The Frontiers of Europe. London : Printer Press.
- COHEN, A.P. 1994 Boundaries of consciousness, consciousness of boundaries. Critical questions for anthropology. In H. VERMEULEN and C. GOWERS (eds.), The Anthropology of Ethnicity. "Beyond Ethnic Groups and Boundaries". Amsterdam: Het Spinhuis.
- DONNAN, H. and T.M. WILSON. 1999 Borders : Frontiers of Identity, Nation and State. Oxford : Berg Press.
- DOUGLAS, MARY. 1966 Purity and Danger : an analysis of concepts of pollution and taboo. Oxford : Oxford University Press.
- DOUGLASS, W., S.M. LYMAN and J. ZULAIKA. 1994 Migración, etnicidad y etnonacionalismo. Bilbao : Universidad del País Vasco.
- FOUCAULT, MICHEL. 1980 Power/Knowledge : selected interviews and other writings. Colin Gordon (ed.) New York : Pantheon Books.
- GOFFMAN, ERVING. 1959 The Presentation of Self in Everyday Life. Cambridge University Press.

Références (suite)

- HALL, STUART. 1995 New Cultures for Old. In D. MASSEY and P. JESS. (eds.), *A Place in the World ? Places, Cultures and Globalization*. Oxford : Oxford University Press.
- HANNERZ, ULF. 1996 *Transnational Connections*. London : Routledge.
- INSTITUT CULTUREL BASQUE. 2005 *Pratiques culturelles et identités collectives au Pays Basque : présentation des résultats de l'enquête quantitative et qualitative menée en 2004-2005*. 17 Septembre.
- KEATING, MICHAEL. 2001 *Plurinational Democracy. Stateless Nations in a Post-Sovereignty Era* Oxford : Oxford University Press.
- LENTIN, ALANA. 2004 *Racism and Anti-Racism in Europe*. London and Ann Arbor (MI) : Pluto Press.
- LEVI-STRAUSS, CLAUDE. 1977 *L'identité*. Paris : Grasset et Fasquelle, "Quadrigue".
- MORENO, LUIS., *La Federalización de España : poder político y territorio*, Madrid : Siglo Veintiuno, 1997.
- PAASI, ANSSI 2001 Europe as a social process and discourse : considerations of place, boundaries and identity, *European Urban and Regional Studies*, 8, 7-28.
- PASSERINI, LUISA. (ed.). 1998 *Identità cultural europea : idee, sentimenti, relazioni*. Firenze : La Nuova Italia.
- PIETERSE, J.N. 1995 Globalisation as Hybridisation. In M. Featherstone and S. Lash (eds.), *Global Modernities*. London : Sage.
- URTEAGA, EGUZKI. 2006 *La langue basque dans tous ses états : sociolinguistique du Pays basque*. Paris : L'Harmattan.

Notes

- I L'intérêt anthropologique, avec le concept de l'identité plus spécifiquement, commence à partir des années 60 avec les études de la mobilisation de mouvements sociaux. Mais il reste généralement utilisé de façon plutôt sociohistorique pour se référer aux qualités primordiales de l'individu comme produit social de son attachement culturel. Au fur et à mesure du temps, l'identité est appréciée dans les sciences sociales comme l'objet de lutte personnelle. Les "nouveaux mouvements sociaux" et le nationalisme dit minoritaire sont compris comme étant des efforts par des groupes sociaux de prendre contrôle de leur destin. L'identité est ainsi entendue comme une construction idéologique pour la mobilisation politique.

Mais, alors que cette approche nous aide à comprendre comment les groupes construisent et maintiennent un sentiment d'identité particulière au groupe, elle ne prenait pas en compte la possibilité de différentes interprétations de l'identité parmi les membres du groupe (Cohen 1994a ; 1994b ; 1998). Depuis, d'autres intellectuels (par exemple Calhoun 1994 ; Douglass, Lyman et Zulaika, 1994) ont insisté sur le fait que les membres de groupes ethniques ont leur façon d'interpréter leur appartenance au groupe. Ils peuvent partager des caractéristiques du groupe, mais pas nécessairement toutes.

- Désormais, dans les sciences sociales et politiques, l'identité est reconnue comme étant une construction. Il est d'autant plus crucial d'apprécier cela dans l'ère aujourd'hui de la globalisation, de la "culture de masse", et des communications électroniques qui traversent le monde à toute vitesse, où les individus se définissent de plus en plus selon de multiples attachements et se sentent à l'aise dans une diversité croissante de contextes et, même, de plus en plus, ne ressentent pas "leur origines" comme un élément clef de qui ils sont.

- Afin de saisir ce défi analytique, de nouveaux concepts ont été proposés, tels que "l'identité hybride" (Pieterse, 1995), "l'identité trait d'union" (Caglar, 1997), "l'identité créolisée" (Hannerz, 1987), "l'identité diasporique" et "l'identité transnationale". Ceux-ci sont censés capter la complexité des pratiques, configurations culturelles, et formations identitaires de personnes "trans-locales" et "culturellement nomades". Les formations identitaires sont entendues comme "produits de cultures et d'histoires en collision et en dialogue" (Clifford, 1994 : 319). D'autres chercheurs proposent l'idée d'"identité multiple", où l'individu construit et exprime une gamme d'identités basées sur son expérience personnelle. Des intellectuels ont noté par exemple la capacité de membres de populations régionales à exprimer un sentiment d'identité nationale dans certains contextes, et d'autres sentiments communautaires dans d'autres cas, tels que basque ou catalan (Moreno, 1997).

Mais, tout en cherchant à démontrer le potentiel des individus à s'identifier avec une riche gamme de valeurs sociales, culturelles et politiques en même temps, ces approches ne nous aident pas plus à comprendre comment les individus forment et expriment leur identité dans la vie sociale de tous les jours, en comparaison avec ce qu'ils disent et comment ils décrivent leur identité. Au contraire, les concepts tels que "l'identité « trait d'union »" et "l'identité multiple" continuent à sous-entendre l'identité comme quelque chose de fixe et immuable et donnent trop d'importance à

Notes (suite)

l'origine (nationale) de la personne et insuffisamment à son vécu. De nombreux chercheurs, en tant qu'êtres humains influencés par leurs environnements sociaux et politiques (Bourdieu 1990), restent sujets eux-mêmes aux influences de pensées absolues (Lentin 2004).

Ces approches analytiques nient la qualité fluide et mélangée de l'identité : une personne n'est pas quelque chose à un moment, et quelque chose d'autre à un autre moment, mais plutôt toutes ces choses à la fois, sauf qu'elle n'activera peut-être pas toutes ces identifications en même temps. Ces nouveaux concepts aussi ne prennent pas en compte l'expérience de la personne par rapport à la perception que les autres ont d'elle.

- 2 Cité dans Le Journal du Pays basque, 20 avril 2006, p.11 au sujet d'une de ses dernières pièces de théâtre qui explorent l'identité basque aujourd'hui en Pays basque nord.
- 3 "De toujours" en basque. C'est ainsi que ces gens s'autodéfinissent, en créant d'autant plus à Irun une association du nom de *Irungo Betiko Alardearen Alde*. Le choix de nommer cette association en basque est significative, ajoutant un plus au ton d'authenticité.
- 4 "Mélange" en castillan. C'est ainsi que ces gens décrivent l'Alarde Officiel de Irun, ainsi que la compagnie Jaizkibel de Hondarribia, qui cherche à s'intégrer à l'Alarde dit traditionnel.
- 5 Une analyse plus élaborée est offerte dans *Living Boundaries : identity in the Basque Country*. 2004 Bruxelles : PIE Peter Lang, chapitre 7 "Belonging and Excluding in the Alarde". L'anthropologue Margaret Bullen a plus largement exploré le conflit autour de l'Alarde, notamment avec sa publication récente coéditée avec José Antonio Egido *Tristes Espectáculos : las mujeres y los Alardes de Irun y Hondarribia*. 2005 Bilbao : Universidad del País Vasco.
- 6 Ma traduction de l'anglais.
- 7 Abertzale veut littéralement dire en euskara celui qui aime sa patrie (aberria). Il est plus habituellement utilisé pour se référer à un nationaliste basque.
- 8 En euskara : basques locuteurs natifs.

INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES BASCO-AQUITANO-GASCO- BEARNAISES

Jan BONNEMASON (*)

Le Gascon que nous sommes, est heureux qu'une revue basque ait souhaité accueillir, dans ses colonnes, l'annonce d'un travail de lexicologie comparative qui nous tient assez à cœur.

À la question de savoir "qui nous sommes ?", nous indiquons volontiers, le plus souvent, "d'où nous sommes". À un Chinois nous dirions : "Nous sommes comme vous, fils du ciel et de la terre !" ; à un Allemand : "nous sommes, comme vous, fils d'Europe !" ; à un Français : "Nous sommes comme vous, fils de France !" ; à un Breton : "Nous sommes fils d'Occitanie" ; à un Basque : "nous sommes comme vous, fils d'Aquitaine !" ; à un provençal : "Nous sommes fils de Gascogne !" ; à un Bigourdan : "Nous sommes fils de Béarn !" ; à un Béarnais : "Nous sommes du Vic-Vilh !" ; à un Vic-Vilhois : "Nous sommes de Maspié !" ; à quelqu'un de Maspié : "Nous sommes de Rivalet !".

Nous tenons ici un double premier trait, commun aux Basques et aux Gascons : celui de se définir par leur langue et leurs maisons (*etxe/casa*) originelles. Nos langues sont le gascon et le français. Notre *etxe* est Rivalet ; nom de famille : Bonnemason, prénom Jan.

Le parallèle *etxe/casa*, bien que hors de notre présent propos, car n'étant pas strictement linguistique, paraît significatif de notre volonté –peut être même inconsciente, au tout début- d'une recherche de mises en regard du plus grand nombre possible d'occurrences spécifiques et communes à nos deux langues, basque et gasconne.

Étant des Aquitains, ceux de Jules César dans sa *Guerre des Gaules*, et nous étant toujours intéressé aux "langues de France" ¹, il nous advint, voici quelques années, le désir de vouloir glaner quelques rudiments de langue basque, langue voisine de la nôtre mais uniquement territorialement parlant, pouvions-nous penser.

Nous étant muni des quelques outils indispensables, c'est en feuilletant notamment (et ce, abondamment), les dictionnaires adéquats à notre étude ², que nous découvrîmes l'existence d'un véritable fonds lexical commun à nos deux langues.

A l'occasion d'une "journée des écrivains" à Sare (nous nous souvenons d'une exposition particulièrement "éclairante" sur l'*etxe*), nous rencontrâmes le regretté professeur Jacques Allières et lui fîmes part de nos premières mises en parallèle entre les deux langues. Il nous encouragea alors à persister. Quelques temps plus tard nous lui soumîmes une première approche. Dans une lettre du 31 mai 1995, il nous disait notamment : "pour ma part, je me suis engagé à rédiger un article *Basque et roman* pour le *Lexikon der Romanistischen Linguistik* et vais donc utiliser votre synthèse, en me référant à vous, parallèlement à d'autres travaux tels que : *Latina eta erromanikoaren eragina euskarari*, *L'action du latin et du roman sur le basque* de Luis Maria Urdagarin, qui part d'un autre point de vue et complémentaire du vôtre". Il concluait : "Vous me direz sous quelle forme vous pensez publier vos résultats". Le temps passa, Allières nous quitta et c'est seulement maintenant que nous publions nos résultats chez un éditeur gascon ³ et que nous en rédigeons la présente annonce.

La première approche de notre (en)quête intitulée *Lexique basco-béarnais* était constituée pour l'essentiel d'un corpus comptant environ quatre cents entrées. Nous y avions simplement mis en regard des lexèmes, pris dans le dictionnaire de poche de *Haize garbia* ⁴ et confirmés par le dictionnaire de Palay ⁵, auxquels nous n'avions adjoint que de sommaires éléments d'analyse. Nous pensions en rester là, alors même que nous n'avions qu'à peine abordé quelques problèmes.

La lecture critique et favorable d'Allières jointes à ses précieuses indications et à sa chaleur communicative, nous l'avons dit, furent déterminantes et nous motivèrent à pousser plus avant notre démarche.

Tout d'abord nous supprimâmes une cinquantaine de lexèmes. Ainsi, pour prendre deux exemples nous ôtâmes :

- le nombre six : basque *sei*/gascon *seis* car il posait un gros problème,
- le peu usité basque *ardanoi* (adonné au vin), que nous avons indûment rapproché du gascon *hartanèr* (ivrogne). En effet, si l'origine basque est *ardu* (vin), l'origine gasconne est le latin *fart* (conf. *farcire*).

Nous dûmes également aborder ou approfondir quelques problèmes relatifs :

- à des questions de variantes phonétiques ou sémantiques. Par exemple, pour les premières, le cas du substantif signifiant entonnoir, que l'on trouve graphié -tant en basque qu'en gascon- sous quatre ou cinq formes différentes. Pour les secondes, citons le cas des mots basques *k(h)apár*, *lapár*, *sapár*, et leur équivalents gascons *gavar*, *labar*, *sapar*.

- à des questions d'origine :
 - soit géographique, par exemple : *arabeta* (Labourd), *galzada* (Pays basque sud), *buhader*, *puñaxa* (Soule),
 - soit linguistique, comme : *pekada* (basque), *becada* (gascon), *beccus* (latin), *beccu* (celtique) ; *g/kanbara* (basque), *crampa* (gascon), *camera* (latin), *cámara* (castillan).
- à des questions d'évolutions à partir du latin notamment, par exemple : *castellu*, *gastelu*, *castèth*.

Nous poursuivîmes notre quête. Notre corpus s'étoffait en quantité et en annotations, éléments d'analyse et d'interrogations. C'est alors que, fin 1999, début de l'an 2000, un contact avec le professeur Peillen allait donner un nouvel élan à notre entreprise. Intéressé par notre démarche, il nous encouragea et nous adressa aussitôt un exemplaire de son ouvrage *Les emprunts de la langue basque à l'occitan de Gascogne* ⁶. Une lecture approfondie de cette étude jointe à une exploration assidue du dictionnaire de Lhande ⁷ et d'un certain nombre d'autres ouvrages, vont nous permettre alors d'atteindre un corpus comptant, au total, plus d'un millier d'entrées depuis *abarkalabarca*, *aizinadun/Jan l'aisit*, *alauda/alauda*, *Am(b)ulolambura*, *apo*, *zapolsapo*, à *tekalteca*, *trida/trida*, *zigilu/sagèth* ; ou encore de *agoilatu*, *allatulaoelhar* ; *apirila/abriiu*, *arrapetit/rei.petit*, *arrosellrossèu*, *atalailatalaja*.... à *xabú/sabon*, *xarmágarri/xarmagòrri*, *zindrel/cindre*.

243

A propos du dernier mot *zona*, nous avons noté cette comptine conjuratoire basque : "txingola bat, txingola biga, txingola hiru, txingola laur, eihar hadi gaur".

Bien entendu, nous accompagnons ce lexique de nouvelles propositions d'analyse. Parmi elles peut-on évoquer, à titre d'exemples :

- un cas de phonétique : celui du latin *stribère*,
- le cas problématique de *anega* ou encore celui de *hampa*,
- la question de lexiques spécifiques aux oiseaux, à la religion...
- l'emploi de **calques** (nous en avons relevé une quinzaine).

Finalement, voyant que notre travail était apprécié, nous nous mîmes en quête d'un éditeur. C'est alors que Jean-Baptiste Coyos nous fit connaître son travail ⁸ à propos de l'étude de Peillen. Il y produit 126 entrées nouvelles. Nous aurions pu en rajouter une quarantaine à notre corpus et une trentaine d'autres auraient mérité une étude approfondie. Mais ce n'était plus possible, notre ouvrage étant chez l'éditeur.

Nous espérons avoir contribué à travers nos rapprochements, nos mises en

regards linguistiques, à une meilleure connaissance réciproque de nos deux langues. Puisse notre démarche participer au renforcement de tout ce qui fait lien entre la langue basque et la langue gasconne, entre les hommes de ce pays Béarn-Basque. ■

P. S : Nous accueillons, dans cet esprit, avec intérêt et reconnaissance, tout courrier relatif à cette annonce ou/et à notre ouvrage paru aux éditions Princi Negue, de Pau : *Interférences linguistiques basco-aquitaino-gasco-béarnaises*.

Merci d'écrire à : Jan Bonnemason, 10 arrua de las Gavas, 33210 Lengon/Langon

(*) Jan BONNEMASON : Gasconophone,

Doctorant en Sciences du langage

Notes

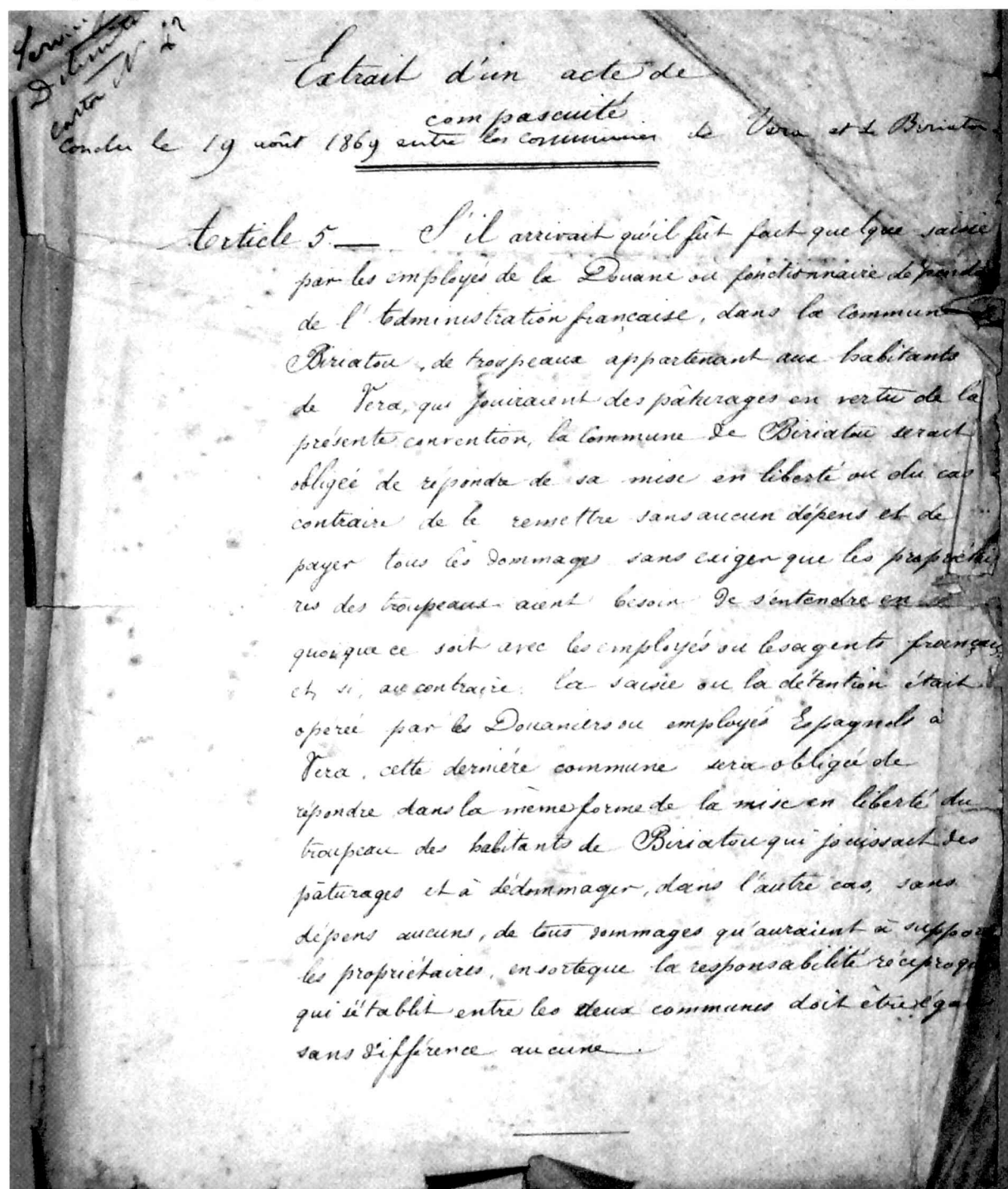
- 1 Bonnemason J. (1993), *Les langues de France*, Mouans-Sartoux ; PEMF, 48 p.
- 2 Minaberry M-J, et Michelena A (1972), *Dictionnaire basque pour tous*. Hendaye. Haize garbia, t. I, 268 p ; t. II, 644 p. Lhande P, S.J (1926) *Dictionnaire basque-français*. Paris Beauchesne, 1117 p.
- 3 Bonnemason J. (2005) *Interférences linguistiques basco-aquitaino-gasco-béarnaises*, Pau Princi Negue 105 p.
- 4 Minaberry M-J, et Michelena A (1972), *Dictionnaire basque pour tous*. Hendaye. Haize garbia, t. I, 268 p ; t. II, 644 p.
- 5 Palay S, (1980), *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes*. Paris. CNRS. 1053 p.
- 6 Peillen Tx, (1998), *Les emprunts de la langue basque à l'occitan de Gascogne*. Madrid. UNED. 125 p.
- 7 Lhande P, S. J. (1926), *Dictionnaire basque-français*. Paris Beauchesne, 1117 p.
- 8 Coyos J-B, (2001), À propos des emprunts de la langue basque à l'Occitan de Gascogne. Bayonne. *Lapurdum*, VI, pp 391-419.



L'EUROPE D'AVANT LES RÈGLEMENTS

Michel DUVERT

Deux communes basques frontalières, Vera (Navarre) et Biriattou (Labourd), signent des contrats de facerie (ou de compascuité) assurant, entre autre, le libre pacage réciproque sur leurs communaux. Voici un amendement apporté à



l'un de ces contrats. Il est dit que les deux communes veulent agir en "individu responsable en dépit de la contrainte administrative" que les deux états leur imposent, contrainte résultant de la frontière d'état mais que la pratique de la facerie (la gestion concertée de la ressource) permet de transgresser.

Quatre-vingts ans avant cet accord, sous l'Ancien régime, les Communautés labourdines géraient leurs biens de façon autonome et responsable. Il en fut ainsi de "tout temps", il en va encore de même chez les Navarrais. La décision prise par Vera et Biriadou ne faisait donc que réactiver de vieilles habitudes centrées sur la responsabilité et non sur la pure et simple soumission aux règlements (changeants -Duvert, 2004) dictés par voie administrative, d'où la jolie formule finale : "la responsabilité réciproque qui s'établit entre les deux communes doit être égale sans différence aucune".

Cette attitude qui est fondée sur l'histoire, relève à la fois du pragmatisme et du respect. Elle me semble étonnement moderne.

M. Duvert, 2004, *Trois siècles de vie en montagne basque*, Ainhoa. Elkar ed.

Extrait d'un acte de compascuité entre les communes de Vera et de Biriadou, conclu le 19 août 1869.

Article 5 - s'il arrivait qu'il fût fait quelque saisie par les employés de la Douane ou fonctionnaire dépendant de l'Administration française, dans la commune de Biriadou, de troupeaux appartenant aux habitants de Vera, qui jouiraient des pâturages en vertu de la présente convention, la commune de Biriadou serait obligée de répondre de sa mise en liberté ou du cas contraire, de le remettre sans aucun dépens et de payer tous les dommages sans exiger que les propriétaires des troupeaux aient besoin de s'entendre en quoique ce soit avec les employés ou les agents français et, si, au contraire, la saisie ou la détention était opérée par les Douaniers employés Espagnols à Vera, cette dernière commune sera obligée de répondre dans la même forme de la mise en liberté du troupeau des habitants de Biriadou qui jouissait des pâturages et à dédommager, dans l'autre cas, sans dépens aucuns, de tous dommages qu'auraient à supporter les propriétaires, en sorte que la responsabilité réciproque qui s'établit entre les deux communes doit être égale sans différence aucune. ■

(Archives privées J-P Ferrasse. Douanes, Service général- Délimitations-Carton n° 42)

MAHAIN HARRIA LA TABLE DE PIERRE

Michel DUVERT

Nous sommes en 1990. En marge de tout "spectacle", les txalaparta de Vera ouvrent la séance. Plusieurs hommes sont réunis en plein air, à Lizuniaga, à la



Photographies J-B Barreneche

limite de Sare et de Vera de Bidassoa. On reconnaît, assis de face, MM D. Poulou (maire d'Urrugne), A. Luberriaga (maire d'Ascain), A. Elizalde (maire de Vera) avec, à sa gauche, M. Ibarburu (adjoint au maire d'Urrugne). Ces hommes s'apprêtent à signer une facerie qui va les lier pour 5 ans. Les faceries sont de très anciennes conventions aux termes desquelles les Pyrénéens mettaient en commun des ressources et organisaient la vie en montagne ; on lira à ce propos les classiques travaux de Cavaillès, Webster et Descheemaeker.

À gauche, debout, se tient le secrétaire général de la municipalité de Vera. Il a préparé les dossiers et apporté un substantiel "cas-

croûte" (*ameketakoa*), partie intégrante de la cérémonie.

Pour comprendre le sens de ce que font ces hommes, nous allons voir ce que disait Barandiaran en 1951, dans le n° V de la revue *Jakintza* (repris dans le tome XIII de ses œuvres complètes, p. 85-86 ; mais – comme souvent – amputé d'une partie des illustrations). Suivons sa démarche.

La table autour de laquelle ces hommes se tiennent est une grande dalle, en bord de route, elle s'appelle *mahain harria*, la table de pierre. Elle fait partie d'un ensemble qui fut démantelé au début du XX^e siècle, puis en partie restitué. À l'origine cette dalle mesurait 11 m de long et 1 m de large ; elle portait des inscriptions. La frontière qui la coupe en deux, est matérialisée par deux bornes qui se font face, dont la R. 36 : 4 m se trouvaient sur Vera et le reste sur Sare. Navarrais et Labourdins s'y assoient théoriquement de part et d'autre, chacun dans sa province respective (voir photo). Cette frontière d'état fut tardivement officialisée par le Traité de Bayonne du 2 décembre 1856. Elle se substitua à l'ancienne limite entre le Labourd et le royaume de Navarre. C'est ainsi que dans ces montagnes, elle zigzague, délimitant en fait les pacages, puis les communautés, de Vera et de Sare.

Comme le confirmera J. Blot, *mahain harri* est, comme la *muga* voisine de Mugako lepo (au pied du Gorospil, au carrefour de Baztan-Itxassou-Espelette-Ainhua) et les "mégolithes-bornes" de bien d'autres endroits, une pierre posée horizontalement sur le sol. Mais ici la grande originalité provient du fait que cette borne **et** lieu de pacte, est une véritable table portée par plusieurs supports, à cheval sur deux communautés. Cette dernière particularité se retrouve dans des ermitages du Pays basque sud où des communautés voisines se réunissaient périodiquement de façon très solennelle.

Après avoir situé le thème dans son contexte le plus adéquat, immergeons-le dans une profondeur historique. Le site où est implanté cet ensemble est très riche en mégalithes qui occupent les flancs de Larrun et de l'Ibantelly. On y trouve les dolmens de Xabola, Arriabale, Arribeltz, des *baratz* (cromlechs), des pistes pastorales, des pacages et des *ardiborda* (bergeries)... Par ailleurs le col de Lizuniaga est le débouché naturel de tout ce secteur.

Compte tenu de cet ensemble de données (de la restitution de ce "paysage humanisé"), Barandiaran propose ceci : "il n'est pas aventureux d'imaginer que cette table eut des antécédents préhistoriques et que ce lieu joua un rôle important dans la vie des premiers pasteurs de la région".

Une telle scène, dans son principe au moins, est vieille de plusieurs millénaires...

Pour en savoir plus : J. Antz (1974), Le col de Lizuniaga et la table de pierre "Mahain-harria", un lieu de rencontre millénaire, *Jakintza* n° 22, p. 2-12. ■

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE BASQUE

Adhésion et abonnement 2006

Tarifs France

- 1. tarif réduit (étudiant ou chômeur) 11 €
- 2. tarif individuel 33 €
- 3. tarif duo (2 personnes à la même adresse) 42 €
- 4. membre bienfaiteur à partir de 50 €
- Tarif étranger 36 €

2006 eko Izenemaitea eta harpidetza

Salneurriak Frantzia

- 1. Salneurri murriztua (ixtudianta ala langabetua) 11 €
- 2. Bakarkako salneurria 33 €
- 3. Binakako salneurria (ber-helbideko bi kide) 42 €
- 4. Ongiegile-kidea 50 €tik goiti
kanporako salneurria 36 €



SOMMAIRE

- 3 ÉDITORIAL - Jean-Claude Larronde et Kristian Liet -
- 5 ÉTUDES SUR L'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE
DES BASQUES - Frédéric Bauduer -
- 19 LA SOCIÉTÉ BASQUE TRADITIONNELLE - Maïté Lafourcade -
- 37 LOI DE PROHIBITION ET STATUT TRADITIONNEL DE LA FEMME
BASQUE - Anne-Marie Lagarde -
- 79 LA DOUANE EN IPARRALDE, CONTREBANDE, FACERIE,
TRANSHUMANCE - Michel Duvert -
- 139 NOMS BASQUES DES PLANTES, CHAMPIGNONS
ET ANIMAUX D'IRATI - Jean-Baptiste Orpustan -
- 163 TOPONIMIA PECUARIA DE GUADALAJARA (ESPAÑA)
TOPONYMIE PASTORALE DE GUADALAJARA (ESPAGNE)
- José Antonio Ranz Yubero -
- José Ramón López de los Mozos Jiménez -
- 201 L'APPORT LEXICAL DE L'OCCITAN GASCON BÉARNAIS AU BASQUE
SOULETIN - Jean-Baptiste Coyos -
- 224 IKUSGAIA "MAISON TYPE" À OSSATURE DE BOIS - Michel Duvert -
- 225 IDENTITÉ : DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS AU PAYS BASQUE
- Zoe Bray -
- 241 IKUSGAIA INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES BASCO-
AQUITANO-GASCO-BÉARNAISES - Jan Bonnemason -
- 245 IKUSGAIA L'EUROPE D'AVANT LES RÈGLEMENTS
IKUSGAIA MAHAIN HARRIA / LA TABLE DE PIERRE - Michel Duvert -

